



**Audit du niveau des charges et produits
d'exploitation d'EDF SEI pour la période 2018-
2025**

Rapport final

SOMMAIRE

I.	Contexte de l'intervention et présentation de la CRE	4
A.	Contexte de l'intervention.....	4
B.	Le rôle de la CRE.....	5
II.	Objectifs poursuivis et périmètre de l'audit.....	5
A.	Objectifs poursuivis.....	5
B.	Périmètre de l'audit et Limites à notre intervention.....	6
III.	Démarche de l'audit.....	7
A.	Intervention en trois phases	7
1.	Phase 1 – Audit des charges et produits d'exploitation sur la période 2018 à 2025 et revue analytique.....	7
2.	Phase 2 - Appréciation des charges réelles (2018-2020), estimées 2021 et prévisionnelles (2022-2025).....	7
3.	Phase 3 - Appréciation de l'efficacité du niveau de charges et recommandations quant aux indicateurs de suivi de la performance de la prochaine période tarifaire et du niveau de charges d'exploitation de EDF SEI à prendre en considération dans la détermination tarifaire.	7
B.	Données financières – base de notre étude	8
IV.	PREAMBULE.....	9
V.	SYNTHESE.....	11
A.	Synthèse Générale	11
B.	Contradictoire	23
VI.	Charges et recettes incitées.....	26
A.	Autres charges et Produits d'Exploitation	26
1.	Descriptif du poste	26
2.	Evolution du poste CNE réalisées 2018-2021 et trajectoire CNE 2022-2025	27
3.	Principales observations CNE 2018-2021	28
4.	Méthode et hypothèse de trajectoire CNE 2022-2025	30
5.	Trajectoire H3P	32
6.	Contradictoire.....	34
B.	Charges de personnel	37
1.	Descriptif du poste	37
2.	Evolution du poste CNE réalisées 2018-2021 et trajectoire CNE 2022-2025	38
3.	Principales observations CNE 2018-2021	39
4.	Méthode et hypothèse de trajectoire CNE 2022-2025	42
5.	Trajectoire H3P.....	46
6.	Contradictoire.....	54
C.	Impôts et taxes	64
1.	Descriptif du poste	64
2.	Evolution du poste CNE réalisées 2018-2021 et trajectoire CNE 2022-2025	65
3.	Principales observations CNE 2018-2020	66
4.	Méthode et hypothèse d'EDF SEI sur la trajectoire CNE 2022-2025	67
5.	Trajectoire H3P	68
6.	Contradictoire.....	70
D.	Produits Extra Tarifaires.....	73
1.	Descriptif du poste	73
2.	Evolution du poste CNE réalisées 2018-2021 et trajectoire CNE 2022-2025	74
3.	Principales observations CNE 2018-2021	75
4.	Méthode et hypothèse de trajectoire CNE 2022-2025	76
5.	Trajectoire H3P	77

6.	Contradictoire.....	78
E.	Production Stockée Immobilisée	81
1.	Descriptif du poste	81
2.	Evolution du poste CNE réalisées 2018-2021 et trajectoire CNE 2022-2025	82
3.	Principales observations CNE 2018-2020	83
4.	Méthode et hypothèse d'EDF SEI sur la trajectoire CNE 2022-2025	84
5.	Trajectoire H3P	85
6.	Contradictoire.....	87
F.	Autres Achats et Services.....	94
1.	Consommations Externes.....	94
2.	Protocoles.....	111
3.	Services Systèmes.....	125
G.	Projet de Compteurs Numériques	128
1.	Préambule	128
2.	Avancement du déploiement	129
3.	Descriptif des charges d'exploitation du projet PCN hors charges évitées et VNC des immobilisations démolies.....	130
4.	Evolution de la trajectoire PCN réalisée 2018-2021 et trajectoire CNE 2022-2025 révisée hors charges évitées et VNC des immobilisations démolies	131
5.	Principales observations CNE 2018-2020 hors charges évitées et VNC des immobilisations démolies	132
6.	Méthode et hypothèse d'EDF SEI sur la trajectoire CNE 2022-2025 hors charges évitées et VNC des immobilisations démolies	133
7.	Trajectoire H3P	135
8.	Charges opérationnelles évitées	140
9.	Contradictoire.....	140
VII.	Charges et Recettes d'Exploitation Non Incités	149
A.	Redevances de Concession.....	149
1.	Descriptif du poste	149
2.	Evolution du poste CNE réalisées 2018-2021 et trajectoire CNE 2022-2025	150
3.	Principales observations CNE 2018-2020	151
4.	Méthode et hypothèse d'EDF SEI sur la trajectoire CNE 2022-2025	152
5.	Trajectoire H3P	153
6.	Contradictoire.....	154
B.	VNC Immobilisations Démolies.....	155
1.	Descriptif du poste	155
2.	Evolution du poste CNE réalisées 2018-2021 et trajectoire CNE 2022-2025	156
3.	Principales observations CNE 2018-2020	158
4.	Méthode et hypothèse d'EDF SEI sur la trajectoire CNE 2022-2025	158
5.	Trajectoire H3P	159
6.	Contradictoire.....	160
VIII.	Analyse TOTEX.....	162
1.	Systèmes d'information	162
2.	Véhicules	162
3.	Immobilier	167
4.	Contradictoire.....	172
IX.	Indicateurs de performance.....	174
1.	Indicateurs de performance sur la période 2018-2020 et par centre	174
2.	Indicateurs de performance sur la trajectoire CNE 2022-2025	177

I. Contexte de l'intervention et présentation de la CRE

A. Contexte de l'intervention

EDF SEI exerce ses activités en Corse, Martinique, Guadeloupe, Guyane, à La Réunion, à Saint-Pierre et à Miquelon, à Saint-Martin, à Saint-Barthélemy, dans les îles bretonnes de Molène, d'Ouessant, de Sein et l'île anglo-normande de Chausey. Ces territoires où EDF SEI exerce ses activités de GRD, de producteur et de fournisseur d'électricité font partie des territoires communément nommés zones non interconnectées au réseau métropolitain continental (ZNI).

C'est la loi n°2000-108 du 10 février 2000 qui a introduit la notion de « zones non interconnectées au réseau métropolitain continental », c'est-à-dire toutes les parties du territoire français qui ne peuvent, du fait de leur éloignement, être raccordées au réseau de l'Europe continentale. Cette caractéristique donne la possibilité à EDF SEI de ne pas séparer ses activités de gestion du réseau (transport, distribution et équilibrage), de ses activités de production ou de ses activités commerciales.

EDF SEI est en situation de monopole pour ce qui concerne la distribution et la fourniture de l'électricité au TRV des territoires concernés.

Les caractéristiques géographiques des ZNI, les moyens de production d'électricité disponibles et la relative faiblesse des infrastructures portuaires ou routières imposent le recours à des solutions technologiques différentes de la métropole, ce qui conduit à un prix de revient du mégawattheure produit et à un coût de gestion de l'activité de GRD nettement supérieurs à ceux de la métropole continentale, alors que les consommateurs bénéficient des tarifs réglementés de vente d'électricité dont le niveau moyen est identique en tous lieux du territoire national. C'est le principe de la péréquation tarifaire.

EDF SEI exerçant des activités diverses dans le secteur électrique dans les ZNI, les charges relatives à chaque activité doivent être identifiées et isolées sur le plan comptable, selon les principes de dissociation comptable qui leur incombent, conformément aux dispositions de l'article L. 111-84 du code de l'énergie. Cette dissociation comptable est en lien avec les modes de financement des charges supportées par EDF SEI du fait de l'exercice de ses activités dans les ZNI au travers de deux dispositifs distincts :

- **Le tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité (TURPE) et le Fonds de péréquation de l'électricité (FPE) ;**

La délibération de la CRE du 21 janvier 2021 sur le TURPE 6 HTA- BT5 prévoit la couverture par le tarif, à leur niveau effectif, des charges d'Enedis correspondant aux dotations versées à EDF SEI, dont le montant est déterminé par la CRE.

Dans ce contexte, la CRE travaille actuellement à l'élaboration du niveau des dotations à verser à EDF SEI. La trajectoire prévisionnelle de ces dotations sera établie sur la base des charges prévisionnelles de l'opérateur sur la période 2022-2025.

Il est donc essentiel pour la CRE d'avoir une parfaite connaissance de la structure de coûts d'EDF SEI pour être en mesure d'apprécier le niveau et l'efficacité de ces coûts.

- **Les charges de service public de l'énergie (charges de SPE)**

Les charges supportées par EDF SEI et imputables aux charges de SPE lui sont compensées par des versements du budget de l'Etat.

Les charges de SPE supportées par EDF SEI sont établies sur la base d'une comptabilité appropriée tenue par EDF SEI et contrôlée à ses frais, dont les règles sont définies par la CRE.

A partir de cette comptabilité, EDF SEI adresse chaque année à la CRE le 31 mars au plus tard, une déclaration relative aux charges de SPE qu'elle estime avoir supportées au titre de l'année précédente. La CRE est chargée de leur analyse et de l'évaluation annuelle du niveau de leur compensation.

Par ailleurs, la CRE travaille actuellement à l'élaboration des indicateurs de performance correspondant au fonctionnement d'un opérateur de production et de fourniture d'électricité efficace. Ces indicateurs doivent permettre d'améliorer le suivi de l'évolution des charges SPE d'EDF SEI, d'apprécier leur niveau et leur efficacité et d'instaurer éventuellement des mécanismes incitant à leur maîtrise.

B. Le rôle de la CRE

Conformément à l'article L. 121-29 du Code de l'Energie, « la Commission de régulation de l'énergie procède à l'analyse des comptes pour déterminer les montants à percevoir ». Ainsi, la mission de la Commission de Régulation de l'Energie est centrale puisque c'est elle qui fixe les niveaux de dotation au titre du fonds de péréquation de l'électricité (FPE), de sorte à préserver le service public de gestionnaires de réseaux de distribution d'électricité d'EDF SEI. Ayant opté pour une péréquation s'appuyant sur l'analyse comptable de ses charges, une analyse approfondie de l'activité, des comptes et des coûts d'EDF SEI est donc nécessaire pour s'assurer de la justesse du niveau de dotations.

II. Objectifs poursuivis et périmètre de l'audit

A. Objectifs poursuivis

Dans ce contexte, la CRE a missionné ORCOM H3P pour effectuer un audit des activités d'EDF SEI au périmètre d'activité Réseau (périmètre d'activité entrant dans le champ du TURPE et du FPE).

L'audit a pour objectif de permettre à la CRE :

- s'agissant de l'activité de gestionnaire de réseau d'EDF SEI, de disposer, autant que possible à l'échelle de ses différents territoires, d'une parfaite compréhension des charges et produits d'exploitation au cours des exercices comptables 2018 à 2020, et des charges et produits d'exploitation prévisionnels présentés par l'opérateur pour la période 2022-2025, au regard de la performance de l'opérateur (qualité d'alimentation notamment).

Les résultats de cet audit permettront à la CRE :

- de disposer d'une description précise des modalités et des clés d'affectation des charges nettes d'exploitation et de capital, ainsi que des recettes tarifaires liées à la vente d'électricité, liées à l'activité de gestionnaire de réseaux d'EDF SEI sur la période 2018-2020.
- de disposer d'une description précise des indicateurs de performance éventuellement mis en place et suivis par EDF SEI pour piloter son activité de distribution sur la période 2018-2020 et leurs trajectoires prévisionnelles sur la période 2022-2025 ;
- s'agissant de l'activité de gestionnaire de réseaux d'EDF SEI :

- pour la période 2018-2020, de disposer d'une compréhension précise de la nature et du niveau des charges nettes d'exploitation, au regard de la performance de l'opérateur ;
- pour la période 2022- 2025 : de disposer d'une parfaite compréhension des charges et des produits d'exploitation prévisionnels ainsi que des hypothèses associées à leur évolution ; de porter une appréciation sur les évolutions prévisionnelles proposées par EDF SEI, au regard de la performance de l'opérateur, en s'appuyant notamment sur l'analyse du niveau des charges et produits constatés sur les exercices 2018 à 2020.

Nos travaux ont consisté à réaliser une revue détaillée des charges et des produits d'exploitation, ainsi que des hypothèses retenues pour élaborer le prévisionnel 2022-2025. Nous avons notamment réalisé les travaux suivants :

- Pour la période 2018-2020 : Analyse de la nature des charges d'exploitation en nous appuyant sur les comptes sociaux publiés et les fiches explicatives présentées par EDF SEI ;
- Pour la période 2022-2025 : Analyse des hypothèses économiques (niveau de charges/produits et indices) retenues par l'opérateur pour établir la trajectoire 2022-2025. Nous avons challengé ces hypothèses en fonction de notre analyse des données historiques 2018-2020 et de notre connaissance du secteur ;
- Nous avons mené une réflexion sur les indicateurs de performance que EDF SEI devra suivre afin de permettre à la CRE d'avoir une vision, année après année, du respect de la trajectoire 2022-2025 en termes de niveau d'OPEX. Nous nous sommes également assurés que la trajectoire post ajustements poste à poste est en ligne avec le niveau de performance historique de l'opérateur.

A l'issue de l'audit du niveau des charges et produits d'EDF SEI, ORCOM H3P a soumis un rapport préliminaire tenant compte des remarques de la CRE. Après la diffusion de ce rapport commencera le contradictoire où EDF SEI aura l'occasion d'apporter des éléments complémentaires justifiant sa trajectoire par rapport aux ajustements proposés dans le rapport préliminaire. Les analyses seront revues et présentées dans le rapport final :

Rapport préliminaire portant sur l'analyse des charges nettes d'exploitation relatives à l'activité de distribution sur la période réalisée 2018- 2020 et prévisionnelle 2022-2025 : il s'agit du présent rapport qui fournit :

- Une analyse détaillée de l'ensemble des charges nettes d'exploitation sur la période réalisée 2018-2020 en mettant l'accent sur les écarts avec la trajectoire prévisionnelle TURPE 5 ;
- Une appréciation des trajectoires prévisionnelles de charges nettes d'exploitation sur la période 2022-2025 ;

B. Périmètre de l'audit et Limites à notre intervention

La mission confiée a porté sur la revue des charges et produits d'exploitation (hors pertes) de EDF SEI au périmètre de ses activités de gestionnaire de réseaux, sur la période 2018-2025.

III. Démarche de l'audit

A. Intervention en trois phases

1. Phase 1 – Audit des charges et produits d'exploitation sur la période 2018 à 2025 et revue analytique

Au moyen d'interviews avec les équipes financières métier et d'analyses documentaires, nous avons :

- Effectué un cadrage entre les données comptables et les données de gestion figurants dans le dossier plan d'affaires relatif à notre périmètre d'audit pour la période 2018-2020 ;
- Réalisé une revue analytique des comptes comptables, entrant dans le périmètre de l'audit pour la période 2018-2020 ;
- Analysé les écarts entre la trajectoire délibérée (2018-2020) retraité de l'inflation et la trajectoire réel sur la même période ;
- Appréhendé les besoins exprimés afin de comprendre les hypothèses retenues pour la trajectoire 2022-2025 par comparaison avec celles retenues sur la période 2018-2020.

2. Phase 2 - Appréciation des charges réelles (2018-2020), estimées 2021 et prévisionnelles (2022-2025)

Au cours de cette seconde phase, qui a été menée en parallèle avec la phase 1, nous avons porté une appréciation sur le niveau et la structure des charges (réelles et prévisionnelles) mis en évidence pendant la première phase.

3. Phase 3 - Appréciation de l'efficacité du niveau de charges et recommandations quant aux indicateurs de suivi de la performance de la prochaine période tarifaire et du niveau de charges d'exploitation de EDF SEI à prendre en considération dans la détermination tarifaire.

À partir de l'appréciation portée sur les charges engagées sur la période 2018-2020 et 2022-2025, nous avons analysé l'efficacité du niveau de charges retenu et apprécié les indicateurs.

Nous avons ainsi formulé des recommandations quant aux indicateurs de suivi des charges à couvrir par le fonds de péréquation à mettre en place et à reporter à la CRE annuellement.

B. Données financières - base de notre étude

Les données financières qui ont servi de base à l'étude diligentée par la CRE, sont présentées ci-après en millions euros.

Il s'agit des charges d'exploitation et des produits d'exploitation à déduire :

- Réalisé 2018 à 2020
- Estimé 2021
- Prévisionnel 2022 à 2025

Notre audit évalue l'appréciation globale de la trajectoire sur la période 2018-2025. Une partie de la mission consiste à évaluer l'écart entre la trajectoire délibérée et le réalisé sur la période 2018-2020 et à le rationaliser en donnant des éléments de réponses sur les écarts constatés. De plus, nous faisons des ajustements sur la trajectoire d'inflation délibérée et l'inflation réelle observée.

Le bilan d'affaires présenté par EDF SEI est comme suit sur l'ensemble de la période 2018 à 2025 :

En M€	réalisé 2 018	réalisé 2 019	réalisé 2 020	prévisionnel 2 021	prévisionnel 2 022	prévisionnel 2 023	prévisionnel 2 024	prévisionnel 2 025
Revenu autorisé : 18-20 : ex post, 21-25 : ex ante	541,9	567,1	569,5	580,9	587,2	613,6	623,0	629,3
RECETTES TARIFAIRES	360,0	377,6	387,5	401,6	407,6	414,2	420,7	423,4
DOTATION FPE	174,2	180,7	189,7	196,9	179,6	199,4	202,3	206,0
Bonus-malus RI	4,8	3,0	3,1					
Charges et recettes d'exploitation non incitées (CRCP)	- 48,5	- 62,7	- 56,7	- 58,1	- 43,6	- 47,9	- 49,7	- 55,3
COMMISSION FOU	- 5,1	- 6,7	- 7,5	- 8	- 9	- 9	- 9	- 9
CONTRIB RACCO	- 31,6	- 24,9	- 32,4	- 44	- 55	- 45	- 44	- 45
IMPAYES TURPE	- 2,5	- 2,9	- 3,2	- 4	- 2	- 2	- 2	- 2
PERTES RESEAU	- 65,7	- 71,7	- 71,6	- 81	- 75	- 75	- 75	- 82
REDEVANCES DE CONCESSION	- 5,7	- 4,9	- 5,8	- 6	- 6	- 6	- 6	- 6
VNC IMMO DEMOLIES	- 1,1	- 1,3	- 1,1	- 3	- 6	- 1	- 1	- 1
Charges et recettes d'exploitation incitées (FORFAIT)	- 253,7	- 254,3	- 232,1	- 271,4	- 277,1	- 291,3	- 291,7	- 287,4
AUTRE PRODUIT D'EXPLOITATION	19,5	29,9	57,6	12	3	5	5	5
AUTRES CH D'EXPLOIT	- 13,1	- 21,3	- 18,1	- 8				
CHARGES DE PERSONNEL	- 125,52	- 126,08	- 129,28	- 138,25	- 140,25	- 142,66	- 143,64	- 143,84
IMPOTS ET TAXES	- 20,4	- 25,2	- 26,3	- 23	- 23	- 23	- 23	- 23
PRODUIT EXTRA-TARIFAIRE	6,7	9,0	7,2	2	2	2	2	2
PSI (Production stockée immobilisée)	52,3	53,3	49,5	65	60	60	58	55
AUTRES ACHATS ET SERVICES	- 173,1	- 173,9	- 172,6	- 181	- 178	- 183	- 180	- 173
dont CONSO EXTERNE	- 63,7	- 62,8	- 54,4	- 66	- 60	- 59	- 54	- 52
dont PROTOCOLES	- 100,5	- 102,1	- 109,3	- 107	- 110	- 115	- 118	- 113
dont SERVICES SYSTÈME	- 8,9	- 9,0	- 9,0	- 8	- 8	- 8	- 8	- 8
Correction inflation sur forfait	- 0,5	0,3	1,5	5				
CH CAPITAL (CRCP)	229,4	242,2	252,7	260,9	266,5	274,5	281,5	286,6
CRCP	7,7	8,7	3,8	17,6				
dotations amortissements PCN transférée 908-> 755			4,9					
Charges centrales imputables SEI réseau (dans autres charges d'exploit)	- 1,9	- 2,1	- 0,1	- 2,1	- 2,1	- 2,1	- 2,1	- 2,1

IV. PREAMBULE

En préambule de ce rapport, nous tenions à rappeler que cet audit a commencé le 12 avril 2021. EDF SEI nous a présenté les thèmes suivants au cours de réunions dédiées :

- Présentation du bilan d'affaire les 15 et 21 avril 2021
- Projet Compteur Numérique le 29 avril 2021
- Impôts et taxes le 4 mai 2021
- Charges de personnel le 11 mai 2021
- Protocoles le 19 mai 2021
- Consommations externes le 27 mai 2021
- Autres produits et charges d'exploitation le 3 juin 2021
- Recettes extratarifaires le 3 juin 2021

[CONFIDENTIEL]. EDF SEI nous a indiqué ne pas disposer du détail de la délibération FPE retenue par la CRE pour expliquer les écarts relevés.

[CONFIDENTIEL]

Enfin, sur la trajectoire prévisionnelle 2022-2025, [CONFIDENTIEL] , l'opérateur ne nous a jamais fait parvenir ses feuilles de travail, malgré nos demandes, nous permettant d'avoir une traçabilité de la construction de leur trajectoire et des calculs sous-jacents.

Ainsi, dans les cas où nous n'avons pas eu d'éléments suffisants pour vérifier et challenger la trajectoire, nous retenons les hypothèses suivantes :

1. Lorsque la trajectoire FPE de l'opérateur est supérieure au réalisé 2020, nous :
 - Sommes repartis du réalisé 2020 auquel nous avons appliqué le taux d'inflation prévisionnel sur la trajectoire, lorsque la tendance sur le réalisé 2018-2020 est à la hausse ou à la baisse. De plus, sur certains postes, compte tenu du caractère exceptionnel de l'année, nous avons choisi comme base pour notre trajectoire le réalisé 2019 ;
 - Avons retenu la moyenne du réalisé 2018-2020 à laquelle nous avons appliqué le taux d'inflation prévisionnel sur la trajectoire, lorsque le réalisé 2018-2020 présentait des fluctuations à la hausse et à la baisse ;
2. Lorsque la trajectoire FPE est inférieure au réalisé 2020, nous avons conservé la trajectoire d'EDF SEI.

Dans des cas spécifiques, nous avons appliqué des hypothèses différentes de l'opérateur afin de construire une trajectoire la plus cohérente possible en fonction des informations transmises.

Les hypothèses d'inflation retenues sur la période 2021-2025 sont les suivantes :

	2021	2022	2023	2024	2025
Inflation N/N-1	0,6 %	1,0 %	1,2 %	1,5 %	1,5 %

Toutefois, les hypothèses d'inflation retenues par l'opérateur ne nous ont pas été présentées. Nous n'avons donc pas pu les challenger.

Les montants indiqués dans les tableaux relatifs à la trajectoire délibérée 2018-070 sont en Euros courants. Cela signifie que la trajectoire délibérée a été retraitée de l'inflation retenue lors de la demande tarifaire précédente puis recalculer à partir de l'inflation réelle sur cette même période.

A noter, dans ce rapport, les charges de l'opérateur sont signées avec un « + » et les produits sont signés avec un « - ».

Par ailleurs, les ajustements négatifs signifient une diminution des charges tarifaires ou une augmentation des produits tarifaires et inversement pour les ajustements positifs.

Les hypothèses de SNB et de GVT sont présentées ci-dessous. L'explication des hypothèses retenues est détaillée dans la partie Charges de Personnel :

[CONFIDENTIEL]

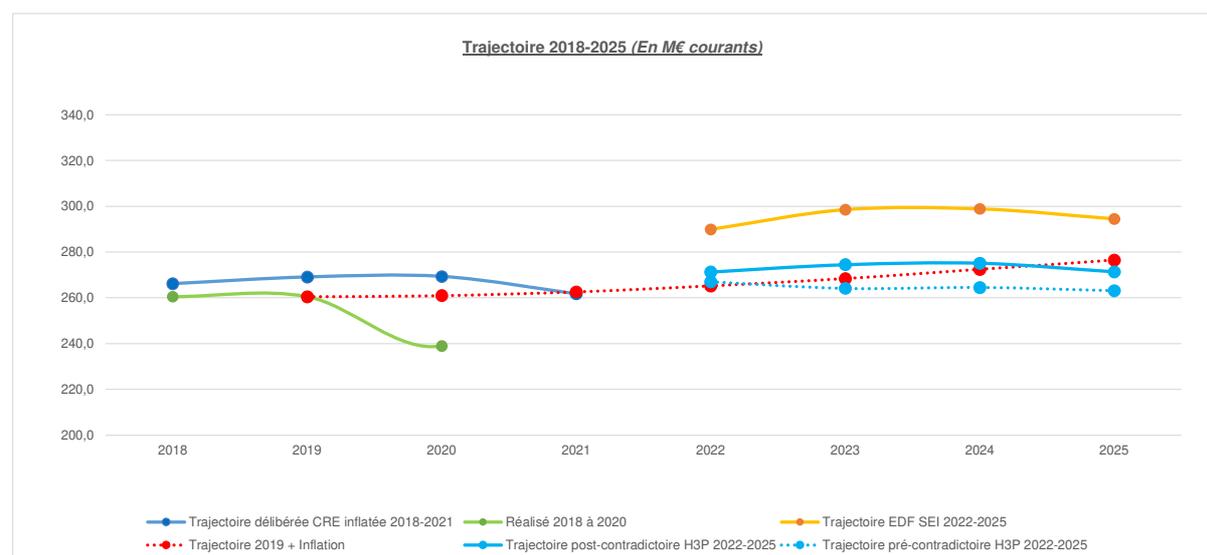
V. SYNTHÈSE

A. Synthèse Générale

Bilan de la période 2018-2020

Sur la période 2018-2020, les dépenses réalisées par EDF SEI sont inférieures à la trajectoire tarifaire. L'écart cumulé, sur les années 2018 à 2020, du réalisé par rapport à la trajectoire délibérée retenue par la CRE est de - 42,5 M€ (soit -5,3 %).

A noter, le périmètre des lignes de coûts comprend uniquement les charges et recettes d'exploitation incitées ainsi que les redevances de concession et VNC des immobilisations démolies qui appartiennent au CRCP. Les « commissionnements fournisseurs », « contributions raccordement », « impayés TURPE » et « pertes réseau » n'ont pas été audités. Ces postes n'étaient pas distincts dans la trajectoire délibérée n°2018-070. Ainsi, ces lignes ne sont pas comprises dans les différentes trajectoires illustrées ci-dessous.



Principaux constats :

EDF SEI rappelle qu'il n'a pas le détail et les hypothèses sous-jacentes de la trajectoire délibérée 2018-2020 par poste et sous-poste. Ainsi, [CONFIDENTIEL].

Nos travaux ont permis d'évaluer les principales variations entre la trajectoire délibérée et le réalisé.

Pour les autres produits et charges d'exploitation, la surperformance de 55,4 M€ est principalement due à des événements exceptionnels en lien avec les tempêtes IRMA et MARIA.

Pour les charges de personnel, la sous-performance de -16,7 M€ s'explique notamment, selon l'opérateur par une hausse des effectifs et un effet prix lié à des décisions d'entreprise sur les rémunérations.

Pour les impôts et taxes, la sous-performance de 21,3 M€ s'explique notamment par la sous-évaluation de la contribution FACE lors de l'établissement de la trajectoire délibérée.

Pour les produits extra tarifaires, la sous-performance de 8,6 M€ s'explique notamment par la non prise en compte des indemnités préjudices pour un total de 14,7 M€ sur la période 2018-2020, et une surperformance globale de -6,2 M€.

Pour la production stockée immobilisée, la surperformance de -26,7 M€ s'explique notamment par la non prise en compte dans la trajectoire de la PSI relative aux protocoles et la PSI MO.

Pour les consommations externes, la surperformance de -36,7 M€ s'explique notamment par un reclassement des redevances de concession dans un poste spécifique du plan d'affaires, alors que celles-ci étaient incluses dans les consommations externes lors de la délibération pour la période 2018-2020.

Pour les protocoles, la sous-performance de 12,7 M€ s'explique notamment par une non prise en compte du projet de compteurs numériques lors de la délibération pour la période 2018-2020.

Pour les services systèmes, la surperformance de 1,7 M€ s'explique exclusivement par des volumes réalisés moins importants que prévus.

Pour les redevances de concession, la surperformance de -2,4 M€ s'explique notamment par des régularisations de factures en 2019 pour des exercices précédents, et un manque de visibilité pour EDF SEI sur les politiques d'investissement des AODE.

Pour les VNC Immobilisations démolies, la surperformance de -3,2 M€ s'explique en partie par une intégration dans sa trajectoire des VNC démolies liées au PCN, qui ne se sont finalement pas réalisées, selon l'opérateur.

Réalisé 2018-2020 et Trajectoire 2022-2025 proposée par EDF SEI

En M€ courant	R2018	R2019	R2020	P2021	P2022	P2023	P2024	P2025	Evolution 2020-2022		Evolution entre la moyenne 2018-2020 et la moyenne 2022-2025		Evolution entre 2022 et 2025	
									En M€	En %	En M€	En %	En M€	En %
REDEVANCES DE CONCESSION	-5,7	-4,9	-5,8	-6,1	-6,4	-6,4	-6,4	-6,3	-0,6	11%	-0,9	17%	0,1	-1%
VNC IMMO DEMOLIES	-1,1	-1,3	-1,1	-3,1	-6,4	-0,8	-0,8	-0,8	-5,3	479%	-1,0	86%	5,6	-88%
AUTRE PRODUIT D'EXPLOITATION	19,5	29,9	57,6	11,7	2,6	-4,6	-4,6	-4,5	-55,0	-95%	-38,4	-108%	-7,2	-273%
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	-13,1	-21,3	-18,1	-7,8					18,1	-100%				
CHARGES DE PERSONNEL	-125,5	-126,1	-129,3	-138,2	-140,3	-142,7	-143,6	-143,8	-11,0	8%	-15,6	12%	-3,6	3%
IMPOTS ET TAXES	-20,4	-25,2	-26,3	-22,9	-22,9	-23,1	-23,2	-23,4	3,4	-13%	0,8	-4%	-0,5	2%
PRODUIT EXTRA-TARIFAIRE	6,7	9,0	7,2	2,1	2,1	2,1	2,2	2,2	-5,0	-70%	-5,5	-72%	0,0	1%
PSI	52,3	53,3	49,5	64,9	59,6	59,9	57,9	55,5	10,2	21%	6,5	13%	-4,1	-7%
CONSO EXTERNE	-63,7	-62,8	-54,4	-66,5	-60,1	-59,2	-53,8	-51,9	-5,7	11%	4,0	-7%	8,2	-14%
PROTOCOLES	-100,5	-102,1	-109,3	-106,6	-110,0	-115,5	-118,1	-113,0	-0,7	1%	-10,2	10%	-2,9	3%
SERVICES SYSTÈME	-8,9	-9,0	-9,0	-8,1	-8,2	-8,3	-8,4	-8,4	0,7	-8%	0,6	-7%	-0,2	2%
Charges et recettes d'exploitation incitées, Redevances de concession et VNC des immobilisations démolies	-260,5	-260,5	-238,9	-280,6	-289,9	-298,5	-298,9	-294,5	-50,9	21%	-42,1	17%	-4,6	2%

Principaux constats :

La trajectoire proposée par EDF SEI est en constante hausse entre 2022 et 2024. L'opérateur anticipe une baisse à partir de 2025. Le montant de la demande tarifaire s'élève à 1 181,8 M€. Celle-ci est bâtie sur des hypothèses qui appellent les remarques suivantes :

- Certaines trajectoires partent du socle réalisé 2020 auquel EDF SEI ajoute des hypothèses à la hausse au-delà de l'inflation ;
- Lorsque l'année 2020 n'est pas considérée comme représentative de l'activité de l'opérateur à cause de la pandémie, certaines hypothèses partent du socle réalisé 2019 auquel EDF SEI ajoute des hypothèses à la hausse au-delà de l'inflation ;
- [CONFIDENTIEL];
- Les hypothèses retenues ne sont pas toutes justifiées.

Trajectoire recommandée par H3P

Sur la base des explications collectées auprès de EDF SEI lors des différentes phases de l'audit et d'une analyse détaillée poste par poste, nous avons évalué la cohérence des méthodologies de construction des trajectoires prévisionnelles utilisées par l'opérateur, et reconstruit le cas échéant, les trajectoires prévisionnelles en se basant sur la méthodologie qui nous semble la plus adaptée et sur nos meilleures hypothèses. Il s'agit ici d'apprécier :

- la qualité et la complétude des justifications des écarts au premier euro entre le réalisé 2020 et le prévisionnel 2022-2024 ;
- la cohérence des trajectoires prévisionnelles avec les évolutions de l'activité de l'opérateur.

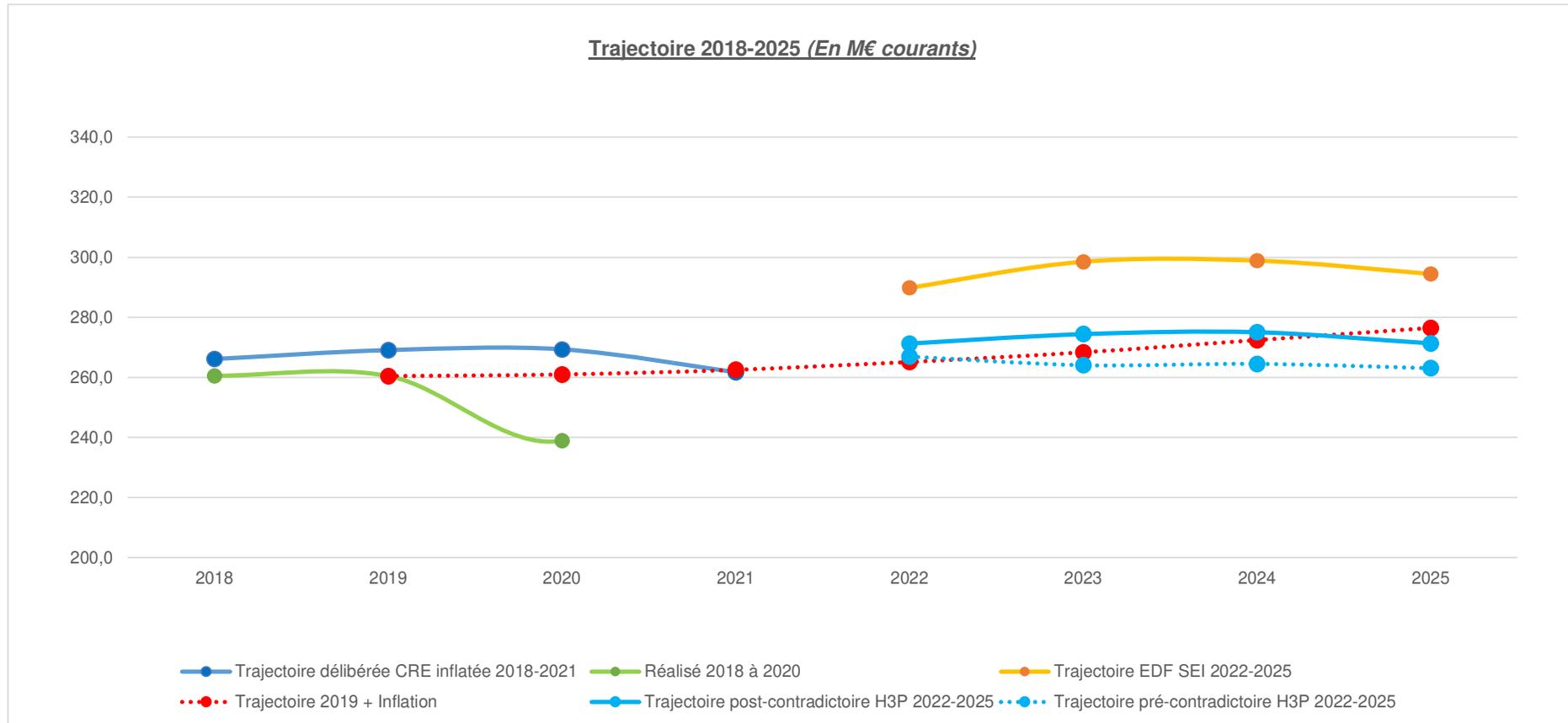
Nous avons ainsi procédé à une analyse détaillée poste par poste de l'historique à minima sur 2018-2020 et à une évaluation des hypothèses et de la méthode de construction des trajectoires de produits et de charges d'exploitation sur la période 2022-2025. L'approche retenue pour apprécier les trajectoires prévisionnelles consiste notamment à repartir du niveau des coûts 2020 (derniers coûts réalisés) de l'opérateur. Si le sous-poste concerné est impacté par le Covid, l'approche est de repartir du réalisé 2019.

De plus, les postes indexés sur l'inflation par EDF SEI lors de leur construction ont fait l'objet d'un retraitement supplémentaire. Les hypothèses retenues par l'opérateur sont les mêmes que les nôtres, ainsi nous n'avons pas d'ajustement spécifique lié à l'inflation.

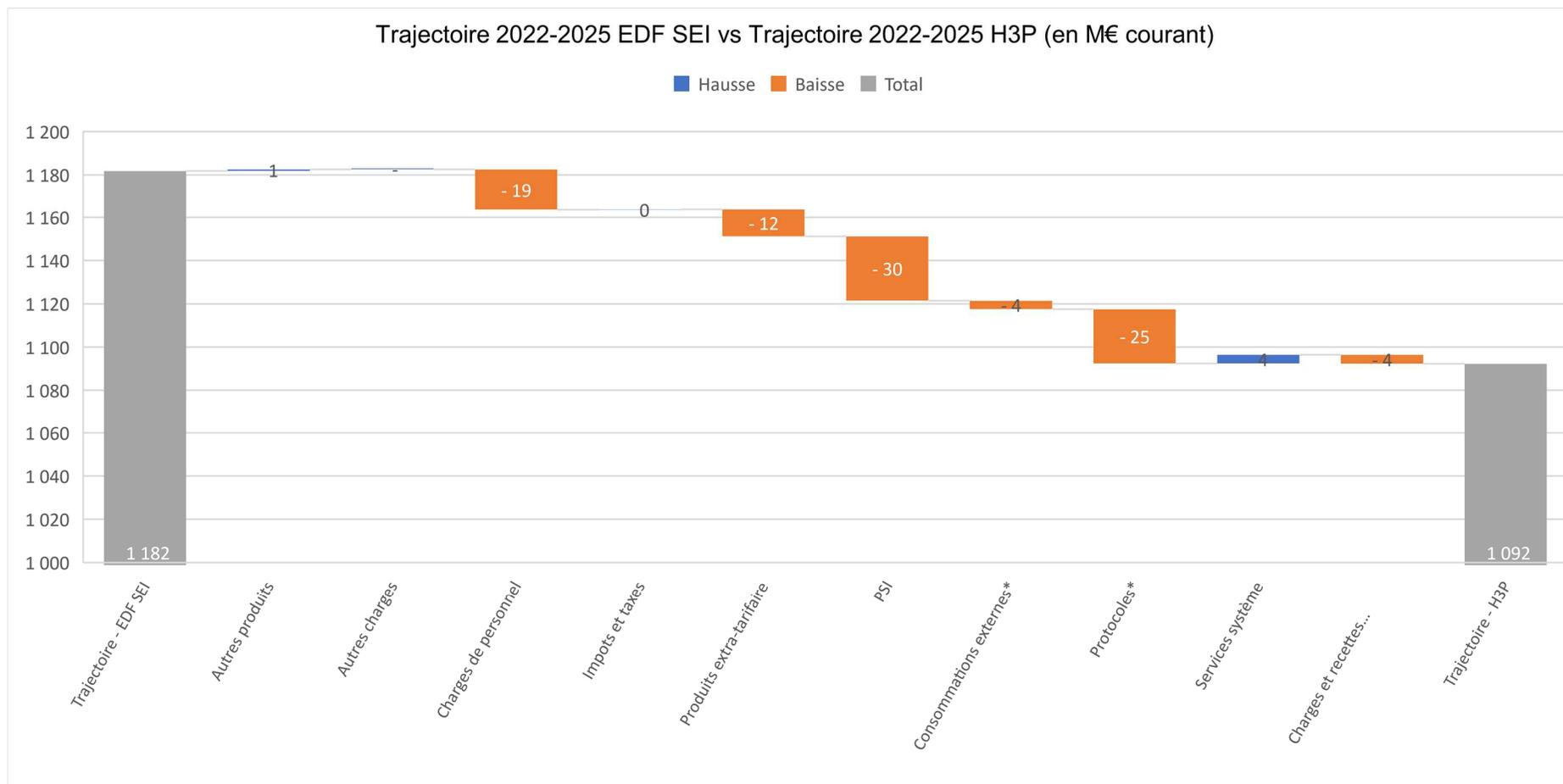
Sur cette base, nous obtenons une trajectoire prévisionnelle de charges atteignant 1 092,3 M€ pour la période tarifaire 2022-2025.

En M€ courants	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Trajectoire délibérée CRE inflatée 2018-2021	266,1	269,1	269,3	261,7				
Réalisé 2018-2020	260,5	260,5	238,9	280,6	289,9	298,5	298,9	294,5
Trajectoire EDF SEI 2022-2025								
Ecart réalisé/demande FPE	-5,6	-8,6	-30,4	18,8				
Evolution annuelle		0,0%	-8,3%	17,4%	3,3%	3,0%	0,1%	-1,5%
Ecart entre la moyenne 2018-2020 et la moyenne 2022-2025	42,1 (16,6%)							
Evolution entre 2020 et 2022	+50,9 (+21,3%)							
Evolution entre 2022 et 2025	+4,6 (+1,6%)							
Trajectoire 2019 + Inflation		260,5	261,0	+262,6	265,2	268,4	272,4	276,5
Trajectoire pré-contradictoire H3P 2022-2025					267,0	264,1	264,5	263,1
Trajectoire post-contradictoire H3P 2022-2025					271,3	274,5	275,1	271,4
Ajustement					-18,6	-24,0	-23,8	-23,1

Le graphique ci-dessous présente les différentes trajectoires sur la période 2018 à 2025 :



Nous vous présentons ci-dessous le passage de la trajectoire 2022-2025 proposée par EDF SEI à la trajectoire que nous recommandons.



* hors ajustement lié au reclassement du tarif agent

Recommandations :

Nos recommandations, d'ordre général, sont de :

- Réajuster la trajectoire prévisionnelle 2022-2025 en fonction des taux d'inflation à jour,
- Réajuster la trajectoire prévisionnelle 2022-2025 sur la base du réalisé 2020 retraité des évènements exceptionnels ou de la moyenne réalisée sur la période 2018-2020.

Dans le détail, les principaux ajustements que nous recommandons d'intégrer à la trajectoire prévisionnelle, sont présentées ci-après :

➤ **Autres Produits et Charges d'Exploitation**

Les principaux ajustements que nous préconisons sur les postes des autres produits et charges sont les suivants :

- Tarif Agent : Nous avons recalculé le montant du tarif agent et n'avons pas relevé d'écart avec l'opérateur. L'ajout d'une charge pour les fonctions centrales de 0,2 M€ et d'une charge pour prendre en compte la part des résidences secondaires dans le nombre d'inactifs calculé par EDF SA nous a été détaillé par des éléments de calcul, mais nous n'avons pas reçu les éléments justificatifs concernant les résidences secondaires. Nous recommandons donc de ne pas en tenir compte dans la trajectoire 2022-2025 pour le montant du tarif agent. Soit un ajustement de - 4,2 M€ sur la période.
- Autres Produits et Charges Opérationnels :
 - o les dotations nettes de provisions observées en 2020 n'ont pas été prolongées dans les APCO sur la période 2022-2025 puisque la CRE a décidé à partir du TURPE 6 de ne plus couvrir les postes des dotations aux provisions, qui avaient été estimées à +7,0 M€ sur la période 2022-2025 par l'opérateur.
 - o Autres ajustements pour -1,9 M€.

➤ **Charges de personnel**

Les principaux ajustements que nous préconisons sur le poste des charges de personnel sont les suivants :

- Rémunérations : Le réalisé 2020 inclut une prime exceptionnelle de 1 M€ dans les rémunérations complémentaires. Nous avons construit notre trajectoire à partir du réalisé 2020, retraité de cette prime et appliqué les hypothèses d'évolution liées aux effets volume et prix. Nous avons effectué un ajustement de -23 ETP par rapport à la trajectoire d'effectif de l'opérateur qui s'explique principalement par le taux de main d'œuvre de 20,5% sur la trajectoire de CAPEX que nous retenons contre 50% pour EDF SEI sur les nouvelles activités et par le fait que nous sommes repartis du réalisé 2019 au lieu du prévisionnel 2020. Pour l'effet prix, nous avons retenu la moyenne observée sur la période 2018-2020. Ces hypothèses entraînent un ajustement pour les rémunérations de -5,5 M€.
- Charges de pensions : Pour les cotisations CNIEG, nous avons retenu les taux délibérés à la suite de l'audit des charges d'exploitations de RTE et ENEDIS. Concernant les dotations aux provisions pour avantages postérieurs à l'emploi, nous retenons le ratio des rémunérations prévisionnelles fixes d'EDF SEI sur les rémunérations prévisionnelles fixes d'EDF SA pour la période 2022-2025. Nous appliquons ces ratios à nos trajectoires de rémunérations ce qui entraînent un ajustement pour les charges de pensions de +3,2 M€.

- Charges de sécurité sociale : l'ajustement sur ce sous-poste de -6,8 M€ provient d'une surévaluation du taux retenu par l'opérateur par rapport aux hypothèses transmises et d'un effet mécanique à la suite de nos ajustements sur les rémunérations et intéressements/abondements.
- Autres charges de personnel : Pour tenir compte des fluctuations observées sur les sous postes 1% CCAS et congés annuel / compte épargne temps sur la période 2018-2020, nous retenons la moyenne réalisée sur la période 2018-2020 contre le réalisé 2020 pour l'opérateur. Concernant, l'intéressement nous conservons les hypothèses de l'opérateur auxquelles nous appliquons notre trajectoire d'effectif. Nos travaux engendrent un ajustement de -3,8 M€.
- Non statutaires : nous retenons une hypothèse de 38 ETP non statutaires, que nous avons valorisé avec le coût d'un ETP hors charges sociales, ce qui entraîne un ajustement de +0,3 M€.

➤ **Impôts et taxes**

Nous recommandons de conserver la trajectoire proposée par EDF SEI sur le poste Impôts et Taxes.

➤ **Produits Extratarifaires**

Les principaux ajustements que nous préconisons sur le poste produits extra tarifaires sont les suivants :

- CARD-I : nous avons appliqué les hypothèses d'augmentation du parc au montant du réalisé observé en 2020 car nous considérons que l'augmentation du parc producteurs entraîne aussi une hausse des demandes de raccordement ; soit un ajustement de -3,5 M€.
- Prestations et Travaux : Nous avons appliqué la baisse observée sur la période 2018-2020 à la trajectoire 2022-2025, c'est-à-dire -9,2% en moyenne par an ; soit un ajustement de - 5,6 M€.
- Indemnités préjudice client : comme pour les recettes CARD-I, la hausse des indemnités ne nous ayant pas été justifiée, nous avons appliqué les hypothèses d'augmentation du parc sur la période 2022-2025 à partir du réalisé observé en 2020, soit un ajustement de -3,3 M€.

➤ **Production Stockée Immobilisée :**

Les principaux ajustements que nous préconisons sur le poste PSI sont les suivants :

- PSI Consommations externes : Nous préconisons d'appliquer le ratio « PSI Consommations externes » / « Investissements réseau » observé sur la période 2018-2020 sur la trajectoire des investissements prévisionnelles pour déterminer la trajectoire PSI Consommations externes 2022-2025 soit un ajustement de -1,5 M€ ;
- PSI Main d'œuvre : Nous préconisons d'appliquer le ratio « PSI Main d'œuvre » / « Investissements réseau » observé sur la période 2018-2020 sur la trajectoire des investissements prévisionnelles pour déterminer la trajectoire PSI Main d'œuvre 2022-2025 soit un ajustement de -10,1 M€ ;
- PSI protocoles : Nous préconisons d'appliquer le ratio « PSI Protocoles » / « Investissements réseau » observé sur la période 2018-2020 sur la trajectoire des investissements prévisionnelles pour déterminer la trajectoire PSI protocoles 2022-2025 soit un ajustement de -18,2 M€ ;

➤ **Autres Achats et Services**

Consommations externes

Les principaux ajustements que nous préconisons sur le poste Consommations Externes sont les suivants :

- Opérations nettes de PSI : Nous avons recalculé la trajectoire en retraitant l'hypothèse [CONFIDENTIEL] qui n'est pas justifiée, soit un ajustement de -2,7 M€ ;
- PSI Consommations externes : Nous préconisons d'appliquer le ratio « PSI Consommations externes » / « Investissements réseau » observé sur la période 2018-2020 sur la trajectoire des investissements prévisionnelles pour déterminer la trajectoire PSI Consommations externes 2022-2025 soit un ajustement de +1,5 M€ ;
- Opérations – Projet PCN : Nous avons recalculé la trajectoire de l'activité de « coûts d'exploitation des données » en lien avec le projet PCN soit un ajustement de -2,1 M€ ;
- Véhicules : Nous avons recalculé la trajectoire en prenant une hypothèse de gain sur le carburant en lien avec le mix énergétique de la flotte de l'opérateur sur la trajectoire 2022-2025 soit un ajustement de -1,0 M€ ;
- Reclassement tarif Agent : L'opérateur a retraité le tarif agent du sous-poste « opérations » dans sa demande initiale au lieu d'effectuer ce retraitement du poste « protocoles ». Ce reclassement entraîne un ajustement de + 22,4 M€.

Protocoles

Les principaux ajustements que nous préconisons sur le poste protocoles sont les suivants :

Bloc A : -15,5 M€

- Les hypothèses de variations des charges EDF SEI Réseau des Fonctions Centrales nous ont été détaillées pour les Achats DRP et les Achats PCN. Pour les premiers, nous avons retenu les coûts de transformation SI, et pour les seconds, nous avons retenu la trajectoire d'OPEX SI ENEDIS présentée dans le focus PCN. Cependant, pour la MO Réseau des Fonctions Centrales, nous avons décidé d'appliquer l'inflation par rapport au réalisé 2020 reconstitué en l'absence d'éléments tangibles pouvant soutenir la trajectoire proposée par l'opérateur ;
- Nous avons appliqué les variations prévisionnelles observées sur la trajectoire 2022-2025 EDF SEI P+C au réalisé 2020. Nous observons un écart de +7,5 M€ par rapport aux calculs de EDF SEI.

Bloc B : +0,7 M€

- Nous remarquons un écart de +0,7 M€ avec la demande faite par SEI sur ce sous-poste, lié à l'utilisation d'un ratio plus important mais plus récent en 2020 comparé au ratio 2019 utilisé par EDF SEI.

Bloc C : -17,7 M€

- Pour les Services Partagés, afin de tenir compte des baisses significatives anticipées par EDF SEI, nous avons choisi d'appliquer l'inflation prévisionnelle retenue sur la base du montant révisé en 2021 ;

- Pour l'Immobilier, ce sous-poste était nul sur la période 2018-2020 et en l'absence d'éléments tangibles sur l'estimation de cette dépense, nous ne retenons pas cette ligne.
- Pour la direction des achats, nous avons appliqué la baisse du poste en moyenne par an observée sur la période 2018-2020 (-47,6%), soit un ajustement de -1,4 M€ sur la période 2022-2025 par rapport à la proposition faite par EDF SEI.
- Pour les assurances, nous avons appliqué l'inflation sur la base du réalisé 2020, soit un ajustement de -0,4 M€ sur la période 2022-2025 par rapport à la proposition faite par EDF SEI.
- Pour les dépenses de R&D, nous avons reçu des éléments nous permettant de comprendre les projets à venir pour EDF SEI, cependant, il nous est impossible de vérifier comment la trajectoire monétaire a été construite. Afin de trouver un juste milieu et aux vues des difficultés de l'opérateur pour nous expliquer comment la trajectoire a été calculée par EDF SA, nous avons décidé, de façon arbitraire, d'en retenir 50%, soit un ajustement de -13,0 M€ sur la période 2022-2025.

Services Systèmes

L'ajustement que nous préconisons sur le poste Services système est le suivant :

- Nous avons recalculé la trajectoire à partir de la trajectoire des volumes de production prévisionnels soit un ajustement de + 4,1 M€.

➤ **Redevances de Concession**

Les principaux ajustements que nous préconisons sur le poste Redevances de concession sont les suivants :

- Nous avons appliqué l'inflation prévisionnelle à partir du réalisé 2020 pour les redevances d'investissement (R2).
- Nous considérons que l'évolution des redevances d'occupation du domaine public est corrélée à la taille du parc, c'est-à-dire au réseau géré et administré par EDF SEI. Nous avons appliqué au réalisé 2020 des RODP les hypothèses d'évolution de la taille du réseau occupé par EDF SEI
- Pour les autres redevances, nous avons appliqué l'inflation prévisionnelle à partir du réalisé 2020 pour ce sous-poste.

Soit un ajustement total de +0,6 M€.

➤ **VNC Immobilisations Démolies**

Nous avons recalculé les trajectoires en prenant en compte les hypothèses justifiées par EDF SEI sur la base du réalisé 2018, retraité des événements exceptionnels, ce qui entraîne les ajustements suivants :

- Pour l'année 2022, nous avons repris 1,3 M€ liés à la VNC du poste source pour le projet SACOI.
- Pour les années 2023 à 2025, nous avons pris le réalisé 2018 hors événements exceptionnels auquel nous avons appliqué l'inflation prévisionnelle.

Soit un ajustement total de -4,8 M€.

TOTEX :

A ce jour, EDF SEI ne nous a pas fait parvenir sa trajectoire TOTEX relative aux systèmes d'informations.

Notre analyse de la trajectoire de TOTEX « véhicules » présentées par EDF SEI fait ressortir des incohérences sur l'évolution du coût unitaire d'acquisition des véhicules. Par conséquent, nous nous interrogeons sur la cohérence de la trajectoire de CAPEX présentée par l'opérateur.

De plus, la trajectoire OPEX ne tient pas compte de l'évolution du mix énergétique de la flotte de véhicule. Par conséquent, nous avons ajusté la trajectoire d'OPEX pour tenir compte de cet effet mix énergétique engendrant un ajustement de -1,0 M€ sur la période 2022-2025.

Notre analyse de la trajectoire de TOTEX « immobilier » présentées par EDF SEI montre que l'évolution de la trajectoire flux DIG ne correspond à la description faite par l'opérateur dans le chapitre concerné (Protocoles). En appliquant les évolutions présentées sur les blocs A et B dans le chapitre Protocoles, il ressort un ajustement de -5,7 M€ des TOTEX « immobilier » sur la période 2022-2025.

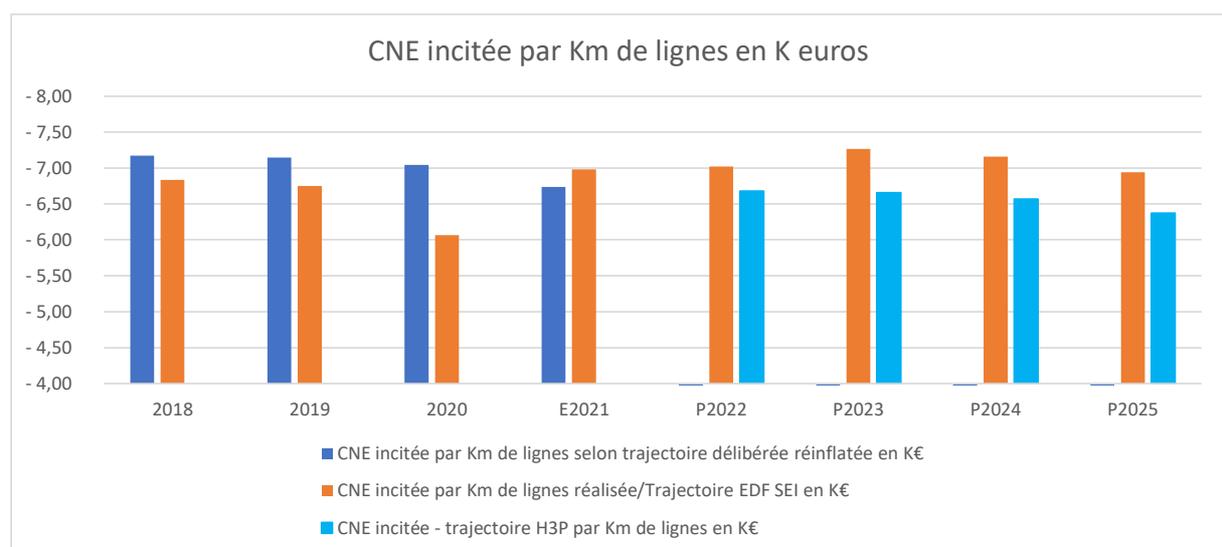
Indicateurs de performance :

Afin d'apprécier le niveau des charges, nous avons mesuré la productivité globale d'EDF SEI au regard de ses charges d'exploitation incitées. Pour ce faire, nous avons mesuré le niveau de productivité des charges atteint par EDF SEI sur la période 2018 à 2020 et 2022 à 2025. Cette analyse s'est faite sur le périmètre des charges incitées.

Nous avons retenu le montant des CNE incitées par rapport au nombre de kilomètre de lignes sur la période 2022 à 2025.

La trajectoire CNE incitée par kilomètre de lignes se présente comme suit :

En K euros	2018	2019	2020	E2021	P2022	P2023	P2024	P2025	
HTB (km)	2 327	2 327	2 327	2 338	2 338	2 350	2 358	2 358,20	
HTA (km)	14 330	14 532	14 832	15 126	15 426	15 732	16 044	16 362,87	
BT (km)	20 450	20 802	21 078	21 389	21 704	22 024	22 349	22 679,61	
Total Km de ligne	37 107	37 661	38 237	38 853	39 468	40 106	40 752	41 401	
CNE incitée par Km de lignes selon trajectoire délibérée réinflatée en K€	-	7,17	-	7,14	-	7,04	-	6,74	-
CNE incitée par Km de lignes réalisée/Trajectoire EDF SEI en K€	-	6,84	-	6,75	-	6,07	-	6,94	-
CNE incitée - trajectoire H3P par Km de lignes en K€	-	-	-	-	-	6,99	-	7,02	-
						7,26		7,16	
						6,66		6,57	
						6,68		6,37	



Principaux constats

L'indicateur de performance fait apparaître une tendance à la hausse sur la trajectoire proposée par EDF SEI. Cette hausse est de 4,45% [CONFIDENTIEL]. Cela démontre une perte d'efficacité sur la trajectoire 2022 à 2025.

La trajectoire que nous proposons, fait apparaître des gains de performance sur la période 2022 à 2025. Ces gains de performance sont de 3,24% en moyenne par an. Ces constats sont des éléments supplémentaires permettant de confirmer le niveau de CNE que nous proposons dans notre trajectoire. Nous ne recommandons pas d'ajustement supplémentaire en lien avec les indicateurs de performance.

B. Contradictoire

a) Commentaires EDF SEI

Au-delà de l'ensemble des commentaires et compléments fournis par EDF SEI visant à rectifier les affirmations de l'auditeur et qui seront détaillés dans la suite du rapport, EDF SEI souhaite apporter les éléments suivants qui soulignent les limites fondamentales de l'analyse présentée et conduisent EDF SEI à contester à peu de choses près la totalité des ajustements proposés par l'auditeur dans son rapport.

1. Une demande et une phase d'audit denses qui ont permis à EDF SEI d'exposer son projet industriel et humain construit sur un équilibre entre qualité du service public, performance économique et développement des territoires dans le contexte de la transition énergétique qui est désormais une réalité.

La demande tarifaire adressée par EDF SEI le 1^{er} avril dernier comportait :

- une synthèse présentant le contexte des transformations profondes auxquelles SEI sera confrontée au cours de la prochaine période tarifaire et les moyens qu'elle compte mettre en œuvre pour réaliser son projet industriel, faire évoluer son modèle d'activité, maîtriser ses dépenses compte tenu des enjeux systémiques induits par la transition énergétique qui s'accélère dans les ZNI, dans un équilibre entre performance économique et gestion sociétale dans des territoires aux contextes particuliers, tout en recherchant un haut niveau de qualité de service au bénéfice de ses clients.
- Un bilan de la période 2018-2020
- Un plan d'affaire déclinant le projet d'EDF SEI poste par poste et illustrant les principales hypothèses sous-jacentes.
- Des annexes documentaires nombreuses (y compris le PMT transmis au Groupe accompagné de la liste exhaustive des éléments en écart inclus dans la demande tarifaire, le PMT ayant été finalisé fin septembre 2020 et la demande tarifaire fin mars 2021)

EDF SEI, pendant toute la durée de la phase d'audit a préparé des documents spécifiques sur l'ensemble des thèmes, exposé ces éléments en réunions auxquelles assistaient des représentants des auditeurs et de la CRE et qui ont donné lieu à des CR systématiques indiquant la satisfaction des participants, et répondu à près de 200 questions.

Pour autant, dans le rapport proposé par les auditeurs, le **contexte d'activité, les choix affichés de l'opérateur, ses ambitions et le lien entre la trajectoire tarifaire demandée et ces objectifs ne sont jamais évoqués, ni utilisés ni même acceptés comme un élément d'entrée d'analyse pouvant justifier une quelconque hausse des moyens nécessaires. Le contexte de la transition énergétique qui détermine une partie du cadre n'est nulle part cité.**

En résumé, le rapport ignore les enjeux fondamentaux de l'opérateur et le projet mis en œuvre pour y répondre. Il ignore également les explications, pourtant nombreuses et détaillées, fournies par l'opérateur sans pour autant étayer son refus par des éléments illustratifs issus du secteur.

2. Une méthodologie qui ignore globalement les éléments du futur et intègre une année 2020 exceptionnelle comme référence à de maintes reprises

La méthodologie appliquée ignore, par construction, ce qui est considéré comme non justifié de manière calculatoire. Cela conduit, selon la description même faite par l'auditeur, et compte tenu du fait que l'exposition des hypothèses sous-jacentes à la trajectoire n'est pas considérée comme une justification pertinente, à l'approche suivante :

- Lorsque la trajectoire FPE de l'opérateur est supérieure au réalisé 2020 (quelle que soit la raison exposée par EDF):
 - repartir du réalisé 2020 auquel est appliqué le taux d'inflation prévisionnel sur la trajectoire, lorsque la tendance sur le réalisé 2018-2020 est à la hausse ou à la baisse.

De plus, sur certains postes, compte tenu du caractère exceptionnel de l'année, la base pour la trajectoire est le réalisé 2019 ;

- *retenir la moyenne du réalisé 2018-2020 à laquelle est appliqué le taux d'inflation prévisionnel sur la trajectoire, lorsque le réalisé 2018-2020 présentait des fluctuations à la hausse et à la baisse ;*
- *Lorsque la trajectoire FPE est inférieure au réalisé 2020, conservation la trajectoire d'EDF SEI.*

D'une part cette approche ignore les éléments spécifiques de la période à venir et le projet d'EDF SEI, mais d'autre part intègre pour la plupart des postes, comme point de départ, soit la moyenne 2018-2020, soit l'année 2020 qui est atypique à plusieurs titres (crise sanitaire et recettes exceptionnelles en lien avec l'indemnisation des assurances consécutives au cyclone Irma et [CONFIDENTIEL]). La trajectoire inflatée utilisée comme référence assez régulièrement tout au long du rapport et systématiquement dans les graphiques et les indicateurs repose sur l'année 2020 ce qui est trompeur.

D'autre part, la cohérence d'ensemble des chapitres n'est pas toujours assurée lorsque des éléments justifiés dans un chapitre sont considérés comme non justifiés dans un autre (PSI MO et charges de personnel, PCN et protocoles, ETP dans les différents chapitres).

Enfin, l'auditeur insiste à maintes reprises sur le fait qu'EDF SEI n'a pas justifié les chiffres avancés, ce qu'EDF SEI conteste formellement et vigoureusement et illustre tout au long de son rapport contradictoire, par le détail de son projet et par les innombrables documents et réponses élaborés tout au long de l'audit.

3. Des conclusions qui condamnent la mise en œuvre du projet et de l'ambition d'EDF SEI au détriment des territoires à une période charnière de la transition énergétique.

L'auditeur met lui-même en avant plusieurs fois dans le rapport **l'utilisation de comparants ou d'échantillon** pour étayer ses ajustements ainsi que **son expertise du secteur sans que ces éléments factuels apparaissent dans les raisonnements qui conduisent aux propositions d'ajustements**. EDF SEI considère sur cette base que l'approche relève plus du jugement de valeur que d'un challenge argumenté.

Qualifier de « **légers gains de performance** » des gains de l'ordre de 2.5 à 4% par an pendant quatre ans est illusoire et devrait a minima être étayé, pour être crédible, par une démonstration basée sur un benchmark illustrant la capacité d'un opérateur comparable à EDF SEI à délivrer ces gains dans le contexte décrit.

EDF SEI laisse par ailleurs à l'auditeur le jugement de valeur, non étayé, qui consiste à qualifier sans démonstration ces « **gains raisonnables et accessibles** ».

EDF SEI conteste fermement la trajectoire proposée par l'auditeur et apporte l'ensemble des éléments et des arguments de manière détaillée dans les pages suivantes. EDF SEI confirme également fermement que les ajustements proposés par l'auditeur condamnent de facto la réalisation du projet industriel et humain présenté par EDF SEI pour ses activités de gestionnaire de réseaux pour la période qui s'ouvre en 2022, au détriment des territoires et de leurs attentes en termes de modernisation du service public au quotidien et de facilitation d'une transition énergétique en pleine accélération.

b) Réponse H3P

1. Une demande et une phase d'audit denses qui ont permis à EDF SEI d'exposer son projet industriel et humain construit sur un équilibre entre qualité du service public, performance économique et développement des territoires dans le contexte de la transition énergétique qui est désormais une réalité.

Nous confirmons la bonne réception des éléments cités par l'opérateur, inclus dans la demande tarifaire adressée le 1^{er} avril 2021. Cependant, dans le cahier des charges, l'opérateur devait fournir une analyse détaillée et quantifiée de l'évolution prévisionnelle des différents postes de charges et produits

d'exploitation pour la période 2018-2025. Les documents qui nous ont été transmis nous ont permis de comprendre les enjeux de l'opérateur et les projets qu'il souhaite mettre en œuvre. De façon globale, les éléments transmis ne permettaient pas de chiffrer la plupart de ces trajectoires. La décomposition au premier euro n'a été faite sur aucun des postes au cours de la phase initiale. Nous avons posé plus de 200 questions pour accompagner l'opérateur et exprimer nos demandes de façon claire et ce par thématique. Malgré ces demandes, les réponses sont restées principalement descriptives. L'opérateur a bien indiqué que la plupart des éléments avaient été réalisés par des experts internes, et restitués tels quels à l'équipe d'EDF SEI. Nous comprenons donc que l'opérateur n'était pas en possession des travaux réalisés par les experts. Notre travail d'auditeur est de contrôler et vérifier les hypothèses ayant permis de construire les trajectoires sur la base d'éléments calculatoires tangibles et quantifiés. Nous ne pouvons pas nous contenter d'une description ou d'une explication pour approuver une évolution, à la hausse comme à la baisse. Au regard de la difficulté de l'opérateur à reconstruire le calcul qui a permis d'aboutir à sa trajectoire, nous avons principalement challengé les évolutions à la hausse et avons conservé les trajectoires à la baisse de l'opérateur. Après la réunion contradictoire, nous avons accepté certaines évolutions qui nous semblaient cohérentes, malgré le manque de justification chiffrée, au regard de son activité et des évolutions observées sur la période précédente.

2. Une méthodologie qui ignore globalement les éléments du futur et intègre une année 2020 exceptionnelle comme référence à de maintes reprises

Nous avons retenu l'année 2020 lorsque le poste n'était pas impacté par la crise sanitaire. Pour les autres postes, nous avons retenu une moyenne 18-20 ou l'année 2019, en fonction du poste audité. De plus, pour les événements exceptionnels hors COVID, lorsque cela a été possible, nous les avons retraités afin de se baser sur l'exercice le plus représentatif de l'activité de l'opérateur.

3. Des conclusions qui condamnent la mise en œuvre du projet et de l'ambition d'EDF SEI au détriment des territoires à une période charnière de la transition énergétique.

Notre travail d'auditeur est d'évaluer la trajectoire proposée par l'opérateur afin d'arriver à une estimation au plus proche de ses besoins réels pour la période. Notre trajectoire est présentée et justifiée dans chaque sous-poste.

VI. Charges et recettes incitées

A. Autres charges et Produits d'Exploitation

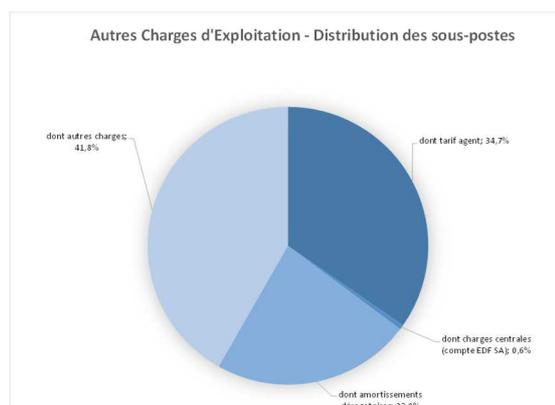
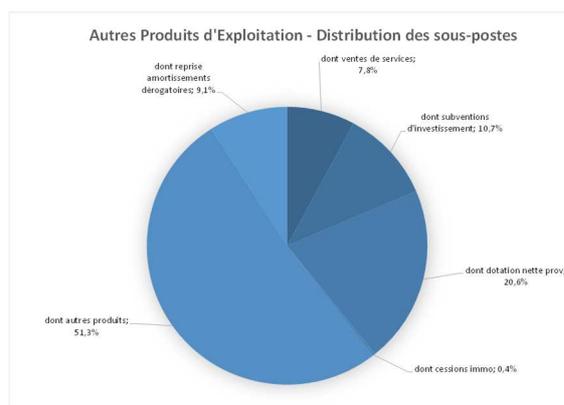
1. Descriptif du poste

Les autres produits d'exploitation sont composés des ventes de services, des subventions d'investissement, de provisions, de cessions d'immobilisations, de reprises d'amortissements dérogatoires et d'autres produits.

Les autres charges d'exploitation sont composées du tarif agent, des charges centrales, des amortissements dérogatoires et des autres charges.

A titre illustratif, ci-dessous la répartition des postes du chapitre Autres Produits et Charges d'Exploitation sur la base du réalisé 2020 :

En M€ courants	2020	En %
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	- 57,6	100%
<i>dont ventes de services</i>	- 4,5	7,8%
<i>dont subventions d'investissement</i>	- 6,2	10,7%
<i>dont dotation nette prov</i>	- 11,9	20,6%
<i>dont cessions immo</i>	- 0,2	0,4%
<i>dont autres produits</i>	- 29,5	51,3%
<i>dont reprise amortissements dérogatoires</i>	- 5,2	9,1%
<i>dont delta NF vs IFRS à expliquer</i>	1,1	
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	18,1	100%
<i>dont tarif agent</i>	6,3	34,7%
<i>dont charges centrales (compte EDF SA)</i>	0,1	0,6%
<i>dont amortissements dérogatoires</i>	4,2	23,0%
<i>dont autres charges</i>	7,6	41,8%
Total Réalisé APCE	- 39,5	



2. Evolution du poste CNE réalisées 2018-2021 et trajectoire CNE 2022-2025

L'évolution des Autres Charges et Produits d'Exploitation sur la période 2018-2025 selon EDF SEI se présente comme suit :

En M€ courants	R2018	R2019	R2020	E2021	P2022	P2023	P2024	P2025
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	- 23,2	- 33,9	- 57,6					
<i>dont ventes de services</i>	- 4,3	- 10,1	- 4,5					
<i>dont subventions d'investissement</i>	- 6,4	- 6,0	- 6,2					
<i>dont dotation nette prov</i>	- 5,2	- 1,5	- 11,9					
<i>dont cessions immo</i>	- 0,3	- 0,2	- 0,2					
<i>dont autres produits</i>	- 3,3	- 12,1	- 29,5					
<i>dont reprise amortissements dérogatoires</i>	- 3,8	- 4,0	- 5,2					
<i>dont delta NF vs IFRS à expliquer</i>	-	-	- 1,1					
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	16,9	25,5	18,1					
<i>dont tarif agent</i>	5,1	5,6	6,3					
<i>dont charges centrales (compte EDF SA)</i>	1,9	2,0	0,1					
<i>dont amortissements dérogatoires</i>	3,9	4,2	4,2					
<i>dont autres charges</i>	6,0	13,7	7,6					
Total Autres produits et charges	- 6,3	- 8,4	- 39,5	- 3,9	- 2,6	- 4,6	- 4,6	- 4,5
Trajectoire EDF SEI 2018-2025	- 1,0	- 1,0	- 0,9	- 3,9	- 2,6	- 4,6	- 4,6	- 4,5
Ecart	5,3	7,4	38,6	0,0	- 0,0	- 0,0	- 0,0	- 0,0

Les autres produits d'exploitation augmentent de 34,4 M€ entre 2018 et 2020, soit une hausse de 148,3 % par rapport au réalisé 2018. Les autres charges d'exploitation augmentent de 1,1 M€ entre 2018 et 2020, soit une hausse de 7,1 % par rapport au réalisé 2018.

Le point de départ de la trajectoire CNE 2022-2025 du poste autres produits et charges d'exploitation marque une baisse significative de -93,4 % (-36,9 M€) par rapport au réalisé 2020. Il convient de noter que l'année 2020 est exceptionnelle pour EDF SEI concernant les autres produits d'exploitation. En effet, il a été enregistré une indemnité d'assurance IRMA en 2020 pour un montant de 22 M€, ainsi que des recettes exceptionnelles en Corse et une reprise de provisions pour [CONFIDENTIEL].

Figure – Trajectoire 2018-2025 du poste « Autres Produits et Charges d'Exploitation » en M€ courants

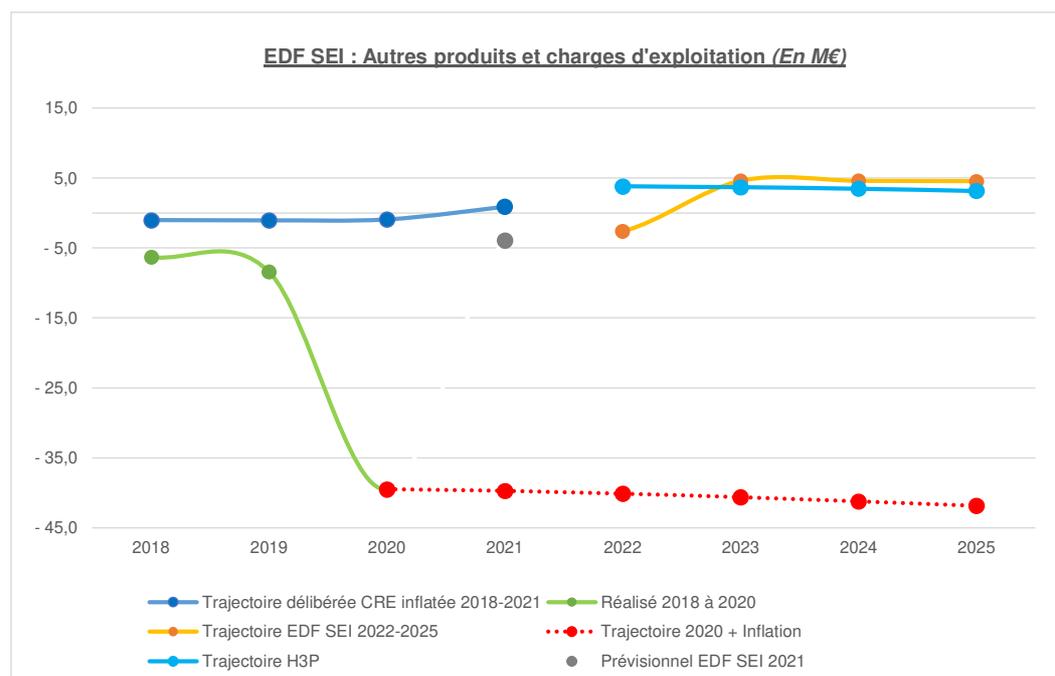


Tableau – Trajectoire 2018-2025 du poste « Autres Produits et Charges d’Exploitation » en M€ courants

En M€ courants	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Trajectoire délibérée CRE inflatée 2018-2021	-1,0	-1,0	-0,9	0,9				
Réalisé 2018-2020 et révisé 2021	-6,3	-8,4	-39,5	-3,9				
Trajectoire EDF SEI 2022-2025					-2,6	4,6	4,6	4,5
Ecart réalisé/demande FPE	5,3	7,4	38,6					
Evolution annuelle		0,3	3,7	-0,9	-0,3	-2,8	0,0	0,0
Ecart entre la moyenne 2018-2020 et la moyenne 2022-2025	20,8 -(115,4%)							
Evolution entre 2020 et 2022	36,9 -(93,4%)							
Evolution entre 2022 et 2025	7,2 -(273,5%)							
Trajectoire 2020 + Inflation			-39,5	-39,7	-40,1	-40,6	-41,2	-41,8
Trajectoire H3P					2,5	2,4	2,2	1,9
Ajustement					5,1	-2,2	-2,5	-2,7

3. Principales observations CNE 2018-2021

a) Autres produits d’exploitation

La trajectoire délibérée 2018-2020 prévoyait un total de 28,5 M€ courants pour les autres produits d’exploitation. Le montant des autres produits d’exploitation réalisé est de 114,7 M€ soit une surperformance de 86,2 M€ représentant 301,8 % de la trajectoire initiale 2018-2020.

Tableau – Ecart entre le réalisé et la trajectoire sur la période 2018-2020 en M€

En M€ courants	R2018	R2019	R2020	Total
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	- 23,2	- 33,9	- 57,6	- 114,7
<i>dont ventes de services</i>	- 4,3	- 10,1	- 4,5	- 18,9
<i>dont subventions d'investissement</i>	- 6,4	- 6,0	- 6,2	- 18,5
<i>dont dotation nette prov</i>	- 5,2	- 1,5	- 11,9	- 18,6
<i>dont cessions immo</i>	- 0,3	- 0,2	- 0,2	- 0,7
<i>dont autres produits</i>	- 3,3	- 12,1	- 29,5	- 45,0
<i>dont reprise amortissements dérogatoires</i>	- 3,8	- 4,0	- 5,2	- 13,0
<i>dont delta NF vs IFRS à expliquer</i>	-	-	1,1	1,1
Total Réalisé	- 23,2	- 33,9	- 57,6	- 114,7
Trajectoire délibérée inflatée 2018-2020	- 9,6	- 9,5	- 9,4	- 28,5
Ecart	- 13,6	- 24,3	- 48,2	- 86,2

Nous avons comparé le bilan d’affaires fourni par EDF SEI pour la période 2018-2020 avec la comptabilité et n’avons pas relevé d’écart.

La surperformance de 86,2 M€ sur la période 2018-2020 s’explique principalement par des produits exceptionnels. L’évolution des autres produits d’exploitation s’explique par les évènements suivants :

- Ventes de services : L’exercice 2019 est marqué par des recettes exceptionnelles supplémentaires en Corse pour 2,6 M€ et un produit à recevoir, lié à la tempête IRMA d’un montant de 3,6 M€.

- Subventions d'investissement : Il n'y a pas eu d'évolution notable entre 2018 et 2020.
- Dotation nette de provision : L'exercice 2018 est marqué par une reprise de provision sur [CONFIDENTIEL] pour un montant de [CONFIDENTIEL]. En 2019, le montant des reprises de provision est moins important. L'exercice 2020 est marqué par une reprise de provision de [CONFIDENTIEL] lié à [CONFIDENTIEL].
- Cessions des immobilisations : Pas d'évolution notable sur la période 2018 à 2020.
- Autres produits : L'exercice 2019 est marqué par une hausse des débours pour un montant de 8,2 M€. L'augmentation des débours observée entre 2018 et 2019 correspond à des produits exceptionnels liés au cyclone IRMA dans les îles du Nord. La hausse observée sur l'exercice 2020 correspond à une indemnité d'assurance de 22 M€ à la suite du cyclone IRMA.
- Reprise d'amortissements dérogatoires : Pas d'évolution notable sur la période 2018 à 2020.
- Delta Norme Française (NF) vs IFRS : Cette ligne correspond au traitement NF des dotations nettes d'amortissements dérogatoires qui devraient dans le futur être associées aux charges de capital.

b) Autres charges d'exploitation

La trajectoire délibérée 2018-2020 prévoyait un total de 25,5 M€ courants pour les autres charges d'exploitation. Le montant des autres charges d'exploitation réalisé est de 60,5 M€ soit une sous-performance de 35,0 M€ représentant 136,9 % de la trajectoire initiale 2018-2020.

Tableau – Ecart entre le réalisé et la trajectoire sur la période 2018-2020 en M€

En M€ courants	R2018	R2019	R2020	Total
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	16,9	25,5	18,1	60,5
<i>dont tarif agent</i>	5,1	5,6	6,3	16,9
<i>dont charges centrales (compte EDF SA)</i>	1,9	2,0	0,1	4,0
<i>dont amortissements dérogatoires</i>	3,9	4,2	4,2	12,3
<i>dont autres charges</i>	6,0	13,7	7,6	27,3
Total Réalisé	16,9	25,5	18,1	60,5
Trajectoire délibérée inflatée 2018-2020	8,6	8,5	8,5	25,5
Ecart	8,4	17,0	9,6	35,0

Nous avons comparé le bilan d'affaires fourni par EDF SEI pour la période 2018-2020 avec la comptabilité et n'avons pas relevé d'écart.

La sous-performance de 35,0 M€ sur la période 2018-2020 s'explique principalement par le sous-poste des autres charges composées notamment par :

- Les charges en lien avec le cyclone IRMA ;
- La reprise d'études sans suite (raccordements producteurs) ;
- Le passage à « Pertes et Profits » ;
- Les charges de médecine du travail ;
- [CONFIDENTIEL].

La sous-performance ainsi que l'évolution du poste autres charges d'exploitation est principalement impactée par les charges liées au cyclone IRMA. En effet, les charges liées au tarif agent, charges centrales et amortissements dérogatoires ont été surévaluées lors de la délibération pour la période 2018-2020 tandis que le sous-poste des autres charges est le seul à avoir été sous-évalué. Cependant, cette sous-évaluation n'est pas uniquement due à la tempête IRMA. Nous avons demandé à l'opérateur de nous faire parvenir le détail des charges attribuées à la tempête sur la période du réalisé 2018-2020 mais ce dernier ne nous a pas transmis cette information.

Il convient également de noter que les charges centrales sont basses en 2020 en comparaison avec les années 2018 et 2019. L'opérateur n'a pas réussi à nous fournir les informations pour expliquer cette diminution.

L'opérateur nous a présenté la trajectoire prévisionnelle détaillée pour les autres produits et charges d'exploitation sur la période 2018 à 2020 :

En M€	P2018	R2018	P2019	R2019	P2020	R2020	2021
Prévisionnel 18-21: Autres produits d'exploitation	- 9,6	- 23,2	- 9,5	- 33,9	- 9,4	- 57,6	- 9,4
Autres recettes	- 5,0	- 4,3	- 5,0	- 10,1	- 5,0	- 4,5	- 5,0
Transferts de charges	- 0,8	nc	- 0,8	nc	- 0,8	nc	- 0,8
Autres produits	- 0,3	- 12,6	- 0,3	- 17,8	- 0,3	- 46,9	- 0,3
Subventions d'invest. virées au résultat	- 5,5	- 6,4	- 5,5	- 6,0	- 5,5	- 6,2	- 5,5
CORDIS - CORDIS	2,8	nc	2,8	nc	2,9	nc	2,9
Prévisionnel 18-21: Autres charges d'exploitation	8,6	16,9	8,5	25,5	8,5	18,1	10,3
Tarif agent	6,8	5,1	6,9	5,6	7,0	6,3	7,1
VNC	1,9	nc	1,1	nc	1,4	nc	1,4
Autres charges (dont régu incitative 20% - 5h en forfait)	1,0	11,8	1,0	19,9	1,0	11,8	1,0
Total	- 1,0	- 6,3	- 1,0	- 8,4	- 0,9	- 39,5	- 0,9
<i>Ecart estimé vs réalisé</i>	-	5,3	-	7,4	-	38,6	3,0

Les écarts entre le prévisionnel et le réalisé sur la période 2018-2020 sont notamment dus aux événements exceptionnels liés au cyclone IRMA. Nous avons rationalisé l'écart observé dans le tableau ci-dessous :

Tableau – Décomposition de l'écart entre le réalisé et la trajectoire sur la période 2018-2020 en M€

En M€ courants	2018	2019	2020
<i>Ecart estimé vs réalisé</i>	- 5,3	- 7,4	- 38,6
Recettes exceptionnelles en Corse		- 2,6	
Produit à recevoir IRMA		- 3,6	
Reprise de provision litige PV	- 6,1		- 11,7
Débours		- 8,2	
Indemnité assurance IRMA			- 22,0
Sous-évaluation des autres produits	- 7,5	- 9,9	- 14,5
Delta NF vs IFER			1,1
Sous-évaluation des autres charges	8,4	17,0	8,5

4. Méthode et hypothèse de trajectoire CNE 2022-2025

La trajectoire des Autres Produits et Charges d'Exploitation pour la période 2022-2025 a été conçue en sommant les charges et produits. Nous avons demandé à l'opérateur de nous justifier la trajectoire 2022-2025 sur la base de la décomposition faite sur le réalisé 2018-2020 afin de faire notre analyse sur le même périmètre, mais cela n'a pas été possible. Pour la trajectoire prévisionnelle 2022-2025, l'opérateur a présenté le tarif agent, les charges centrales et les licences PCN. Les autres charges et produits opérationnels sont agrégés dans un même sous-poste qui nous a été détaillé par la suite.

Cependant, le détail n'étant pas le même que pour le réalisé 2018-2020, le travail d'analyse à isopérimètre n'a pu être effectué.

La trajectoire 2022-2025 détaillée présentée par EDF SEI est la suivante :

En M€ courants	2020	2021	2022	2023	2024	2025
AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION	- 39,5	- 3,9	- 2,6	4,6	4,6	4,6
<i>dont tarif agent</i>	6,3	5,8	5,6	5,6	5,6	5,6
<i>dont charges centrales (compte EDF SA)</i>	0,1	2,1	2,1	2,1	2,1	2,1
<i>dont autres produits et charges opérationnels</i>	- 47,5	- 13,4	- 11,9	- 4,7	- 4,7	- 4,7
<i>dont licences PCN</i>	1,6	1,6	1,6	1,6	1,6	1,6
Total	- 39,5	- 3,9	- 2,6	4,6	4,6	4,6
Trajectoire EDF SEI 2022-2025	- 0,9	- 3,9	- 2,6	4,6	4,6	4,5
Ecart	38,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1

L'opérateur a construit sa trajectoire 2022 à 2025 sur la base du réalisé 2020 en retraitant les évènements exceptionnels.

Les variations observées sur la trajectoire sont les suivantes :

- Tarif Agent : ce coût représente la charge résultant de l'application des tarifs particuliers consentis aux agents statutaires (actifs et inactifs ainsi que les résidence secondaires). Cette charge constitue le déficit entre la vente du même volume au prix du TRV et les recettes au prix du tarif agent. Sa trajectoire est stable sur la période 2022-2025 ; l'opérateur utilise une hypothèse de consommation moyenne multipliée par le nombre de bénéficiaires actifs et inactifs pour chaque tarif (bleu, jaune et vert). La part des inactifs est calculée par EDF SA et transmis à EDF SEI. Le ratio est de [CONFIDENTIEL]. Cependant, EDF SEI ne considère pas ce ratio comme représentatif, notamment du fait [CONFIDENTIEL]. Il ajoute également à cette base [CONFIDENTIEL].
- Charges Centrales : la trajectoire est construite à partir du réalisé 2019 (2 M€). L'année 2020 est considérée comme non représentative par l'opérateur ;
- Licences PCN : Le point de départ de la trajectoire est le réalisé 2020 qui s'établit à 1,6 M€ ;
- Autres Produits et Charges Opérationnels : la trajectoire prévisionnelle des APCO intègre [CONFIDENTIEL]. A partir de 2023, la trajectoire est stable, [CONFIDENTIEL].

Le tableau ci-dessous présente le détail de la ligne autres produits et charges opérationnels (APCO) :

En M€ courants	2021	2022	2023	2024	2025	Total
Détail autres produits et charges opérationnels	-13,4	-11,9	-4,7	-4,7	-4,7	-39,4
[CONFIDENTIEL]						
Total	-13,4	-11,9	-4,7	-4,7	-4,7	-39,4
Trajectoire EDF SEI 2022-2025	-13,3	-11,8	-4,6	-4,6	-4,7	-39,0
Ecart	0,1	0,1	0,1	0,1	0	0,4

5. Trajectoire H3P

La période du réalisé 2018-2020 a été marquée par de nombreux événements exceptionnels qui ne peuvent pas être considérés comme pérennes sur la trajectoire 2022-2025. C'est pourquoi nous avons retraité les événements exceptionnels de l'année 2020 afin de se baser sur l'exercice le plus récent pour l'analyse de la trajectoire.

Nous avons demandé à EDF SEI de nous justifier les variations ainsi que les hypothèses retenues pour aboutir à la trajectoire 2022-2025. Nous avons recalculé les trajectoires en prenant en compte les hypothèses justifiées par EDF SEI sur la base du réalisé 2020, ce qui entraîne les ajustements suivants :

En M€ courants	2020	2021	2022	2023	2024	2025
AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION	- 39,5	- 3,9	2,5	2,4	2,2	1,9
<i>dont tarif agent</i>	6,3	5,8	4,3	4,3	4,3	4,3
<i>dont charges centrales (compte EDF SA)</i>	0,1	2,1	2,0	2,1	2,1	2,1
<i>dont autres produits et charges opérationnels</i>	-47,5	13,4	5,4	5,6	5,8	6,2
<i>dont licences PCN</i>	1,6	1,6	1,6	1,6	1,6	1,6
Trajectoire EDF SEI 2022-2025	- 0,9	-3,9	-2,6	4,6	4,6	4,5
Ecart	38,6	-	5,1	2,2	2,5	2,7

- Tarif Agent : Nous avons recalculé la consommation moyenne annuelle pour chaque tarif utilisé dans le calcul de l'opérateur avec l'extraction du réalisé 2020 des consommations par tarif et nous n'avons pas relevé d'écart. Nous avons recalculé le montant du tarif agent à partir des éléments [CONFIDENTIEL]. Nous ne relevons pas d'écart sur le calcul de la charge du tarif agent à la suite des compléments apportés par l'opérateur. Nous sommes, cependant, toujours dans l'attente d'éléments justifiant les hypothèses avancées sur la charge du tarif agent liée aux Fonctions Centrales et aux Résidences Secondaires par rapport au fichier de calcul envoyé en réponse par l'opérateur ;
- Charges Centrales : Le montant de ce sous-poste pour l'année 2019 s'élève à 2 M€ et à 1,9 M€ pour l'année 2018, ce qui montre une tendance à la hausse pour les charges centrales, l'année 2020 n'étant pas représentative de l'activité de l'opérateur pour ce sous-poste. Nous avons par conséquent appliqué l'inflation prévisionnelle sur la base de l'année 2019 pour la période 2022-2025 ;
- Licences PCN : la trajectoire PCN est basée sur un maintien des dépenses réalisées sur l'exercice 2020. Nous retenons également ce maintien des dépenses sur ce sous-poste pour la trajectoire 2022-2025.
- Autres Produits et Charges Opérationnels : la trajectoire des APCO est construite sur la base des autres produits d'exploitation présentés dans le réalisé, auxquels sont ajoutés les amortissements dérogatoires et les autres charges. En effet, l'opérateur ayant choisi de construire sa trajectoire 2022-2025 en sommant les produits et charges, nous avons fait de même avec la base du réalisé en considérant que tous les produits et charges, présentés ci-dessous, étaient opérationnels (APCO), sauf le tarif agent et les charges centrales qui eux sont calculés séparément. Les charges et produits suivants sont intégrés à la trajectoire APCO :
 - o Ventes de Services : nous nous sommes basés sur le réalisé 2020, retraité des recettes exceptionnelles et des produits à recevoir IRMA, soit -1,4 M€.
 - o Subventions d'Investissement : nous nous sommes basés sur le réalisé 2020 puisque la trajectoire est stable sur la période 2018-2020, soit -6,2 M€.

- Dotation nette provisions : il a été décidé, dans le cadre des travaux sur le TURPE 6 HTA-BT, que ce poste ne serait pas couvert par les tarifs. Les dotations aux provisions font l'objet de reprises ultérieures et ne constituent donc qu'une mécanique comptable qui devrait être neutre pour les consommateurs finals. Par conséquent, il a été décidé de ne pas les prendre en compte pour fixer le niveau de la dotation. Conformément à la décision de la délibération n°2021-13, nous ajustons ces lignes à 0,0 M€.
- Cessions d'Immobilisations : nous nous sommes basés sur le réalisé 2020, puisque l'évolution du poste est stable sur la période 2018-2020, soit -0,2 M€.
- Autres produits : nous nous sommes basés sur le réalisé 2018, qui nous semble être le plus représentatif des autres produits de gestion courante pour l'opérateur, puisque les années 2019 et 2020 intègrent des événements exceptionnels liés à la tempête IRMA (débours et indemnités d'assurance), soit -3,3 M€. Cependant, afin que tous les postes utilisés pour construire la base des APCO soient au même périmètre, nous avons appliqué l'inflation réelle au réalisé 2018 afin de pouvoir en tenir compte comme une base 2020. Nous obtenons un montant de -3,3 M€.
- Delta NF vs IFRS : nous ne l'avons pas retenu dans notre trajectoire APCO 2022-2025 puisque c'est une charge qui ne nous a pas été justifiée et qui semble être un cas particulier sur l'année 2020.
- Dotations et reprises des amortissements dérogatoires : nous nous sommes basés sur le réalisé 2020, soit -5,2 M€ pour les reprises et +4,2 M€ pour les dotations.
- Autres charges : nous nous sommes basés sur la moyenne du réalisé des années 2018 et 2020, puisque l'année 2019 intègrent des charges exceptionnelles liées à la tempête IRMA, soit +6,8 M€.

Le total des APCO utilisé comme base 2020 pour notre trajectoire 2022-2025 est donc de -5,3 M€. Ce montant a ensuite été multiplié par l'inflation prévisionnelle.

A la suite de nos travaux, nous recommandons de retenir la trajectoire suivante, soit un impact de - 2,2 M€ par rapport à la trajectoire proposée par EDF SEI sur la période 2022-2025.

En M€ courants	2022	2023	2024	2025	Total
Proposition EDF SEI	- 2,6	4,6	4,6	4,5	11,1
Proposition H3P	2,5	2,4	2,2	1,9	8,9
Ajustements	5,1	- 2,2	- 2,5	- 2,7	- 2,2

6. **Contradictoire**

a) *Commentaires EDF SEI*

EDF SEI a apporté les commentaires suivants après la réunion contradictoire :

« S'agissant du premier tableau présenté, EDF SEI ne reconnaît pas les lignes relatives aux amortissements dérogatoires qui ne « matchent pas » ; cela crée un écart de -0,1M€ en 2018 et -0,2M€ en 2019.

S'agissant de la trajectoire délibérée, EDF SEI rappelle que la délibération 2018-070 (page 19) fait état de 7.8M€ /an sur 2018-2020, soit 23.4M€ d'autres charges d'exploitation sur 2018-2020 et non 25.5M€.

S'agissant du graphique sur la trajectoire 218-2025, EDF SEI considère que la présentation du tableau qui inflat le résultat de l'année 2020 alors que cette année est exceptionnelle sur ce poste en raison des indemnités d'assurance et de [CONFIDENTIEL]est trompeuse et fausse la comparaison.

S'agissant de la trajectoire 2022-2025 sur la base de la décomposition du réalisé, le périmètre d'analyse est le même mais EDF SEI ne dispose pas du même niveau de détail pour le prévisionnel que pour le réalisé.

Le tableau détaillant la ligne autres produits et charges opérationnels (APCO) est erroné : EDF SEI a mentionné en réponse à la question 112 une prolongation par erreur du produit de TVA non perçue récupérable (dispositif abrogé). La trajectoire doit donc en tenir compte et être prise à 0.

S'agissant du tarif agent, en réponse à de nombreuses questions (97 à 102, 123, 186, 187) EDF SEI a apporté l'ensemble des justificatifs et démontré l'ensemble des calculs dans un fichier excel qui rassemble et précise l'ensemble des éléments déjà transmis. Nous demandons la correction de la trajectoire en conséquence, à savoir, le passage de 4.3M€ à 5.6M€ comme demandé.

S'agissant du Delta NF vs IFRS qui occasionne un écart de 1M€ auparavant inexpliqué, EDF SEI a précisé lors de la réunion consacrée au APCO en mai 2021 que ce montant pour 2020 était correspondait au traitement NF des dotations nettes d'amortissements dérogatoires qui devraient dans le futur être associées aux charges de capital. Ce montant doit être supprimé sur la trajectoire 2022-2025 comme l'auditeur l'indique également. Or la trajectoire n'a pas été modifiée et ce montant est toujours inclus dans la ligne « reprise des amortissements dérogatoires ». Ceci a également été rappelé en réponse à la question 188. Nous demandons la correction de cette ligne, comme c'est le cas dans la trajectoire EDF SEI.

En conclusion, EDF SEI conteste la trajectoire APCO proposée par l'auditeur et demande la réintégration dans la trajectoire annuelle du traitement de :

- +0.4M€ relatif à la TVA non perçue
- -1.3M€ de charges relatives au tarif agent
- +1M€ de correction de prise en compte erronée sur 2022-2025 du traitement NF des dotations nettes d'amortissement dérogatoires. »

b) Réponse H3P

Tarif Agent :

- Les éléments transmis par l'opérateur pendant la phase contradictoire nous ont permis d'intégrer 0,2 M€ par an à notre trajectoire 2022-2025 pour prendre en compte [CONFIDENTIEL]. Nous n'avons cependant pas reçu d'éléments complémentaires concernant les Résidences Secondaires, pour lesquelles nous conservons notre recommandation pré-contradictoire.

Autres produits et charges opérationnels :

- Amortissements dérogatoires : Initialement, nous avons utilisé les amortissements dérogatoires nettés du réalisé 2020. Les éléments apportés par l'opérateur nous ont permis de prendre en compte les amortissements dérogatoires nettés sur toute la période du réalisé, c'est-à-dire les 3 exercices 2018, 2019 et 2020, compte tenu du caractère exceptionnel de cette charge qui semble être lissée sur la période. Nous nous sommes donc basés sur la somme des soldes du réalisé 2018, 2019 et 2020, soit -0,7 M€. Nous rappelons que le delta NF vs IFRS n'est pas pris en compte dans la trajectoire.
- Lors de l'élaboration de notre nouvelle trajectoire des APCO, nous nous sommes rendus compte d'une surestimation de la ligne liée à une mauvaise prise en compte de l'inflation sur la période 2022-2025.

Nos ajustements finaux à la suite des éléments apportés pendant le contradictoire sont donc les suivants :

En M€ courants	2020	2021	2022	2023	2024	2025
AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION	- 39,5	- 3,9	3,0	3,0	3,0	2,9
<i>dont tarif agent</i>	6,3	5,8	4,5	4,5	4,5	4,5
<i>dont charges centrales (compte EDF SA)</i>	0,1	2,1	2,0	2,1	2,1	2,1
<i>dont autres produits et charges opérationnels</i>	-47,5	- 13,4	5,1	5,2	5,3	5,3
<i>dont licences PCN</i>	1,6	1,6	1,6	1,6	1,6	1,6
Trajectoire EDF SEI 2022-2025	- 0,9	-3,9	-2,6	4,6	4,6	4,5
Ecart	38,6	-	5,7	1,6	1,7	1,6

En M€ courants	2022	2023	2024	2025	Total
Proposition EDF SEI	- 2,6	4,6	4,6	4,5	11,1
Proposition H3P	3,0	3,0	3,0	2,9	11,9
Ajustements	5,7	1,6	1,7	1,6	0,8

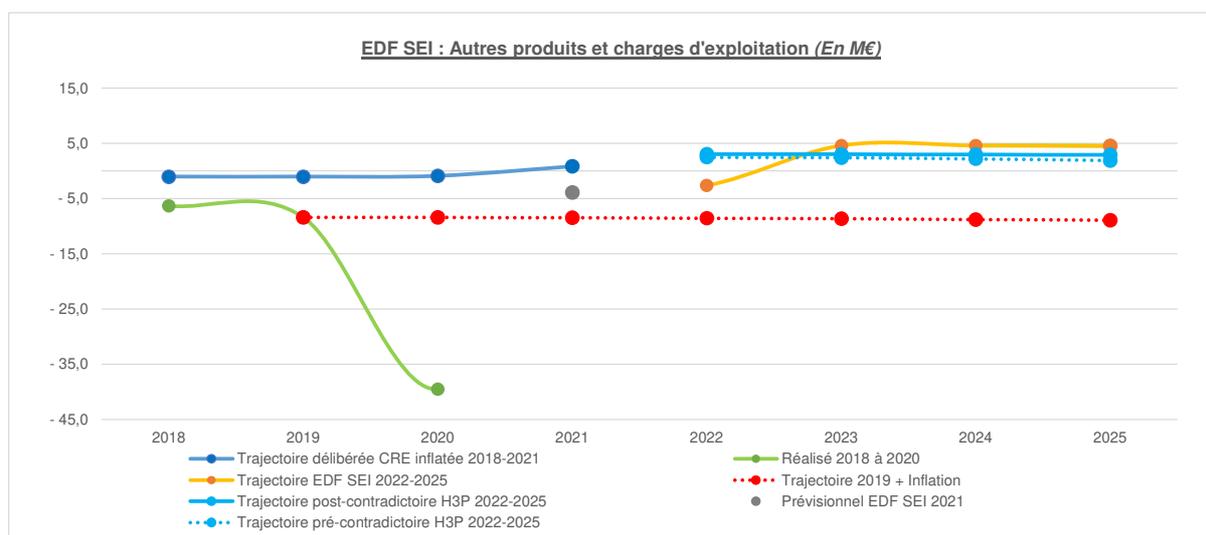
Nos ajustements sont principalement dus au fait :

- que nous n'avons pas retenu, d'une part, la charge de 1,0 M€ [CONFIDENTIEL] du tarif agent, soit un ajustement total sur la période de -4,2 M€ ;
- et d'autre part, les dotations nettes de provisions observées en 2020 n'ont pas été prolongées dans les APCO sur la période 2022-2025 puisque la CRE a décidé à partir du TURPE 6 de ne plus couvrir les postes des dotations aux provisions, qui avaient été estimées à 7,0 M€ sur la période 2022-2025 par l'opérateur.

Tableau - Trajectoire 2018-2025 du poste « Autres Produits et Charges d'Exploitation » post-contradictoire en M€ courants

En M€ courants	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Trajectoire délibérée CRE inflatée 2018-2021	-1,0	-1,0	-0,9	0,9				
Réalisé 2018-2020	-6,3	-8,4	-39,5	-3,9				
Trajectoire EDF SEI 2022-2025					-2,6	4,6	4,6	4,5
Ecart réalisé/demande FPE	5,3	7,4	38,6	4,8				
Evolution annuelle		33,3%	370,3%	-90,1%	-32,8%	-275,3%	0,7%	-1,7%
Ecart entre la moyenne 2018-2020 et la moyenne 2022-2025	+20,8 (-115,4%)							
Evolution entre 2020 et 2022	+36,9 (-93,4%)							
Evolution entre 2022 et 2025	+7,2 (-273,5%)							
Trajectoire 2019 + Inflation		-8,4	-8,4	-8,5	-8,5	-8,7	-8,8	-8,9
Trajectoire pré-contradictoire H3P 2022-2025					2,5	2,4	2,2	1,9
Trajectoire post-contradictoire H3P 2022-2025					3,0	3,0	3,0	2,9
Ajustement post-contradictoire 2022-2025					5,7	-1,6	-1,7	-1,6

Figure - Trajectoire 2018-2025 du poste « Autres Produits et Charges d'Exploitation » post-contradictoire en M€ courants



B. Charges de personnel

1. Descriptif du poste

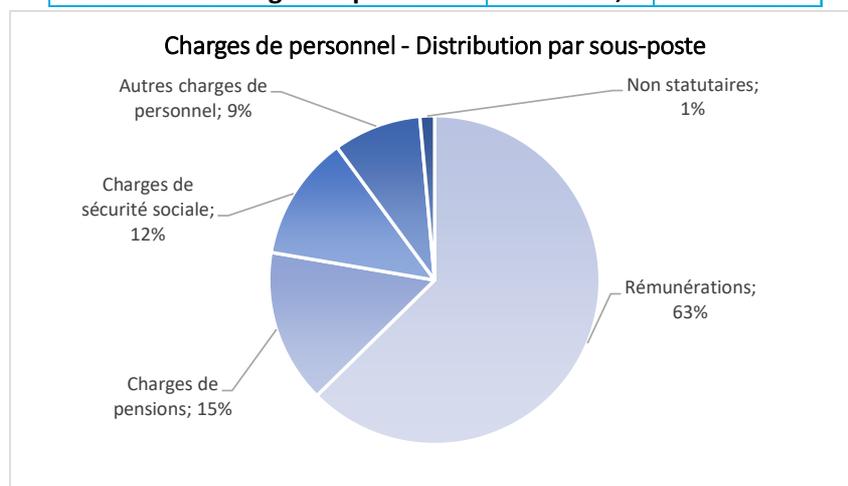
Les charges de personnel comprennent l'ensemble des charges liées aux agents statutaires et non statutaires qui assurent le transport et la distribution dans les zones non interconnectées.

Les charges de personnels sont composées de 5 postes eux-mêmes déclinés en plusieurs sous-postes. Les 5 postes sont les suivants :

- Rémunérations : ce poste comprend les rémunérations principales, variables et complémentaires (y compris avantages en nature) des agents statutaires d'EDF SEI ;
- Charges de pensions : ce poste regroupe les cotisations CNIÉG ainsi que les dotations aux provisions pour avantages postérieurs à l'emploi ;
- Charges de sécurité sociale : ce poste correspond aux charges de sécurité sociale (cotisations URSSAF, mutuelles, prévoyance...) et autres charges sociales diverses (indemnités de transport, subventions de fonctionnement du comité d'entreprise...).
- Autres charges de personnel : ce poste inclut notamment l'intéressement et l'abondement, les congés annuels et comptes épargne temps ainsi que les charges sociales afférentes et le 1% CCAS (Caisse Centrale d'Activités Sociales).
- Non statutaires : ce poste concerne les charges liées aux agents non statutaires principalement les apprentis et les CDD.

A titre illustratif, vous trouverez ci-dessous la répartition des postes du chapitre charges de personnel sur la base du réalisé 2020 :

En M€ courants	2020	En %
Rémunérations	80,9	63%
Charges de pensions	19,5	15%
Charges de sécurité sociale	15,9	12%
Autres charges de personnel	11,1	9%
Non statutaires	1,8	1%
Total Réalisé Charges de personnel	129,3	100%



2. Evolution du poste CNE réalisées 2018-2021 et trajectoire CNE 2022-2025

L'évolution des charges de personnel, sur la période 2018-2025, selon EDF SEI, se présente comme suit :

En M€ courants	R2018	R2019	R2020	E2021	P2022	P2023	P2024	P2025
Rémunérations	[CONFIDENTIEL]							
Charges de pensions								
Charges de sécurité sociale								
Autres charges de personnel								
Non statutaires								
Total charges de personnels	125,5	126,1	129,3	138,2	140,3	142,7	143,6	143,8
Trajectoire EDF SEI 2018-2025	123,7	124,0	122,3	120,8	140,3	142,7	143,6	143,8
Ecart	- 1,8	- 2,1	- 7,0	- 17,5	-	-	-	-

Sur la période 2018-2020, les charges de personnel ont augmenté de 3% passant de 125,5 M€ en 2018 à 129,3 M€ en 2020, soit +3,8 M€. Cette hausse est principalement due à la hausse des effectifs de +23 ETP (soit +1,6%) pour 2,0 M€ et à un effet prix correspondant au SNB / GVT net pour 2,0 M€.

Le point de départ de la trajectoire CNE 2022-2025 présentée par EDF SEI se situe à 140,3 M€, soit une hausse de +8,6% (+11,0 M€) par rapport au réalisé 2020 que l'opérateur explique principalement par des hausses d'effectifs engendrant une hausse des rémunérations et des charges sociales (+4,1 M€) et une forte hausse des dotations aux provisions pour avantages postérieurs à l'emploi (+7,4 M€). Ces hausses sont compensées en partie par la baisse des effectifs des agents non statutaires (-0,5 M€).

Figure - Trajectoire 2018-2025 du poste « Charges de personnel » en M€ courants

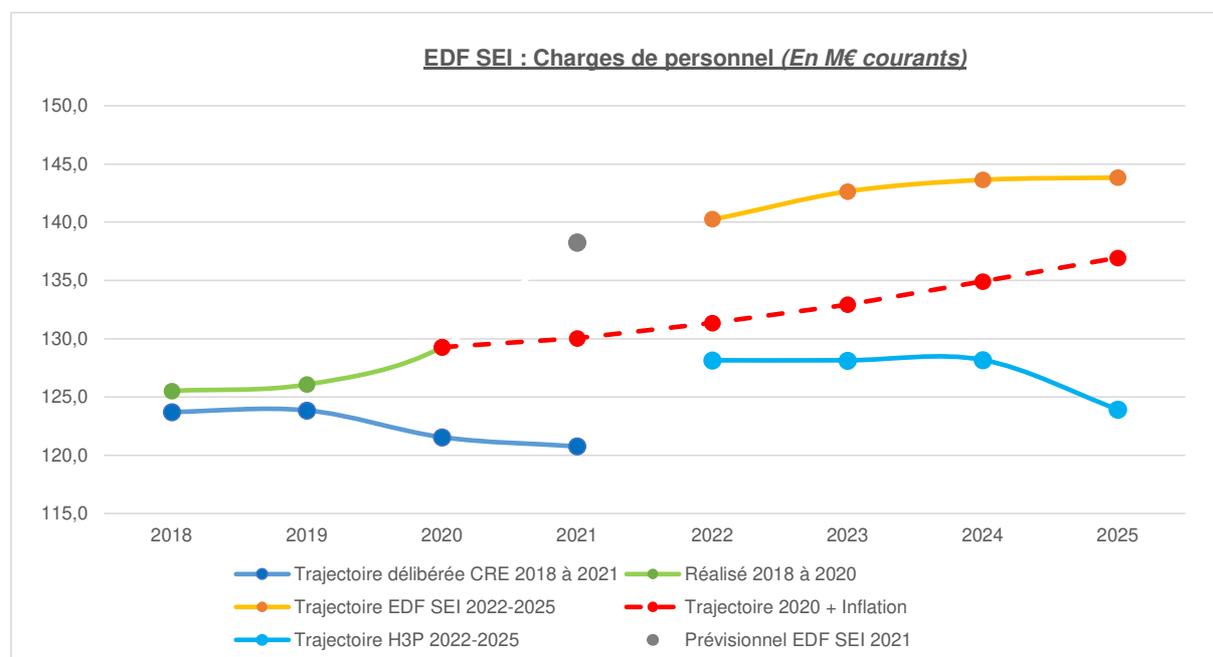


Tableau - Trajectoire 2018-2025 du poste « Charges de personnel » en M€ courants

En M€ courants	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Trajectoire délibérée CRE 2018 à 2021	123,7	124,0	122,3	120,8				
Réalisé 2018 - 2020 et 2021 révisé	125,5	126,1	129,3	138,2				
Trajectoire EDF SEI 2022-2025					140,3	142,7	143,6	143,8
Ecart réalisé/demande EDF SEI 2018-2020	1,8	2,1	7,0					
Evolution annuelle		0,4%	2,5%	6,9%	1,5%	1,7%	0,7%	0,1%
Ecart entre la moyenne 2018-2020 et la moyenne 2022-2025	+15,6 (+12,3%)							
Evolution entre 2020 et 2022	+11,0 (+8,5%)							
Evolution entre 2022 et 2025	+3,6 (+2,6%)							
Trajectoire 2020 + Inflation			129,3	130,1	131,4	132,9	134,9	136,9
Trajectoire H3P 2022-2025					128,1	128,1	128,2	123,9
Ajustement					-12,1	-14,5	-15,5	-19,9

3. Principales observations CNE 2018-2021

La trajectoire délibérée 2018-2020 prévoyait un total de 370,0 M€ courants y compris les charges de main d'œuvre complémentaire liées au Projet Compteur Numérique. Le montant des charges de personnel réalisé est de 380,9 M€ soit une sous-performance de 10,9 M€ représentant 2,9 % de la trajectoire délibérée 2018-2020. Nous avons cadré le bilan d'affaires fourni par EDF SEI pour la période 2018-2020 avec la comptabilité et n'avons pas remarqué d'écart significatif.

Tableau – Ecart entre le réalisé et la trajectoire délibérée sur la période 2018-2020 en M€ courants

En M€ courants	R2018	R2019	R2020	Total R2018-R2020
Rémunérations	77,1	78,7	80,9	236,7
Charges de pensions	18,1	19,1	19,5	56,8
Charges de sécurité sociale	17,7	16,0	15,9	49,5
Autres charges de personnel	10,4	10,0	11,1	31,6
Non statutaires	2,2	2,2	1,8	6,3
Total Réalisé Charges de personnel	125,5	126,1	129,3	380,9
Trajectoire délibérée 2018-2020	123,7	124,0	122,3	370,0
Ecart	- 1,8	- 2,1	- 7,0	- 10,9

Nous avons isolé l'impact du Projet Compteur Numérique sur cet écart qui est de +5,8 M€. En effet, le réalisé 2018-2020 des charges de personnel concernant le PCN est de 4,8 M€ contre une trajectoire 2018-2020 de 10,6 M€. L'explication détaillée de cet écart est présentée dans le chapitre dédié au PCN.

En M€ courants	R2018	R2019	R2020	Total R2018-R2020
Total Trajectoire délibérée MO PCN	3,8	4,0	2,9	10,6
Total Réalisé MO PCN	1,3	2,0	1,5	4,8
Ecart	2,4	2,0	1,4	5,8

Ainsi, l'écart entre le réalisé 2018-2020 et la trajectoire délibérée 2018-2020 des charges de personnel hors PCN ressort à -16,7 M€ et se présente comme suit :

En M€ courants	R2018	R2019	R2020	Total R2018-R2020
Total Réalisé Charges de personnel hors PCN	124,2	124,1	127,8	376,1
Trajectoire délibérée 2018-2020 hors PCN	120,0	120,1	119,4	359,4
Ecart	- 4,2	- 4,0	- 8,4	- 16,7

L'opérateur nous explique que la sous dotation de -16,7 M€ de la trajectoire CNE sur la période 2018-2020 par rapport au réalisé provient de la hausse des effectifs statutaires liée à une dynamique d'investissements non prise en compte dans la trajectoire CNE 2018-2021 avec notamment le projet de reconstruction des Iles Saint Martin et Saint Barthélémy suite aux cyclones IRMA et MARIA de fin 2017 et une activité de raccordement en progression. A cela s'ajoute un effet prix lié à des décisions d'entreprise actant l'augmentation des rémunérations variables en 2019 pour +0,6 M€, le versement de primes exceptionnelles en 2020 pour 1,0 M€ et le versement de bonus collectif à partir de 2019 pour +1,2 M€.

A noter, l'opérateur nous a présenté les causes qu'il avait identifiées pour justifier l'écart entre la trajectoire CNE 2018-2020 et le réalisé 2018-2020. Toutefois, EDF SEI nous a indiqué ne pas avoir le détail et les hypothèses sous-jacentes de la trajectoire délibérée 2018-2020 par poste et sous poste. Ainsi, l'opérateur n'a pas été en mesure de nous présenter des éléments précis et quantifiés permettant de nous assurer que les causes présentées sont exhaustives et réelles.

Par ailleurs, l'opérateur ne nous a pas indiqué la quote-part relative au projet PCN par sous-poste, ainsi, l'analyse par sous-poste a été effectuée sans distinguer la part relative au projet PCN.

a) Rémunérations

Le réalisé 2018-2020 du poste rémunération se présente comme suit :

En M€ courants	R2018	R2019	R2020	E2021
Rémunérations principales	[CONFIDENTIEL]			
Rémunérations variables				
Rémunérations complémentaires*				
Total				
Effectif				
Coût moyen rem. fixe par ETP				
Evolution en %				
<i>*inclus les avantages en nature et familiaux</i>				

La hausse de 3,9 M€ (+5,0%) entre le réalisé 2018 et le réalisé 2020 s'explique par un effet volume et un effet prix. L'effet volume est de 1,6% et correspond à l'augmentation de +23 des effectifs entre 2018 et 2020. Cette hausse s'explique par une dynamique d'investissements en hausse avec le projet compteur numérique et une activité de raccordement en progression constante sur la période 2018-2020.

L'effet prix est de 3,4% et s'explique par l'augmentation des rémunérations variables en 2019 pour +0,6 M€, le versement de primes exceptionnelles en 2020 pour 1,0 M€ et le versement de bonus collectif à partir de 2019 pour +1,2 M€.

b) Charges de pensions

Le réalisé 2018-2020 du poste charges de pension se présente comme suit :

En M€ courants	R2018	R2019	2020	E2021	Total R2018-R2020
Cotisations	18,1	19,1	18,9	19,0	56,1
Dotations aux prov LT	-	-	0,7	7,3	0,7
Total Réalisé Charges de pension	18,1	19,1	19,5	26,3	56,8

La hausse de 1,4 M€ (+7,8%) entre le réalisé 2018 et le réalisé 2020 s'explique pour :

- +0,7 M€ par l'impact des dotations aux provisions pour avantages postérieurs à l'emploi. Ce sous poste était nul en 2018 et 2019 et passe à 0,7 M€ en 2020 suite à la réactualisation annuelle, des paramètres du modèle de calcul, effectuée par EDF SA. En effet, cette charge est portée par EDF SA qui vient ensuite la répercuter au prorata des rémunérations fixes à l'ensemble des entités du groupe dont EDF SEI.
- +0,7 M€ (+4,1%) par la hausse des cotisations CNIEG. Cette hausse s'explique par un effet volume (rémunérations principales) qui augmente de 2,4 M€ (+4,9 %) et un effet prix (taux de cotisations) qui diminue de 0,3 points de base (-0,7%).

c) Charges de sécurité sociale

Le réalisé du poste charges de sécurité sociale se présente comme suit :

En M€ courants	R2018	R2019	R2020	E2021
Rémunérations	77,1	78,7	80,9	81,7
Intéressement et abondement	3,4	3,8	3,4	3,4
Charges de Sécurité sociale Réalisé	17,7	16,0	15,9	17,4
Taux réel	22,0%	19,4%	18,8%	20,5%

Les charges de sécurité sociale passent de 17,7 M€ en 2018 à 15,9 M€ en 2020, soit une baisse de - 1,8 M€ (soit une baisse de -10,2%) qui s'explique par une baisse des taux de charges sociales sur la période de -14,4% compensée en partie par une hausse des bases (rémunérations et intéressement) de 4,5%. La hausse des bases est présentée en partie 3.a du chapitre charges de personnel (rémunérations) et en partie 5.a du chapitre charges de personnel (intéressement et abondement). L'opérateur ne nous a pas fourni d'explication quant à l'évolution à la baisse du taux de charges sociales constatée sur la période 2018-2020.

d) Autres charges de personnel

Le réalisé du poste autres charges de personnel se présente comme suit :

En M€ courants	R2018	R2019	R2020	E2021	Total R2018-R2020
Congé et CET	2,0	1,3	2,6		5,9
1% CCAS	5,1	4,9	5,1		15,1
Intéressement / abondement	3,4	3,8	3,4		10,6
Total Réalisé autres charges de personnel	10,4	10,0	11,1	11,2	31,6

Les autres charges de personnel passent de 10,4 M€ en 2018 à 11,1 M€ en 2020, soit une hausse de 0,7 M€ (+6,7%). Cette hausse provient principalement des charges de congés annuels et comptes

épargne temps (+0,5 M€). EDF SEI ne nous a pas apporté d'explication concernant cette variation, à l'exception des précisions suivantes :

« Les charges de congés annuels et compte épargne temps d'une année N sont calculées, pour partie, par différence entre le stock de jours de congés et du compte épargne temps au 31/12/N moins le stock de congés et compte épargne temps au 31/12/N-1. En fonction des années et du comportement des salariés, le stock de congés et compte épargne temps à fin décembre N peut fluctuer et faire ainsi varier les charges d'une année sur l'autre, ce qui explique les fluctuations observées entre 2018 et 2019 et entre 2019 et 2020. » De plus, l'opérateur nous a indiqué qu'« une augmentation des placements sur CET a été constaté en 2020 par rapport à 2019 (+1,1M€) ».

e) Non statutaires

Le réalisé du poste « Non statutaires » se présente comme suit :

En M€ courants	R2018	R2019	R2020	E2021
Non statutaire	2,2	2,2	1,8	1,6

Le coût des salariés non statutaires passe de 2,2 M€ en 2018 à 1,8 M€ en 2020, soit une baisse de -0,4 M€ (-18,7%). L'opérateur nous a précisé que, sur cette période, « le volume de contrats d'apprentissage et de professionnalisation au périmètre des activités réseau est de l'ordre de 70-80 par an. Le volume de contrats de CDD sur la période 2018-2020 est [CONFIDENTIEL]. [CONFIDENTIEL].

4. Méthode et hypothèse de trajectoire CNE 2022-2025

La trajectoire charges de personnel pour la période 2022-2025 a été conçue par l'opérateur en tenant compte des évolutions prévisionnelles des effectifs, des données transmises par EDF SA concernant l'évolution de certains taux et d'une certaine stabilité sur le poste autres charges de personnel.

La trajectoire 2022-2025 d'EDF SEI des charges de personnel se présente comme suit :

En M€ courants	R2020	E2021	P2022	P2023	P2024	P2025	Total P2022-P2025
Rémunérations	[CONFIDENTIEL]						
Charges de pensions							
Charges de sécurité sociale							
Autres charges de personnel							
Non statutaires							
Total EDF SEI charges de personnels	129,3	138,2	140,3	142,7	143,6	143,8	570,4

a) Rémunérations

Pour la trajectoire 2022-2025 du poste rémunérations, EDF SEI nous a expliqué avoir pris comme point de départ le réalisé 2020 que ce soit pour les rémunérations et les effectifs auquel l'opérateur a appliqué des hypothèses d'évolution de volume et de prix.

Pour l'évolution des effectifs, EDF SEI nous a présenté la trajectoire suivante :

[CONFIDENTIEL]

Cette trajectoire d'effectif repose sur :

- [CONFIDENTIEL] ;
- [CONFIDENTIEL].

Toutes ces hypothèses permettent à l'opérateur de passer de [CONFIDENTIEL] effectifs à fin 2020 à [CONFIDENTIEL] à fin 2025, soit une [CONFIDENTIEL].

Concernant l'effet prix, l'opérateur nous a indiqué avoir retenu les hypothèses suivantes pour les rémunérations principales :

[CONFIDENTIEL]

A noter, EDF SEI nous a indiqué que l'évolution du SNB / GVT est à prendre en compte uniquement pour les rémunérations principales. Concernant les rémunérations variables et complémentaires, EDF SEI indique avoir pris une hypothèse de [CONFIDENTIEL]. Toutefois, nous constatons que, sur l'ensemble de la période 2018-2025, les rémunérations variables et complémentaires par ETP sont [CONFIDENTIEL] :

En M€ courants	R 2018	R 2019	R 2020	E 2021	P 2022	P 2023	P 2024	P 2025
Rémunérations variables (RV)	[CONFIDENTIEL]							
Rémunérations complémentaires (RC)*								
ETP								
RV / ETP								
RC / ETP								
* Retraitement de 1 M€ en 2020 lié au versement d'une prime exceptionnelle								

La trajectoire EDF SEI 2022-2025 du poste rémunération se présente comme suit :

En M€ courants	P2022	P2023	P2024	P2025
Rémunérations principales	[CONFIDENTIEL]			
Rémunérations variables				
Rémunérations complémentaires				
Total				
Effectif				
Coût moyen par ETP				
Evolution en %				

b) Charges de pensions

Pour la trajectoire 2022-2025 du poste charges de pensions, les méthodes et hypothèses de construction présentées par l'opérateur sont les suivantes :

- Cotisation CNIIEG, application des hypothèses nationales d'EDF SA concernant la variation des taux CNIIEG, à savoir -0,7 points de base entre 2020 et 2021, -1,4 points de base entre 2021 et 2022 puis stable sur la période 2022-2025 sur la rémunération principale telle que présentée dans la partie 4.a. du chapitre Charges de personnel ;
- Dotations aux provisions pour avantages postérieurs à l'emploi, application d'un taux de 2% des charges de retraites prévisionnelles calculées par EDF SA sur la période 2022-2025.

A noter, la trajectoire présentée par l'opérateur n'est pas conforme aux hypothèses transmises. En effet, la trajectoire des cotisations CNIIEG de l'opérateur se présente comme suit :

en M€ courants	R2018	R2019	R2020	E2021	P2022	P2023	P2024	P2025
Rémunérations principales EDF SEI	48,2	49,8	50,6	52,0	53,3	54,3	54,7	55,0
Cotisations CNIIEG EDF SEI	18,1	19,1	18,9	19,0	18,8	19,1	19,3	19,4
Taux CNIIEG EDF SEI	37,6%	38,4%	37,3%	36,6%	35,3%	35,3%	35,3%	35,3%
Evolution du taux CNIIEG EDF SEI		2,1%	-2,9%	-1,8%	-3,9%	0,0%	0,0%	0,0%

Ainsi, nous constatons que l'évolution du taux CNIIEG pris en compte dans sa trajectoire n'est pas celui décrit par l'opérateur.

Taux CNIIEG	R2020	E2021	P2022	P2023	P2024	P2025
Hypothèses présentées	37,3%	36,6%	35,2%	35,2%	35,2%	35,2%
Trajectoire EDF SEI 2022-2025	37,3%	36,6%	35,3%	35,3%	35,3%	35,3%
Ecart	0,0%	0,0%	-0,1%	-0,1%	-0,1%	-0,1%

Cet écart se traduit comme suit sur la trajectoire des cotisations CNIIEG :

Cotisation CNIIEG	R2020	E2021	P2022	P2023	P2024	P2025
Hypothèses présentées	18,9	19,0	18,8	19,1	19,2	19,3
Trajectoire EDF SEI 2022-2025	18,9	19,0	18,8	19,1	19,3	19,4
Ecart	-	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Soit un écart total de -0,1 M€ sur la période 2022-2025.

Pour la trajectoire des dotations aux provisions pour avantages postérieurs à l'emploi, l'opérateur applique le ratio coût des rémunérations fixes d'EDF SEI sur coût des rémunérations fixes d'EDF SA sur la période 2022-2025. Les ratios obtenus sont les suivants :

En M€	R2020	E2021	P 2022	P 2023	P 2024	P 2025
Rémunérations fixes EDF SA (transmises par EDF SA)	[CONFIDENTIEL]					
Rémunérations fixes EDF SEI						
Ratio EDF SEI Réseau / EDF SA						

Il applique ensuite ces ratios à la dotation nette calculée par EDF SA. La trajectoire des dotations aux provisions pour avantages postérieurs à l'emploi de l'opérateur se présente ainsi comme suit :

En M€	R2020	E2021	P 2022	P 2023	P 2024	P 2025
Ratio EDF SEI Réseau / EDF SA	[CONFIDENTIEL]					
Total dotation nette EDF SA						
Dot. Prov LT en M€ courants						

c) Charges de sécurité sociale

Pour construire sa trajectoire 2022-2025, EDF SEI nous a indiqué avoir retenu les hypothèses nationales d'EDF SA présentant une stabilité des taux sur la période 2022-2025. EDF SEI nous a fait parvenir les hypothèses d'EDF SA qui présente un taux constant de 17,9% sur l'ensemble de la période 2022-2025. L'opérateur a, ensuite, précisé que son taux de charges sociales est structurellement supérieur à celui d'EDF SA de 1% par an, auquel l'opérateur applique « une prudence de 0,5% qui est en général consommée ».

L'opérateur a ensuite appliqué ces taux à sa trajectoire des rémunérations (cf. partie 4.a du chapitre charges de personnel) et à sa trajectoire d'intéressement et abondement (cf. partie 4.d du chapitre charges de personnel).

La trajectoire de l'opérateur se présente comme suit :

En M€ courants	P 2022	P 2023	P 2024	P 2025	Total P 2022-P 2025
Rémunérations - EDF SEI	[CONFIDENTIEL]				
Intéressement et abondement - EDF SEI					
Charges de Sécurité sociale - EDF SEI					
Taux de charges sociales - EDF SEI					

A noter, le taux de charges sociales présenté par EDF SEI dans sa trajectoire est de 20,5% contre 19,4% selon les hypothèses indiquées par l'opérateur (taux d'EDF SA de 17,9% auquel s'ajoute 1% d'écart de taux structurel et 0,5% de « prudence »). L'impact chiffré de cet écart sur la trajectoire 2022-2025 se présente comme suit :

En M€ courants	P 2022	P 2023	P 2024	P 2025	Total P 2022-P 2025
Rémunérations - EDF SEI	[CONFIDENTIEL]				
Intéressement et abondement - EDF SEI					
Hypothèses présentées					
Taux de charges sociales présenté					
Trajectoire EDF SEI 2022-2025					
Écart					

d) Autres charges de personnel

EDF SEI nous a indiqué avoir construit sa trajectoire à partir du réalisé 2020 pour tenir compte de la mutation profonde liée à l'apparition massive du télétravail à compter de 2020. En effet, selon l'opérateur, « le développement du télétravail avec les souplesses apportées sur l'organisation professionnel/personnel et la diminution de la fatigue liée au transport domicile-travail a un impact réel sur les modalités d'utilisation des congés et les versements sur CET associés ». Il a ensuite considéré que le montant des congés annuels, comptes épargne temps et 1% CCAS serait [CONFIDENTIEL] et un montant d'intéressement par salarié ainsi qu'un taux d'abondement [CONFIDENTIEL].

A noter, en appliquant les hypothèses transmises par l'opérateur, la trajectoire calculée est inférieure de 0,7 M€ à celle présentée par EDF SEI.

En M€ courants	R2020	E2021	P2022	P2023	P2024	P2025	Total P2022-P2025
Congé et CET	[CONFIDENTIEL]						
1% CCAS							
Intéressement / abondement							
Total							
Trajectoire EDF SEI 2022-2025	11,1	11,2	11,2	11,4	11,4	11,5	45,5
Ecart	-	- 0,1	- 0,1	- 0,2	- 0,2	- 0,2	- 0,7

Cet écart ne nous a pas été justifié par l'opérateur.

e) Rémunérations non statutaires

EDF SEI a construit sa trajectoire 2022-2025 en considérant [CONFIDENTIEL]. La trajectoire 2022-2025 de l'opérateur ressort à [CONFIDENTIEL] et se présente comme suit :

En M€ courants	P2022	P2023	P2024	P2025	Total P2022-P2025
Non statutaire - EDF SEI	1,3	1,3	1,3	1,3	5,2

5. Trajectoire H3P

Pour construire notre trajectoire, nous considérons que l'année 2020 est représentative de l'activité de l'opérateur et avons donc décidé de nous appuyer sur celle-ci pour la trajectoire 2022-2025 à l'exception du versement de la prime exceptionnelle pour 1 M€ que nous avons retraitée du réalisé 2020.

Nous avons demandé à EDF SEI de nous justifier ces variations ainsi que les hypothèses retenues pour aboutir à leur trajectoire. Sur la base des éléments transmis et justifiés par EDF SEI, notre trajectoire ressort comme suit :

En M€ courants	R2020	E2021	P2022	P2023	P2024	P2025	Total P2022-P2025
Rémunérations	[CONFIDENTIEL]						
Charges de pensions							
Charges de sécurité sociale							
Autres charges de personnel							
Non statutaires							
Total H3P charges de personnels	129,3	138,2	128,1	128,1	128,2	123,9	508,4

A la suite de nos travaux, nous préconisons de retenir la trajectoire ci-dessus, soit un montant total de 508,4 M€. Cette trajectoire présente des ajustements pour -62,0 M€ par rapport à la trajectoire proposée par EDF SEI sur la période 2022-2025.

Ajustement en M€ courants	P2022	P2023	P2024	P2025	Total P2022-P2025
Rémunérations	-2,2	-2,8	-3,1	-6,0	-14,2
Charges de pensions	-7,3	-8,8	-9,3	-10,0	-35,4
Charges de sécurité sociale	-1,8	-2,0	-2,1	-2,7	-8,5
Autres charges de personnel	-0,8	-1,0	-1,1	-1,3	-4,2
Non statutaires	0,0	0,1	0,1	0,1	0,3
Total ajustement	-12,1	-14,5	-15,5	-19,9	-62,0

a) Rémunérations

EDF SEI a construit sa trajectoire du poste rémunérations à partir du réalisé 2020. A partir des informations transmises, nous avons conservé cette hypothèse, toutefois, le réalisé 2020 inclut une prime exceptionnelle de 1 M€ dans les rémunérations complémentaires de ce fait, nous avons retraité ce montant dans notre trajectoire.

Nous avons ensuite appliqué au « réalisé 2020 retraité » les hypothèses d'évolution liées à l'effet volume et à l'effet prix.

Concernant l'effet volume, nous avons demandé à l'opérateur de justifier chacune des hypothèses d'évolution d'effectif présentées. Sur la base des éléments transmis, à ce jour, nous recommandons de retenir la trajectoire d'effectif suivante :

Effectif	R2020	E2021	P2022	P2023	P2024	P2025
PCN (équipe projet et activités pose)		0	0	0	(11)	(23)
PCN tous métiers		0	0	0	(25)	(51)
Projet Iles du Nord		0	0	(15)	0	0
Raccordement		(12)	(4)	2	6	2
loi Elan		0	8	0	0	0
Investissement pour prolonger la DV		2	2	2	4	4
Réinternalisation		0	0	0	14	0
Transformation des services réseaux		0	0	0	0	0
Cyber sécurité		0	5	0	0	0
Ajustement PCN complémentaires		(7)	0	0	0	0
Total Effectif	1 471	1 454	1 465	1 453	1 440	1 372

- i. Pour le Projet Compteur Numérique, nous retenons une baisse de 110 ETP contre [CONFIDENTIEL]. En effet, l'opérateur nous a indiqué que les équipes projets et activités de pose représentent, à fin 2020, 34 ETP. Ainsi, à horizon 2025, la pose massive des compteurs étant finalisée, nous retenons le départ de la totalité des équipes. Par ailleurs, l'opérateur nous a indiqué que la décroissance débute en 2024 pour 33% et se termine en 2025, nous avons donc reproduit cette tendance avec le départ de 11 ETP sur 2024 et 23 ETP sur 2025.
- ii. Par ailleurs, pour la partie Compteur Numérique « tous métiers », l'opérateur nous indique que : [CONFIDENTIEL]. Ainsi, nous retenons une baisse de 76 ETP (contre [CONFIDENTIEL]) correspondant à la baisse de 40% des effectifs actuels auxquels on ajoute les 4 ETP conservés fin 2025 pour le déploiement restant à effectuer.

A noter, l'explication transmise par l'opérateur semble erronée concernant les effectifs PCN à fin 2020. En effet, les coûts PCN 2020 s'élèvent à 7,7 M€. En appliquant le coût moyen d'un

ETP en 2020 à l'effectif présenté par l'opérateur il ressort un coût de 17,6 M€, ce montant est nettement supérieur au réalisé PCN 2020 et n'est donc pas cohérent.

- iii. Pour le projet Iles du Nord, nous retenons [CONFIDENTIEL].
- iv. Pour les besoins en supplémentaire en raccordement EnR, l'opérateur est reparti de la trajectoire prévisionnelle 2020 des CAPEX d'investissements réseau qui s'élève à 159 M€. EDF SEI a ensuite comparé ce prévisionnel 2020 avec le prévisionnel 2025 qui s'élève à 183,8 M€ selon l'opérateur, soit une variation de +24,8 M€ auquel sont soustraites les hausses liées aux nouvelles activités (loi Elan et prolongement de la durée de vie des ouvrages HTA présentées ci-après) pour un montant de +6 M€. Il ressort par différence une dynamique de raccordement en hausse de +18,8 M€ selon l'opérateur. Sur ce montant, EDF SEI nous indique que : « Dans la mesure où l'augmentation porte essentiellement sur des chantiers liés au raccordement des EnR qui sont un mix entre des chantiers réseau HTA et BT d'une part, et des chantiers HTB et postes sources (S2REnR) d'autre part, EDF-SEI a retenu au global pour ces chantiers un taux de main d'œuvre de 20%. », ainsi le coût en MO [CONFIDENTIEL].

L'approche de l'opérateur nous semble cohérente, toutefois, la base du calcul à savoir le prévisionnel 2020 nous semble erronée. En effet, l'opérateur a retenu le prévisionnel 2020 plutôt que le réalisé 2020 pour tenir compte de la crise sanitaire qui a limité l'opérateur dans son réalisé alors qu'il était dimensionné pour atteindre le prévisionnel. Néanmoins, le prévisionnel 2020 fait ressortir un coût d' « obligations réglementaires, sécurité » nul contre un réalisé qui s'élève à 21 M€. Or, cette ligne étant récurrente sur la période 2018-2020 (entre 21 M€ et 25 M€) nous estimons que sur 2020, l'opérateur est dimensionné à hauteur du prévisionnel 2020 auquel s'ajoute cette ligne de CAPEX pour laquelle aucun prévisionnel n'avait été mentionné, soit un dimensionnement à hauteur de 180 M€ (contre 159 M€ pour EDF SEI). Le prévisionnel 2025 qui s'élève à 183,8 M€ intègre bien cette ligne de CAPEX, ainsi, nous estimons que la hausse des CAPEX entre 2020 et 2025 est de 3,8 M€ (contre 24,8 M€ pour EDF SEI). Nous retraitons ce montant des hausses liées aux nouvelles activités (loi Elan et prolongement de la durée de vie des ouvrages HTA présentées ci-après) pour un montant de +6,0 M€. Il ressort par différence une « dynamique de raccordement » en baisse de -2,2 M€ (contre +18,8 M€ pour EDF SEI). Par ailleurs, le taux de MO retenu par l'opérateur à hauteur de 20% n'est pas documenté ainsi nous retenons le taux moyen observé, selon l'opérateur (nous sommes en attente du calcul de l'opérateur pour valider ce taux), sur 2020 de 28%. En appliquant, le coût moyen par ETP du réalisé 2020, cela engendre une baisse des effectifs à horizon 2025 de -7 ETP par rapport aux effectifs à fin 2020. Selon les données transmises par l'opérateur concernant la trajectoire de CAPEX, cette baisse se traduit par une baisse de -12 ETP en 2021 puis une baisse de -4 ETP en 2022, puis une hausse de 2 ETP en 2023, 6 ETP en 2024 et 2 ETP en 2025.

- v. Pour les besoins liés à la loi ELAN, l'opérateur identifie un coût de [CONFIDENTIEL] M€ par an à compter de 2022 correspondants au renouvellement de [CONFIDENTIEL] colonnes montantes par an avec un coût moyen de [CONFIDENTIEL]. L'opérateur retient un taux de MO de [CONFIDENTIEL]. S'agissant d'une nouvelle activité, l'opérateur estime la charge [CONFIDENTIEL]. L'approche de l'opérateur nous semble cohérente à l'exception du taux de MO de 50% qui n'est pas documenté. En l'absence de documentation, nous retenons le taux moyen observé, selon l'opérateur, sur 2020 de 28%. Il ressort, ainsi, selon nos travaux, un coût MO lié à la loi Elan de +0,7 M€, soit une hausse de 8 ETP dès 2022.

- vi. Pour les besoins liés aux investissements pour prolonger la durée des ouvrages HTA qui sont engagés dans le cadre de la nouvelle politique PTE 01, l'opérateur identifie un coût qui passe de 0,5 M€ sur le réalisé 2020 à 4,0 M€ en prévisionnel 2025, sans que cette évolution ne soit expliquée. Par ailleurs, l'opérateur retient un taux de MO de 50% sur cette activité car « en 2020, la part de main d'œuvre interne immobilisée dans les actions de PDV HTA était de 73%. On estime cependant que ce chiffre baissera lorsque l'activité aura atteint son régime de croisière. L'analyse de quelques chantiers traités en Corse conduit à penser qu'un taux de 50% serait plus réaliste pour les années à venir ». L'opérateur estime la charge [CONFIDENTIEL]. L'approche de l'opérateur nous semble cohérente à l'exception du taux de MO de 50% qui n'est pas documenté. En l'absence de documentation, nous retenons le taux moyen observé sur les activités HTA, selon l'opérateur, sur 2020, de 32%. Il ressort, ainsi, selon nos travaux, un surcoût MO annuel lié à cette politique de +1,1 M€, soit une hausse de 13 ETP sur l'ensemble de la période qui se décompose par une hausse de 2 ETP par an entre 2020 et 2023, puis une hausse de 4 ETP sur 2024 et 2025.
- vii. Pour l'internalisation, nous retenons une hausse des effectifs de 14 ETP contre [CONFIDENTIEL]. Ce chiffrage est à dire d'expert, toutefois, l'opérateur vient diminuer les consommations externes de - 1,2 M€ en 2024 pour tenir compte de cette internalisation. Ainsi, sur la base du coût moyen d'un ETP en 2024, nous avons considéré que l'internalisation était neutre pour EDF SEI, ce qui correspond à une hausse de 14 ETP.
- viii. Pour la transformation des services réseaux, nous ne retenons pas d'évolution contre [CONFIDENTIEL]. En effet, l'opérateur nous a indiqué que cette hypothèse est à dire d'expert. Ainsi, nous ne pouvons la challenger et l'objectiver. De ce fait, nous recommandons de ne pas la retenir.
- ix. Pour les besoins en cyber sécurité, nous retenons [CONFIDENTIEL]. Ce besoin correspond à [CONFIDENTIEL].
- x. Enfin, suite aux travaux réalisés sur le projet PCN, nous retenons un ajustement complémentaire de -6,5 ETP correspondant à l'ajustement de -3 ETP sur le sous poste « Expertise » et de -3,5 ETP sur le sous poste « Coût d'exploitation des données collectées » du chapitre PCN.

Ainsi, notre trajectoire présente un ajustement de -84 ETP en 2025 par rapport à la trajectoire présentée par EDF SEI.

Effectif	R2018	R2019	R2020	E 2021	P2022	P2023	P2024	P2025
EDF SEI	[CONFIDENTIEL]							
H3P								
Ecart								

Pour l'effet prix, nous avons demandé à l'opérateur de nous faire parvenir l'historique du réalisé 2018-2020 pour le GVT. Le réalisé sur la période 2018-2020 fait un ressortir un GVT positif moyen de 2,0% et un GVT négatif moyen de -1,0 %. L'opérateur n'ayant pas justifié ses hypothèses (GVT positif [CONFIDENTIEL] et GVT négatif de [CONFIDENTIEL]) par une présentation de la pyramide des âges notamment et compte tenu des variations observées sur le réalisé 2018-2020, à savoir [CONFIDENTIEL], nous considérons qu'il est plus pertinent de retenir la moyenne observée sur 2018-2020 pour tenir compte de ces fluctuations. Ainsi, nous retenons la moyenne du réalisé 2018-2020.

Pour le SNB, l'opérateur retient une hypothèse de 50% de l'inflation conformément à la consigne de la CRE. S'agissant d'une consigne transmise à l'ensemble des opérateurs, nous retenons cette hypothèse.

Notre trajectoire de l'effet prix ressort comme suit :

Taux H3P	R2018	R2019	R2020	E2021	P2022	P2023	P2024	P2025
SNB	0,20%	0,30%	0,20%	0,30%	0,50%	0,60%	0,75%	0,75%
GVT	0,00%	2,40%	0,60%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%
dont GVT+	1,80%	2,20%	1,90%	1,97%	1,97%	1,97%	1,97%	1,97%
dont GVT-	-1,80%	0,20%	-1,30%	-0,97%	-0,97%	-0,97%	-0,97%	-0,97%
Taux évolution	0,20%	2,70%	0,80%	1,30%	1,50%	1,60%	1,75%	1,75%

Enfin, concernant les rémunérations variables et complémentaires, nous avons retenu, comme l'opérateur, les rémunérations variables et complémentaires par ETP [CONFIDENTIEL] correspondant aux montants réalisés sur la période 2018-2020 auxquelles nous appliquons notre trajectoire d'ETP.

En appliquant, notre trajectoire d'effet volume et celle de l'effet prix au « réalisé 2020 retraité » de la prime exceptionnelle de 1 M€ versée en 2020, il ressort la trajectoire suivante :

En M€ courants	R2020	E2021	P2022	P2023	P2024	P2025
Rémunérations principales - H3P	50,6	50,7	51,8	52,2	52,6	51,0
Rémunérations variables - H3P	10,7	10,1	10,2	10,1	10,0	9,6
Rémunérations complémentaires - H3P	18,6	18,8	18,9	18,8	18,6	17,7
Trajectoire H3P 2022-2025	79,9	79,6	80,9	81,1	81,3	78,3
Effectif - H3P	1 471	1 454	1 465	1 453	1 440	1 372
Coût moyen rem. Fixe par ETP - H3P	0,034	0,035	0,035	0,036	0,037	0,037
Evolution en % - H3P		1,30%	1,50%	1,60%	1,75%	1,75%

Notre trajectoire 2022-2025 du poste rémunérations est de 321,6 M€ contre 335,8 M€ pour EDF SEI, soit un ajustement de -14,2 M€ qui s'explique par une divergence d'hypothèses concernant le SNB/GVT et l'évolution des effectifs. Nos ajustements se décomposent comme suit :

En M€ courants	P2022	P2023	P2024	P2025	Total P2022-P2025
Trajectoire EDF SEI 2022-2025	[CONFIDENTIEL]				
Trajectoire H3P 2022-2025					
Ajustement H3P					

b) Charges de pensions

EDF SEI ne nous a pas fait parvenir les hypothèses annuelles de taux de cotisations CNIEG d'EDF SA permettant de justifier l'évolution des taux présentés. De plus, les hypothèses présentées par l'opérateur ne sont pas celles que nous retrouvons dans sa trajectoire concernant les taux CNIEG (35,3% dans la trajectoire 2022-2025 vs 35,2% présenté). Ainsi, nous avons retenu les taux de cotisations CNIEG délibéré suite à l'audit des charges d'exploitations de RTE et ENEDIS, soit des taux allant de 35,8% en 2022 à 34,3% en 2025. En appliquant ces taux à notre trajectoire de rémunération principale telle que présentée en partie 5.a. du chapitre Charges de personnel, il ressort la trajectoire suivante :

En M€ courants	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Rémunérations principales - H3P	48,2	49,8	50,6	52,0	51,8	52,2	52,6	51,0
Cotisations CNIEG - Trajectoire H3P	18,1	19,1	18,9	19,0	18,5	18,2	18,1	17,5
Taux CNIEG	37,6%	38,4%	37,3%	36,6%	35,8%	34,9%	34,3%	34,3%
Evolution du taux CNIEG N/N-1 en %		2,1%	-2,9%	-1,8%	-2,3%	-2,6%	-1,7%	0,0%

Nos travaux engendrent un ajustement de -4,3 M€ par rapport à la trajectoire d'EDF SEI, qui s'explique par une différence de taux (-0,5 points de base en moyenne sur la période 2022-2025) et par un effet mécanique lié à nos ajustements des rémunérations principales, qui se présente comme suit :

Cotisations CNIEG en M€ courants	P2022	P2023	P2024	P2025	Total P2022-P2025
Trajectoire EDF SEI 2022-2025	18,8	19,1	19,3	19,4	76,6
Trajectoire H3P 2022-2025	18,5	18,2	18,1	17,5	72,3
Ajustement	- 0,3	- 0,9	- 1,2	- 1,9	- 4,3

Concernant les dotations aux provisions pour avantages postérieurs à l'emploi, EDF SEI indique retenir une quote-part de [CONFIDENTIEL] correspondant à la quote-part des effectifs d'EDF SEI sur le total du groupe EDF SA. L'opérateur nous a fait parvenir la trajectoire de rémunération fixe d'EDF SA sur la période 2020-2025 que nous avons pu comparer à la trajectoire prévisionnelle des rémunérations fixes d'EDF SEI sur la période 2020-2025. Il ressort de cette analyse un taux de [CONFIDENTIEL]. Néanmoins, sur le réalisé 2020, nous constatons que la quote-part d'EDF SEI sur le total des charges de retraites d'EDF SA est de 0,26% contre [CONFIDENTIEL]. En l'absence d'explication sur l'écart de taux constaté sur le réalisé 2020, nous conservons ce taux pour l'ensemble de la période 2022-2025. Ainsi, notre trajectoire ressort à 4,7 M€ pour la période 2022-2025 contre 35,8 M€ pour l'opérateur, soit un ajustement de -31,1 M€ qui se présente comme suit :

Dot. Prov. LT en M€ courants	P2022	P2023	P2024	P2025	Total P2022-P2025
Trajectoire EDF SEI 2022-2025	8,1	9,0	9,3	9,3	35,8
Trajectoire H3P 2022-2025	1,1	1,2	1,2	1,2	4,7
Ajustement	- 7,0	- 7,9	- 8,1	- 8,1	- 31,1

Notre trajectoire 2022-2025 du poste charges de pensions est de 76,8 M€ contre 112,4 M€ pour EDF SEI, soit un ajustement de -35,4 M€ qui provient d'une différence d'hypothèses concernant la quote-part d'EDF SEI sur les charges de retraite d'EDF SA et les taux CNIEG ainsi qu'un effet mécanique lié à nos ajustements sur les rémunérations principales. Nos ajustements se décomposent comme suit :

Charges de pension en M€ courants	P2022	P2023	P2024	P2025	Total P2022-P2025
Trajectoire EDF SEI 2022-2025	26,9	28,2	28,6	28,7	112,4
Trajectoire H3P 2022-2025	19,6	19,4	19,3	18,7	77,0
Ajustement	- 7,3	- 8,8	- 9,3	- 10,0	- 35,4

c) Charges de sécurité sociale

L'opérateur nous a expliqué retenir les hypothèses nationales de stabilité des taux d'EDF SA concernant les taux de charges sociales sur la période 2022-2025 qu'il convient d'appliquer aux rémunérations et intéressement (y compris abondement) de la période. Les hypothèses transmises par l'opérateur concernant le taux de charges sociales d'EDF SA nous ont été justifiées et présentent un taux de 17,9% sur la période 2022-2025. Par ailleurs, l'écart structurel entre le taux d'EDF SEI et d'EDF SA est également justifié, puisque sur le réalisé 2020, nous constatons un écart de +0,9% entre le taux d'EDF SA (17,9%) et celui d'EDF SEI (18,8%). Toutefois, le +0,5% de « prudence » recommandé par l'opérateur n'a pas été justifié. Ainsi, nous appliquons un taux de 18,8% à notre trajectoire de rémunération (cf. partie 5.a du chapitre charges de personnel) et à notre trajectoire d'intéressement et abondement (cf. partie 5.d du chapitre charges de personnel) correspondant au taux d'EDF SA et à un écart structurel de +0,9% entre le taux d'EDF SA et celui d'EDF SEI. Notre trajectoire se présente comme suit :

En M€ courants	P2022	P2023	P2024	P2025	Total P2022-P2025
Rémunérations - H3P	80,9	81,1	81,3	78,3	321,6
Intéressement et abondement - H3P	3,4	3,3	3,3	3,1	13,1
Trajectoire H3P 2022-2025 - Charges de S	15,9	15,9	15,9	15,3	63,0
Taux de charges sociales	18,8%	18,8%	18,8%	18,8%	18,8%

Notre trajectoire 2022-2025 du poste charges de sécurité sociale est de 63,0 M€ contre 71,5 M€ pour EDF SEI, soit un ajustement de -8,5 M€ qui provient d'une surévaluation du taux retenu par l'opérateur par rapport aux hypothèses transmises et d'un effet mécanique suite à nos ajustements sur les rémunérations et intéressement / abondement. Nos ajustements se décomposent comme suit :

En M€ courants	P2022	P2023	P2024	P2025	Total P2022-P2025
Trajectoire EDF SEI 2022-2025	17,7	17,9	18,0	18,0	71,5
Trajectoire H3P 2022-2025	15,9	15,9	15,9	15,3	63,0
Ajustement	- 1,8	- 2,0	- 2,1	- 2,7	- 8,5

d) Autres charges de personnel

Pour notre trajectoire sur les autres charges de personnel, nous avons retenu la moyenne du réalisé 2018-2020 pour les sous postes congés annuels / compte épargne temps et 1% CCAS. En effet, en l'absence de justification exhaustive et détaillée de la part de l'opérateur et compte tenu des variations observées sur le réalisé 2018-2020, à savoir une baisse entre 2018 et 2019 puis une hausse entre 2019 et 2020, nous considérons qu'il est plus pertinent de retenir la moyenne observée sur 2018-2020 pour tenir compte de ces fluctuations. Nous retenons donc un montant de 5,0 M€ pour le 1% CCAS et de 2,0 M€ pour les congés annuels / compte épargne temps sur la période 2022-2025.

Pour l'intéressement / abondement, EDF SEI nous a fait parvenir les hypothèses d'EDF SA qui indiquent un montant [CONFIDENTIEL] par ETP, un taux moyen de placement sur intéressement [CONFIDENTIEL] et un taux d'abondement sur les montants d'intéressement placés à hauteur de [CONFIDENTIEL]. Nous avons appliqué ces hypothèses à notre trajectoire d'effectif sur la période 2022-2025.

Notre trajectoire se présente donc comme suit :

En M€ courants	P2022	P2023	P2024	P2025	Total P2022-P2025
Congé et CET	[CONFIDENTIEL]				
1% CCAS					
Intéressement / abondement					
Trajectoire H3P 2022-2025 - Autres charges de personnel					

Notre trajectoire 2022-2025 du poste autres charges de personnel est de [CONFIDENTIEL] contre [CONFIDENTIEL] pour EDF SEI, soit un ajustement de [CONFIDENTIEL] qui provient [CONFIDENTIEL]. Nos ajustements se décomposent comme suit :

En M€ courants	P2022	P2023	P2024	P2025	Total P2022-P2025
Trajectoire EDF SEI 2022-2025	[CONFIDENTIEL]				
Trajectoire H3P 2022-2025					
Ajustement					

e) Non statutaires

EDF SEI ne nous a pas fait parvenir la ventilation des coûts des salariés non statutaires entre les alternants et les CDD pour le réalisé sur la période 2018-2020. Ainsi, nous ne pouvons pas vérifier si la baisse entre le réalisé 2020 et le prévisionnel 2022 de -0,8 M€ correspond bien à l'hypothèse présentée par EDF SEI, à savoir la non-reconduction des CDD. Par ailleurs, les informations transmises ne sont pas suffisantes pour nous permettre de faire un lien entre le nombre d'alternants et de CDD sur le réalisé et de le reporter sur la trajectoire 2022-2025. Par conséquent, nous avons déterminé le nombre d'ETP réel en 2020 à partir du coût moyen d'un ETP hors charges sociales observé chez les statutaires. En effet, les alternants bénéficient d'un grand nombre d'exonérations de charges sociales. Ainsi, pour approximer au mieux le nombre d'ETP, nous estimons que le coût moyen d'un ETP hors charges sociales est la valeur la plus pertinente. L'opérateur nous a indiqué que le coût moyen d'un ETP non statutaire est de [CONFIDENTIEL], mais ne nous a pas justifié ce montant.

[CONFIDENTIEL]

En M€ courants	P2022	P2023	P2024	P2025
ETP	38	38	38	38
Coût moyen par ETP	0,035	0,036	0,037	0,037
Non statutaire	1,3	1,4	1,4	1,4

Notre trajectoire 2022-2025 du poste « non statutaires » est de 5,5 M€ contre 5,2 M€ pour EDF SEI, soit un ajustement de +0,3 M€. Nos ajustements se décomposent comme suit :

En M€ courants	P2022	P2023	P2024	P2025	Total P2022-P2025
Trajectoire EDF SEI 2022-2025	1,3	1,3	1,3	1,3	5,2
Trajectoire H3P 2022-2025	1,3	1,4	1,4	1,4	5,5
Ajustement	0,0	0,1	0,1	0,1	0,3

[CONFIDENTIEL]

En M€ courants	P2022	P2023	P2024	P2025
ETP	[CONFIDENTIEL]			
Coût moyen par ETP - Selon EDF SEI				
Non statutaire - Selon hypothèses EDF SEI				

6. Contradictoire

a) Commentaires EDF SEI

EDF SEI a apporté les commentaires suivants après la réunion contradictoire :

« EDF SEI conteste formellement et fermement les ajustements proposés par l'auditeur, que ce soit sur la trajectoire d'effectifs ou sur la trajectoire de dotations pour avantages postérieurs à l'emploi, ces deux postes représentant plus de 80% des ajustements recommandés.

Les raisonnements développés sur le premier sujet sont erronés et les ajustements ne tiennent pas compte des explications fournies basées notamment sur le projet industriel tandis que sur le second sujet, bien qu'il reconnaisse le bien fondé des ratios présentés, l'auditeur repart d'un ratio incomplet sur 2020 pour abattre 90% de la trajectoire exposée et demandée sur l'ensemble de la période.

Sur les autres ajustements, beaucoup sont des conséquences de ces deux premiers ajustements, l'un, sur le taux CNIEG, est justifié par l'auditeur par l'existence d'un écart de 0.1M€ entre les hypothèses fournies et la trajectoire exposée par EDF SEI sur 4 ans sur un total de plus de 76M€.

Enfin les affirmations fréquentes sur le fait qu'EDF SEI n'a pas justifié les chiffres et les hypothèses ne sont pas le reflet de la réalité de la phase d'audit. EDF SEI a effectué des présentations, rédigé des notes, répondu à d'innombrables questions (clôturées par l'auditeur), les dernières ayant été posées, après plusieurs semaines sans interrogation sur les sujets, dans les deux dernières semaines. Parfois, la question n'a pas non plus été posée par l'auditeur.

Les éléments suivants reprennent l'ensemble des observations qu'EDF SEI a inclus en commentaires.

A titre liminaire, EDF SEI indique que le premier tableau présentant l'évolution des charges de personnel « selon SEI » ne reflète pas les chiffres présentés par EDF SEI lors des échanges. En particulier, EDF SEI d'où viennent les chiffres « Trajectoire EDF SEI 2018-2025 sur les années 2018-2021 ». D'après le tableau suivant il s'agirait de la trajectoire délibérée, mais la délibération de la CRE N° 2018-070 (qui était hors PCN sur ce poste), contient des chiffres différents dans le tableau de la page 18 de cette délibération, chiffres par ailleurs repris dans la présentation réalisée par SEI le 12/05/2021.

Dans le paragraphe 3. Principales observations CNE 2018-2021 :

EDF SEI ne comprend pas l'affirmation selon laquelle « *La trajectoire délibérée 2018-2020 prévoyait un total de 369,1 M€ courants y compris les charges de main d'œuvre complémentaire liées au Projet Compteur Numérique* »

La délibération de la CRE N° 2018-071 relative au projet compteur numérique fait état à la page 19 d'une trajectoire de charges nettes d'exploitation sans détail sur une trajectoire de main d'œuvre. Par ailleurs, la trajectoire « délibérée » indiquée dans le tableau qui suit ne semble pas correspondre à la trajectoire délibérée.

EDF SEI n'a pas connaissance d'une trajectoire délibérée MO PCN telle qu'exposée dans le tableau présenté, par ailleurs, les chiffres « réalisés » nous sont inconnus dans ce contexte.

La trajectoire « délibérée hors PCN » est de même inconnue pour EDF SEI qui rappelle que la délibération CRE N° 2018-070 indique page 18 (comme nous l'avons exposé dans les documents de présentation sur les charges de personnel) pour la trajectoire charges de personnel:

2018 : 119.4M€

2019 : 120.1M€

2020 : 121.1M€

2021 : 122.2M€

Pour mémoire et pour rappel, la trajectoire « délibérée » (décrite à la page 18 de la délibération 2018-070) est au final le résultat des arbitrages réalisés par la CRE sur lesquels EDF SEI n'a pas de détail précis poste par poste.

Enfin, en réponse à l'auditeur qui regrette de n'avoir pas l'assurance que les causes d'écart présentées sont exhaustives et réelles, EDF SEI indique d'une part que la recherche d'exhaustivité est illusoire sur ce type d'exercice, (même si les causes d'écart entre la trajectoire retenue par la CRE sur 18/20 et le réalisé 18/20 ont été explicitées et détaillées lors des différents échanges par EDF SEI), et demande d'autre part à l'auditeur de préciser les éléments qui le font douter de la réalité des éléments présentés.

Dans le paragraphe 4. Méthode et hypothèses de trajectoire CNE 2022-2025 :

S'agissant des charges de pensions et en particulier de la cotisation CNIEG, EDF SEI a justifié les variations des hypothèses selon les instructions nationales d'EDF SA. Une fois ces hypothèses de variation appliquées partir du taux réalisé en 2020, l'auditeur affirme que la trajectoire exposée par EDF SEI n'est pas conforme aux hypothèses ... pour un écart total de 0.1M€ sur 4 ans pour une assiette de plus de 76M€. EDF SEI considère cette conclusion comme injustifiée et conteste l'ajustement bien plus significatif qui en est fait ensuite puisque, sur la base de cet écart, l'auditeur décide de prendre une trajectoire différente et utilisée pour Enedis et RTE. De plus cet ajustement des hypothèses de taux CNIEG a fatalement des conséquences à la hausse sur les dotations retraites d'EDF SA qui n'ont pas été évaluées et qu'EDF SEI n'est pas en mesure de produire, les deux hypothèses (CNIEG et dotations retraites au niveau groupe) étant intimement liées.

Dans le paragraphe 5. Trajectoire H3P :

EDF SEI rappelle et confirme la cohérence de la trajectoire par rapport aux hypothèses exposées.

Par ailleurs, EDF SEI rappelle que l'ensemble des hypothèses relatives aux effectifs ont fait l'objet de nombreux échanges et de justifications circonstanciées (présentations, réponses aux questions, note spécifique), basées sur les trajectoires de Capex et les prévisions de taux d'internalisation selon la stratégie envisagée par type de travaux.

Enfin, les hypothèses relatives aux dotations pour avantages postérieurs à l'emploi ont fait également l'objet d'échanges et de justifications. Un nouveau fichier excel a été transmis détaillant une dernière fois le réalisé 2020.

EDF SEI souhaite également rappeler que sur l'ensemble de ces points, les réponses aux seules questions posées, lorsqu'elles l'ont été, n'ont pas été challengées.

EDF SEI conteste donc les ajustements proposés et les chiffres qui en découlent (directement ou indirectement) et apporte de nouveau les éléments dans les paragraphes ci-dessous.

a) Rémunérations

S'agissant du compteur numérique :

- EDF SEI conteste le chiffre de baisse de 110 ETP et demande [CONFIDENTIEL]: [CONFIDENTIEL]. Ceci a été détaillé lors des présentations et des réponses aux questions.
- EDF SEI précise que le projet Compteur numérique commencera à être dégradé plutôt vers la fin de 2024, qui est encore une « année pleine » du projet. Ainsi, à toute fins utiles, les ETP dégradées en 2024 n'interviennent que peu dans le montant 2024. De même pour 2025, le dégrèvement se fera progressivement au cours de l'année et [CONFIDENTIEL].
- EDF SEI attire l'attention de l'auditeur sur le fait de ne pas double-compter [CONFIDENTIEL]
- EDF SEI attire l'attention de l'auditeur sur la confusion qui est faite entre la main d'œuvre dédiée au projet et le chiffrage des gains d'ETP permis par la mise en œuvre du projet compteur numérique. Ces gains sont faits sur l'activité relève et petites interventions, pas sur les effectifs du projet. Par ailleurs, les calculs reliant les chiffres (inconnus d'EDF SEI) de 7.7M€ et 17.6M€ ne sont pas compréhensibles.

S'agissant des îles du Nord, il est important de considérer le dégrèvement de l'équipe en fin d'année 2023 pour garantir la fin des travaux. Est-ce l'hypothèse qui a été prise par l'auditeur ?

S'agissant des ETP relatifs au raccordement et insertion des EnR, la note transmise le 16 juillet explicite en détail le calcul conduisant à la prévision d'ETP supplémentaires.

En revanche le raisonnement développé par l'auditeur par rapport au niveau de capex prévisionnel est erroné : La présentation du tableau du bilan d'affaire transmis par EDF SEI a détaillé sur 2018-2020 une ligne relative à la finalité C, non pas parce que ces Capex n'étaient pas prévus dans la trajectoire (on rappelle qu'il s'agit des Capex règlementaires et en lien avec la sécurité !), mais parce que la trajectoire initiale **agrégeait les finalités B et C en un seul montant**.

Comme EDF SEI faisait apparaître ce détail dans la trajectoire 2022-2025 ces deux lignes ont été détaillées dès le tableau du bilan, pour des raisons de clarté et de continuité (il aurait sans doute été plus simple de ne pas le faire ...)

L'auditeur pourra utilement faire la somme des deux lignes du réalisé concernant les finalités B et C et constatera que cette somme correspond à peu de choses près au montant indiqué dans le prévisionnel pour chacune des années (la prévision est relativement fiable):

2018 : prévisionnel = **50** ; réalisé B+C = 34+21 = **55**

2019 : prévisionnel = **53** ; réalisé B+C = 28+25=**53**

2020 : prévisionnel = **39** ; réalisé B+C=22+21=**43**

Enfin, l'auditeur constatera également que la trajectoire des deux finalités B et C est homogène entre la période 2018-2020 et la période 2021-2025.

En conclusion, le montant de Capex prévisionnel des années 2018 à 2020 est bien celui affiché et EDF SEI, à savoir 159M€ en 2020, ce qui confirme par ailleurs le raisonnement exposé par EDF SEI pour l'évaluation des ETP nécessaires.

Quant au taux de main d'œuvre, dont l'auditeur indique qu'il n'est pas documenté, EDF SEI a transmis dans une note détaillant la justification de sa trajectoire capex les pourcentages retenus pour les activités globales réseau. EDF SEI a rappelé que le taux de MO de 28% est bien celui de toute l'activité réseau.

En revanche, pour l'activité spécifique « insertion des ENR » combinant plusieurs thèmes (raccordement + infrastructure + système) les taux sont variables.

Par ailleurs, un taux de 20%, plus conservateur, limite également l'évaluation des effectifs nécessaires. Avec un taux de 28% sur l'ensemble de l'activité, la hausse du nombre d'ETP aurait été d'un tiers supérieure, ce qui est possible si l'auditeur le recommande.

EDF SEI rappelle que cette activité sera internalisée, et qu'elle n'existe pas actuellement. Un taux de 50% paraît raisonnable selon les experts [CONFIDENTIEL].

EDF SEI rappelle que cette activité sera internalisée, et que le taux de 73% constaté pour le début des travaux PdV HTA est un taux de démarrage. Les chantiers menés en Corse, avec un peu plus de recul, comme cela est indiqué dans la note spécifique, tendent vers 50%.

S'agissant de la « transformation des services réseau », [CONFIDENTIEL] il s'agit notamment de renforcer l'hypervision, la programmation et le pilotage des interventions de proximité rendu nécessaire par la convergence des activités clientèle et réseau induite par le déploiement du compteur numérique. Cela répond à plusieurs besoins :

- Dans le cadre du regroupement des activités technique clientèle et réseau, maintenir un haut niveau de qualité de la programmation au service de nos clients (pour les activités qui nécessiteront toujours des déplacements). En effet, les modalités de programmation des activités clientèle et réseaux étaient jusqu'à présent très différentes et l'on souhaite faire bénéficier tous les centres des meilleures pratiques.
- Améliorer le pilotage et la priorisation des activités réseaux afin d'optimiser l'utilisation des ressources exploitation et ainsi accroître la capacité à faire d'EDF SEI.
- Permettre aux managers de proximité de se concentrer sur le management des équipes, notamment les visites de prévention et la gestion des compétences

S'agissant des ajustements sur le projet compteur numérique, EDF a explicité les enjeux [CONFIDENTIEL] sur chaque sujet :

- Sur le domaine Expertise, fin 2020, EDF SEI a équipé (seulement) 1/3 du parc de compteurs communicants. Il reste une charge importante d'activité pour « réconcilier » les compteurs (= rendre communicant), et analyser les cas techniques de dysfonctionnements des grappes de compteurs. Les années 22-23-24 sont les années clés dans le programme et nécessitent d'accroître ces ressources-là à ce moment-là. [CONFIDENTIEL] Cette bosse d'activité est concentrée sur les années 22/24. [CONFIDENTIEL]
- Sur le domaine exploitation des données, l'auditeur indique supprimer 3.5 ETP, mais dans la partie PCN, la suppression est de 9 ETP [CONFIDENTIEL]. EDF SEI rappelle, comme cela a été présenté en réunion, et noté au Compte Rendu, que les cas d'usage « réseau » (supervision du réseau BT, ping Groupe, excursion de tension) ne sont pas encore livrés aux métiers, ce qui explique le retard du grément sur la première période du programme. Conserver la valeur 2020 et amputé les ressources prévues [CONFIDENTIEL] ne correspond pas du tout à la réalité de l'activité. EDF SEI maintient sa demande [CONFIDENTIEL]

Au final, EDF SEI estime les ajustements proposés injustifiés et ne prenant pas en compte la réalité de l'activité de SEI sur la période 2022-2025, qui a par ailleurs été justifiée à de nombreuses reprises et occasions. La trajectoire financière associée est bien entendu contestée également.

b) charges de pensions

Comme explicité plus haut, l'auditeur justifie la prise en compte d'une trajectoire CNIEG différente de celle induite par EDFSA par un écart infime (0.1M€ sur la période de 4 ans, soit un arrondi) entre la trajectoire et les hypothèses. La trajectoire proposée conduit à un arbitrage de 4.3M€. EDF conteste cet ajustement qui n'est pas fondé. Par ailleurs, un tel ajustement devrait probablement être compensé par une hausse des dotations aux retraites.

Concernant les dotations aux provisions pour avantages postérieurs à l'emploi, EDF SEI constate que l'auditeur est convaincu des ratios qui lui ont été présentés, mais qu'il repart d'un ratio incomplet sur 2020 pour abattre 90% de la trajectoire exposée et demandée sur l'ensemble de la période, soit un ajustement injustifié de plus de 35M€. Un nouveau fichier a été adressé à l'auditeur par le controlling RH d'EDF SA.

c) Charges de sécurité sociale

EDF SEI rappelle que le montant de 0.5M€ inclus dans la trajectoire est une prudence sur le poste charge de personnel qui a régulièrement été consommée, par exemple lors d'ajustement de taux en cours d'année sans possibilité de modifier la trajectoire. EDF SEI demande sa conservation.

d) autres charges de personnel

L'auditeur affirme qu'EDF SEI n'a pas justifié la trajectoire des CA/CET et CCAS. C'est inexact. EDF SEI a expliqué (notamment en réponse à la question 41) que le changement structurel amorcé en 2020 dans les conditions de travail avec le développement du télétravail conduisait à une hausse des stocks de congés et en particulier de placement sur CET.

La taille du CET de chaque agent est écrié à partir de deux ans seulement, ce qui laisse beaucoup de marge pour augmenter le stock avant de le remettre à zéro.

Nous demandons la conservation du montant demandé à savoir [CONFIDENTIEL].

EDF SEI vérifiera, mais le 1% CCAS dépend du chiffre d'affaire de l'entreprise. Il est donc normal qu'il augmente (inflation, hausse des tarifs et des prix de marché). Le laisser constant n'est pas cohérent.

b) Non statutaires

Le calcul présenté par l'auditeur n'est pas compréhensible et ses affirmations selon lesquelles la trajectoire présentée par EDF SEI n'est pas cohérente avec les hypothèses sont erronées :

EDF SEI confirme sa trajectoire 2022-2025 qui est très simple à vérifier : [CONFIDENTIEL] »

b) Réponse H3P

Les éléments complémentaires transmis par EDF SEI nous ont conduit à revoir certaines de nos recommandations.

a) Rémunérations

En préambule, nous rappelons que malgré nos demandes, aucune trajectoire détaillée année par année par « projet » n'a été présentée par l'opérateur concernant l'évolution des effectifs. Ainsi, nos ajustements reposent sur notre compréhension des explications orales ou écrites transmises par EDF SEI.

Concernant la trajectoire d'ETP liée à la dynamique de raccordement, la précision apportée par l'opérateur concernant l'absence supposée dans le prévisionnel 2018-2020 de la ligne de coût « obligations réglementaires, sécurité », nous semble cohérente à la vue des montants réalisés sur cette même période. Ainsi, nous convenons que le prévisionnel 2018-2020 inclut bien cette ligne de coût mais qu'elle n'est pas dissociée de la ligne « renforcement » à l'inverse de la présentation faite dans le réalisé 2018-2020.

Ainsi, la trajectoire d'investissement réseau prévisionnelle 2020 est bien de 159 M€. Néanmoins, nous constatons que le réalisé 2019 des investissements réseau est de 160 M€. Ainsi, nous repartons du réalisé 2019 et des ETP 2019 pour notre analyse qui correspond au dernier réalisé normatif (c'est-à-dire hors crise sanitaire). Le prévisionnel 2025 des investissements réseaux est à 177,3 M€ (hors activités nouvelles) contre 177,8 M€ pour EDF SEI. L'écart de 0,5 M€ sur le prévisionnel 2025 hors activités nouvelles provient du fait que pour l'activité nouvelle « prolongement de la durée de vie HTA » l'opérateur compare la hausse avec le réalisé 2020 qui est de 0,5 M€ alors que nous repartons du réalisé 2019 pour lequel le coût de cette activité était nul. Nous obtenons donc une hausse de 17,3 M€ de la trajectoire des investissements réseaux hors activités nouvelles contre 18,8 M€ pour EDF SEI.

Nous appliquons, ensuite, à cette hausse le taux de la production stockée de main d'œuvre sur les investissements réseaux réalisé sur la période 2018-2020, soit 20,5% contre 20% pour l'opérateur, puisque l'opérateur ne nous a pas fait parvenir la documentation sous-jacente lui permettant d'aboutir à ce taux. En appliquant, le coût moyen par ETP du réalisé 2020, cela engendre une hausse des effectifs à horizon 2025 de 40 ETP par rapport aux effectifs à fin 2019. Par ailleurs, nous constatons une hausse de 13 ETP entre 2019 et 2020, ainsi, nous recommandons de retenir une hausse de 27 ETP à horizon 2025 à partir du réalisé 2020 (contre une baisse de -7 ETP dans notre analyse pré-contradictoire) contre [CONFIDENTIEL].

Selon les données transmises par l'opérateur concernant la trajectoire de CAPEX, [CONFIDENTIEL].

Par ailleurs, EDF SEI ne nous a pas fait parvenir la documentation sous-jacente lui permettant d'aboutir à un taux de main d'œuvre à 50% pour les activités nouvelles (loi Elan et prolongation de la durée de vie des ouvrages HTA), nous retenons le taux de la production stockée de main d'œuvre sur les investissements réseaux réalisé sur la période 2018-2020, soit 20,5%. Nous retenons, par conséquent, une hausse de 6 ETP pour la loi Elan (contre [CONFIDENTIEL] ETP dans notre analyse pré-contradictoire) et de 8 ETP pour la prolongation de la durée de vie des ouvrages HTA ([CONFIDENTIEL] dans notre analyse pré-contradictoire).

Concernant la trajectoire d'ETP liée à la transformation des services réseaux, les explications complémentaires transmises par EDF SEI [CONFIDENTIEL] nous paraissent cohérentes. Toutefois, nous comprenons qu'une partie des tâches affectées à ces nouveaux ETP était auparavant supportée par les

ETP déjà présents au sein d'EDF SEI. Ainsi, pour tenir compte de cet élément, nous recommandons de retenir uniquement une hausse de 1 ETP par centre soit un total de 5 ETP dès 2021 (contre aucun ETP dans notre analyse pré-contradictoire).

Enfin, les éléments complémentaires transmis par EDF SEI relatifs au projet PCN nous conduisent à retenir un ajustement complémentaire de -3 ETP contre -7 ETP dans notre analyse pré-contradictoire.

Ainsi, nous recommandons de retenir la trajectoire d'ETP suivante :

Effectif	R2020	E2021	P2022	P2023	P2024	P2025
PCN (équipe projet et activités pose)		0	0	0	(11)	(23)
PCN tous métiers		0	0	0	(25)	(51)
Projet Iles du Nord		0	0	(15)	0	0
Raccordement		24	(3)	1	4	1
loi Elan		0	6	0	0	0
Investissement pour prolonger la DV		1	1	1	2	2
Réinternalisation		0	0	0	13	0
Transformation des services réseaux		5	0	0	0	0
Cyber sécurité		0	5	0	0	0
Ajustement PCN complémentaires		(3)	0	0	0	0
Total Effectif	1 471	1 498	1 507	1 494	1 477	1 407

Soit un ajustement de [CONFIDENTIEL] :

Effectif	R2018	R2019	R 2020	E 2021	P2022	P2023	P 2024	P 2025
EDF SEI								
H3P								
Ecart								

Ces ajustements nous conduisent à recommander la trajectoire du poste rémunérations suivante :

En M€ courants	R2020	E2021	P2022	P2023	P2024	P2025
Rémunérations principales - H3P	50,6	52,2	53,3	53,7	54,0	52,3
Rémunérations variables - H3P	10,7	10,4	10,5	10,4	10,3	9,8
Rémunérations complémentaires - H3P	18,6	19,3	19,5	19,3	19,1	18,2
Trajectoire H3P 2022-2025	79,9	81,9	83,2	83,4	83,4	80,3
Effectif - H3P	1 471	1 498	1 507	1 494	1 477	1 407
Coût moyen rem. Fixe par ETP - H3P	0,034	0,035	0,035	0,036	0,037	0,037
Evolution en % - H3P		1,30%	1,50%	1,60%	1,75%	1,75%

Notre trajectoire 2022-2025 du poste rémunérations est de 330,3 M€ (contre 321,6 M€ dans notre analyse pré-contradictoire) contre [CONFIDENTIEL] pour EDF SEI, soit un ajustement de [CONFIDENTIEL] qui s'explique par une divergence d'hypothèses concernant le SNB/GVT, l'évolution des effectifs et le taux de main d'œuvre retenu sur les besoins en CAPEX. Nos ajustements se décomposent comme suit :

En M€ courants	P2022	P2023	P2024	P2025	Total P2022-P2025
Trajectoire EDF SEI 2022-2025					
Trajectoire H3P 2022-2025					
Ajustement H3P					

b) Charges de pensions

Concernant les cotisations CNIEG, l'opérateur ne semble pas avoir compris l'objet de notre ajustement. En effet, notre ajustement repose uniquement sur le fait que les hypothèses retenues (évolution des taux CNIEG) par l'opérateur ne nous ont pas été suffisamment documentées. Ainsi, nous n'avons pu les challenger et valider. Nous confirmons, par conséquent, nos hypothèses

correspondant aux taux de cotisations CNIEG délibéré suite à l'audit des charges d'exploitations de RTE et ENEDIS, soit des taux allant de 35,8% en 2022 à 34,3% en 2025. Par ailleurs, l'actualisation de notre trajectoire de rémunérations comme présenté précédemment, engendre mécaniquement un ajustement de notre trajectoire des cotisations CNIEG qui s'élève alors à 74,3 M€ (contre 72,3 M€ dans notre analyse pré-contradictoire) contre 76,6 M€ pour EDF SEI, soit un ajustement de -2,3 M€ comme suit :

Cotisations CNIEG en M€ courants	P2022	P2023	P2024	P2025	Total P2022-P2025
Trajectoire EDF SEI 2022-2025	18,8	19,1	19,3	19,4	76,6
Trajectoire H3P 2022-2025	19,1	18,7	18,5	17,9	74,3
Ajustement	0,3	- 0,4	- 0,8	- 1,4	- 2,3

Concernant les dotations aux provisions pour avantages postérieurs à l'emploi, l'analyse des éléments transmis par l'opérateur nous conduit à confirmer l'erreur présentée par EDF SEI dans le bilan d'affaires. Ainsi, le réalisé 2020 est de 5,4 M€ en normes françaises et en le retraitant des éléments exceptionnels, celui-ci est de 6,6 M€. [CONFIDENTIEL]. Par ailleurs, compte tenu de l'apparition de cette charge pour l'opérateur à compter de 2020 et donc du peu d'éléments comparables à disposition, nous considérons que la seule année 2020 ne peut servir de base pour la trajectoire 2022-2025. Ainsi, nous estimons que la proposition de l'opérateur consistant à appliquer le ratio du coût des rémunérations fixes d'EDF SEI sur le coût des rémunérations fixes d'EDF SA comme étant une approche cohérente. Par conséquent, nous retenons cette approche. En appliquant notre [CONFIDENTIEL] :

En K€	R2020	E2021	P2022	P2023	P2024	P2025
Rémunérations fixes EDF SA (transmises par EDF SA)	[CONFIDENTIEL]					
Rémunérations fixes EDF SEI (trajectoire H3P)						
Ratio EDF SEI Réseau / EDF SA						

Nous appliquons, ainsi, [CONFIDENTIEL]. Les dotations aux provisions pour avantages postérieurs à l'emploi ressortent comme suit :

En M€	R2020	E2021	P2022	P2023	P2024	P2025
Ratio EDF SEI Réseau / EDF SA	[CONFIDENTIEL]					
Total dotation nette EDF SA						
Dot. Prov LT en M€ courants						

Il ressort une trajectoire de 34,9 M€ (contre 4,7 M€ dans notre analyse pré-contradictoire) contre 35,8 M€ pour EDF SEI, soit un ajustement de -0,8 M€ qui se présente comme suit :

Dot. Prov. LT en M€ courants	P2022	P2023	P2024	P2025	Total P2022-P2025
Trajectoire EDF SEI 2022-2025	[CONFIDENTIEL]				
Trajectoire H3P 2022-2025					
Ajustement					

Notre trajectoire 2022-2025 du poste charges de pensions est de 109,2 M€ (contre 77,0 M€ dans notre analyse pré-contradictoire) contre 112,4 M€ pour EDF SEI, soit un ajustement de -3,2 M€ qui provient d'une différence d'hypothèse des taux CNIEG ainsi qu'un effet mécanique lié à nos ajustements sur les rémunérations principales. Nos ajustements se décomposent comme suit :

Charges de pension en M€ courants	P2022	P2023	P2024	P2025	Total P2022-P2025
Trajectoire EDF SEI 2022-2025	[CONFIDENTIEL]				
Trajectoire H3P 2022-2025					
Ajustement					

c) Charges de sécurité sociale

L'opérateur n'a pas documenté le montant de 0,5 M€ inclus dans sa trajectoire correspondant à une prudence ainsi nous ne retenons pas cette hypothèse. L'actualisation de notre trajectoire de rémunération comme présenté précédemment (cf. partie B.6.b.a.), engendre mécaniquement un ajustement de notre trajectoire des charges de sécurité sociale. Notre trajectoire 2022-2025 du poste charges de sécurité sociale est de 64,7 M€ (contre 63,0 M€ dans notre analyse pré-contradictoire) contre 71,5 M€ pour EDF SEI, soit un ajustement de -6,8 M€ qui provient d'une surévaluation du taux retenu par l'opérateur par rapport aux hypothèses transmises et d'un effet mécanique suite à nos ajustements sur les rémunérations et intéressement / abondement. Nos ajustements se décomposent comme suit :

En M€ courants	P2022	P2023	P2024	P2025	Total P2022-P2025
Trajectoire EDF SEI 2022-2025	[CONFIDENTIEL]				
Trajectoire H3P 2022-2025					
Ajustement					

d) Autres charges de personnel

Les explications complémentaires de l'opérateur concernant la hausse des stocks de congés payés et compte épargne temps viennent renforcer notre analyse. En effet, suite à la hausse des stocks constatée en 2020 en lien avec le déploiement du télétravail, les compteurs ont atteint un niveau de stock très élevé. A compter de 2022, ce stock va diminuer puisque les CET sont « écrêtés à partir 2 ans ». Par ailleurs, nous rappelons que ce poste repose en partie sur la variation entre le stock N et le stock N-1 des congés payés et CET, ainsi, nous considérons que retenir la moyenne observée sur la période 2018-2020 reflète davantage les variations des stocks entre chaque année que de retenir l'année 2020 comme normative.

L'actualisation de notre trajectoire d'effectif comme présenté précédemment, engendre mécaniquement un ajustement de notre trajectoire des autres charges de personnel. Notre trajectoire 2022-2025 du poste autres charges de personnel est de 41,7 M€ (contre 41,4 M€ dans notre analyse pré-contradictoire) contre 45,5 M€ pour EDF SEI, soit un ajustement de -4,8 M€ qui provient d'une surévaluation de 0,3 M€ des charges d'intéressements et d'abondements suite à nos ajustements sur les effectifs (cf. 6.b.a du chapitre charge de personnel), de 1,0 M€ des charges 1% CCAS et de 1,9 M€ des charges de congés annuels et compte épargne temps pour lesquels l'opérateur est reparti du réalisé 2020 sans tenir compte des fluctuations observées par le passé auxquelles s'ajoutent un écart de 0,7 M€ entre la trajectoire de l'opérateur et les hypothèses présentées (cf. 4.d du chapitre charges de personnel). Nos ajustements se décomposent comme suit :

En M€ courants	P2022	P2023	P2024	P2025	Total P2022-P2025
Trajectoire EDF SEI 2022-2025	[CONFIDENTIEL]				
Trajectoire H3P 2022-2025					
Ajustement					

e) Non statutaires

Le fichier de travail de nos calculs a été transmis à l'opérateur, toutefois, celui-ci ne semble pas avoir compris que les incohérences constatées sur les explications fournies reposent sur le réalisé 2018-2020. En effet, afin de valider les propos de l'opérateur concernant le nombre d'alternants et de CDD et leurs coûts unitaires nous sommes repartis du réalisé 2018-2020. Nos travaux ont fait ressortir des incohérences qui nous ont amené à modéliser la trajectoire de ce sous poste de manière différente de celle de l'opérateur.

Ainsi nous conservons notre trajectoire pré-contradictoire de 5,5 M€ contre 5,2 M€, soit un ajustement de +0,3 M€ qui se présente comme suit :

En M€ courants	P2022	P2023	P2024	P2025	Total P2022-P2025
Trajectoire EDF SEI 2022-2025	1,3	1,3	1,3	1,3	5,2
Trajectoire H3P 2022-2025	1,3	1,4	1,4	1,4	5,5
Ajustement	0,0	0,1	0,1	0,1	0,3

Conclusion :

Nos travaux pré-contradictoire nous ont conduit à préconiser une trajectoire du poste de charges de personnel s'élevant à 508,4 M€. La phase contradictoire nous conduit à préconiser la trajectoire ci-dessous d'un montant total de 551,3 M€ qui se présente comme suit :

En M€ courants	R2020	E2021	P2022	P2023	P2024	P2025	Total P2022-P2025
Rémunérations	80,9	81,7	83,2	83,4	83,4	80,3	330,3
Charges de pensions	19,5	26,3	27,1	27,6	27,7	26,8	109,2
Charges de sécurité sociale	15,9	17,4	16,3	16,3	16,3	15,7	64,7
Autres charges de personnel	11,1	11,2	10,5	10,5	10,4	10,3	41,7
Non statutaires	1,8	1,6	1,3	1,4	1,4	1,4	5,5
Total H3P charges de personnels	129,3	138,2	138,5	139,2	139,2	134,5	551,3

L'évolution de notre trajectoire suite à la phase contradictoire s'explique principalement par :

- la prise en compte de la méthodologie de l'opérateur concernant la construction de la trajectoire des dotations aux provisions pour avantages postérieurs à l'emploi compte tenu du fait que le réalisé 2020 présenté initialement par l'opérateur était erroné.
- La correction de la trajectoire des effectifs sur la base du réalisé 2019 non retraité, correspondant à la dernière année normative (hors crise sanitaire), et en tenant compte d'un taux de main d'œuvre de 20,5% correspondant au taux moyen observé sur le réalisé 2018-2020.
- Nos ajustements sur les effectifs engendrent un ajustement sur les rémunérations principales qui entraîne mécaniquement un ajustement sur les autres sous postes du chapitre charges de personnel.

Cette trajectoire présente des ajustements pour -19,1 M€ par rapport à la trajectoire proposée par EDF SEI sur la période 2022-2025 comme suit :

Ajustement en M€ courants	P2022	P2023	P2024	P2025	Total P2022-P2025
Rémunérations	[CONFIDENTIEL]				
Charges de pensions					
Charges de sécurité sociale					
Autres charges de personnel					
Non statutaires					
Total ajustement	-1,8	-3,5	-4,5	-9,3	-19,1

Figure - Trajectoire 2018-2025 du poste « Charges de personnel » post-contradictoire en M€ courants

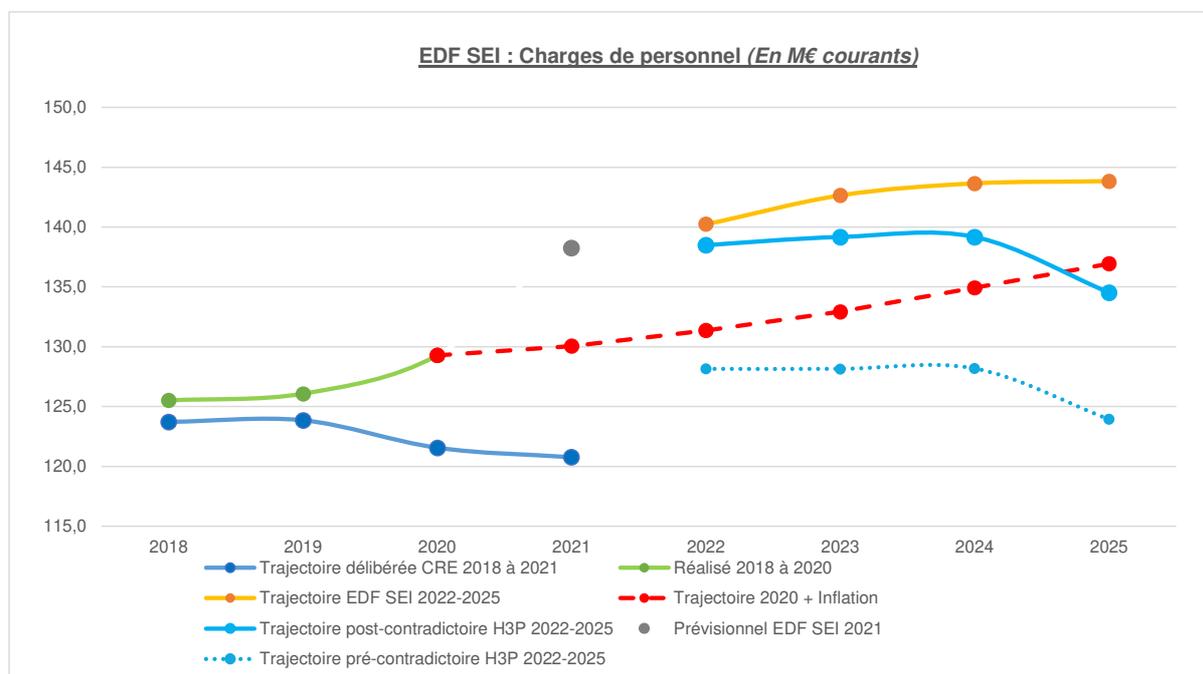


Tableau - Trajectoire 2018-2025 du poste « Charges de personnel » post-contradictoire en M€ courants

En M€ courants	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Trajectoire délibérée CRE 2018 à 2021	123,7	123,9	121,6	120,8				
Réalisé 2018 - 2020 et 2021 révisé	125,5	126,1	129,3	138,2				
Trajectoire EDF SEI 2022-2025					140,3	142,7	143,6	143,8
Ecart réalisé/demande EDF SEI 2018-2020	1,8	2,2	7,7					
Evolution annuelle		0,4%	2,5%	6,9%	1,5%	1,7%	0,7%	0,1%
Ecart entre la moyenne 2018-2020 et la moyenne 2022-2025					+15,6 (+12,3%)			
Evolution entre 2020 et 2022					+11,0 (+8,5%)			
Evolution entre 2022 et 2025					+3,6 (+2,6%)			
Trajectoire 2020 + Inflation			129,3	130,1	131,4	132,9	134,9	136,9
Trajectoire pré-contradictoire H3P 2022-2025					128,1	128,1	128,2	123,9
Trajectoire post-contradictoire H3P 2022-2025					138,5	139,2	139,2	134,5
Ajustement post-contradictoire					-1,8	-3,5	-4,5	-9,3

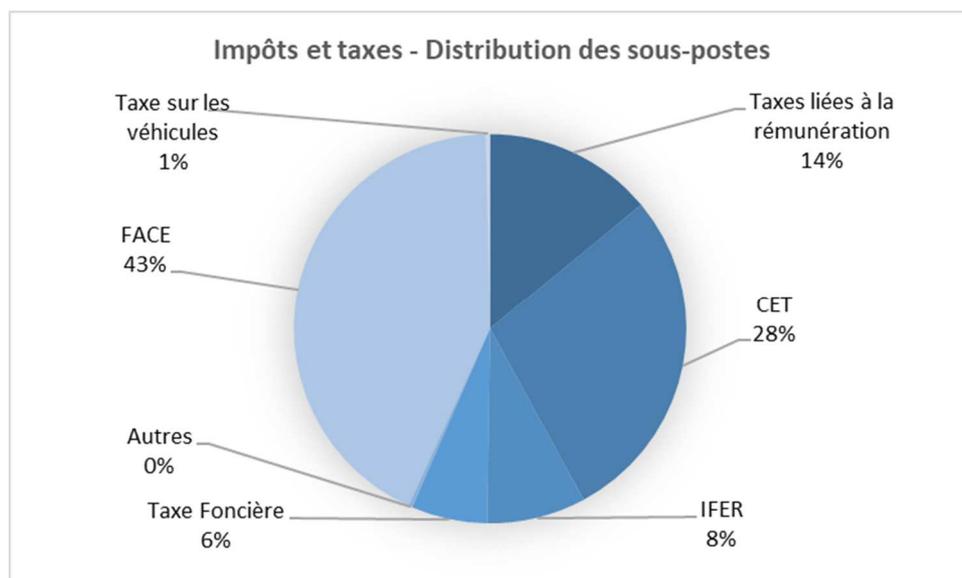
C. Impôts et taxes

1. Descriptif du poste

Ce poste est composé des impôts et taxes sur rémunérations (taxe d'apprentissage, FNAL, participation à la formation continue...), du Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification (FACE), de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), de l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER), de la Taxe Foncière (sur propriété bâties et non bâties) et des autres taxes et redevances.

A titre illustratif, vous trouverez ci-dessous la répartition des postes du chapitre impôts et taxes sur la base du réalisé 2020 :

En M€ courants	2020	En %
Taxes liées à la rémunération	3,7	14,0%
CET	7,4	28,1%
IFER	2,1	8,2%
Taxe Foncière	1,6	6,3%
Autres	0,1	0,3%
FACE	11,3	42,8%
Taxe sur les véhicules	0,1	0,3%
Total Réalisé Impôts et Taxes	26,3	100,0%



2. Evolution du poste CNE réalisées 2018-2021 et trajectoire CNE 2022-2025

L'évolution des Impôts et Taxes sur la période 2018-2025 selon EDF SEI se présente comme suit :

En M€ courants	R2018	R2019	R2020	E2021	P2022	P2023	P2024	P2025
Taxes liées à la rémunération	3,5	3,2	3,7	3,0	3,1	3,1	3,1	3,1
CET	6,4	6,9	7,4	3,8	3,8	3,8	3,8	3,8
IFER	2,4	2,5	2,1	2,9	2,7	2,8	2,8	2,8
TF	1,5	1,5	1,6	1,1	1,1	1,1	1,2	1,2
Autres	0,2	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
FACE	6,2	10,7	11,3	11,5	11,6	11,8	11,8	11,9
Taxe sur les véhicules	0,2	0,2	0,1					
Total	20,4	25,2	26,3	22,5	22,5	22,8	22,9	23,0
Trajectoire EDF SEI 2018-2025	16,9	16,9	16,8	17,3	22,9	23,1	23,2	23,4
Ecart	- 3,5	- 8,3	- 9,5	5,2	0,4	0,3	0,3	0,4

Le réalisé du poste Impôts et Taxes augmente de 5,9 M€ entre 2018 et 2020, soit une hausse de 28,7 %. Celle-ci est liée, à hauteur de 5,0 M€, à la contribution FACE qui a été sous-évaluée sur la période. L'écart résiduel de 0,9 M€ s'explique notamment par la hausse de la CVAE entre 2018 et 2020 pour 0,8 M€.

Le point de départ de la trajectoire CNE 2022-2025 marque une baisse de 14,4 % (-3,8 M€) par rapport au réalisé 2020. L'opérateur a prévu une baisse des impôts notamment de la Taxe Foncière, la CFE et la CVAE.

Figure - Trajectoire 2018-2025 du poste « Impôts et taxes » en M€ courants

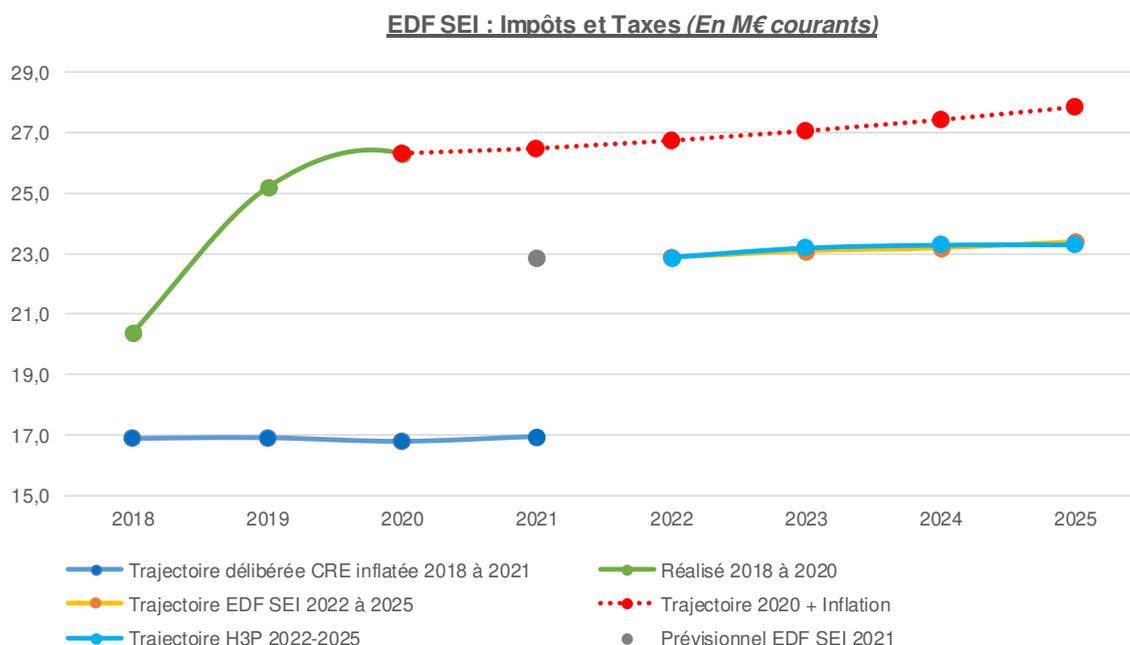


Tableau - Trajectoire 2018-2025 du poste « Impôts et taxes » en M€ courants

En M€ courants	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Trajectoire délibérée CRE inflatée 2018 à 2021	16,9	16,9	16,8	16,9				
Réalisé 2018-2020 et 2021 révisé	20,4	25,2	26,3	22,9				
Trajectoire EDF SEI 2022-2025					22,9	23,1	23,2	23,4
Ecart réalisé/demande EDF SEI 2018-2020	-3,5	-8,3	-9,5					
Evolution annuelle		23,5%	4,4%	-12,9%	0,0%	0,9%	0,4%	0,9%
Ecart entre la moyenne 2018-2020 et la moyenne 2022-2025	0,8 (3,4%)							
Evolution entre 2020 et 2022	-3,4 -(12,9%)							
Evolution entre 2022 et 2025	0,5 (2,2%)							
Trajectoire 2020 + Inflation			26,3	26,5	26,7	27,0	27,4	27,9
Trajectoire H3P 2022-2025					22,9	23,2	23,3	23,3
Ajustement					0,0	0,1	0,1	-0,1

3. Principales observations CNE 2018-2020

La trajectoire délibérée 2018-2020 prévoyait un total de 50,6 M€. Le montant des « impôts et taxes » réalisé est de 71,9 M€ soit une sous-performance de 21,3 M€ représentant 42,1 % de la trajectoire initiale 2018-2020.

Tableau – Ecart entre le réalisé et la trajectoire délibérée inflatée sur la période 2018-2020 en M€ courants

En M€ courants	2018	2019	2020	Total
Taxes liées à la rémunération	3,5	3,2	3,7	10,4
CET	6,4	6,9	7,4	20,7
IFER	2,4	2,5	2,1	7,0
Taxe Foncière	1,5	1,5	1,6	4,6
Autres	0,2	0,1	0,1	0,4
FACE	6,2	10,7	11,3	28,2
Taxe sur les véhicules	0,2	0,2	0,1	0,5
Total Réalisé	20,4	25,2	26,3	71,9
Trajectoire délibérée inflatée 2018-2020	16,9	16,9	16,8	50,6
Ecart	- 3,5	- 8,3	- 9,5	- 21,3

Nous avons cadré le bilan d'affaires fourni par EDF SEI pour la période 2018-2020 avec la comptabilité et n'avons pas relevé d'écart significatif.

La sous-performance de 21,3 M€ sur la période 2018-2020 s'explique principalement par la sous-évaluation de la contribution FACE dans la demande tarifaire formulée en 2017. En effet, l'arrêté du 25 septembre 2017 a modifié les règles de classification des communes urbaines et rurales dans les DOM. Jusqu'à cet arrêté, les taux de contribution au FACE prévoyaient que le taux urbain (taux plus important) était applicable à une ligne nominative de communes dans les DOM. A contrario, les communes ne figurant pas au sein de cette liste étaient considérées comme « rurales » (taux plus faible). A partir de 2017, les règles de détermination des taux de contribution FACE sont les mêmes en métropole et dans les DOM : la distinction repose sur le nombre d'habitants par commune.

Le FACE suit la règle suivante : le taux de contribution est différent selon que les communes sont urbaines ou rurales. Il est compris entre 0.03 et 0.05 centimes par kWh pour les communes dont la population est inférieure à 2000 habitants. Pour les autres, le taux est compris entre 0.15 et 0.25 centimes par kWh.

La hausse de la contribution au FACE pour EDF SEI est liée à un changement de critères sur la classification des villes dites urbaines ou rurales. En 2019, certaines communes rurales ont été classifiées « urbaines », entraînant une hausse de la contribution.

A noter, l'opérateur nous a présenté les causes qu'il avait identifiées pour justifier l'écart entre la trajectoire CNE 2018-2020 et le réalisé 2018-2020. Toutefois, EDF SEI nous a indiqué ne pas avoir le détail et les hypothèses sous-jacentes de la trajectoire délibérée 2018-2020 par poste et sous-poste. Ainsi, l'opérateur n'a pas été en mesure de nous présenter des éléments précis et quantifiés permettant de nous assurer que les causes présentées sont exhaustives et réelles.

4. Méthode et hypothèse d'EDF SEI sur la trajectoire CNE 2022-2025

La trajectoire Impôts et Taxes pour la période 2022-2025 a été conçue en prenant en compte les impacts des réformes fiscales connues à date pour chaque rubrique d'impôts et taxes concernée (FACE et baisse des impôts de production que sont la CFE, la Taxe Foncière et la CVAE).

Le plan de relance tel que voté impacte les impôts suivants :

- Taxe Foncière et Cotisation Foncière des Entreprises : division par 2 de l'assiette imposable de certains biens imposés selon la méthode comptable.
- Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises : la diminution du taux d'imposition par deux entraîne mécaniquement une diminution de moitié du montant recouvré de CVAE à partir de 2021.

L'économie d'impôts pour EDF SEI (Taxe Foncière, CFE et CVAE) est estimée à environ -5 M€ par an.

Néanmoins, EDF SEI estime que des incertitudes demeurent sur la trajectoire « Impôts et Taxes » de 22-25 notamment au titre du FACE. En effet, un décret en date du 10 décembre 2020 (n°2020-1561) relatif aux aides pour l'électrification rurale permet aux Préfets sur demande des AODE, après avis des GRD, d'étendre par dérogation le bénéfice des aides du FACE aux communes dont la population totale est inférieure à 5 000 habitants au lieu de 2 000. Cette modification de classification des communes au cas par cas pourrait avoir un impact à la hausse sur le tarif du FACE applicable aux consommations de la population dite « rurale ».

Face aux incertitudes sur les évolutions possibles sur les impôts et taxes, EDF SEI demande que le poste « Impôts et Taxes » soit intégré au CRCP pour la prochaine trajectoire tarifaire.

La trajectoire 2022-2025 détaillée présentée par EDF SEI est comme suit :

En M€ courants	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Taxes liées à la rémunération	3,7	3,0	3,1	3,1	3,1	3,1
CET	7,4	3,8	3,8	3,8	3,8	3,8
IFER	2,1	2,9	2,7	2,8	2,8	2,8
TF	1,6	1,1	1,1	1,1	1,2	1,2
Autres	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
FACE	11,3	11,5	11,6	11,8	11,8	11,9
Total	26,2	22,5	22,5	22,8	22,9	23,0
Trajectoire EDF SEI 2022-2025	26,3	22,9	22,9	23,1	23,2	23,4
<i>Ecart</i>	<i>0,1</i>	<i>0,4</i>	<i>0,4</i>	<i>0,3</i>	<i>0,3</i>	<i>0,4</i>

L'opérateur nous a fourni le détail par sous poste de sa trajectoire 2022-2025. Nous constatons un écart de 1,4 M€ par rapport au total présenté dans le plan d'affaires. L'opérateur nous indique que l'écart est dû au 1% logement à hauteur de 0,37 M€ par an soit 1,48 M€ sur l'ensemble de la trajectoire et à une différence d'arrondi. Cette explication ne nous semble pas cohérente compte tenu que le 1% logement est intégré dans la trajectoire du poste « Charges de personnel ».

Les principales variations observées sur la trajectoire sont les suivantes :

- Taxes liées à la rémunération : la baisse de 0,6 M€ (soit 15,7%) sur la période 2022-2025 par rapport à 2020 ne nous a pas été détaillée ;
- CET : la baisse significative de la CET est liée à la division par 2 de l'assiette imposable de la CFE et celle du taux d'imposition de la CVAE à la suite de l'application de la loi de finances 2021 ;
- IFER : La hausse du poste IFER est liée à l'augmentation des ouvrages réseaux. L'opérateur prévoit la mise en service de 13 transformateurs entre 2021 et 2025 ;
- Taxe Foncière : la baisse sur la période 2022-2025 est liée à la division par 2 de l'assiette imposable à la suite de l'application de la loi de finances 2021. Par ailleurs, une augmentation de cette taxe est estimée à partir de la mise en service de 13 transformateurs ;
- Autres taxes et redevances : l'augmentation constatée dans la trajectoire EDF SEI ne nous a pas été détaillée ;
- FACE : L'opérateur nous indique que l'augmentation du FACé s'explique par la hausse de la consommation. L'augmentation de la consommation est de 6% entre 2020 et 2022 et de 1% sur les années suivantes. L'opérateur nous a fourni les éléments déclarés en 2019 et 2020 et les bases de calcul.

5. Trajectoire H3P

Pour le calcul de la trajectoire 2022-2025, nous avons retenu les points suivants :

- Taxe Foncière et CET : nous avons retenu l'année 2020 comme base en tenant compte de l'impact de la loi de finances 2021 ;
- Pour les autres sous-postes, nous avons retenu l'année 2020 comme année de référence.

Hormis le FACE, les impôts et taxes sont stables entre 2018 et 2020. Il nous semble donc pertinent de retenir le dernier réalisé à date comme année de base pour le calcul de la trajectoire 2022-2025.

Nous avons demandé à EDF SEI de nous justifier les variations ainsi que les hypothèses retenues pour aboutir à la trajectoire 2022-2025. L'élément de réponse constituant la majeure partie de ces variations est la loi de finances 2021 qui vient réduire le montant de la CET et la Taxe Foncière. Nous avons recalculé les trajectoires en prenant en compte les mêmes hypothèses que EDF SEI sur la base du réalisé 2020, ce qui entraîne les ajustements suivants :

En M€ courants	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Taxes liées à la rémunération	3,7	3,0	3,7	3,7	3,7	3,6
CET	7,4	3,8	3,7	3,7	3,7	3,7
IFER	2,1	2,9	2,7	2,8	2,8	2,8
TF	1,6	1,1	1,1	1,1	1,2	1,2
Autres	0,1	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1
FACE	11,3	11,5	11,6	11,8	11,8	11,9
Total trajectoire H3P 2022-2025	26,2	22,5	22,9	23,2	23,3	23,3
Trajectoire EDF SEI 2022-2025	26,3	22,9	22,9	23,1	23,2	23,4
<i>Ecart</i>	- 0,1	- 0,4	- 0,0	0,1	0,1	- 0,1

- Taxes liées à la rémunération : EDF SEI ne nous a pas détaillé l'hypothèse retenue. Toutefois, cette trajectoire nous semble incohérente en comparaison à l'augmentation observée dans la trajectoire proposée par EDF SEI du poste « Charges de Personnel » (le SNB augmente sur la période 2022-2025 et le GVT reste stable). Nous avons donc recalculé les taxes liées à la rémunération sur la base du taux observé en 2020 que nous avons ensuite appliqué à la trajectoire H3P du sous-poste « Rémunérations » dans Charges de Personnel. L'impact est un ajustement de +2,3 M€ ;
- CET : Nous avons conservé l'hypothèse d'économie d'impôts liée à l'application de la loi de finances 2021. Nous avons donc divisé le montant de la CET réalisée en 2020 par 2 pour la période 2022-2025. En conservant les mêmes hypothèses qu' EDF SEI, nous constatons tout de même un écart global de 0,4 M€ e avec leur trajectoire 2022-2025 ;
- IFER : Nous avons retenu comme base le montant réalisé sur l'exercice 2020 (hors régularisation) auquel nous avons ajouté l'IFER lié à la mise en place des transformateurs sur la trajectoire 2022 à 2025. Nos travaux ne font pas ressortir d'écart avec le calcul de l'opérateur. Nous avons donc conservé la trajectoire de l'opérateur ;
- Taxe Foncière : Nous avons conservé l'hypothèse d'économie d'impôts liée à l'application de la loi de finances 2021. Nous avons donc divisé le montant de la Taxe Foncière réalisée sur l'exercice 2020 par 2 pour la période 2022-2025. A cela, nous avons pris en compte l'effet de la mise en place des transformateurs sur la période 2022-2025 dans l'assiette de la taxe foncière. Nos travaux sont cohérents avec la trajectoire proposée par l'opérateur. En conséquence nous conservons la trajectoire présentée par l'opérateur ;
- Autres taxes et redevances : EDF SEI ne nous a pas justifié l'hypothèse retenue. Nous avons donc conservé le montant réel observé en 2020 pour déterminer la trajectoire 2022-2025. Ce poste est principalement constitué de la taxe sur les véhicules de société, de l'effort de construction ainsi que des frais de chambre. L'opérateur ne nous a pas fourni d'éléments supplémentaires sur cette ligne de coût;
- FACE : L'opérateur nous a détaillé le calcul de l'estimation du FACE sur la période 2022 à 2025. Nous avons vérifié le calcul à partir des éléments 2019 et 2020. Le calcul de l'opérateur est cohérent. Par ailleurs, l'évolution de la consommation prévue est en moyenne de 1,67% sur 5 ans. D'après nos travaux, nous estimons que cette trajectoire est cohérente. Ainsi, nous conservons la trajectoire de l'opérateur ;
- Divers : Selon EDF SEI, l'écart entre la présentation d'EDF SEI et le bilan d'affaires correspond au 1% logement. Il nous semble que ce sous-poste soit déjà intégré dans le poste « charges de personnel ». En conséquence nous préconisons un ajustement de -1,3 M€ ;

A la suite de nos travaux, les deux trajectoires se présentent comme suit :

En M€ courants	2022	2023	2024	2025	Total
Proposition EDF SEI	22,9	23,1	23,2	23,4	92,6
Proposition H3P	22,9	23,2	23,3	23,3	92,6
Ajustements	- 0,0	0,1	0,1	- 0,1	0,0

Les deux trajectoires sont similaires du fait de l'ajustement à la hausse des taxes liées à la rémunération (+2,3 M€) et de l'ajustement à la baisse de la CET (-0,4 M€), du sous-poste autres (-0,5 M€) et du sous-poste 1% logement (-1,3 M€).

En conséquence de ces éléments nous préconisons de conserver la trajectoire proposée par l'opérateur.

6. **Contradictoire**

a) *Commentaires EDF SEI*

EDF SEI a apporté les commentaires suivants après le contradictoire :

« EDF SEI note qu'au global l'auditeur retient la trajectoire proposée et explicitée par SEI. Néanmoins, les ajustements effectués par l'auditeur qui se compensent ne correspondent pas aux explications fournies par EDF SEI et déforment les différents postes.

Les éléments suivants détaillent les remarques spécifiques sur ce thème.

EDF SEI rappelle, comme pour tous les autres thèmes, que la trajectoire délibérée inflatée 2018-2020 est le **résultat des arbitrages réalisés par la CRE** sur lesquels nous n'avons pas de détail précis.

La délibération N° 2018-070 indique à la page 18 « la trajectoire retenue par la CRE intègre notamment un ajustement de -1.5M€ par an sur 2018-2021 relatif à la contribution FPE » mais l'ajustement total se monte à 4M€ / an en moyenne sans détail supplémentaire porté à la connaissance de SEI.

Enfin, en réponse à l'auditeur qui regrette de n'avoir pas l'assurance que les causes d'écart présentées sont exhaustives et réelles, EDF SEI indique d'une part que la recherche d'exhaustivité est illusoire sur ce type d'exercice, (même si les causes d'écart entre la trajectoire globale retenue par la CRE sur 18/20 et le réalisé 18/20 ont été explicitées et détaillées lors des nombreux échanges par EDF SEI, notamment l'impact de la réforme du FACé qui représente 90% de l'écart), et demande d'autre part à l'auditeur de préciser les éléments qui le font douter de la réalité des éléments présentés.

S'agissant des taxes liées à la rémunération, les personnes en charges sont en congés et EDF SEI n'est pas en mesure d'apporter des éléments sur ce point qui n'a pas été questionné précédemment.

S'agissant du 1% logement qui explique l'écart constaté par l'auditeur, EDF SEI confirme, comme cela a été déjà fait, que ce poste représente environ 300k€ / an et n'a pas été isolé. Il n'est pas inclus dans les charges de personnel mais bien dans les I&T. Il semble y avoir une confusion avec le financement du 1% CCAS qui, lui, est en effet dans les charges de personnel.

S'agissant du CET, EDF ne comprend pas l'écart mentionné par l'auditeur et renvoie au premier onglet du fichier excel détaillé qui a été adressé par l'auditeur qui confirme la trajectoire EDF. »

b) *Réponse H3P*

1- Comparaison de la trajectoire délibérée et la trajectoire réalisée sur la période 2018 à 2020

Comme il est indiqué dans notre rapport, l'opérateur n'a pas connaissance de la décomposition par sous-poste (taxes sur rémunérations, CET, IFER, FACé, etc.) du montant délibéré du poste « Impôts et

taxes ». Néanmoins, l'opérateur a pu identifier la cause la plus significative de la sous-performance de ce poste et a pu nous apporter les explications comme indiqué dans les chapitres précédents. Malgré cela, nous ne pouvons confirmer qu'il n'y a pas d'autres variations à la hausse ou à la baisse. C'est pourquoi nous émettons une réserve sur l'exhaustivité des explications de l'écart entre la trajectoire délibérée et la trajectoire réalisée sur la période 2018 à 2020.

Par ailleurs, ne connaissant pas le montant du FACé sur la trajectoire délibérée 2018-2020, nous ne pouvons pas confirmer la réalité de l'écart estimé par EDF SEI sur ce sous-poste.

2- Taxes sur les rémunérations

EDF SEI ne nous a pas apporté d'éléments supplémentaires pendant la période contradictoire. Nous confirmons donc notre position sur ce point.

3- 1% logement

Concernant le sous-poste « 1% logement », EDF SEI nous a apporté des éclaircissements sur la cause de l'écart pendant la période contradictoire. Il nous a transmis le fichier Excel suivant qui présente la décomposition du poste « impôts et taxes » en K€ sur la trajectoire 2022 à 2025 :

Impôts et taxes	PMT 2022	PMT 2023	PMT 2024	PMT 2025
Réseau	-22 874	-23 067	-23 201	-23 372
Impôts et taxes sur rémunérations	-3 053	-3 062	-3 071	-3 076
Taxes spécifiques à l'indust. électr.	-14 368	-14 515	-14 625	-14 756
FACE	-11 649	-11 755	-11 823	-11 913
IFER	-2 719	-2 759	-2 801	-2 843
CFE + 635108 puis CFE	-1 101	-1 127	-1 150	-1 173
Plafonnement CET	289	313	337	361
CVAE	-2 966	-2 966	-2 966	-2 966
Taxes foncières	-1 095	-1 135	-1 153	-1 186
Patente (St Martin)	-18	-19	-19	-20
Autres taxes et redevances	-186	-187	-188	-189
Autres impôts et taxes (autres org.)	-186	-187	-188	-189
1% logements	-375	-369	-366	-366

Suivant ce tableau, nous constatons que l'écart provient effectivement du « 1% logement ». Nous avons vérifié dans la décomposition du poste « charges de personnel » que cette charge n'était pas présente et nous n'avons pas relevé de doublon. Néanmoins, EDF SEI n'apporte pas le détail de l'évaluation de ce sous-poste dans la trajectoire 2022 à 2025.

4- CET

Concernant la CET, nous confirmons les éléments indiqués dans le paragraphe « Trajectoire H3P ». En effet, le montant de la CET constaté en 2020 est de 7,4 M€ et nous appliquons la loi de finances 2021, qui prévoit une réduction de 50% de cette taxe. Nous obtenons ainsi un montant de 3,7 M€ au lieu de 3,8 M€ comme indiqué par EDF SEI dans sa trajectoire. Il y a bien donc un écart de 0,1 M€ par an soit 0,4 M€ sur la totalité de la trajectoire 2022-2025.

Conclusion post-contradiction :

Les éléments apportés par EDF SEI sur la période contradictoire ne sont pas de nature à modifier notre recommandation.

Nous confirmons notre recommandation de conserver la trajectoire proposée par EDF SEI sur le poste « Impôts et taxes ».

Figure - Trajectoire 2018-2025 du poste « Impôts et taxes » post-contradictoire en M€ courants

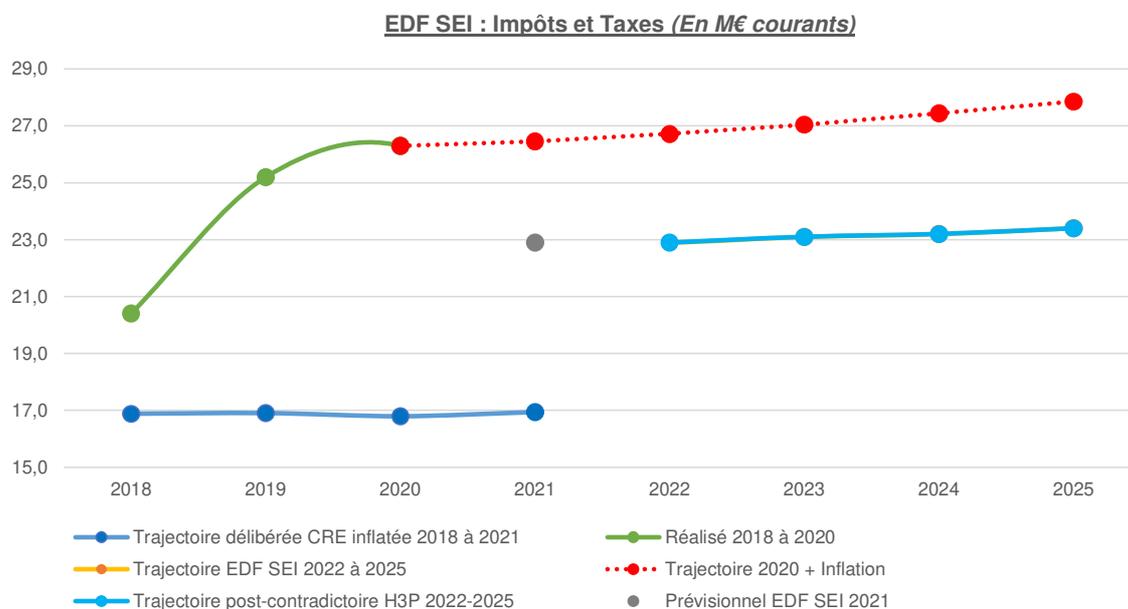


Tableau - Trajectoire 2018-2025 du poste « Impôts et taxes » post-contradictoire en M€ courants

En M€ courants	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Trajectoire délibérée CRE inflatée 2018 à 2021	16,9	16,9	16,8	16,9				
Réalisé 2018-2020 et 2021 révisé	20,4	25,2	26,3	22,9				
Trajectoire EDF SEI 2022-2025					22,9	23,1	23,2	23,4
Ecart réalisé/demande EDF SEI 2018-	-3,5	-8,3	-9,5	-6,0				
Evolution annuelle		23,5%	4,4%	-12,9%	0,0%	0,9%	0,4%	0,9%
Ecart entre la moyenne 2018-2020 et la moyenne 2022-2025					0,8 (3,4%)			
Evolution entre 2020 et 2022					-3,4 (-12,9%)			
Evolution entre 2022 et 2025					0,5 (2,2%)			
Trajectoire 2020 + Inflation			26,3	26,5	26,7	27,0	27,4	27,9
Trajectoire post-contradictoire H3P 2022-2025					22,9	23,1	23,2	23,4
Ajustement post-contradictoire					0,0	0,0	0,0	0,0

D. Produits Extra Tarifaires

1. Descriptif du poste

Le poste des Produits Extra Tarifaires est composé des 3 sous-postes suivants :

- *Recettes de prestations réalisées par le gestionnaire de réseau* : ce sous-poste correspond à des prestations de travaux, notamment de constructions et modification d'ouvrages ;
- *Indemnité préjudice client* : ces indemnités s'activent en cas de coupure longue pour couvrir le préjudice subi par le client ;
- *CARD-I Producteurs tiers* : ce sous-poste correspond à la signature de Contrats d'Accès au Réseau de Distribution en Injection.

Les recettes liées aux travaux hors Saint-Pierre et Miquelon sont enregistrées comme produits dans la société EDF SEI Réseau.

Les recettes liées aux travaux Saint-Pierre et Miquelon sont rétrocédées via un protocole de dissociations de la société EDF SEI P+C vers la société nationale Réseau.

Les recettes liées aux prestations facturées par l'outil « eClide » sont facturées aux clients dans la société EDF SEI P+C, puis rétrocédées à EDF SEI Réseau via un protocole de dissociation.

Le protocole 542D rétrocède dans une unique ligne comptable depuis les sociétés P+C vers Réseau :

- Les recettes de prestations réalisées par le gestionnaire de réseau ;
- Les charges relatives aux indemnités préjudice (notamment les indemnités de coupure longue) ;
- Les recettes CARD-I des producteurs tiers.

A titre illustratif, vous trouverez ci-dessous la répartition des postes du chapitre Produits Extra Tarifaires sur la base du réalisé 2020 :

En M€ courants	2020	En %
Contrat d'accès au réseau de distribution en injection	- 3,5	49,1%
Prestations et travaux	- 8,8	122,6%
Indemnités de préjudice	5,1	-71,7%
Total Réalisé Produits Extra Tarifaires	- 7,2	100%

2. Evolution du poste CNE réalisées 2018-2021 et trajectoire CNE 2022-2025

L'évolution des Produits Extra Tarifaires sur la période 2018-2025 selon EDF SEI se présente comme suit :

En M€ courants	R2018	R2019	R2020	E2021	P2022	P2023	P2024	P2025
dont CARD-I centrales tiers	- 2,2	- 3,3	- 3,5	- 2,8	- 2,8	- 2,9	- 2,9	- 2,9
dont Prestations et travaux	- 10,7	- 9,1	- 8,8	- 5,5	- 5,5	- 5,5	- 5,6	- 5,6
dont Indemnités Préjudice	6,1	3,4	5,1	6,2	6,2	6,3	6,3	6,3
Total	- 6,7	- 9,0	- 7,2	- 2,1	- 2,1	- 2,1	- 2,2	- 2,2
Trajectoire EDF SEI 2018-2025	- 11,1	- 10,7	- 9,7	- 2,1	- 2,1	- 2,1	- 2,2	- 2,2
Ecart	- 4,4	- 1,7	- 2,5	- 0,0				

Le poste des Produits Extra Tarifaires augmente de 0,5 M€ entre 2018 et 2020 soit une hausse de 6,8% par rapport au réalisé 2018. Plus précisément, le poste observe une hausse significative entre 2018 et 2019 de 34,1%, puis une baisse entre 2019 et 2020 de -20,4%.

Le point de départ de la trajectoire CNE 2022-2025 marque une baisse significative de -70,7% (-5,1 M€) par rapport au réalisé 2020. L'opérateur a notamment anticipé une baisse des recettes liées aux prestations et travaux de 3,3 M€, des CARD-I de 0,8 M€ et une hausse des indemnités préjudice de 1,1 M€.

Figure – Trajectoire 2018-2025 du poste « Produits Extra Tarifaires » en M€ courants

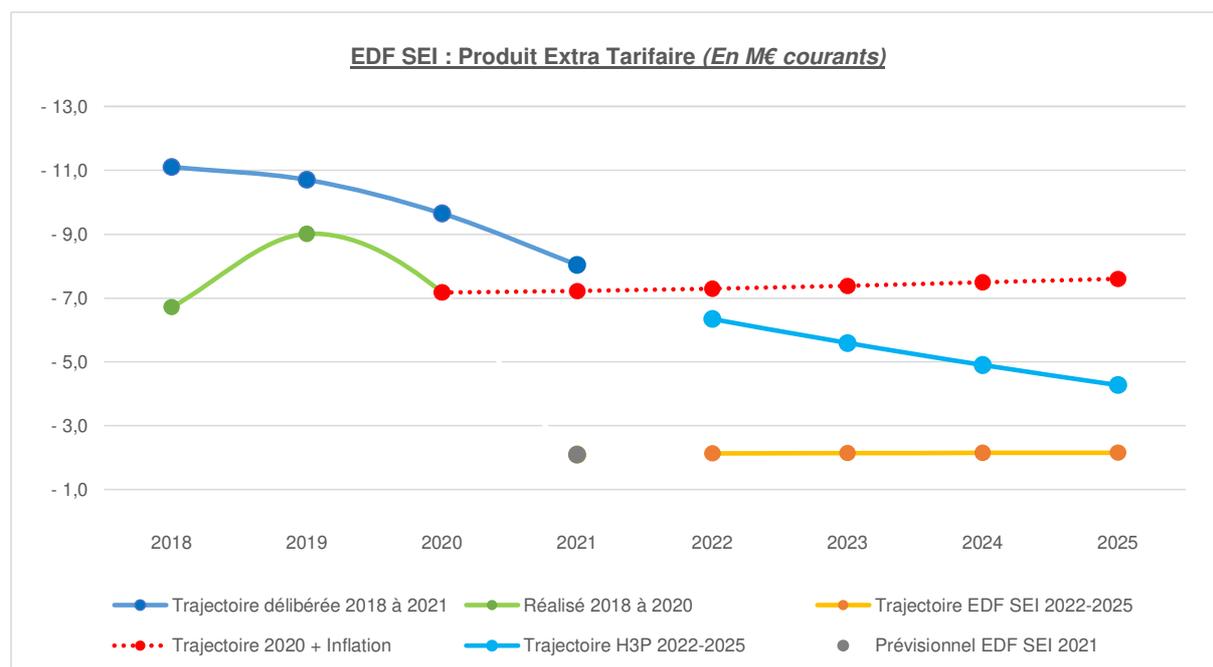


Tableau – Trajectoire 2018-2025 du poste « Produits Extra Tarifaires » en M€ courants

En M€ courants	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Trajectoire délibérée 2018 à 2021	-11,1	-10,7	-9,7	-8,0				
Réalisé 2018 à 2020 et 2021 révisé	-6,7	-9,0	-7,2	-2,1				
Trajectoire EDF SEI 2022 à 2025					-2,1	-2,1	-2,2	-2,2
Ecart réalisé/demande EDF SEI 2018-2020	-4,4	-1,7	-2,5					
Evolution annuelle		34,1%	-20,4%	-70,7%	1,7%	0,4%	0,4%	0,4%
Ecart entre la moyenne 2018-2020 et la moyenne 2022-2025	5,5 -(71,9%)							
Evolution entre 2020 et 2022	5,0 -(70,2%)							
Evolution entre 2022 et 2025	0,0 (1,2%)							
Trajectoire 2020 + Inflation			-7,2	-7,2	-7,3	-7,4	-7,5	-7,6
Trajectoire H3P 2022-2025					-6,3	-5,6	-4,9	-4,3
Ajustement					-4,2	-3,5	-2,8	-2,1

3. Principales observations CNE 2018-2021

La trajectoire délibérée inflatée 2018-2020 prévoyait un total de 31,5 M€ courants. Le montant des Produits Extra Tarifaires réalisé est de 22,9 M€ soit une sous-performance de 8,6 M€ représentant 27,2 % de la trajectoire initiale 2018-2020.

Tableau – Ecart entre le réalisé et la trajectoire sur la période 2018-2020 en M€ courants

En M€ courants	2018	2019	2020	Total	En %
Contrat d'accès au réseau de distribution en injection	- 2,2	- 3,3	- 3,5	- 9,0	39,3%
Prestations et travaux	- 10,7	- 9,1	- 8,8	- 28,6	124,9%
Indemnités de préjudice	6,1	3,4	5,1	14,7	-64,2%
Total Réalisé Produits Extra Tarifaires	- 6,7	- 9,0	- 7,2	- 22,9	100%
Trajectoire délibérée inflatée 2018-2020	- 11,1	- 10,7	- 9,7	- 31,5	
Ecart	- 4,4	- 1,7	- 2,5	- 8,6	

Nous avons comparé le bilan d'affaires fourni par EDF SEI pour la période 2018-2020 avec la comptabilité et n'avons pas relevé d'écart.

Les explications de ces variations par sous-poste sur la période observée sont les suivantes :

Prestations et travaux :

- Les recettes de prestations et travaux ont diminué de -1,9 M€ entre 2018 et 2020, soit une baisse de 17,8%. Elles suivent une tendance à la baisse liée à la mise à jour du prix du catalogue des prestations qui suit celui d'ENEDIS.

Indemnités préjudice client :

- Les charges liées aux indemnités de préjudice client ont diminué de 1,0 M€ entre 2018 et 2020, soit une baisse de 16,2% ;
- L'année 2019 apparaît comme un point bas du fait de conditions climatiques à moindre impacts sur les coupures des clients sur l'ensemble des territoires ;
- Il convient de noter que l'évolution de ce poste dépend de plusieurs paramètres dont les conditions climatiques, ce qui rend difficile l'explication des variations observées.

Contrat d'Accès au Réseau de Distribution en Injection (CARD-I) :

- Les recettes liées à la facturation d'accès au réseau ont augmenté de 1,4 M€ entre 2018 et 2020, soit une hausse de 63,1%. L'opérateur ne nous a pas fourni d'explication sur l'évolution de ce sous-poste. En effet, l'opérateur nous a expliqué que la signature de nouveaux contrats de raccordement dépendait d'acteurs externes, et qu'il n'a donc pas de levier sur ce poste de recettes ;
- EDF SEI demande l'intégration de ce poste particulier au CRCP sur la prochaine période tarifaire.

A noter, l'opérateur nous a présenté les causes qu'il avait identifiées pour justifier l'écart entre la trajectoire délibérée de CNE 2018-2020 et le réalisé 2018-2020. Toutefois, EDF SEI nous a indiqué ne pas avoir le détail et les hypothèses sous-jacentes de la trajectoire délibérée 2018-2020 par sous-poste. Ainsi, l'opérateur n'a pas été en mesure de nous présenter des éléments précis et quantifiés permettant de nous assurer que les causes présentées sont exhaustives et réelles.

Afin d'expliquer l'écart entre les produits extra tarifaire réalisées et le montant de la trajectoire délibérée, nous avons reconstitué l'écart dans le tableau ci-dessous :

En M€ courants	2018	2019	2020	Total	En %
Contrat d'accès au réseau de distribution en injection	- 2,2	- 3,3	- 3,5	- 9,0	39,3%
Prestations et travaux	- 10,7	- 9,1	- 8,8	- 28,6	124,9%
Indemnités de préjudice	6,1	3,4	5,1	14,7	-64,2%
Total Réalisé Produits Extra Tarifaires	- 6,7	- 9,0	- 7,2	- 22,9	100%
Trajectoire délibérée inflatée 2018-2020	- 11,1	- 10,7	- 9,7	- 31,5	
Ecart	- 4,4	- 1,7	- 2,5	- 8,6	
Surperformance	1,8	1,7	2,7	6,2	
Indemnités de préjudice	- 6,1	- 3,4	- 5,1	- 14,7	

Nous considérons que l'écart entre le réalisé et la trajectoire délibérée s'explique par deux paramètres :

- Une surperformance globale est constatée pour chaque année pour un montant total de 6,2 M€ sur la période 2018 à 2020. L'opérateur nous a expliqué qu'il subissait le rythme de conclusion des CARD-I (initiative des producteurs) et que la hausse exceptionnelle était due à la facturation des pénalités de non-respect des engagements sur le réactif de certains producteurs mais que cette recette n'était pas pérenne.
- Nous comprenons que les indemnités de préjudice ne sont pas intégrées dans la trajectoire délibérée pour un total de 14,7 M€ sur la période 2018 à 2020.

4. Méthode et hypothèse de trajectoire CNE 2022-2025

La trajectoire des Produits Extra Tarifaires pour la période 2022-2025 a été conçue en prenant en compte une baisse des prestations et travaux entre 2020 et 2022 à hauteur de 3,3 M€, puis une évolution stable jusqu'en 2025. Cette baisse est liée, selon l'opérateur, à la résorption des rétrocessions entre Réseau et P+C à partir de 2021. En effet, certains agents SEI Réseau interviennent pour des études de raccordements réalisées au bénéfice des producteurs. Cependant, cette dissociation n'a plus lieu d'être et certains projets seront clôturés en 2021. Nous n'avons cependant pas reçu d'éléments comptables et financiers tangibles quant à la perte de recettes liés à ces projets.

Les indemnités préjudice client sont en augmentation sur la période 2022-2025 par rapport au réalisé 2020. EDF SEI estime que [CONFIDENTIEL].

Les recettes liées aux signatures CARD-I sont en baisse entre 2022-2025 par rapport au réalisé 2020 malgré une hausse observée sur la période 2018-2020. L'opérateur calcule la moyenne sur la période réalisée et retient ce montant pour le prévisionnel 2022-2025. EDF SEI souhaite que ce poste de recettes soit intégré au CRCP.

La trajectoire 2022-2025 détaillée présentée par EDF SEI est comme suit :

En M€ courants	2020	2021	2022	2023	2024	2025
dont CARD-I centrales tiers	- 3,7	- 2,8	- 2,8	- 2,9	- 2,9	- 2,9
dont Prestations et travaux	- 9,0	- 5,5	- 5,5	- 5,5	- 5,6	- 5,6
dont Indemnités Préjudice	5,4	6,2	6,2	6,3	6,3	6,3
Total	- 7,3	- 2,1	- 2,1	- 2,1	- 2,2	- 2,2
Trajectoire EDF SEI 2022-2025	- 7,2	- 2,1	- 2,1	- 2,1	- 2,2	- 2,2
Ecart	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

L'opérateur nous a fourni le détail par sous-poste de sa trajectoire 2022-2025. Nous ne constatons pas d'écart significatif par rapport au total présenté dans le plan d'affaires.

Les principales variations observées sur la trajectoire sont les suivantes :

- CARD-I : la baisse de 0,7 M€ sur la période 2022-2025 par rapport au réalisé 2020 ne nous a pas été justifiée. L'opérateur a choisi d'utiliser la moyenne observée sur la période 2018-2020 pour construire sa trajectoire ;
- Prestations et Travaux : la baisse de 3,3 M€ sur la période 2022-2025 par rapport au réalisé 2020 ne nous a pas été justifiée. L'opérateur nous a indiqué que plusieurs projets, dont sont issues ces recettes, seraient clôturés en 2021 sans pour autant nous chiffrer avec des éléments comptables la perte associée pour SEI Réseau ;
- Indemnités préjudice : la hausse de 1,1 M€ des indemnités préjudice sur la période 2022-2025 par rapport au réalisé 2020 ne nous a pas été justifiée. L'opérateur tient compte pour son estimation de [CONFIDENTIEL].

5. Trajectoire H3P

Pour le calcul de la trajectoire 2022-2025, nous avons retenu les points suivants :

- CARD-I : nous avons appliqué l'inflation prévisionnelle au montant du réalisé observé en 2020 car nous considérons que l'augmentation du parc producteurs entraîne aussi une hausse des demandes de raccordement. De plus, ce poste de recettes est en hausse depuis 2018, il ne nous paraît pas pertinent de retenir une moyenne comme l'a fait l'opérateur ;
- Prestations et Travaux : en l'absence d'éléments comptables et financiers tangibles permettant de chiffrer la perte pour SEI Réseau des projets P+C, nous avons appliqué la baisse observée sur la période 2018-2020 à la trajectoire 2022-2025, c'est-à-dire -9,2% en moyenne par an ;
- Indemnités préjudice client : comme pour les recettes CARD-I, la hausse des indemnités ne nous ayant pas été justifiée, nous avons appliqué l'inflation prévisionnelle sur la période 2022-2025 à partir du réalisé observé en 2020.

Nous retenons donc la trajectoire suivante pour les Produits Extra Tarifaires sur la période 2022-2025 :

En M€ courants	2020	2021	2022	2023	2024	2025
dont CARD-I centrales tiers	- 3,5	- 2,8	- 3,6	- 3,6	- 3,7	- 3,7
dont Prestations et travaux	- 8,8	- 5,5	- 8,0	- 7,3	- 6,6	- 6,0
dont Indemnités Préjudice	5,1	6,2	5,2	5,3	5,4	5,5
Total trajectoire H3P 2022-2025	- 7,2	- 2,1	- 6,3	- 5,6	- 4,9	- 4,3
Trajectoire EDF SEI 2022-2025	- 7,3	- 2,1	- 2,1	- 2,1	- 2,2	- 2,2
<i>Ecart</i>	<i>0,1</i>	<i>-</i>	<i>- 4,2</i>	<i>- 3,5</i>	<i>- 2,7</i>	<i>- 2,1</i>

A la suite de nos travaux, nous préconisons de retenir la trajectoire suivante, soit un impact de -12,5 M€ par rapport à la trajectoire proposée par EDF SEI sur la période 2022-2025 :

En M€ courants	2022	2023	2024	2025	Total
Proposition EDF SEI	- 2,1	- 2,1	- 2,2	- 2,2	- 8,6
Proposition H3P	- 6,3	- 5,6	- 4,9	- 4,3	- 21,1
Ajustements	- 4,2	- 3,5	- 2,8	- 2,1	- 12,5

6. Contradictoire

a) Commentaires EDF SEI

EDF SEI a apporté les commentaires suivants après la réunion contradictoire :

« EDF SEI rappelle, comme pour tous les autres thèmes, que la trajectoire délibérée inflatée 2018-2020 est **le résultat des arbitrages réalisés par la CRE** sur lesquels nous n'avons pas de détail précis.

Enfin, en réponse à l'auditeur qui regrette de n'avoir pas l'assurance que les causes d'écart présentées sont exhaustives et réelles, EDF SEI indique d'une part que la recherche d'exhaustivité est illusoire sur ce type d'exercice, (même si les causes d'écart entre la trajectoire globale retenue par la CRE sur 18/20 et le réalisé 18/20 ont été explicitées et détaillées lors des nombreux échanges par EDF SEI), et demande d'autre part à l'auditeur de préciser les éléments qui le font douter de la réalité des éléments présentés.

EDF SEI rappelle également que le poste Prestations extra tarifaires inclut les **recettes CARD-I** dont EDF SEI demande l'inscription au CRCP puisque, Le CARDi est le contrat régissant les relations contractuelles entre EDF SEI et chaque producteur en ce qui concerne son accès au réseau. Il permet notamment l'application du tarif d'utilisation des réseaux de transport ou distribution au producteur concerné. Ainsi, les recettes associés à ce CARDi sont en réalité des recettes d'acheminement et devraient figurer comme tel dans la comptabilité de EDF SEI gestionnaire de réseaux. A ce titre, ces recettes doivent être traités comme les autres recettes d'acheminement de EDF SEI gestionnaire de réseau et être intégré au CRCP.

Les montants perçus au titre du CARDi pour les années 2019 et 2020 comprennent une recette exceptionnelle correspondant à un rattrapage de la facturation d'une composante du TURPE qui n'avait pas pu être facturée précédemment, pour des raisons de délai de développement de la fonctionnalité dans l'outil eClide : il s'agit de la composante liée à d'éventuels non-respects par les producteurs de leur engagement de fourniture ou d'absorption du réactif. Cette pénalité a été calculée en 2019 et appliquée dans les factures émises en 2019 et 2020 pour un montant total de l'ordre de 2,8 M€. C'est la facturation de ce montant exceptionnel qui « gonfle » les montants associés au CARDi pour les années 2019 et 2020.

Ce montant n'est pas reproductible dans la durée, la pénalité appliquée en conformité avec le TURPE conduit les producteurs à se mettre en conformité avec leurs obligations de fourniture et d'absorption de réactif. Ainsi le montant annuel facturé dans les années futures ne doit pas prendre en compte de reconduction de ces pénalités, yc en les calculant sur une base annuelle.

Une croissance de la recette proportionnée à la croissance du portefeuille de producteurs dans les années à venir. Les montants prévus par le TURPE (5 puis 6) pour les producteurs (et facturés dans le cadre contractuel du CARDi) sont la facturation de la composante de gestion et de la composante de soutirage. Ce sont des montants en €/an qui vont dépendre du nombre de producteurs présents sur le réseau. La dynamique

d'évolution du nombre de producteur n'est pas maîtrisable par EDF SEI et ces montants doivent donc, comme les autres montants d'acheminement être inscrits au CRCP de EDF SEI.

EDF SEI conteste la proposition de l'auditeur et pourra, dans le cadre des discussions à venir avec la CRE, proposer une trajectoire d'évolution de ces montants, qui restera limité, compte tenu de la relative faiblesse des montants unitaires concernés (737 €/an pour un producteur HTA, 447 €/an pour un producteur BT sup 36 kVA et 34 €/an pour un producteur BT inf. 36 kVA) et du nombre qui reste limité de producteurs dans les territoires de EDF SEI (de l'ordre de 10 000 à fin 2020).

S'agissant des indemnités préjudices, EDF SEI rappelle que Ce sous poste du poste de produits extra tarifaire couvre les indemnités que verse EDF SEI gestionnaire de réseau aux clients en cas de préjudice liée à l'activité de gestionnaire de réseau. Elle comprend notamment l'indemnité forfaitaire de régulation incitative versée aux clients en cas de coupure de plus de 5 heures. Elle comprend également les indemnités versées par le gestionnaire de réseau en cas de non-respect de ses obligations contractuelles, notamment vis-à-vis [CONFIDENTIEL].[CONFIDENTIEL]. Par ailleurs les évènements climatiques de 2021 semblent susceptibles d'accroître le volume de coupures de plus de 5h.

Enfin, s'agissant de la baisse des travaux, EDF SEI apportera des éléments au retour des congés des personnes en charge. »

b) Réponse H3P

A la suite des explications apportées par EDF SEI, nous avons modifié les hypothèses pour le calcul de la trajectoire des CARD-I et des Indemnités Préjudice Client. En effet, nous avons pris comme hypothèse la croissance du parc pour justifier celle de ces sous-postes et calculé cette hausse sur la base de l'inflation. Il nous paraît donc plus cohérent de prendre les hypothèses d'agrandissement du parc pour construire notre trajectoire, plutôt que l'inflation. De plus, nous rappelons que les « pénalités producteurs », inclus dans la ligne CARD-I, à hauteur de 2.8 M€, comme le précise l'opérateur, ont été enregistrées sur les exercices 2019 et 2020. Selon nous, ces pénalités font partie de l'activité ordinaire de l'opérateur et devraient être conservées dans la base du réalisé 2020 utilisée pour le calcul de la trajectoire 2022-2025.

Concernant l'engagement de EDF SEI à nous fournir des éléments sur la trajectoire des « Prestations et Travaux », nous tenions à préciser que l'opérateur ne nous a pas fait de retour au cours de la phase contradictoire.

Notre trajectoire 2022-2025 se présente comme suit :

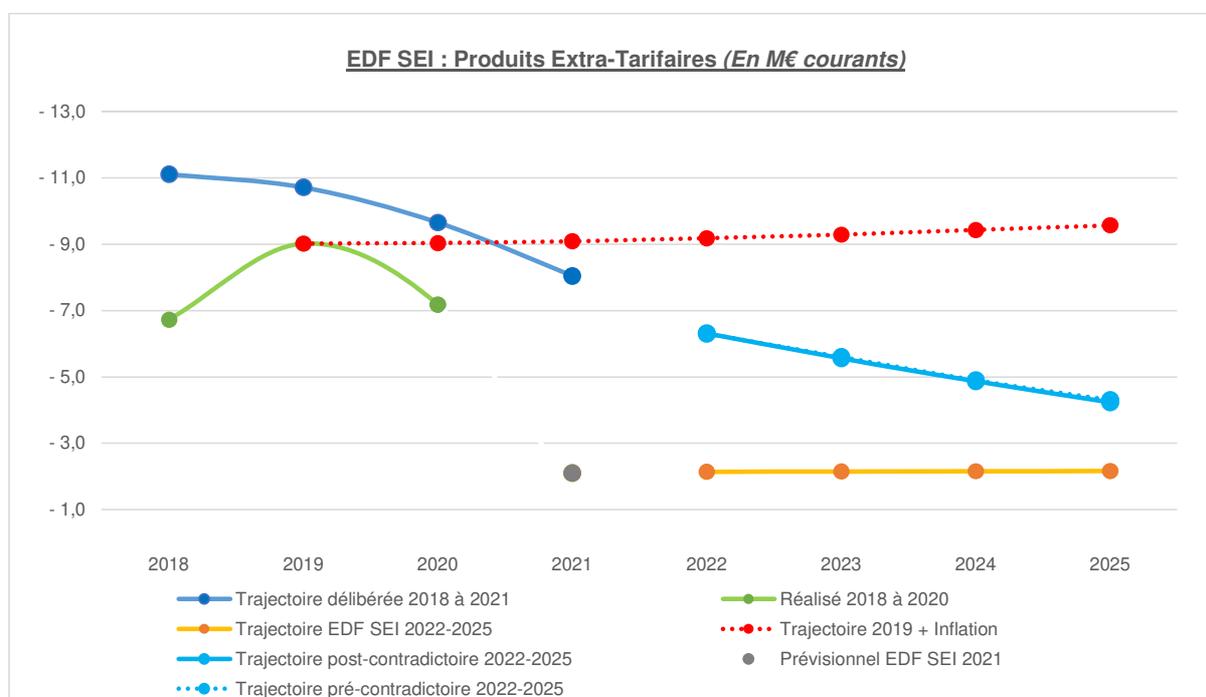
En M€ courants	2020	2021	2022	2023	2024	2025
dont CARD-I centrales tiers	- 3,5	- 2,8	- 3,6	- 3,7	- 3,8	- 3,8
dont Prestations et travaux	- 8,8	- 5,5	- 8,0	- 7,3	- 6,6	- 6,0
dont Indemnités Préjudice	5,1	6,2	5,3	5,4	5,5	5,6
Total trajectoire H3P 2022-2025	- 7,2	- 2,1	- 6,3	- 5,6	- 4,9	- 4,2
Trajectoire EDF SEI 2022-2025	- 7,3	- 2,1	- 2,1	- 2,1	- 2,2	- 2,2
Ecart	0,1	-	- 4,2	- 3,5	- 2,7	- 2,0

En M€ courants	2022	2023	2024	2025	Total
Proposition EDF SEI	- 2,1	- 2,1	- 2,2	- 2,2	- 8,6
Proposition H3P	- 6,3	- 5,6	- 4,9	- 4,2	- 21,0
Ajustements	- 4,2	- 3,4	- 2,7	- 2,1	- 12,4

Tableau - Trajectoire 2018-2025 du poste « Produits Extra-Tarifaires » post-contradictoire en M€ courants

En M€ courants	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Trajectoire délibérée 2018 à 2021	-11,1	-10,7	-9,7	-8,0				
Réalisé 2018 à 2020 et 2021 révisé	-6,7	-9,0	-7,2	-2,1				
Trajectoire EDF SEI 2022 à 2025					-2,1	-2,1	-2,2	-2,2
Ecart réalisé/demande EDF SEI 2018-2020	-4,4	-1,7	-2,5					
Evolution annuelle		34,1%	-20,4%	-70,7%	1,7%	0,4%	0,4%	0,4%
Ecart entre la moyenne 2018-2020 et la moyenne 2022-2025	5,5 -(71,9%)							
Evolution entre 2020 et 2022	5,0 -(70,2%)							
Evolution entre 2022 et 2025	0,0 (1,2%)							
Trajectoire 2019 + Inflation		-9,0	-9,0	-9,1	-9,2	-9,3	-9,4	-9,6
Trajectoire pré-contradictoire 2022-2025					-6,3	-5,6	-4,9	-4,3
Trajectoire post-contradictoire 2022-2025					-6,3	-5,6	-4,9	-4,2
Ajustement post-contradictoire					-4,2	-3,4	-2,7	-2,1

Figure - Trajectoire 2018-2025 du poste « Produits Extra-Tarifaires » post-contradictoire en M€ courants



E. Production Stockée Immobilisée

1. Descriptif du poste

Ce poste est composé de la production stockée immobilisée. Les projets de l'opérateur sont structurés dans son système d'information de gestion autour d'objets de gestion sur lesquels l'ensemble des charges inhérentes à un projet donné sont imputées. Les événements économiques associés aux projets d'investissement se traduisent essentiellement par des :

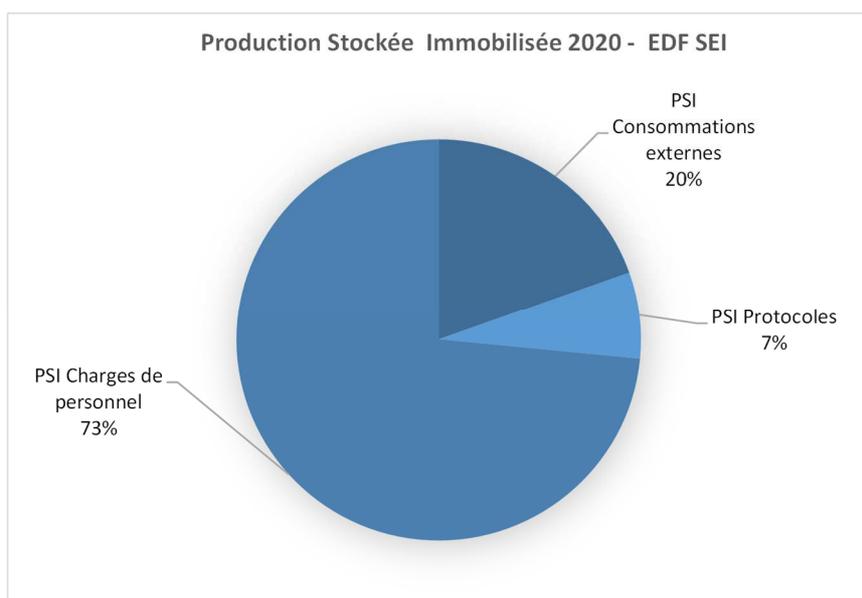
- Achats : Ils sont imputés au niveau de chacun des lots définis dans le projet. Il y a donc une modélisation des contrats et des commandes adaptées à la structuration du projet ;
- Charges de personnel : Les charges directes du personnel travaillant sur le projet sont affectées sur les différents lots correspondants.

Les charges de personnel sont d'abord déversées par l'application de paie (SIRH - ICRH) sur les Centres de Coût dédiés associés à des Structures RH (CCS) qui représentent des services ou des équipes de travail au sein d'une entité managériale. Ils sont ensuite déversés sur des activités (OPEX) ou des projets (CAPEX) par affectation ou pointage des heures.

Les heures pointées sont valorisées à un coût horaire standard défini et selon le niveau de rémunération de l'agent. La méthode retenue au niveau national fait l'objet d'une formalisation et donne lieu à une déclinaison dans les entités.

A titre illustratif, au mois de juin 2021, il existe environ 99.000 objets de gestion au périmètre SEI réseau, la plupart ouverts depuis plusieurs années.

En M€ courants	2020	En %
PSI Consommations externes	9,50	20%
PSI Protocoles	3,40	7%
PSI Charges de personnel	35,70	73%
Total Réalisé " PSI "	48,6	100,0%



2. Evolution du poste CNE réalisées 2018-2021 et trajectoire CNE 2022-2025

L'évolution du poste PSI sur la période 2018-2025 selon EDF SEI se présente comme suit :

En M€ courants	R2018	R2019	R2020	E2021	P2022	P2023	P2024	P2025
PSI Autres	-	-	-	0,9	-	-	-	-
PSI Conso Externes	- 10,8	- 9,9	- 9,5	- 21,3	- 14,1	- 13,9	- 11,2	- 10,7
PSI Protocoles	- 4,7	- 2,6	- 3,4	-	-	-	-	-
PSI Charges de personnel	- 36,9	- 40,8	- 35,7	- 43,7	- 45,5	- 46,0	- 46,7	- 44,8
Total réalisé / Révisé / Trajectoire EDF SEI	- 52,3	- 53,3	- 49,5	- 65,0	- 59,6	- 59,9	- 57,9	- 55,5
Trajectoire délibérée CRE	- 42,8	- 42,9	- 42,7	- 43,3				
Ecart	- 9,5	- 10,4	- 6,8	- 26,7				

Le réalisé du poste « PSI » est en baisse de – 2,8 M€ entre 2018 et 2020, soit une diminution de 5,4 %. Celle-ci est en partie causée par la baisse de l'activité liée à la crise sanitaire en 2020.

Le point de départ de la trajectoire CNE 2022-2025 marque une hausse de +20,6 % (-10,2 M€) par rapport au réalisé 2020. L'opérateur a prévu une baisse de la PSI entre 2022 et 2025.

Figure - Trajectoire 2018-2025 du poste « PSI » pré-contradictoire en M€ courants

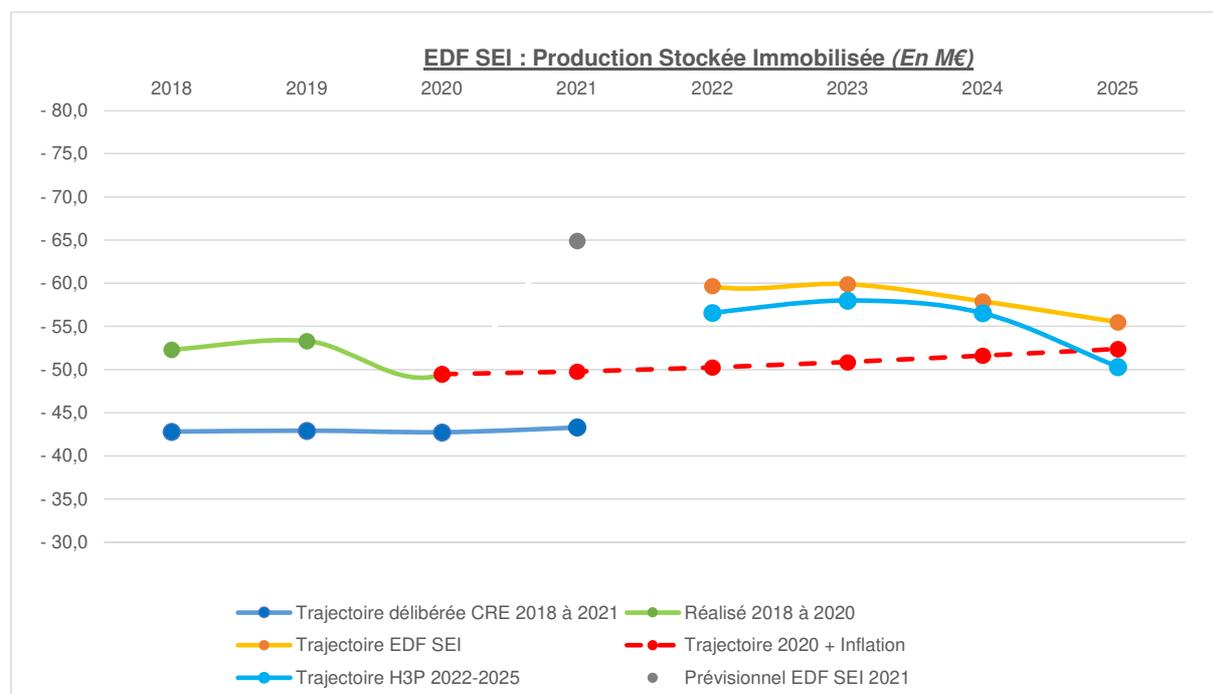


Tableau - Trajectoire 2018-2025 du poste « PSI » pré-contradictoire en M€ courants

en M€ courant	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Trajectoire délibérée CRE 2018 à 2021	-42,8	-42,9	-42,7	-43,3				
Réalisé 2018-2020 et 2021 révisé	-52,3	-53,3	-49,5	-64,9				
Trajectoire EDF SEI 2022-2025					-59,6	-59,9	-57,9	-55,5
Ecart réalisé/demande EDF SEI 2018-2020	9,5	10,4	6,7	21,6				
Evolution annuelle		1,9%	-7,2%	31,2%	-8,1%	0,4%	-3,3%	-4,2%
Ecart entre la moyenne 2018-2020 et la moyenne 2022-2025					-6,5 (+12,7%)			
Evolution entre 2020 et 2022					-10,2 (+20,6%)			
Evolution entre 2022 et 2025					+4,1 (-7,0%)			
Trajectoire 2020 + Inflation			-49,5	-49,8	-50,3	-50,9	-51,6	-52,4
Trajectoire H3P 2022-2025					-56,6	-58,0	-56,5	-50,3
Ajustement					3,1	1,9	1,4	5,2

3. Principales observations CNE 2018-2020

La trajectoire délibérée sur la période 2018-2020 prévoyait un total de -128,5 M€. Le montant de la PSI réalisé est de -154,3 M€ soit un écart de -25,8 M€ représentant 20,1 % de la trajectoire initiale 2018-2020.

Tableau – Ecart entre le réalisé et la trajectoire délibérée sur la période 2018-2020 en M€ courants du poste « PSI »

En M€ courants	R2018	R2019	R2020	Total
PSI Autres	-	-	0,9	0,9
PSI Conso Externes	10,8	9,9	9,5	30,2
PSI Protocoles	4,7	2,6	3,4	10,7
PSI MO	36,9	40,8	35,7	113,4
Total réalisé - PSI	52,3	53,3	49,5	155,1
Trajectoire délibérée - PSI non déterminée	0,6	0,3	0,2	0,8
Trajectoire délibérée - PSI Achats	10,7	10,9	11,0	32,6
Trajectoire délibérée - PSI MO	31,5	31,7	31,9	95,1
Total trajectoire délibérée - PSI	42,8	42,9	42,7	128,5
Ecart	9,5	10,4	6,8	26,7

Nous avons cadré le bilan d'affaires fourni par EDF SEI pour la période 2018-2020 avec la comptabilité et n'avons pas relevé d'écart significatif.

EDF SEI rappelle qu'il n'a pas le détail et les hypothèses sous-jacentes de la trajectoire délibérée 2018-2020 par poste et sous-poste. Ainsi, l'opérateur n'a pas été en mesure de nous présenter des éléments précis et quantifiés permettant de justifier les écarts entre la trajectoire délibérée et le réalisé.

Au regard de la trajectoire délibérée et du rapport de l'auditeur ayant établi l'audit de la période précédente, nous avons pu reconstituer la trajectoire délibérée comme présenté dans le tableau ci-dessus. Il nous semble que la PSI relative aux protocoles n'avait pas été prévue ce qui permettrait d'expliquer -10,7 M€ de l'écart. L'écart résiduel de -16 M€ correspond principalement à de la PSI MO.

La trajectoire des « investissements Réseau » sur la période 2018-2020 se présente comme suit :

Trajectoire Investissements réseau CAPEX - En M€ courants	2018	2019	2020
Réalisé	165,0	159,0	133,0
Trajectoire délibérée CRE	145,0	165,0	159,0
Ecart	20,0	- 6,0	- 26,0

Les « investissements réseau » comprennent les investissements relatifs aux finalités de réglementation, de renforcement et extension, de raccordement et de renouvellement.

Les écarts relatifs aux « investissements réseau » présentés dans le tableau ci-dessus ne sont pas cohérents avec les écarts de PSI constatés entre les investissements prévisionnels présentés dans la trajectoire délibérée et les investissements réalisés. En effet, la non-réalisation des investissements auraient dû engendrer une diminution de la PSI sur les années 2019 et 2020 or nous observons une PSI en très forte augmentation sur l'ensemble de ces deux années.

Lorsque nous analysons le ratio « PSI » sur le total des « Investissements réseau », nous constatons un écart important entre le réalisé et la trajectoire délibérée sur ces deux années.

Ratio PSI / Investissements Réseau - En M€ courants	2018	2019	2020
Ratio PSI - Réalisé	32%	34%	37%
Ratio PSI - Trajectoire délibérée	30%	26%	27%
Ecart	2%	8%	10%

Une mauvaise estimation des taux de PSI pourrait également expliquer l'autre partie de l'écart observé entre le réalisé et la trajectoire délibérée.

4. Méthode et hypothèse d'EDF SEI sur la trajectoire CNE 2022-2025

La trajectoire « PSI » pour la période 2022-2025 a été conçue par EDF SEI en prenant en compte l'impact des évolutions identifiées suivantes :

PSI Achats :

Les différents éléments identifiables de la trajectoire sont les suivants :

- Impact d'environ +2 M€ en PSI sur du matériel de comptage lié au projet PCN sur la trajectoire 2022 et 2023. Ces coûts disparaîtront à l'horizon 2024/2025 ;
- Impact de la reconstruction des Iles du Nord de la Guadeloupe avec un point singulier en 2021 pour 8,5 M€ et une fin de reconstruction prévue en 2023 ;
- Impact du programme de prolongement de la durée de vie des réseaux HTA et HTB pour environ 1 M€ par an sur toute la trajectoire 2022-2025 ;

Une fois retraitée de ces différents éléments, l'opérateur indique que le socle de la PSI Achats s'élève à environ 10 M€ par an. Le socle de la PSI Achat concerne majoritairement des achats de matériel sortis de stocks. Ce matériel est destiné à des travaux sur le réseau, notamment sur :

- les canalisations et branchements ;

- les postes sources ou de transformation HTA/BT ;
- le matériel de comptage ;
- divers aménagements de terrains.

PSI Charges de personnel :

L'opérateur indique que [CONFIDENTIEL]. Cette tendance est en lien avec [CONFIDENTIEL].

L'évolution des [CONFIDENTIEL] et les [CONFIDENTIEL] ont pour effet l'évolution des effectifs, sur la période 2021-2025, suivant :

[CONFIDENTIEL]

Les hypothèses sous-jacentes de ces évolutions sont les suivantes :

- [CONFIDENTIEL];
- [CONFIDENTIEL];
- [CONFIDENTIEL];
- [CONFIDENTIEL];
- [CONFIDENTIEL].

Le montant de la PSI MO réalisé en 2020 est plus faible que lors d'une année « normale » du fait de la crise sanitaire. La trajectoire PSI MO de l'opérateur se construit de la façon suivante :

PSI Charges de personnel - en M€ courants	Moyenne 2019/2021	P2022	P2023	P2024	P2025
Evolution Nb ETP par rapport à 2020	[CONFIDENTIEL]				
Valorisation des ETP					
Moyenne 2019/2021+ Variation du Nb d'ETP					
Trajectoire EDF SEI		- 45,5	- 46,0	- 46,7	- 44,8
Ecart		0,1	0,1	0,0	0,2

La trajectoire globale de l'opérateur pour le poste PSI est la suivante :

En M€ courants	R2018	R2019	R2020	E2021	P2022	P2023	P2024	P2025
PSI Autres	-	-	- 0,9	-	-	-	-	-
PSI Conso Externes	- 10,8	- 9,9	- 9,5	- 21,3	- 14,1	- 13,9	- 11,2	- 10,7
PSI Protocoles	- 4,7	- 2,6	- 3,4	-	-	-	-	-
PSI Charges de personnel	- 36,9	- 40,8	- 35,7	- 43,7	- 45,5	- 46,0	- 46,7	- 44,8
Total réalisé / Révisé / Trajectoire EDF SEI	- 52,4	- 53,3	- 49,5	- 65,0	- 59,6	- 59,9	- 57,9	- 55,5

5. Trajectoire H3P

Nos travaux d'analyse sur la construction de la trajectoire 2022-2025 d'EDF SEI mènent aux remarques suivantes :

PSI Achats :

EDF SEI construit sa trajectoire prévisionnelle de PSI Achats en identifiant le montant de la PSI relative aux investissements exceptionnels sur la période 2022-2025. A partir de ces éléments, l'opérateur identifie par différence un socle de la PSI Achats. Ce socle achat a été décrit par l'opérateur mais il n'a pas été chiffré. De plus, les estimations liées aux éléments identifiables sont à dire d'expert.

Le ratio « PSI Consommations externes » sur le total des « Investissements réseau + PCN » sur la trajectoire 2018-2025 de l'opérateur est le suivant :

En M€ courants	R2018	R2019	R2020	E2021	P2022	P2023	P2024	P2025
A - Raccordement	71	69	60	75	86	84	85	89
B - Renforcement	34	28	22	31	23	28	30	29
C - Obligations rég, sécurité	21	25	21	23	19	18	17	17
D - Optimisation du réseau	39	38	31	43	48	50	50	49
PCN	29	33	32	38	41	44	35	10
Trajectoire CAPEX - Réseau + PCN	194	193	166	210	217	223	217	193
PSI Consommations Externes Réalisé / Estimé / Trajectoire	- 10,8	- 9,9	- 9,5	- 21,3	- 14,1	- 13,9	- 11,2	- 10,7
% PSI Conso Externes / CAPEX + PCN	-5,6%	-5,1%	-5,7%	-10,1%	-6,5%	-6,2%	-5,2%	-5,5%

Ce ratio est stable sur la période 2018-2020. La moyenne observée de ce ratio sur la période 2018-2020 est de 5,5%. Ce ratio est en hausse sur la trajectoire de l'opérateur, principalement sur l'année 2022. Ainsi, nous préconisons d'appliquer le taux observé sur la période 2018-2020 sur la trajectoire des investissements prévisionnelles pour déterminer la trajectoire PSI Consommations externes 2022-2025.

En M€ courants	R2018	R2019	R2020	E2021	P2022	P2023	P2024	P2025
% PSI Conso Externes / CAPEX + PCN	-5,6%	-5,1%	-5,7%	-10,1%	-5,5%	-5,5%	-5,5%	-5,5%
Trajectoire CAPEX - Réseau + PCN	194	193	166	210	217	223	217	193
Trajectoire PSI Conso Externes - H3P					- 11,9	- 12,2	- 11,9	- 10,6
Trajectoire PSI Conso externes- EDF SEI					- 14,1	- 13,9	- 11,2	- 10,7
Ecart					2,2	1,7	- 0,7	0,1

Nos travaux engendrent un ajustement de +3,3 M€ sur la trajectoire 2022-2025 sur la trajectoire de PSI Consommations externes.

PSI Charges de personnel :

EDF SEI construit sa trajectoire prévisionnelle de PSI charges de personnel à partir des évolutions d'effectif CAPEX par rapport à 2020 sur la période 2022-2025. Ces évolutions d'effectifs ont été déterminées à partir de l'évolution de la trajectoire prévisionnelle d'investissement.

En analysant le tableau ci-dessous qui résume la construction de la trajectoire de l'opérateur, nous observons que l'opérateur base sa trajectoire sur un montant de PSI MO à hauteur de [CONFIDENTIEL]

PSI Charges de personnel - en M€ courants	Moyenne 2019/2021	P2022	P2023	P2024	P2025
Evolution Nb ETP par rapport à 2020	[CONFIDENTIEL]				
Valorisation des ETP					
Moyenne 2019/2021+ Variation du Nb d'ETP					
Trajectoire EDF SEI		- 45,5	- 46,0	- 46,7	- 44,8
Ecart		0,1	0,1	0,0	0,2

Ce montant de PSI MO n'a jamais été atteint sur la période réalisée 2018-2020 à savoir -36,9 M€ en 2018, -40,8M€ en 2019 et -35,7 M€ en 2020.

Le ratio « PSI Charges de personnel » sur le total des « Investissements réseau + PCN » sur la trajectoire de l'opérateur 2018-2025 est le suivant :

En M€ courants	R2018	R2019	R2020	E2021	P2022	P2023	P2024	P2025
A - Raccordement	71	69	60	75	86	84	85	89
B - Renforcement	34	28	22	31	23	28	30	29
C - Obligations rég, sécurité	21	25	21	23	19	18	17	17
D - Optimisation du réseau	39	38	31	43	48	50	50	49
PCN	29	33	32	38	41	44	35	10
Trajectoire CAPEX - Réseau + PCN	194	193	166	210	217	223	217	193
PSI MO Réalisé / Estimé / Trajectoire	- 36,9	- 40,8	- 35,7	- 43,7	- 45,5	- 46,0	- 46,7	- 44,8
% PSI MO / CAPEX + PCN	-19,0%	-21,1%	-21,5%	-20,8%	-20,9%	-20,6%	-21,5%	-23,2%

Ce ratio est stable sur la période 2018-2020. La moyenne observée de ce ratio sur la période 2018-2020 est de 20,5%. Ce ratio est en hausse sur la trajectoire de l'opérateur, principalement sur les années 2024 et 2025. Ainsi, nous préconisons d'appliquer le taux observé sur la période 2018-2020 sur la trajectoire des investissements prévisionnelles pour déterminer la trajectoire PSI MO 2022-2025.

En M€ courants	R2018	R2019	R2020	E2021	P2022	P2023	P2024	P2025
% PSI MO / CAPEX + PCN	-19,0%	-21,1%	-21,5%	-20,8%	-20,5%	-20,5%	-20,5%	-20,5%
Trajectoire CAPEX - Réseau + PCN	194	193	166	210	217	223	217	193
Trajectoire PSI MO - H3P					- 44,7	- 45,8	- 44,6	- 39,7
Trajectoire PSI MO- EDF SEI					- 45,5	- 46,0	- 46,7	- 44,8
Ecart					0,8	0,2	2,1	5,1

Nos travaux engendrent un ajustement de +8,1 M€ sur la trajectoire 2022-2025 sur la trajectoire de PSI MO.

Ainsi, nos travaux engendrent un ajustement global de +11,5 M€ sur la trajectoire PSI de l'opérateur pour la période 2022-2025.

Trajectoire PSI - En M€ courants	P2022	P2023	P2024	P2025
Trajectoire H3P	- 56,6	- 58,0	- 56,5	- 50,3
Trajectoire EDF SEI	- 59,6	- 59,9	- 57,9	- 55,5
Ecart	3,1	1,9	1,4	5,2

6. Contradictoire

a) Commentaires EDF SEI

EDF SEI a apporté les commentaires suivants à la suite de la réunion contradictoire :

« A titre liminaire, EDF SEI souhaite souligner les points suivants :

- Compte tenu de l'impact de la crise sanitaire, l'affichage d'une trajectoire inflatée à partir de 2020 est trompeuse.
- La PSI relative aux protocoles a probablement été incluse à la trajectoire de la PSI Achat sur la période précédente (2018-2021)

Concernant le paragraphe 3. Principales observations CNE 2018-2020 :

S'agissant du tableau « trajectoire investissements réseau CAPEX », EDF SEI rappelle que contrairement aux trajectoires de charges d'exploitation, les trajectoires Capex d'EDF SEI ne sont pas incitées et pas vraiment « délibérées ». La « trajectoire délibérée » détaillée ne correspond pas au périmètre sous-jacent de la trajectoire « Réalisé » qui, comme cela est décrit dans le bilan d'affaire transmis par EDF, est relatif aux finalités du périmètre réseau, à savoir réglementation, renforcement et extension, raccordement et renouvellement.

Elle ne correspond pas non plus tout à fait aux 6 premières lignes du tableau de la délibération 2018-070 p26.

Ainsi, les trajectoires « Réalisé » et « délibérée » présentée ne sont pas cohérentes en termes de périmètre.

Par ailleurs, le taux de PSI MO que nous calculons au périmètre réseau présenté dans le bilan d'affaires est stable aux alentours de 27%/28% en 2019 et en 2020.

Concernant le paragraphe 5. Trajectoire H3P :

S'agissant du socle de la PSI achat, EDF SEI a détaillé dans le document consacré à la PSI transmis en réponse à la question 147 le socle des achats de matériels concernés (canalisation, postes sources, comptage, etc...). Enfin, les effets ponctuels ont été détaillés précisément.

EDF SEI s'étonne de la non prise en compte des valeurs 2022 et 2023 qui sont dues essentiellement aux dernières dépenses relatives à la reconstruction sur les îles du nord.

EDF SEI s'interroge sur la cohérence du raisonnement entre ce chapitre et le chapitre relatif à la main d'œuvre.

En effet, EDF SEI rappelle que sa trajectoire PSI est cohérente avec la trajectoire de Capex et le projet industriel de (ré)internalisation dont sont déduits les ETP. »

b) Réponse H3P

Concernant les remarques générales de l'opérateur, nous avons modifié le graphique en faisant apparaître une trajectoire inflatée à partir de 2019 dans le tableau post-contradictoire.

Evolution du poste CNE réalisées 2018-2021 : Les trajectoires des « investissements Réseau » présentées sur la période 2018-2020 ne sont pas à isopérimètre. Afin de déterminer le périmètre de la « trajectoire délibérée CRE », nous retenons les lignes « Réglementation », « Renforcement et extensions », « Raccordement » et « Renouvellement » du tableau des dépenses d'investissements prévisionnelles issues de la trajectoire délibérée 2018-070. Ce périmètre nous semble être le plus adapté par rapport au « périmètre réseau » fourni par EDF SEI.

[CONFIDENTIEL]

Le constat de cette analyse est accentué. Les écarts relatifs aux « investissements réseau » présentés dans le tableau ci-dessus [CONFIDENTIEL].

Lorsque nous analysons le ratio « PSI » sur le total des « Investissements réseau », nous constatons [CONFIDENTIEL] sur ces trois années.

Ratio PSI / Investissements Réseau - En M€ courants	2018	2019	2020
Ratio PSI - Réalisé	[CONFIDENTIEL]		
Ratio PSI - Trajectoire délibérée			
Ecart			

Une mauvaise estimation des taux de PSI pourrait également expliquer l'écart observé entre le réalisé et la trajectoire délibérée.

De plus, le ratio analysé est celui du montant global de la « PSI » réalisé sur le total des « investissements réseaux ». L'opérateur mentionne un taux qui concerne uniquement la « PSI MO ».

Trajectoire H3P :

Les informations relatives au socle de la PSI Achat ont bien été intégrées dans la partie « 4. Méthode et hypothèse d'EDF SEI sur la trajectoire CNE 2022-2025 ».

Les informations fournies par l'opérateur pour déterminer la trajectoire de PSI ne nous ont pas permis de nous assurer de la correcte évaluation de cette trajectoire. Ainsi, nous avons appliqué une méthode différente de celle de l'opérateur pour déterminer la trajectoire de PSI. Cette méthode consiste à appliquer les ratios moyens observés sur la période 2018-2020 à la trajectoire d'investissements prévisionnels d'EDF SEI. Nous utilisons les ratios « PSI Consommations externes » sur le total des « Investissements réseau + PCN » et « PSI MO » sur le total des « Investissements réseau + PCN » observés sur la période 2018-2020. Ces ratios permettent de déterminer le ratio moyen de la « PSI Consommations Externes » et la « PSI MO » relative aux activités d'EDF SEI. Sur la période 2018-2020, des opérations de reconstruction des projets Saint Martin et Saint Barthelemy ont été engagées et l'activité rencontré une période particulière lors la crise sanitaire de 2020. Malgré la survenance de ces évènements exceptionnels, les ratios sont relativement stables sur la période ce qui permet de renforcer la robustesse de notre méthode. Durant l'audit, nous n'avons pas eu d'éléments en notre possession permettant de remettre en cause une évolution significative de ces ratios ni de pouvoir

affiner les ratios à partir du niveau de PSI observée en fonction des différents investissements. Nous considérons que ces ratios ont donc vocation à rester stables sur la période 2022-2025.

Par ailleurs, l'opérateur a prévu la réinternalisation [CONFIDENTIEL] pour la réalisation d'activité d'exploitation. Cette activité était externalisée pour un montant de 1,2 M€ et comptabilisé en PSI Achats. La réinternalisation de cette activité entrainera une baisse de la PSI Achat et l'augmentation de la PSI MO pour 1,5 M€. Au regard du niveau de la PSI MO observée sur la période 2018-2020 entre 35 M€ et 40 M€, ce delta de 0,3 M€ par an aura un impact peu significatif sur le niveau des ratios. A titre illustratif, l'impact de 0,3M€ de PSI globale supplémentaire sur l'année 2020 aurait un impact d'une augmentation du ratio de + 0,18% (soit 0,3 M€ / 166 M€). Nous n'avons donc pas pris en compte cette hypothèse dans notre trajectoire.

Pour toutes les raisons évoquées, nous conservons notre approche concernant la construction de la trajectoire PSI qui nous semble être la plus cohérente compte tenu des informations obtenues et justifiées par l'opérateur.

Cependant, nous n'avons pas pris le périmètre adéquat pour déterminer notre trajectoire. En effet, le périmètre réseau était constitué des chapitres « A-Raccordement », « B-Renforcement », « C-Obligation réf.Sécurité » et « D-Optimisation du réseau » sur la période 2018-2020. Sur la période 2022-2025, il est également composé du chapitre « F-Moyen d'exploitation SI et Telecom » et « CAPEX Support » que nous n'avons pas pris en compte dans notre analyse pré-contradictoire alors qu'il convient d'en tenir compte.

PSI Achats :

Le ratio « PSI Consommations externes » sur le total des « Investissements réseau + PCN » sur la trajectoire 2018-2025 de l'opérateur est le suivant :

En M€ courants	R2018	R2019	R2020	E2021	P2022	P2023	P2024	P2025
A - Raccordement	71	69	60	75	86	84	85	89
B - Renforcement	34	28	22	31	23	28	30	29
C - Obligations rég, sécurité	21	25	21	23	19	18	17	17
D - Optimisation du réseau	39	38	31	43	48	50	50	49
F - Moyens d'exploitation SI et Telecom				16	10	10	10	11
CAPEX support				12	13	13	12	9
PCN	29	33	32	38	41	44	35	10
Trajectoire CAPEX - Réseau + PCN	194	193	166	238	241	246	239	214
PSI Consommations Externes Réalisé / Estimé / Trajectoire	- 10,8	- 9,9	- 9,5	- 21,3	- 14,1	- 13,9	- 11,2	- 10,7
% PSI Conso Externes / CAPEX + PCN	-5,6%	-5,1%	-5,7%	-8,9%	-5,9%	-5,7%	-4,7%	-5,0%

Nous préconisons d'appliquer le taux observé sur la période 2018-2020 sur la trajectoire des investissements prévisionnelles pour déterminer la trajectoire PSI Consommations externes 2022-2025.

En M€ courants	R2018	R2019	R2020	E2021	P2022	P2023	P2024	P2025
% PSI Conso Externes / CAPEX + PCN	-5,6%	-5,1%	-5,7%	-8,9%	-5,5%	-5,5%	-5,5%	-5,5%
Trajectoire CAPEX - Réseau + PCN	194	193	166	238	241	246	239	214
Trajectoire PSI Conso Externes - H3P					- 13,2	- 13,5	- 13,1	- 11,7
Trajectoire PSI Conso externes- EDF SEI					- 14,1	- 13,9	- 11,2	- 10,7
Ecart					0,9	0,4	- 1,9	1,0

Nos travaux engendrent un ajustement de -1,5 M€ sur la trajectoire 2022-2025 sur la trajectoire de PSI Consommations externes.

PSI Charges de personnel :

Le ratio « PSI Charges de personnel » sur le total des « Investissements réseau + PCN » sur la trajectoire de l'opérateur 2018-2025 est le suivant :

En M€ courants	R2018	R2019	R2020	E2021	P2022	P2023	P2024	P2025
A - Raccordement	71	69	60	75	86	84	85	89
B - Renforcement	34	28	22	31	23	28	30	29
C - Obligations rég, sécurité	21	25	21	23	19	18	17	17
D - Optimisation du réseau	39	38	31	43	48	50	50	49
F - Moyens d'exploitation SI et Telecom				16	10	10	10	11
CAPEX support				12	13	13	12	9
PCN	29	33	32	38	41	44	35	10
Trajectoire CAPEX - Réseau + PCN	194	193	166	238	241	246	239	214
PSI MO Réalisé / Estimé / Trajectoire	- 36,9	- 40,8	- 35,7	- 43,7	- 45,5	- 46,0	- 46,7	- 44,8
% PSI MO / CAPEX + PCN	-19,0%	-21,1%	-21,5%	-18,4%	-18,9%	-18,7%	-19,5%	-20,9%

Nous préconisons d'appliquer le taux observé sur la période 2018-2020 sur la trajectoire des investissements prévisionnelles pour déterminer la trajectoire PSI MO 2022-2025 :

En M€ courants	R2018	R2019	R2020	E2021	P2022	P2023	P2024	P2025
% PSI MO / CAPEX + PCN	-19,0%	-21,1%	-21,5%	-18,4%	-20,5%	-20,5%	-20,5%	-20,5%
Trajectoire CAPEX - Réseau + PCN	194	193	166	238	241	246	239	214
Trajectoire PSI MO - H3P					- 49,5	- 50,5	- 49,1	- 44,0
Trajectoire PSI MO- EDF SEI					- 45,5	- 46,0	- 46,7	- 44,8
Ecart					- 4,0	- 4,5	- 2,4	0,8

Nos travaux engendrent un ajustement de -10,1 M€ sur la trajectoire 2022-2025 sur la trajectoire de PSI MO.

PSI Protocoles :

Sur la période 2018-2020, le réalisé inclut de la « PSI protocoles » à hauteur de 10,7 M€. Sur la période 2022-2025, l'opérateur ne présente pas de trajectoire prévisionnelle relative à la « PSI Protocoles » sans toutefois expliquer la raison de cette absence. Ainsi, sans justification de cette absence et afin d'être cohérent avec notre méthode, il convient d'appliquer le ratio moyen observé sur la période 2018-2020 entre « PSI Protocoles » sur le total des « Investissements réseau + PCN » à la trajectoire prévisionnelle des « Investissements réseau + PCN » sur la période 2022-2025. Le ratio « PSI protocoles » sur le total des « Investissements réseau + PCN » sur la trajectoire de l'opérateur 2018-2025 est le suivant :

En M€ courants	R2018	R2019	R2020	E2021	P2022	P2023	P2024	P2025
A - Raccordement	71	69	60	75	86	84	85	89
B - Renforcement	34	28	22	31	23	28	30	29
C - Obligations rég, sécurité	21	25	21	23	19	18	17	17
D - Optimisation du réseau	39	38	31	43	48	50	50	49
F - Moyens d'exploitation SI et Telecom				16	10	10	10	11
CAPEX support				12	13	13	12	9
PCN	29	33	32	38	41	44	35	10
Trajectoire CAPEX - Réseau + PCN	194	193	166	238	241	246	239	214
PSI Protocoles Réalisé / Estimé / Trajectoire	- 4,7	- 2,6	- 3,4	-	-	-	-	-
% PSI Protocoles / CAPEX + PCN	-2,4%	-1,3%	-2,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%

Nous préconisons d'appliquer le taux observé sur la période 2018-2020 sur la trajectoire des investissements prévisionnelles pour déterminer la trajectoire PSI Protocoles 2022-2025 :

En M€ courants	R2018	R2019	R2020	E2021	P2022	P2023	P2024	P2025
% PSI Protocoles / CAPEX + PCN	-2,4%	-1,3%	-2,0%	0,0%	-1,9%	-1,9%	-1,9%	-1,9%
Trajectoire CAPEX - Réseau + PCN	194	193	166	238	241	246	239	214
Trajectoire PSI Protocoles - H3P					- 4,7	- 4,8	- 4,6	- 4,1
Trajectoire PSI Protocoles - EDF SEI					-	-	-	-
Ecart					- 4,7	- 4,8	- 4,6	- 4,1

Nos travaux engendrent un ajustement de -18,2 M€ sur la trajectoire 2022-2025 sur la trajectoire de PSI Protocoles.

Conclusion :

Ainsi, nos travaux engendrent un ajustement global de -29,8 M€ sur la trajectoire PSI de l'opérateur pour la période 2022-2025.

Trajectoire PSI - En M€ courants	P2022	P2023	P2024	P2025
Trajectoire H3P	- 67,3	- 68,8	- 66,9	- 59,8
Trajectoire EDF SEI	- 59,6	- 59,9	- 57,9	- 55,5
Ecart	- 7,7	- 8,9	- 9,0	- 4,3

La phase contradictoire nous conduit à revoir les hypothèses suivantes :

- Concernant la ligne « PSI Achats », nous avons modifié la trajectoire d'investissement du périmètre réseau soit une baisse de -4,8 M€ par rapport la version pré-contradictoire,
- Concernant la ligne « PSI MO », nous avons modifié la trajectoire d'investissement du périmètre réseau soit une baisse de -18,2 M€ par rapport la version pré-contradictoire.
- Nous avons également ajouté -18,2 M€ relatif à la « PSI protocoles ».

Figure - Trajectoire 2018-2025 du poste « PSI » post-contradictoire en M€ courants

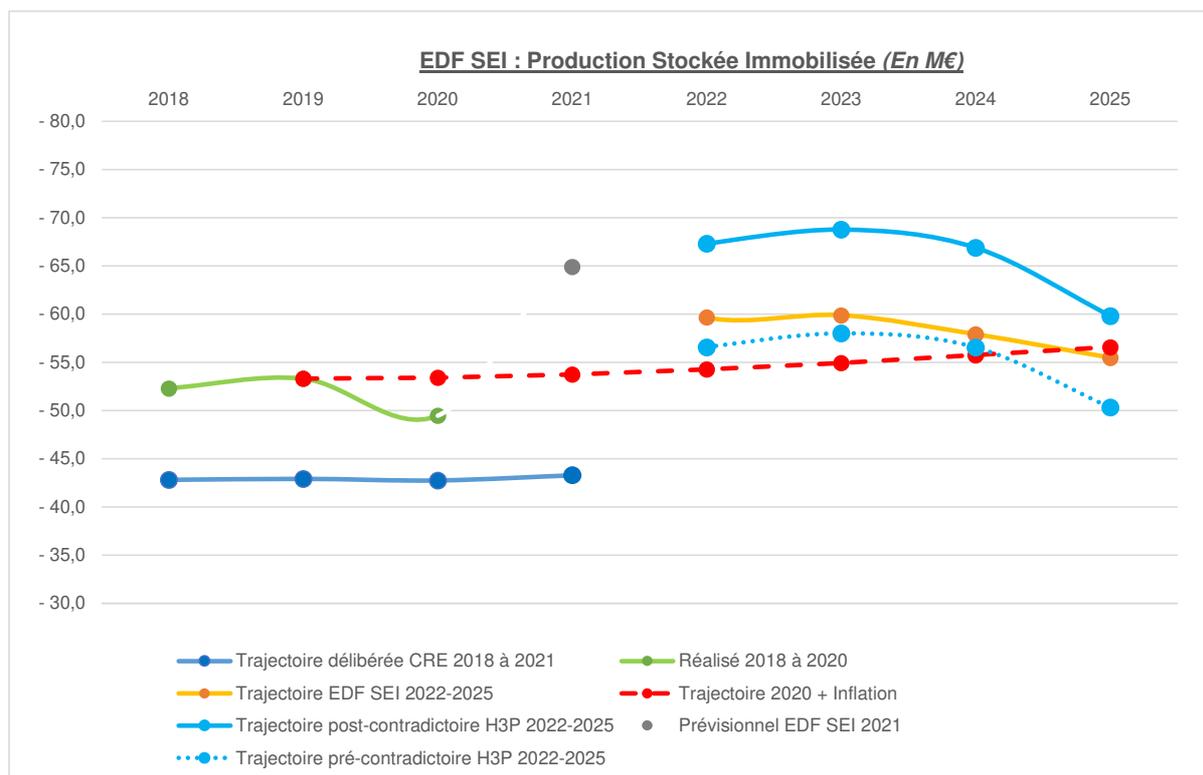


Tableau - Trajectoire 2018-2025 du poste « PSI » post-contradictoire en M€ courants

en M€ courant	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Trajectoire délibérée CRE 2018 à 2021	-42,8	-42,9	-42,7	-43,3				
Réalisé 2018-2020 et 2021 révisé	-52,3	-53,3	-49,5	-64,9				
Trajectoire EDF SEI 2022-2025					-59,6	-59,9	-57,9	-55,5
Ecart réalisé/demande EDF SEI 2018-2020	9,5	10,4	6,7	21,6				
Evolution annuelle		1,9%	-7,2%	31,2%	-8,1%	0,4%	-3,3%	-4,2%
Ecart entre la moyenne 2018-2020 et la moyenne 2022-2025					-6,5 (+12,7%)			
Evolution entre 2020 et 2022					-10,2 (+20,6%)			
Evolution entre 2022 et 2025					+4,1 (-7,0%)			
Trajectoire 2019 + Inflation		-53,30	-53,4	-53,7	-54,3	-54,9	-55,7	-56,6
Trajectoire pré-contradictoire H3P 2022-2025					-56,6	-58,0	-56,5	-50,3
Trajectoire post-contradictoire H3P 2022-2025					-67,3	-68,8	-66,9	-59,8
Ajustement post-contradictoire					-7,7	-8,9	-9,0	-4,3
Evolution entre 2018 et 2020					+2,8 (-5,4%)			

F. Autres Achats et Services

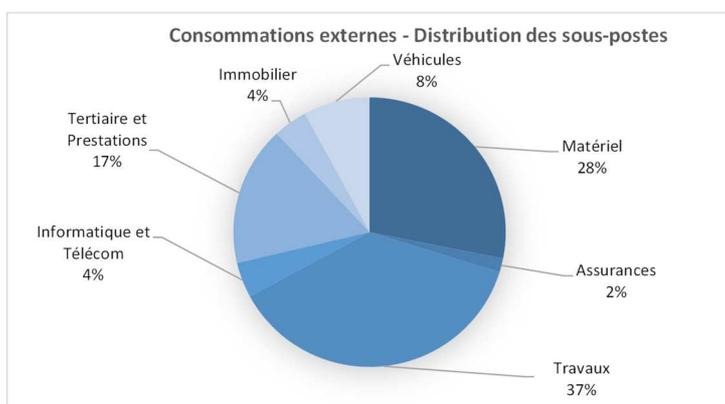
1. Consommations Externes

a) Descriptif du poste

Ce poste est composé des achats de matériel et de prestations destinés uniquement aux activités de distribution.

A titre illustratif, vous trouverez ci-dessous la répartition des postes du chapitre « consommations externes » sur la base du réalisé 2020 :

En M€ courants		2020	En %
Matériel	Achats de petits matériels et matériels d'exploitation pour les dépannages et les travaux	15,3	28,2%
Assurances	Sinistres Responsabilité Civile Générale sous franchise	0,9	1,7%
Travaux	Achats de prestations couvrant notamment les travaux à titre préventif ou curatif, ainsi que les modifications d'ouvrages	20,3	37,3%
Informatique et Télécom	Achats de matériels (informatiques, bureautiques) et télécom	2,3	4,3%
Tertiaire et Prestations	Achats de toutes les prestations de service (hors immobilier, informatique et véhicules): prestations de relevés index des compteurs traditionnels, l'intérim, les frais de déplacement, les frais de courriers, les études, les achats généraux et logistiques industrielles, les achats de formation, etc.	9,1	16,7%
Immobilier	Charges de Facility Management technique (entretiens ascenseurs, climatisation, système incendie...) et occupant (gardiennage, nettoyage...)	2,2	4,0%
Véhicules	Dépenses relatives aux véhicules (entretiens, carburants...)	4,3	7,9%
Total Réalisé "Consommations externes"		54,4	100,0%



b) Evolution du poste CNE réalisées 2018-2021 et trajectoire CNE 2022-2025

L'évolution du poste Consommations Externes sur la période 2018-2025 selon EDF SEI se présente comme suit :

En M€ courants	R2018	R2019	R2020	E2021	P2022	P2023	P2024	P2025
Matériel	18,6	19,5	15,3					
Travaux	22,2	20,3	20,3	62,5	56,5	55,5	50,3	48,6
Tertiaire et Prestations	13,7	12,5	9,1					
SOUS TOTAL OPERATIONS	54,6	52,3	44,7	62,5	56,5	55,5	50,3	48,6
Assurances	1,0	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9
Informatique et Télécom	2,0	2,2	2,3	2,3	2,2	2,2	2,2	2,2
Immobilier	1,9	2,4	2,2	2,1	2,1	2,1	2,0	2,0
Véhicules	4,2	5,0	4,3	4,5	4,3	4,2	4,0	3,9
Total réalisé - Conso Externes	63,7	62,8	54,4					
Trajectoire présentée par EDF SEI				72,3	66,0	64,9	59,4	57,6
Trajectoire délibérée CRE 2018-2021	65,5	66,7	66,7	65,9				
Trajectoire Bilan d'affaires EDF SEI					60,1	59,2	53,8	51,9
Ecart Réalisé / Trajectoire délibérée	- 1,8	- 3,9	- 12,3					
Ecart Trajectoire présentée par EDF SEI / Bilan d'affaires EDF SEI					5,9	5,7	5,6	5,7
Erreur Retraitement Tarif Agent					5,6	5,6	5,6	5,6
Ecart Trajectoire présentée par EDF SEI / Bilan d'affaires EDF SEI nette du tarif agent					0,3	0,1	- 0,0	0,1

Durant notre audit, l'opérateur nous a indiqué que la trajectoire « bilan d'affaires EDF SEI avait été retraité du « tarif agent » par erreur. L'opérateur a retraité le « tarif agent » du poste « Consommations externes » au lieu du poste « Protocoles ». La trajectoire du poste « Consommations externes » issue du « Bilan d'affaires EDF SEI » est donc sous-évaluée de 5,6 M€ par an et la trajectoire du poste « Protocoles » est surévaluée de 5,6 M€. Il s'agit uniquement d'une erreur de reclassement qui n'a pas d'impact sur le budget total de la demande d'EDF SEI. Ainsi, un ajustement de +5,6 M€ par an sera réalisé sur ce poste et un ajustement de -5,6 M€ par an sur la période 2022-2025 sera constaté sur le poste « Protocoles ».

Nous notons que la « trajectoire présentée par EDF SEI » ci-dessus pour la période 2022-2025 et la « trajectoire du bilan d'affaires » intégrées à la demande tarifaire de EDF SEI présentent un écart global de 0,5 M€. Durant l'audit, l'opérateur nous a fait parvenir ses trajectoires sans le détail des décimales. Il semble probable que ces différences correspondent à des écarts d'arrondis.

Le réalisé du poste « Consommations Externes » baisse de - 9,3 M€ entre 2018 et 2020, soit une diminution de 14,6 %. Celle-ci est principalement due à la baisse de l'activité liée à la crise sanitaire en 2020.

Le point de départ de la trajectoire CNE 2022-2025 marque une hausse de +10,4 % (+5,7 M€) par rapport au réalisé 2020. L'opérateur a prévu une baisse des consommations externes de -8,2 M€ entre 2022 et 2025.

Figure - Trajectoire 2018-2025 du poste « Consommations externes » pré-contradictoire en M€ courants

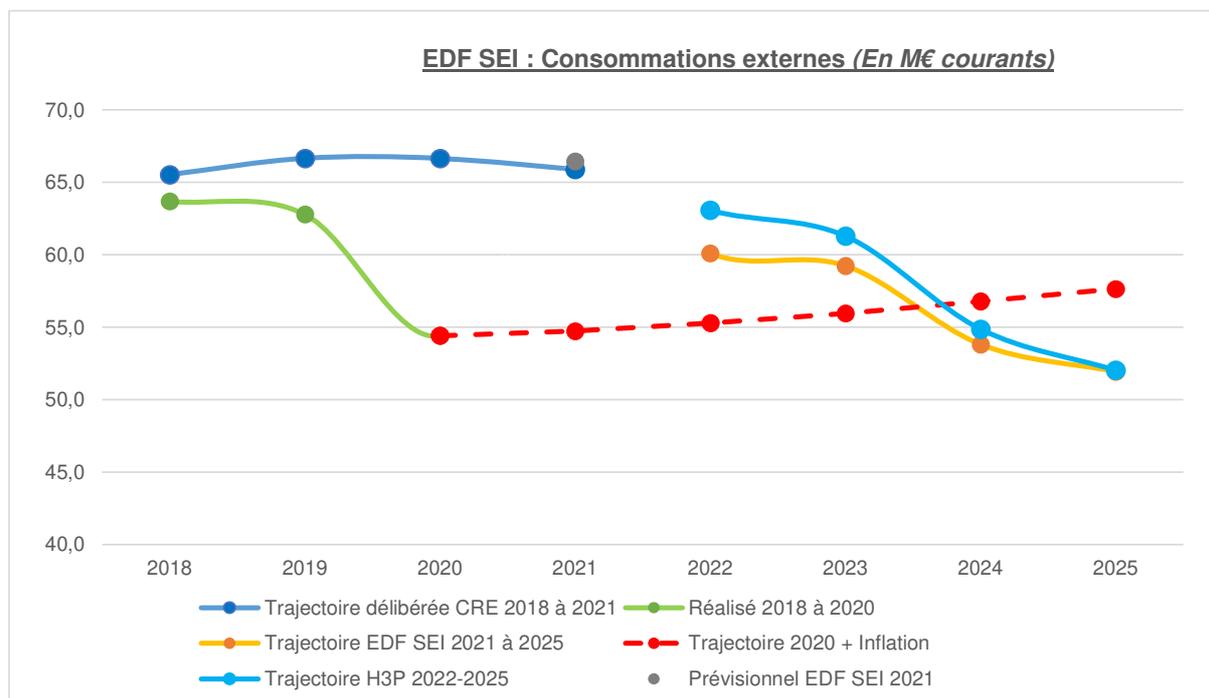


Tableau - Trajectoire 2018-2025 du poste « Consommations externes » pré-contradictoire en M€ courants

En M€ courants	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Trajectoire délibérée CRE 2018 à 2021	65,5	66,7	66,7	65,9				
Réalisé 2018-2020 et 2021 révisé	63,7	62,8	54,4	66,5				
Trajectoire EDF SEI 2022-2025					60,1	59,2	53,8	51,9
Ecart réalisé/demande EDF SEI 2018-2020	1,8	3,9	12,2	-0,6				
Evolution annuelle		-1,4%	-13,3%	22,1%	-9,6%	-1,4%	-9,2%	-3,5%
Ecart entre la moyenne 2018-2020 et la moyenne 2022-2025	-4,0 (-6,7%)							
Evolution entre 2020 et 2022	+5,7 (+10,4%)							
Evolution entre 2022 et 2025	-8,2 (-13,6%)							
Trajectoire 2020 + Inflation			54,4	54,7	55,3	56,0	56,8	57,6
Trajectoire H3P 2022-2025				66,5	63,1	61,3	54,9	52,0
Ajustement					3,0	2,0	1,1	0,1
Evolution entre 2018 et 2020	-9,3 (-14,6%)							

c) Principales observations CNE 2018-2020

La trajectoire délibérée sur la période 2018-2020 prévoyait un total de 198,8 M€. Le montant des dépenses réalisées est de 180,9 M€ soit une surperformance de 18 M€ représentant 9,9 % de la trajectoire initiale 2018-2020.

Tableau – Ecart entre le réalisé et la trajectoire délibérée sur la période 2018-2020 en M€ courants du poste « Consommations externes »

En M€ courants	R2018	R2019	R2020	Total
Matériel	18,6	19,5	15,3	53,4
Travaux	22,2	20,3	20,3	62,8
Tertiaire et Prestations	13,7	12,5	9,1	35,3
SOUS TOTAL OPERATIONS	54,6	52,3	44,7	151,6
Assurances	1,0	0,9	0,9	2,8
Informatique et Télécom	2,0	2,2	2,3	6,6
Immobilier	1,9	2,4	2,2	6,4
Véhicules	4,2	5,0	4,3	13,5
Total réalisé - Conso Externes	63,7	62,8	54,4	180,9
Trajectoire délibérée CRE	65,5	66,7	66,7	198,8
Ecart	- 1,8	- 3,9	- 12,2	- 18,0

Nous avons cadré le bilan d'affaires fourni par EDF SEI pour la période 2018-2020 avec la comptabilité et n'avons pas relevé d'écart significatif.

L'opérateur a réalisé une surperformance de 18 M€ sur la période 2018-2020.

EDF SEI rappelle qu'il n'a pas le détail et les hypothèses sous-jacentes de la trajectoire délibérée 2018-2020 par poste et sous-poste. Ainsi, l'opérateur n'a pas été en mesure de nous présenter des éléments précis et quantifiés permettant de justifier les écarts entre la trajectoire délibérée et le réalisé.

Selon notre analyse et à partir de la trajectoire délibérée, nous expliquons la surperformance de 18 M€ de la façon suivante :

En M€ courants	R2018	R2019	R2020	Total
Total réalisé - Conso Externes	63,7	62,8	54,4	180,9
Trajectoire délibérée CRE	65,5	66,7	66,7	198,8
Ecart	- 1,8	- 3,9	- 12,2	- 18,0
PSI Consommations externes	0,1	1,0	1,5	2,4
Effet covid - Estimation	-	-	5,7	5,7
Maintenance matériels - PCN	0,0	0,0	0,2	0,2
Recyclage - PCN	0,5	0,9	1,3	2,6
Surperformance non expliquée	- 1,4	- 2,0	- 3,6	- 7,0

- PSI Consommations externes : La PSI liée aux consommations externes a été moins importante que prévue sur la trajectoire 2018-2020 ce qui engendre une surperformance de 2,4 M€.
- Effet Covid : La crise sanitaire explique une partie de la surperformance observée en 2020. Lorsque nous analysons les dépenses réalisées nettes de la PSI entre 2019 et 2020, nous notons une baisse de - 8,0 M€. Nous interprétons que cette diminution est principalement liée à une baisse :
 - o des formations pour - 1,4 M€ en lien avec la crise sanitaire,
 - o des frais de transports et de restauration pour - 1,1 M€ en lien avec la crise sanitaire,
 - o des frais de relève et de recouvrement pour - 1 M€ en lien avec la crise sanitaire,
 - o des charges de matériel pour - 2,3 M€ en lien avec la crise sanitaire,
 - o des mises au rebut de matériel réseau pour -1,5 M€ sans lien avec la crise sanitaire,
 - o des dépenses de véhicules pour -0,7 M€ sans lien avec la crise sanitaire.

Ainsi, nous estimons que la surperformance liée à la crise sanitaire est de l'ordre de 5,7 M€.

- Maintenance - PCN : Une surperformance de 0,2 M€ a été observée sur le sous-poste « Maintenance » du projet PCN.
- Recyclage - PCN : EDF SEI avait prévu initialement des dépenses de recyclage. Il s'avère que ces dépenses ne se sont pas réalisées puisque les filières locales ont pu prendre en charge le recyclage sans coût supplémentaire soit une surperformance de 2,6 M€.

Il reste cependant un écart résiduel de 7 M€ qui reste inexpliqué. Etant donné que nous n'avons pas le détail de la trajectoire initiale, il n'est pas possible d'identifier les causes de cet écart résiduel.

d) Méthode et hypothèse d'EDF SEI sur la trajectoire CNE 2022-2025

La trajectoire « Consommations Externes » pour la période 2022-2025 a été conçue par EDF SEI en prenant en compte l'impact des évolutions identifiées suivantes :

Opérations :

La trajectoire « Opérations » prend en compte les charges d'exploitation qui sont neutralisées par le poste de PSI. Ces dépenses ont donc un impact neutre lorsqu'on analyse les Charges Nettes d'Exploitation de façon globale. Ainsi, nous analyserons le sous-poste « Opérations » net de la PSI afin de faciliter la compréhension du lecteur.

La trajectoire « Opérations » nette de la PSI lié aux consommations externes est la suivante :

En M€ courants	R2018	R2019	R2020	E2021	P2022	P2023	P2024	P2025
Matériel	18,6	19,5	15,3					
Travaux	22,2	20,3	20,3	62,5	56,5	55,5	50,3	48,6
Tertiaire et Prestations	13,7	12,5	9,1					
Sous-total OPERATIONS	54,6	52,3	44,7	62,5	56,5	55,5	50,3	48,6
Retraitement PSI Consommations externes	- 10,8	- 9,9	- 9,5	- 21,3	- 14,1	- 13,9	- 11,2	- 10,7
Sous-total OPERATIONS net de la PSI "Conso	43,8	42,4	35,2	41,2	42,4	41,6	39,1	37,9

EDF SEI estime que l'année 2020 n'est pas représentative d'une année de référence du fait des effets de la crise sanitaire sur la rubrique « Opérations ». Ainsi, l'opérateur se base sur l'année 2019 pour construire sa trajectoire à partir du réalisé.

En M€ courants	R2018	R2019	R2020	E2021	P2022	P2023	P2024	P2025
Matériel	18,6	19,5	15,3					
Travaux	22,2	20,3	20,3	62,5	56,5	55,5	50,3	48,6
Tertiaire et Prestations	13,7	12,5	9,1					
Sous-total OPERATIONS	54,6	52,3	44,7	62,5	56,5	55,5	50,3	48,6
Retraitement PSI Consommations externes	- 10,8	- 9,9	- 9,5	- 21,3	- 14,1	- 13,9	- 11,2	- 10,7
Sous-total OPERATIONS net de la PSI "Conso	43,8	42,4	35,2	41,2	42,4	41,6	39,1	37,9
Variation trajectoire 2022-2025 vs 2019					0,0	0,8	3,3	4,5
Hypothèses expliquant les variations:								
Relève et performance					- 2,6	- 4,2	- 7,7	- 10,3
Augmentation naturelle du poste					2,6	3,7	5,1	6,5
Hausse des prix					0,5	0,5	0,5	0,5
Réinternalisation					- 0,5	- 0,8	- 1,2	- 1,2
Ecart					0,0	0,0	0,0	0,0

L'opérateur prévoit une trajectoire nette de la PSI en baisse par rapport à la période 2018-2020. Les hypothèses sous-jacentes qui permettent de construire sa trajectoire d'Opex sont les suivantes :

- Relève et performance : EDF SEI a pris en compte les gains attendus du projets PCN tels que définis dans la délibération de la trajectoire délibérée par la CRE en 2018 concernant la « Relève ».
 La « performance » proposée par EDF SEI résulte d'arbitrages globaux afin de contenir l'augmentation naturelle et de respecter autant que possible le cadrage du groupe EDF SA sur les OPEX d'EDF SEI. Le groupe [CONFIDENTIEL];
- Augmentation naturelle du poste : EDF SEI prévoit une augmentation du poste en lien avec l'inflation et avec l'augmentation du nombre de kilomètres de lignes du réseau en moyenne de + 1,5 % par an ;
- Hausse des prix : [CONFIDENTIEL]. ;
- Réinternalisation : EDF SEI prévoit la réinternalisation des formations et des activités d'exploitation [CONFIDENTIEL] engendrant une baisse de - 1,2 M€ des charges externes ;

Assurances :

L'opérateur prévoit une trajectoire légèrement à la baisse qui intègre l'inflation et des efforts de productivité. Cette trajectoire est fournie directement par la direction financière sur la base des travaux d'EDF Assurances.

En M€ courants	R2018	R2019	R2020	E2021	P2022	P2023	P2024	P2025
Assurances	1,0	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9

Informatique et télécom :

L'opérateur prévoit une trajectoire légèrement à la baisse qui intègre l'inflation et des efforts de productivité.

En M€ courants	R2018	R2019	R2020	E2021	P2022	P2023	P2024	P2025
Informatique et Télécom	2,0	2,2	2,3	2,3	2,2	2,2	2,2	2,2

Immobilier :

L'opérateur prévoit une optimisation des sites à l'occasion des travaux liés au projet de convergence et du renouvellement du siège EDF en Guadeloupe. La trajectoire prend également en compte l'inflation.

En M€ courants	R2018	R2019	R2020	E2021	P2022	P2023	P2024	P2025
Immobilier	1,9	2,4	2,2	2,1	2,1	2,1	2,0	2,0

Véhicules :

L'opérateur se fixe un objectif de réduction de 2% par an du nombre de véhicules à partir de 2022. Cet objectif fait partie du projet de convergence d'EDF SEI. La trajectoire prend également en compte l'inflation.

En M€ courants	R2018	R2019	R2020	E2021	P2022	P2023	P2024	P2025
Véhicules	4,2	5,0	4,3	4,5	4,3	4,2	4,0	3,9

PSI - Opérations :

Les différents éléments identifiables de la trajectoire sont les suivants :

- Impact d'environ 2 M€ en PSI sur du matériel de comptage lié au projet PCN sur la trajectoire 2022 et 2023. Ces coûts disparaîtront à l'horizon 2024/2025 ;
- Impact de la reconstruction des Iles du Nord de la Guadeloupe avec un point singulier en 2021 pour 8,5 M€ et une fin de reconstruction prévue en 2023 ;
- Impact du programme de prolongement de la durée de vie des réseaux HTA et HTB pour environ 1 M€ par an sur toute la trajectoire 2022-2025 ;

Une fois retraité de ces différents éléments, l'opérateur indique que le socle de la PSI Achats s'élève à environ 10 M€ par an. Le socle de la PSI Achat concerne majoritairement des achats de matériel sortis de stocks. Ce matériel est destiné à des travaux sur le réseau, notamment sur :

- les canalisations et branchements ;
- les postes sources ou de transformation HTA/BT ;
- le matériel de comptage ;
- divers aménagements de terrains.

Conclusion :

La trajectoire 2022-2025 détaillée présentée par EDF SEI se présente comme suit :

En M€ courants	R2018	R2019	R2020	E2021	P2022	P2023	P2024	P2025
Opérations nettes de la PSI	43,8	42,4	35,2	41,2	42,4	41,6	39,1	37,9
Opérations - Uniquement PSI	10,8	9,9	9,5	21,3	14,1	13,9	11,2	10,7
Assurances	1,0	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9
Informatique et Télécom	2,0	2,2	2,3	2,3	2,2	2,2	2,2	2,2
Immobilier	1,9	2,4	2,2	2,1	2,1	2,1	2,0	2,0
Véhicules	4,2	5,0	4,3	4,5	4,3	4,2	4,0	3,9
Total trajectoire présentée EDF SEI	63,7	62,8	54,4	72,3	66,0	64,9	59,4	57,6
Trajectoire bilan d'affaires EDF SEI					60,1	59,2	53,8	51,9
Ecart					5,9	5,7	5,6	5,7
Ecart lié erreur reclassement Tarif Agent					5,6	5,6	5,6	5,6
Ecart lié aux arrondis					0,3	0,1	0,0	0,1
Ecart non expliqué					-	-	-	-

e) Trajectoire H3P

Nos travaux d'analyse sur la construction de la trajectoire 2022-2025 d'EDF SEI mènent aux remarques suivantes :

La rubrique « opérations » comportant les dépenses de matériels, de travaux et de prestations a été impactée à la baisse de façon significative en lien avec la crise sanitaire. Ces sous-postes sont liées aux différentes activités de l'opérateur et notre analyse du réalisé nous a permis d'identifier des baisses spécifiques liées à la crise sanitaire à hauteur de 6,5 M€. Ainsi, nous rejoignons l'analyse de l'opérateur sur le fait que le réalisé 2020 ne corresponde pas à une année de référence. Ainsi, comme l'opérateur, nous repartirons du réalisé 2019 dans nos travaux pour modéliser notre trajectoire prévisionnelle 2022-2025.

Opérations :

- Relève et performance : EDF SEI présente une ligne groupée de « relève et performance » sans distinguer en détail les montants retenus permettant d'isoler la trajectoire d'économie liée au projet PCN et la performance imposée par le groupe EDF SA.
Durant notre audit, nous avons reconstitué les charges opérationnelles évitées prévisionnelles liées au PCN:

Charges opérationnelles évitées prévisionnelles en M€ courants	2022	2023	2024	2025
Relève	0,1	-0,3	-1,4	-3,1
Petites interventions / téléopérations	-2,1	-3,5	-5,0	-6,2
Evolution des coûts de FO/BO	-0,5	-0,9	-1,5	-2,0
Total	-2,5	-4,6	-7,9	-11,2
Hypothèses retenues EDF SEI				
Baisse ETP (tous métiers confondus)	0,0	0,0	2,3	6,8
Réductions des achats	2,5	4,6	5,7	4,5
Total	2,5	4,6	7,9	11,2

Les charges opérationnelles évitées relatives à la baisse des ETP étant déjà prises en compte dans le poste « Charges de personnel », nous déduisons par différence que l'hypothèse de l'opérateur sur la ligne « relève et performance » est la suivante :

En M€ courants	P2022	P2023	P2024	P2025
Performance	- 0,1	0,4	- 2,1	- 5,8
Charges évitées PCN - Baisse des achats	- 2,5	- 4,6	- 5,7	- 4,5
Hypothèse EDF SEI: "Relève et performance"	- 2,6	- 4,2	- 7,7	- 10,3

L'opérateur a bien pris en compte les charges opérationnelles évitées du projet PCN liées aux consommations externes. Il prévoit également une baisse significative liée à la performance. Nous conservons la trajectoire de l'opérateur.

- Augmentation naturelle du poste : EDF SEI présente une hypothèse groupée incluant l'augmentation du poste en lien avec l'inflation et l'augmentation liée au nombre de kilomètres de lignes du réseau en moyenne de + 1,5 % par an sur l'ensemble de la période.
Concernant l'hypothèse de hausse en lien avec l'augmentation des lignes du réseau, nous constatons une hausse globale entre 1,5 et 1,6% par an sur la période réalisé :

Evolution de la longueur des réseaux - En KM	R2017	R2018	R2019	R2020
Longueur des Réseaux HTA, HTB et BT	34 273	34 783	35 337	35 913
Evolution longueur des Réseaux		1,49%	1,59%	1,63%

Cependant, nous ne constatons pas de lien de corrélation entre cette augmentation de la longueur des réseaux avec l'évolution du sous-poste « Opérations » :

en M€ courant	R2018	R2019	R2020 (1)
OPERATIONS net de la PSI "Consommations externes"	43,8	42,4	35,2
Effet Covid - Estimation H3P			5,7
OPERATIONS net de la PSI "Consommations externes" corrigé effet COVID	43,8	42,4	40,9
Evolution OPERATIONS net de la PSI "Consommations externes"		-3,12%	-3,62%

Sur la période réalisée, le sous-poste « Opérations » net de la PSI est en baisse depuis 2018. A part la crise sanitaire qui a causé un impact estimé à 5,7 M€, aucun évènement exceptionnel significatif n'est venu impacter cette ligne de dépenses. Sur la base de cette analyse, la hausse des longueurs ne permet pas de déterminer un lien de corrélation avec le sous-poste « Opérations » net de la PSI. Ainsi, nous ne retenons pas cette hypothèse dans notre trajectoire. Nous retenons donc uniquement l'inflation comme hypothèse d'augmentation naturelle du poste. Nos travaux engendrent un ajustement de -12,9 M€.

- Hausse des prix : [CONFIDENTIEL];
- Réinternalisation : La réinternalisation des formations et des activités d'exploitation engendrent une baisse de - 1,2 M€. Cette estimation est à dire d'expert. Nous n'avons pas pu challenger cette estimation cependant, nous avons recommandé un ajustement sur le poste « charges de personnel » afin que ces réinternalisations n'aient pas un coût supérieur à celles des prestations externes. Nos travaux n'engendrent donc pas d'ajustement sur le poste « consommations externes ». Nous conservons la trajectoire de l'opérateur ;

Notre trajectoire ressort donc ainsi concernant la rubrique « Opérations » :

En M€ courants	P2022	P2023	P2024	P2025
"Opérations" nettes de la PSI "Conso externes" - Base réalisé 2019	42,4	42,4	42,4	42,4
Hypothèses évolution H3P 2022-2025 :				
Relève et performance	- 2,6	- 4,2	- 7,7	- 10,3
Hausse des prix	-	-	-	-
Ré-internalisations	- 0,5	- 0,8	- 1,2	- 1,2
Inflation	0,6	1,1	1,5	1,8
"Opérations" nettes de la PSI Achats - H3P	39,9	38,4	35,0	32,7

Ainsi, nos travaux engendrent un ajustement de -14,9 M€ sur la trajectoire 2022-2025.

Assurances :

EDF SEI bénéficie des polices d'assurances du groupe. L'opérateur ne nous a pas fait parvenir le détail du calcul de sa trajectoire qui a été fournie par le direction financière. La trajectoire étant cohérente avec le réalisé 2018-2020, nous conservons la trajectoire de l'opérateur.

Informatique et télécom :

L'opérateur ne nous a pas fait parvenir le détail du calcul de sa trajectoire. En interprétant les hypothèses décrites pour construire sa trajectoire, nous obtenons la trajectoire suivante :

Trajectoire Informatique & Télécom - En M€ courants	R2020	E2021	P2022	P2023	P2024	P2025
Base 2020 + Inflation		2,4	2,4	2,4	2,4	2,5
Productivité		- 0,1	- 0,2	- 0,2	- 0,2	- 0,3
Informatique & Télécom	2,3	2,3	2,2	2,2	2,2	2,2

Nous n'avons pas de remarque à formuler sur les hypothèses d'inflation. Nous n'avons pas pu challenger la ligne « productivité » qui a été estimée à dire d'expert. La trajectoire 2022-2025 semble cependant cohérente sur ce sous-poste. Nous conservons la trajectoire de l'opérateur.

Immobilier :

L'opérateur ne nous a pas fait parvenir le détail du calcul de sa trajectoire. En interprétant les hypothèses décrites pour construire sa trajectoire, nous obtenons la trajectoire suivante :

Trajectoire Immobilier - En M€ courants	R2020	E2021	P2022	P2023	P2024	P2025
Base 2020 + Inflation		2,2	2,2	2,2	2,3	2,3
Productivité		- 0,1	- 0,1	- 0,1	- 0,3	- 0,3
Immobilier	2,2	2,1	2,1	2,1	2,0	2,0

Nous n'avons pas de remarque à formuler sur les hypothèses d'inflation. Nous n'avons pas pu challenger la ligne « productivité » qui a été estimée à dire d'expert. La trajectoire 2022-2025 semble cependant cohérente sur ce sous-poste. Nous conservons la trajectoire de l'opérateur.

Véhicules :

L'opérateur se fixe un objectif de réduction de 2% par an du nombre de véhicules à partir de 2022. L'opérateur ne nous a pas fait parvenir le détail du calcul ayant permis de déterminer sa trajectoire.

Les dépenses du poste « Véhicules » se décomposent de la façon suivante sur la période 2018-2020 :

En M€ courants	R2018	R2019	R2020	Poids moyen sur 2018-2020
Maintenance	2,1	2,5	2,2	50%
Carburant	2,1	2,3	2,0	48%
Autres	0,1	0,1	0,1	2%
Total Véhicules	4,2	5,0	4,3	100%

A travers, la vision de l'analyse Totex, la flotte de véhicules baisse de 10% entre 2020 et 2025. Cette baisse s'accompagne d'un renouvellement de la flotte et d'une modification du mix énergétique. La flotte électrique correspond à 7% de la flotte globale en 2020 contre une prévision de 43% en 2025. Cependant, la trajectoire « Véhicules » baisse seulement de 10% entre 2020 et 2025. Cette variation ne semble pas cohérente compte tenu de l'augmentation du nombre de véhicules électriques qui devraient engendrer des économies significatives, principalement sur le carburant qui représente un poids important de ce poste. A titre illustratif, le rechargement d'une batterie coûte environ 5 fois moins que le plein d'un véhicule thermique. En partant de cette hypothèse, nous avons reconstitué le coût du « carburant » pour un véhicule thermique et pour un véhicule électrique sur la base du réalisé 2020.

Flotte -Evolution du mix énergétique	R2020	E2021	P2022	P2023	P2024	P2025
Nb électrique	93	174	280	364	455	537
Nb thermique	1300	1219	1050	943	824	713
Flotte électrique	6,7%	12%	21%	28%	36%	43%
Flotte thermique	93,3%	88%	79%	72%	64%	57%

Nous avons ensuite appliqué ces coûts en fonction du mix énergétique de la flotte prévisionnelle du tableau ci-dessus. Ainsi, nous obtenons la trajectoire suivante :

En M€ courants	R2018	R2019	R2020	E2021	P2022	P2023	P2024	P2025
Maintenance - Baisse 2% / an	2,1	2,5	2,2		2,2	2,2	2,2	2,2
Carburant - Mix énergétique + Baisse 2% / an	2,1	2,3	2,0		1,8	1,7	1,6	1,5
Autres - Baisse 2% / an	0,1	0,1	0,1		0,1	0,1	0,1	0,1
Trajectoire Véhicules H3P	4,2	5,0	4,3		4,0	3,9	3,8	3,7

PSI – Opérations :

EDF SEI construit sa trajectoire prévisionnelle de PSI Achats en identifiant le montant de la PSI relative aux investissements exceptionnels sur la période 2022-2025. A partir de ces éléments, l'opérateur identifie par différence un socle de la PSI Achats. Ce socle achat a été décrit par l'opérateur mais il n'a pas été chiffré. De plus, les estimations liées aux éléments identifiables sont à dire d'expert.

Le ratio « PSI Consommations externes » sur le total des « Investissements réseau + PCN » sur la trajectoire 2018-2025 est le suivant :

En M€ courants	R2018	R2019	R2020	E2021	P2022	P2023	P2024	P2025
A - Raccordement	71	69	60	75	86	84	85	89
B - Renforcement	34	28	22	31	23	28	30	29
C - Obligations rég. sécurité	21	25	21	23	19	18	17	17
D - Optimisation du réseau	39	38	31	43	48	50	50	49
PCN	29	33	32	38	41	44	35	10
Trajectoire CAPEX - Réseau + PCN	194	193	166	210	217	223	217	193
PSI Consommations Externes Réalisé / Estimé / Trajectoire	- 10,8	- 9,9	- 9,5	- 21,3	- 14,1	- 13,9	- 11,2	- 10,7
% PSI Conso Externes / CAPEX + PCN	-5,6%	-5,1%	-5,7%	-10,1%	-6,5%	-6,2%	-5,2%	-5,5%

Ce ratio est stable sur la période 2018-2020. La moyenne du ratio observé sur la période 2018-2020 est de 5,5%. Ce ratio est en hausse sur la trajectoire de l'opérateur, principalement sur l'année 2022. Ainsi, nous préconisons d'appliquer le taux observé sur la période 2018-2020 sur la trajectoire des investissements prévisionnelle pour déterminer la trajectoire PSI Consommations externes 2022-2025.

En M€ courants	R2018	R2019	R2020	E2021	P2022	P2023	P2024	P2025
% PSI Conso Externes / CAPEX + PCN	-5,6%	-5,1%	-5,7%	-10,1%	-5,5%	-5,5%	-5,5%	-5,5%
Trajectoire CAPEX - Réseau + PCN	194	193	166	210	217	223	217	193
Trajectoire PSI Conso Externes - H3P					- 11,9	- 12,2	- 11,9	- 10,6
Trajectoire PSI Conso externes- EDF SEI					- 14,1	- 13,9	- 11,2	- 10,7
Ecart					2,2	1,7	0,7	0,1

Nos travaux engendrent un ajustement de -3,3 M€ sur la trajectoire 2022-2025 sur la trajectoire du poste Consommations externes.

Maintenance - PCN :

Nous avons effectué des ajustements sur la trajectoire des dépenses liées au projet PCN. Les dépenses relatives l'activité de maintenance du projet PCN se trouvent dans le sous-poste « opérations » du poste Consommations Externes. Ainsi, nous intégrons cet ajustement dans notre trajectoire soit un total de - 0,7 M€ sur la période 2022-2025.

Conclusion :

Nous avons recalculé les trajectoires en prenant en compte les hypothèses évoquées ci-dessus, ce qui entraîne les ajustements suivants :

En M€ courants	P2022	P2023	P2024	P2025
Opérations - Hors PSI	39,9	38,4	35,0	32,7
Opérations - Uniquement PSI	11,9	12,2	11,9	10,6
Opérations - Ajustement lié au projet PCN	- 0,2	- 0,2	- 0,2	- 0,2
Assurances	0,9	0,9	0,9	0,9
Informatique et Télécom	2,2	2,2	2,2	2,2
Immobilier	2,1	2,1	2,0	2,0
Véhicules	4,0	3,9	3,8	3,7
Total Trajectoire H3P 2022-2025	60,9	59,6	55,6	51,9
Trajectoire EDF SEI 2022-2025	60,1	59,2	53,8	51,9
Ecart	0,8	0,3	1,7	0,0

Les ajustements détaillés par sous-poste se présentent de la façon suivante :

Ajustement H3P en détail - En M€ courants	P2022	P2023	P2024	P2025	Total
Opérations - Hors PSI	- 2,5	- 3,2	- 4,1	- 5,2	- 14,9
Opérations - Uniquement PSI	- 2,2	- 1,7	- 0,7	- 0,1	- 3,3
Opérations - Ajustement lié au projet PCN	- 0,2	- 0,2	- 0,2	- 0,2	- 0,7
Assurances	-	-	-	-	-
Informatique et Télécom	-	-	-	-	-
Immobilier	-	-	-	-	-
Véhicules	- 0,3	- 0,3	- 0,2	- 0,2	- 1,0
Ecart lié erreur reclassement Tarif Agent	5,6	5,6	5,6	5,6	22,4
Ecart lié aux arrondis	0,3	0,1	0,0	0,1	0,4
Ajustements	0,8	0,3	1,7	0,0	2,8

A la suite de nos travaux, nous préconisons de retenir la trajectoire suivante, soit un impact de +2,8 M€ par rapport à la trajectoire proposée par EDF SEI sur la période 2022-2025.

En M€ courants	P2022	P2023	P2024	P2025	Total
Trajectoire EDF SEI 2022-2025	60,1	59,2	53,8	51,9	225,1
Trajectoire H3P 2022-2025	60,9	59,6	55,6	51,9	227,9
Ajustements	0,8	0,3	1,7	0,0	2,8

f) Contradictoire

(1) Commentaires EDF SEI

EDF SEI a apporté les commentaires suivants à la suite de la réunion contradictoire :

« D'un point de vue général, comme pour la partie protocoles, EDF SEI ne reconnaît pas la trajectoire « délibérée » sur la base de la délibération 2018-070.

Par ailleurs, compte tenu de l'impact de la crise sanitaire sur ce poste, EDF SEI considère que l'affichage sur le graphique initial d'une trajectoire inflatée à partir de 2020 est trompeuse et devrait partir de 2019.

Enfin, la courbe correspondant à la trajectoire SEI est erronée : la correction du tarif agent n'a pas été prise en compte ce qui fausse la lecture du graphique.

Comme pour les autres thèmes, EDF SEI n'est pas capable de reconstituer la trajectoire délibérée CRE poste par poste pour les raisons déjà exposées : agrégation des protocoles, des achats externes et des services systèmes dans la délibération suivie d'ajustements globaux.

[CONFIDENTIEL]

L'hypothèse d'EDF SEI de gains de relève et performance résulte d'un calcul global à vocation illustratif pour démontrer que les gains annoncés sur le projet PCN sont effectivement pris en compte dans notre demande tarifaire. Nous considérons même que, en prenant des hypothèses de "croissance naturelle" sur ce poste, nous allons au-delà des gains demandés. La contestation de cette hypothèse de croissance naturelle entraînerait un recalcul de la performance affichée. Plus la taille du réseau augmente et plus le nombre d'interventions pour élagage, dépannage, maintenance préventive et curative ... augmente.

L'auditeur ne retenant pas cette hypothèse, les valeurs explicitées par EDF SEI ne peuvent être réutilisées telles quelles et conduire aux ajustements proposés par l'auditeur.

S'agissant des véhicules électriques et de l'ajustement de 1M€ proposé par l'auditeur sur la période, EDF SEI rappelle les points suivants :

- une partie significative du parc de véhicule restera thermique pour les raisons déjà évoquées plusieurs fois : nécessité de disposer de véhicules thermiques en cas de blackout électrique, inadéquation des types de véhicules électriques disponibles aux conditions météo et géographiques (pas de 4*4 électriques puissants disponibles en électrique à date et avant quelques années).

- Ceci engendre des consommations significatives de carburant de ces plus gros (et plus puissants) véhicules qui sont ceux qui seront conservés, un allongement de la durée de vie de ces gros véhicules thermiques qui engendrera une maintenance plus importante sur de gros véhicules.
- Par ailleurs, le développement de la prise de travail sur chantier qui se développe engendrera automatiquement des kms parcourus supplémentaires puisque les agents partiront chez eux avec le véhicule de service le soir pour aller sur le chantier depuis leur domicile le lendemain (véhicule de service plutôt que véhicule d'intervention)

Tout ceci compense la baisse du cout du carburant sur les petits véhicules qui seront migrés vers l'électrique.

Pour finir, étant donné le peu de recul qui existe concernant l'entretien d'une flotte de VE de cette taille sous des climats tropicaux (remplacement des batteries, usure plus rapide des plaquettes de frein...) une hypothèse prudente ou la prise en compte d'une marge pour aléas semble également nécessaire.

Au final EDF SEI demande à l'auditeur de reconsidérer ses ajustements sur les lignes relève et performance, PSI, véhicule, et maintenance PCN a minima. »

(2) Réponse H3P

Concernant les remarques générales de l'opérateur :

- La trajectoire délibérée de la CRE sur la base de la délibération 2018-070 est en Euros courants. Cela signifie qu'elle a été retraitée de l'inflation prévisionnelle retenue lors de l'établissement de la demande tarifaire précédente puis inflaté à partir de l'inflation réelle de la période 2018-2020,
- Nous avons modifié le graphique en faisant apparaître une trajectoire inflatée à partir de 2019,
- Ce rapport se réfère à la demande tarifaire initialement présentée. La mise à jour du 15 Juin 2021 que mentionne l'opérateur n'a pas fait l'objet de travaux de notre part,
- La courbe correspondant à la trajectoire SEI correspond à celle présentée par l'opérateur dans sa demande tarifaire initiale. L'opérateur a effectué un retraitement erroné dans sa trajectoire. Nous avons rectifié cette erreur en recommandant deux ajustements dans notre rapport.

Opérations : Concernant l'hypothèse d'évolution naturelle du sous-poste « Opérations » en lien avec l'augmentation du nombre de kilomètres de lignes, nous n'avons pas constaté de corrélation à partir des soldes comptables de la période 2018-2020. Il semble cependant cohérent que cette augmentation annuelle entraîne des dépenses supplémentaires notamment de maintenance et d'entretien.

L'opérateur n'a pas été en mesure d'expliquer de façon détaillée les évolutions du sous-poste « opérations » sur le réalisé 2018-2020. Cependant, sur la trajectoire 2022-2025, il s'est attaché à retenir une ligne de « relève et performance » intégrant des gains relatifs au projet PCN ainsi qu'à des gains provenant de performance relative à l'activité. Il pourrait donc sembler cohérent que des gains relatifs à la performance aient été réalisés sur la période 2018-2020 et qu'ils soient compensés en partie par une hausse des dépenses naturelles liées à l'augmentation du nombre de kilomètre de lignes. Cette explication viendrait fausser le ratio sur lequel nous nous sommes basés pour refuser cette hypothèse

à la hausse. Bien qu'il ne soit pas possible d'assurer que l'augmentation du nombre de kilomètres de lignes se répercute de façon identique au montant des dépenses du sous-poste « opérations », l'hypothèse retenue par l'opérateur nous semble cohérente. Nous conservons donc cette hypothèse d'augmentation naturelle du poste à hauteur de +1,5% par an. Notre trajectoire sur ce sous-poste est la suivante :

En M€ courants	P2022	P2023	P2024	P2025
"Opérations" nettes de la PSI "Conso externes" - Base réalisé 2019	42,4	42,4	42,4	42,4
Hypothèses évolution H3P 2022-2025 :				
Relève et performance	- 2,6	- 4,2	- 7,7	- 10,3
Augmentation naturelle du poste (+1,5% / an)	1,9	2,6	3,3	4,0
Hausse des prix	-	-	-	-
Ré-intériorisations	- 0,5	- 0,8	- 1,2	- 1,2
Inflation	0,7	1,1	1,6	2,1
"Opérations" nettes de la PSI Achats - H3P	41,9	41,1	38,4	36,9

Concernant la ligne « Relève et performance », nous ne sommes pas en ligne avec le commentaire d'EDF SEI. L'opérateur devrait pouvoir être en mesure de matérialiser les gains sur l'ensemble de la trajectoire. Il devrait être en mesure de décomposer la ligne « Relève et performance » afin de mettre en évidence ses hypothèses retenues.

Véhicules : Les éléments apportés par l'opérateur n'ont pas été assez étayés pour que nous puissions modifier notre proposition de trajectoire. Nous conservons donc notre recommandation d'ajustement.

Maintenance - PCN : Nous avons conservé la trajectoire de maintenance de l'opérateur sur le projet PCN. Nous n'avons donc plus d'ajustement à impacter sur le poste « Consommations externes ».

Coût d'exploitation des données - PCN : Nous avons effectué des ajustements sur la trajectoire des dépenses liées au projet PCN concernant cette ligne de coût. Cet ajustement avait été constaté en totalité dans le poste « charges de personnel ». Une partie de notre ajustement concerne une enveloppe de dépenses de 0,4 M€ par an relative à des achats. Ces dépenses se trouvent finalement dans le sous-poste « opérations » du poste Consommations Externes. Ainsi, nous intégrons cet ajustement dans notre trajectoire soit un total de -1,5 M€ sur la période 2022-2025.

Nous avons recalculé les trajectoires en prenant en compte les hypothèses évoquées ci-dessus, ce qui entraîne les ajustements suivants :

En M€ courants	P2022	P2023	P2024	P2025
Opérations - Hors PSI	41,9	41,1	38,4	36,9
Opérations - Uniquement PSI	13,2	13,5	13,1	11,7
Opérations - Ajustement lié au projet PCN	- 0,4	- 0,4	- 0,4	- 0,4
Assurances	0,9	0,9	0,9	0,9
Informatique et Télécom	2,2	2,2	2,2	2,2
Immobilier	2,1	2,1	2,0	2,0
Véhicules	4,0	3,9	3,8	3,7
Total Trajectoire H3P 2022-2025	63,9	63,3	60,0	57,0
Trajectoire EDF SEI 2022-2025	60,1	59,2	53,8	51,9
Ecart	3,8	4,1	6,2	5,1

Les ajustements détaillés par sous-poste se présentent de la façon suivante :

Ajustement H3P en détail - En M€ courants	P2022	P2023	P2024	P2025	Total
Opérations - Hors PSI	- 0,5	- 0,5	- 0,7	- 1,0	- 2,7
Opérations - Uniquement PSI	- 0,9	- 0,4	1,9	1,0	1,5
Opérations - Ajustement lié au projet PCN	- 0,4	- 0,4	- 0,4	- 0,4	- 1,5
Assurances	-	-	-	-	-
Informatique et Télécom	-	-	-	-	-
Immobilier	-	-	-	-	-
Véhicules	- 0,3	- 0,3	- 0,2	- 0,2	- 1,0
Ecart lié erreur reclassement Tarif Agent	5,6	5,6	5,6	5,6	22,4
Ecart lié aux arrondis	0,3	0,1	- 0,0	0,1	0,4
Ajustements	3,8	4,1	6,2	5,1	19,2

A la suite de nos travaux, nous préconisons de retenir la trajectoire suivante, soit un impact de +19,2 M€ par rapport à la trajectoire proposée par EDF SEI sur la période 2022-2025.

En M€ courants	P2022	P2023	P2024	P2025	Total
Trajectoire EDF SEI 2022-2025	60,1	59,2	53,8	51,9	225,1
Trajectoire H3P 2022-2025	63,9	63,3	60,0	57,0	244,2
Ajustements	3,8	4,1	6,2	5,1	19,2

La phase contradictoire nous conduit à revoir les hypothèses suivantes :

- Concernant la ligne « Opérations-Hors PSI », nous avons notamment conservé l'hypothèse d'augmentation naturelle du poste soit une hausse de +12,2 M€ par rapport la version pré-contradictoire,
- Concernant la ligne « Opérations – Uniquement PSI », nous avons modifié la trajectoire d'investissement au regard des modifications effectuées sur la trajectoire « PSI Achats » soit une hausse de +4,8 M€,
- Concernant la ligne « Opérations – Ajustement PCN », nous avons modifié la trajectoire d'investissement au regard des modifications effectuées sur la trajectoire « PCN » soit une baisse de -0,8 M€.

Figure - Trajectoire 2018-2025 du poste « Consommations externes » post-contradictoire en M€ courants

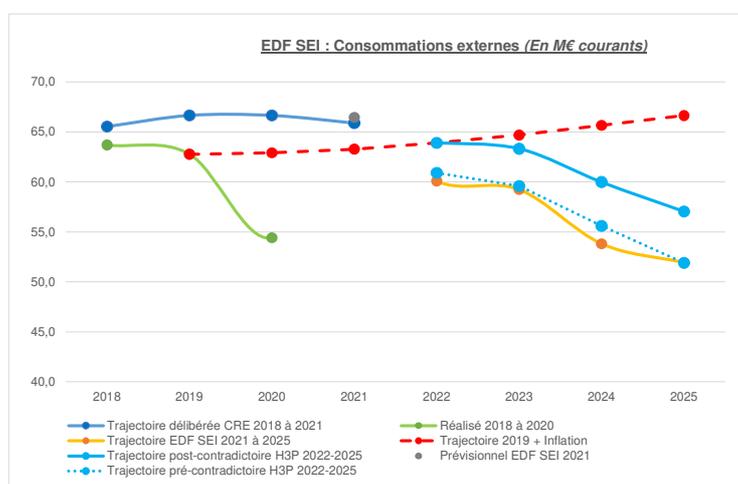


Tableau - Trajectoire 2018-2025 du poste « Consommations externes » post-contradictoire en M€ courants

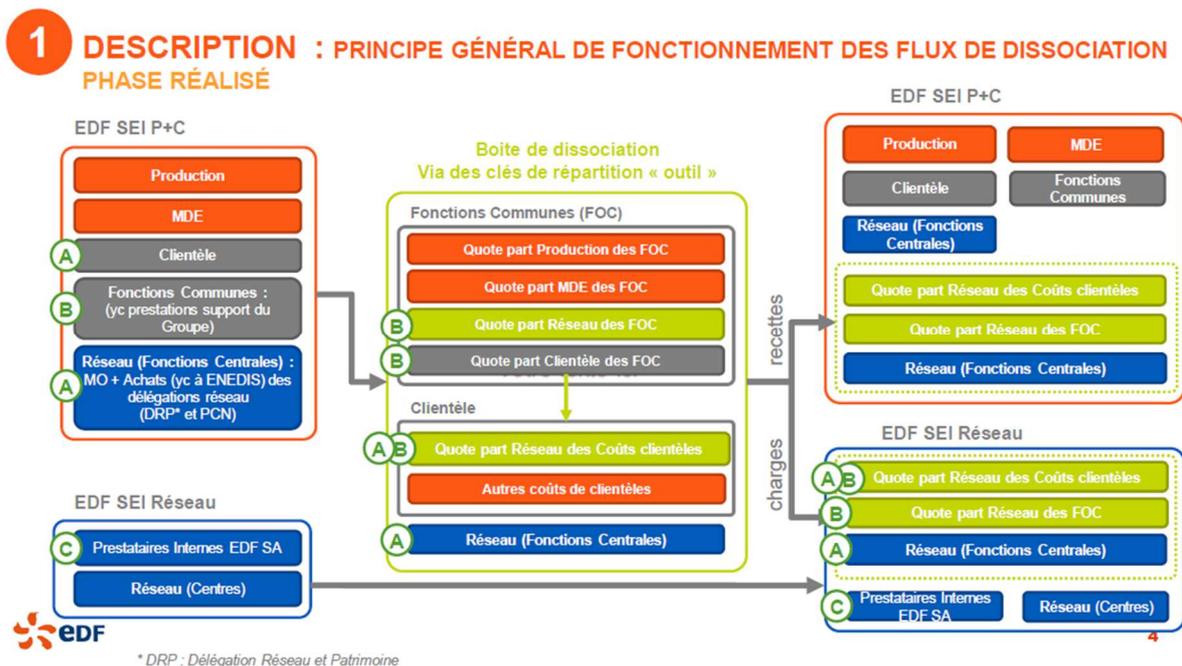
En M€ courants	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Trajectoire délibérée CRE 2018 à 2021	65,5	66,7	66,7	65,9				
Réalisé 2018-2020 et 2021 révisé	63,7	62,8	54,4	66,5				
Trajectoire EDF SEI 2022-2025					60,1	59,2	53,8	51,9
Ecart réalisé/demande EDF SEI 2018-2020	1,8	3,9	12,2	-0,6				
Evolution annuelle		-1,4%	-13,3%	22,1%	-9,6%	-1,4%	-9,2%	-3,5%
Ecart entre la moyenne 2018-2020 et la moyenne 2022-2025	-4,0 (-6,7%)							
Evolution entre 2020 et 2022	+5,7 (+10,4%)							
Evolution entre 2022 et 2025	-8,2 (-13,6%)							
Trajectoire 2019 + Inflation		62,8	62,9	63,3	63,9	64,7	65,7	66,6
Trajectoire pré-contradictoire H3P 2022-2025					60,9	59,6	55,6	51,9
Trajectoire post-contradictoire H3P 2022-2025					63,9	63,3	60,0	57,0
Ajustement post-contradictoire					3,8	4,1	6,2	5,1

2. Protocoles

a) Descriptif du poste

Les coûts de chacun des centres de EDF SEI sont enregistrés dans deux sociétés distinctes, l'une Production et l'autre Réseau, selon que les coûts se rapportent directement à l'une ou l'autre des activités du centre. Les coûts communs (clientèle, fonctions communes, et autres coûts mixtes) sont enregistrés dans la société Production, dans un centre de profit distinct.

La séparation des coûts entre les deux sociétés est notamment faite sur la base de protocoles qui permettent de renvoyer des coûts et des recettes d'une entité à l'autre.



Les Protocoles au sens de la matrice tarifaire regroupent deux grandes catégories de coûts :

- Les refacturations à EDF SEI Réseau des services support du Groupe EDF avec lesquelles EDF SEI Réseau a des conventions d'adossement. Ces facturations internes sont réalisées directement par les entités concernées dans la comptabilité EDF SEI Réseau ;
- Les montants issus des protocoles de dissociation. En effet, certaines charges et recettes sont enregistrées en comptabilité EDF SEI Production (P+C) et sont ensuite refacturées à EDF SEI Réseau. C'est le cas par exemple : de la quote-part Réseau des charges de personnel « Clicofoc », la quote-part réseau des charges de personnel des Fonctions Centrales, des charges de personnel Réseau St Pierre et Miquelon et Ponant, de la quote-part Réseau des coûts enregistrés en société P+C dans les dépenses communes SEI appelées « Clicofoc » : coûts de gestion clientèle, coûts SI, coûts Immobilier...

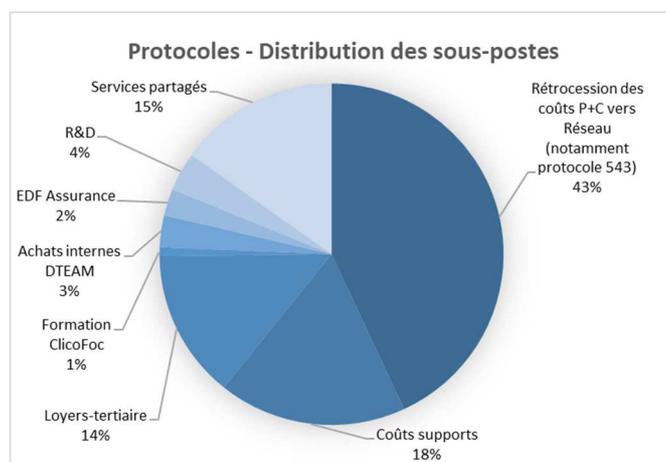
Le poste Protocoles est intégré à celui des Autres Achats et Services. Pour la période 2022-2025, EDF SEI a divisé les charges de Protocoles en 3 blocs comme suit :

- Bloc A : les charges EDF SEI Réseau des Fonctions Centrales d'EDF SEI, la quote-part SEI Réseau des charges des Fonctions Communes (Centres + Fonctions Centrales) et des Charges EDF SEI Réseau des coûts de gestion de clientèle (nativement comptabilisées sur le périmètre EDF SEI P+C). Les charges EDF SEI Réseau des Fonctions Centrales correspondent à la valorisation des besoins de délégation réseau et PCN se déversant initialement dans la société EDF SEI P+C ;
- Bloc B : quote-part EDF SEI Réseau des prestations facturées par le groupe EDF relatives aux Fonctions Communes EDF SEI (nativement comptabilisées sur le périmètre EDF SEI P+C) ;
- Bloc C : Flux de prestataires internes directement facturés à EDF SEI Réseau, notamment sur des coûts relatifs à l'immobilier, au télécom, aux achats, assurances et R&D (facturations des autres entités du groupe EDF).

Il convient de noter que cette décomposition par bloc n'a été réalisée que pour le prévisionnel. En effet, pour la période du réalisé 2018-2020, notre analyse a porté sur la comptabilité de la société EDF SEI Réseau, et celle-ci ne peut pas être clairement appréhendée comme le prévisionnel puisque certains sous-postes sont communs à plusieurs blocs.

A titre illustratif, vous trouverez ci-dessous la répartition des postes du chapitre Protocoles sur la base du réalisé 2020 :

Distribution	En M€ courants	2020	En %
Bloc A et B Charges faisant l'objet d'une dissociation (supportées nativement par SEI P+C)	Rétrocession des coûts P+C vers Réseau (notamment protocole 543)	44,7	42,8%
	Coûts supports	18,4	17,6%
	Loyers-tertiaire	14,6	14,0%
	Formation ClicoFoc	0,9	0,8%
	Rétrocessions recettes	- 0,3	-0,3%
	Analyses et essai (outil de prévision/surveillance)	0,2	0,2%
Bloc C Charges supportées nativement par SEI Réseau	Achats internes DTEAM	3,1	3,0%
	Support mutualisés entre directions opérationnelles	0,3	0,3%
	Direction des achats	0,4	0,4%
	EDF Assurance	2,6	2,5%
	R&D	3,8	3,7%
	Immobilier (Convergence)	-	0,0%
	Services partagés	15,7	15,0%
Total Réalisé Protocoles		104,4	100,0%



b) Evolution du poste CNE réalisées 2018-2021 et trajectoire CNE 2022-2025

L'évolution des Protocoles sur la période 2018-2025 selon EDF SEI se présente comme suit :

En M€ courants	R2018	R2019	R2020		E2021	P2022	P2023	P2024	P2025		
Rétrocession des coûts P+C vers Réseau (notamment protocole 543)	46,2	43,1	44,7	Bloc A	71,6	74,5	78,6	80,6	74,9		
Coûts supports	18,5	20,1	18,4								
Loyers-tertiaire	13,9	15,2	14,6								
Formation ClicoFoc	1,6	1,5	0,9	Bloc B	9,7	9,7	9,8	9,9	10,1		
Rétrocessions recettes	-	1,2	-							0,4	0,3
Analyses et essai (outil de prévision/surveillance)	-	0,1	-							0,2	0,2
Achats internes DTEAM	4,3	2,2	3,1	Bloc C	-	-	-	-	-		
Support mutualisés entre directions opérationnelles	0,4	0,4	0,3		-	-	-	-	-		
Direction des achats	1,6	0,6	0,4		0,4	0,4	0,4	0,4	0,4		
EDF Assurance	1,4	2,2	2,6		2,8	2,8	2,8	2,8	2,8		
R&D	3,9	3,7	3,8		4,3	5,9	6,6	6,8	6,7		
Immobilier (Convergence)	-	-	-		0,2	0,5	0,7	1,0	1,0		
Services partagés	9,7	13,2	15,7		12,6	12,6	12,8	13,0	13,3		
Total	100,5	102,1	104,4		106,6	106,4	111,7	114,5	109,2		
Trajectoire EDF SEI 2018-2025	97,4	98,4	98,5	92,7	110,0	115,5	118,1	113,0			
Ecart	-	3,1	-	3,7	-	3,6	3,8	3,6	3,8		

Le poste Protocoles augmente de 3,8 M€ entre 2018 et 2020, soit une hausse de 3,8 % par rapport au réalisé 2018. Celle-ci est liée, à hauteur de 6,0 M€, à la hausse des services partagés dans les flux internes groupes (Bloc C), notamment les coûts SI facturés par la DSIT. Cette hausse est notamment compensée par une baisse de -2,5 M€ de la rétrocession des coûts P+C (Bloc A et B).

Le point de départ de la trajectoire CNE 2022-2025, à savoir le prévisionnel 2022, marque une hausse de 1,9 % (2,0 M€) par rapport au réalisé 2020. L'opérateur a prévu une hausse de la rétrocession des coûts des fonctions support et des charges et recettes des activités clientèle (Bloc A).

Il convient de noter qu'il n'est pas possible pour EDF SEI de construire leur trajectoire sur la base des comptes utilisés pour illustrer le réalisé 18-20, malgré nos demandes. Il a été possible de le faire pour le Bloc C, mais les Bloc A et B ne peuvent pas être dissociés l'un de l'autre. En effet, certains comptes comme les rétrocessions des coûts P+C vers Réseau, les coûts supports et les loyers-tertiaires sont intégrés aux 2 blocs.

Figure - Trajectoire 2018-2025 du poste « Protocoles » en M€ courants

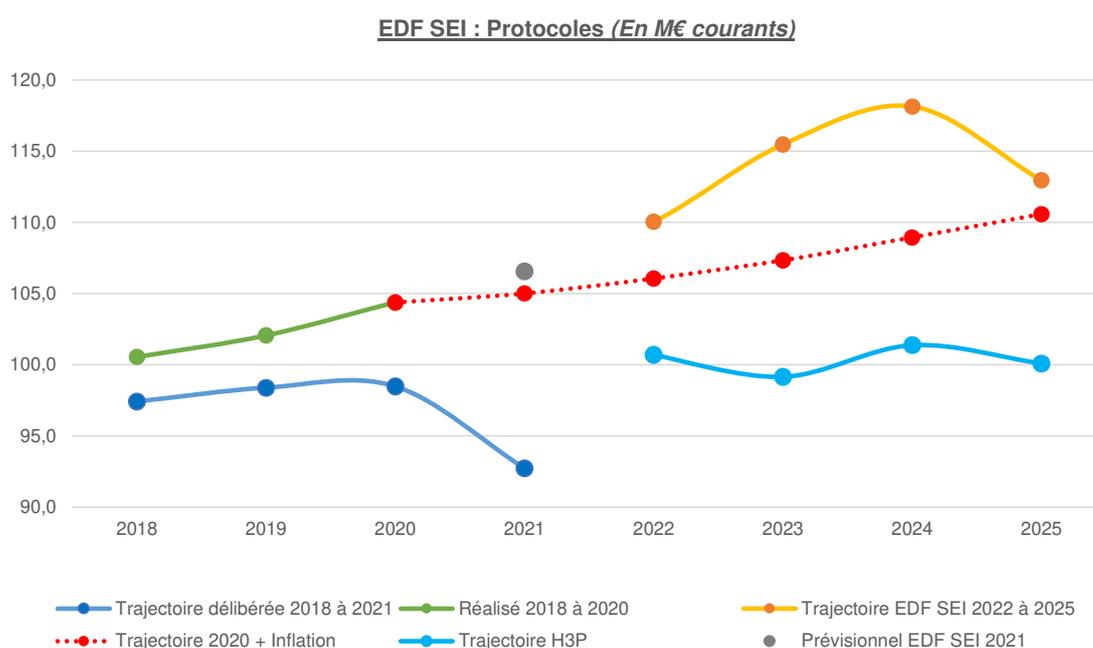


Tableau - Trajectoire 2018-2025 du poste « Protocoles » en M€ courants

En M€ courants	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Trajectoire délibérée 2018 à 2021	97,4	98,4	98,5	92,7				
Réalisé 2018 à 2020 et 2021 révisé Trajectoire 2022 à 2025	100,5	102,1	104,4	106,6		110,0	115,5	118,1
Ecart réalisé/ Trajectoire délibérée	-3,1	-3,7	-5,9					
Evolution annuelle		1,5%	2,3%	2,1%	3,3%	4,9%	2,3%	-4,4%
Ecart entre la moyenne 2018-2020 et la moyenne 2022-2025	11,8 (11,6%)							
Evolution entre 2020 et 2022	5,7 (5,4%)							
Evolution entre 2022 et 2025	2,9 (2,7%)							
Trajectoire 2020 + Inflation			104,4	105,0	106,1	107,3	108,9	110,6
Trajectoire H3P					100,7	99,2	101,4	100,1
Ajustement					-9,3	-16,3	-16,8	-12,9

c) Principales observations CNE 2018-2021

La trajectoire délibérée 2018-2020 prévoyait un total de 294,3 M€ courants y compris les charges complémentaires liées au Projet de Compteurs Numériques. Le montant des charges de protocoles réalisé est de 307,0 M€ soit une sous-performance de 12,7 M€ représentant 4,3 % de la trajectoire délibérée 2018-2020.

Tableau – Ecart entre le réalisé et la trajectoire sur la période 2018-2020 en M€ courants

En M€ courants	2018	2019	2020	Total
Rétrocession des coûts P+C vers Réseau (notamment protocole 543)	46,2	43,1	44,7	134,0
Coûts supports	18,5	20,1	18,4	57,0
Loyers-tertiaire	13,9	15,2	14,6	43,7
Formation ClicoFoc	1,6	1,5	0,9	4,0
Rétrocessions recettes	- 1,2	- 0,4	- 0,3	- 1,8
Analyses et essai (outil de prévision/surveillance)	0,1	0,2	0,2	0,5
Achats internes DTEAM	4,3	2,2	3,1	9,7
Support mutualisés entre directions opérationnelles	0,4	0,4	0,3	1,1
Direction des achats	1,6	0,6	0,4	2,6
EDF Assurance	1,4	2,2	2,6	6,3
R&D	3,9	3,7	3,8	11,5
Immobilier (Convergence)	-	-	-	-
Services partagés	9,7	13,2	15,7	38,6
Total Réalisé	100,5	102,1	104,4	307,0
Trajectoire délibérée 2018-2020	97,4	98,4	98,5	294,3
Ecart	- 3,1	- 3,7	- 5,9	- 12,7

La part SI des charges d'exploitation du Projet Compteurs Numériques dans la trajectoire des protocoles sur la période 2018-2020 est comme suit : 7,3 M€ pour 2018, 7,4 M€ pour 2019 et 7,3 M€ pour 2020. Nous comprenons que cette trajectoire correspond à la ligne SI des charges d'exploitation prévisionnelles du projet PCN. L'opérateur nous a indiqué que seuls les achats (SI, Communication, Formation...) et la MO PCN supportés par les Fonctions Centrales sont pris en compte dans les protocoles. Nous avons demandé à l'opérateur de nous faire parvenir ce détail ainsi que la quote-part des protocoles réalisés relatifs au Projet de Compteurs Numériques.

Nous avons comparé le bilan d'affaires fourni par EDF SEI pour la période 2018-2020 avec la comptabilité et nous constatons un écart de 4,9 M€ en 2020 dans le sous-poste Rétrocession des coûts EDF SEI P+C vers EDF SEI Réseau. Cet écart correspond à des dotations aux amortissements qui ont été soustraites de la rétrocession des coûts EDF P+C vers EDF SEI Réseau. En effet, le bilan transmis par EDF SEI intégrait ce montant. Cependant, il a finalement été rétrocédé de la société EDF SEI P+C au groupe EDF.

La sous-performance de 12,7 M€ sur la période 2018-2020 s'explique principalement par la croissance plus importante que prévue des charges supportées par EDF SEI Réseau. En effet, à partir de 2018, les coûts liés au projet PCN (Bloc A) ont entraîné une charge supplémentaire non anticipée par EDF SEI dans le poste Protocoles. La rétrocession des coûts EDF SEI P+C vers SEI Réseau (Bloc A et B) a aussi augmenté par rapport aux estimations faites pour la trajectoire, notamment la rétrocession des coûts SI. Ce sous-poste intègre principalement le protocole 543 qui affecte une partie de coûts clientèles comptabilisés en société EDF SEI P+C vers EDF SEI Réseau.

A noter, l'opérateur nous a présenté les causes ci-dessus qu'il avait identifiées pour justifier l'écart entre la trajectoire CNE 2018-2020 et le réalisé 2018-2020. Toutefois, EDF SEI nous a indiqué ne pas avoir le détail et les hypothèses sous-jacentes de la trajectoire délibérée 2018-2020 par poste et sous-poste. Ainsi, l'opérateur n'a pas été en mesure de nous présenter des éléments précis et quantifiés permettant de nous assurer que les causes présentées sont exhaustives et réelles.

d) Méthode et hypothèse de trajectoire CNE 2022-2025

La trajectoire Protocoles pour la période 2022-2025 a été conçue par EDF SEI en prenant en compte les évolutions à la hausse des besoins pour les projets R&D, des coûts de l'immobilier et DSIT que l'opérateur a identifié.

La trajectoire 2022-2025 détaillée présentée par EDF SEI est comme suit :

En M€ courants	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Bloc A - Fonctions Centrales SEI Réseau et Charges/Recettes des activités clientèles	68,4	71,6	74,4	78,6	80,5	74,9
(1) dont charges SEI Réseau des Fonctions centrales	14,7	16,0	18,2	24,1	24,4	20,5
- MO Réseau des fonctions centrales		4,0	4,8	4,9	5,0	5,1
- Achats DRP		7,2	9,1	10,6	10,9	11,4
- Achats PCN		4,8	4,3	8,6	8,5	4,0
(2) quote part SEI Réseau des Fonctions Communes + Charges/Recettes clientèle	53,7	54,2	54,6	52,7	54,2	52,4
(3) dont ajustement au titre des charges personnel Clifoc (cf. annexes de la demande)	-	1,4	1,6	1,8	1,9	2,0
Bloc B - Quote-Part SEI Réseau des prestations facturées par le Groupe relatives aux Fonctions Communes SEI	9,9	9,7	9,7	9,8	9,9	10,1
Bloc C - Charges SEI Réseau des Flux de Prestataires Internes	25,9	20,3	22,2	23,3	24,0	24,2
Dont achats internes DTEAM	3,1	-	-	-	-	-
Dont support mutualisés entre directions opérationnelles	0,3	-	-	-	-	-
dont direction des achats	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
dont EDF Assurance	2,6	2,8	2,8	2,8	2,8	2,8
Dont R&D	3,8	4,3	5,9	6,6	6,8	6,7
Dont Immobilier (projet "convergence")	-	0,2	0,5	0,7	1,0	1,0
Dont services partagés	15,7	12,6	12,6	12,8	13,0	13,3
Total	104,4	106,6	106,4	111,7	114,4	109,2
Trajectoire EDF SEI 2022-2025	98,5	92,7	110,0	115,5	118,1	113,0
Ecart	- 5,9	- 13,8	3,6	3,8	3,7	3,8

La trajectoire Protocoles de la demande initiale du plan d'affaires comportait un mauvais positionnement des charges prévisionnelles du tarif agent, sans impact sur la demande globale de l'opérateur pour un montant de 22,4 M€. De plus, l'opérateur nous a présenté une trajectoire supérieure de + 7,5 M€ sur la ligne « R&D » par rapport à la demande initiale du plan d'affaires en lien avec une erreur d'estimation.

Les variations observées sur la trajectoire sont les suivantes :

Bloc A – Fonctions Centrales SEI Réseau et charges/recettes des activités clientèles :

(1) L'augmentation sur la période 2022-2025 par rapport à 2020 est principalement due à celle des charges EDF SEI Réseau des Fonctions Centrales. Elles sont composées de la main d'œuvre et des achats DRP (Délégation Réseau et Patrimoine) et PCN (Programme Compteur Numérique). L'opérateur prend en compte les variations des coûts SI pour le PCN et ceux relatifs aux achats « Iles du Ponant » et transformation SI pour DRP. Nous n'avons cependant reçu aucune justification pour ces hypothèses de variation. L'opérateur nous a indiqué que la trajectoire Iles du Ponant n'était pas intégrée dans la trajectoire, nous avons posé des questions supplémentaires mais ces éléments ne nous ont pas été transmis pendant le contradictoire ;

(2) Quote-part EDF SEI Réseau des Fonctions Communes + Charges/Recettes clientèle : ce poste varie entre 2022 et 2025 selon la trajectoire EDF SEI P+C des MO et Achats Fonctions Communes. Cette variation est ainsi appliquée à la trajectoire EDF SEI Réseau sur la base de la quote-part du réalisé 2019;

(3) A noter : la ligne « ajustements au titre des charges de personnel » correspond à un complément qui résulte d'une actualisation de la quote-part EDF SEI Réseau des Fonctions Communes + Charges/Recettes clientèle issue du réel 2020.

Bloc B – Quote-Part SEI Réseau des Fonctions Communes (prestation directions support EDF SA) :

- EDF SEI a construit sa trajectoire 2022-2025 en appliquant le ratio réalisé en 2019 de 17,5 % du Bloc B EDF SEI Réseau / Flux des grands prestataires EDF SEI P+C sur la trajectoire prévisionnelle 2022-2025 des flux des grands prestataires EDF SEI P+C. L'opérateur nous a fait parvenir un fichier de calcul envoyé par la direction financière d'EDF SA qui justifie l'assiette à prendre en compte au périmètre P+C, à savoir les flux des grands prestataires. Nous n'avons pas relevé d'écart avec le détail précédemment envoyé par l'opérateur.

Bloc C – Charges SEI Réseau des flux de prestataires internes :

- l'augmentation sur la période 2022-2025 est notamment due à celle des sous postes R&D, Immobilier et services partagés. Nous n'avons cependant reçu aucune justification pour ces hypothèses de variation.

e) Trajectoire H3P

Nous considérons que l'année 2020 est représentative puisque l'évolution des charges de protocoles est stable depuis 2018. Nous avons donc décidé de nous appuyer sur le réalisé de l'2020, exercice audité le plus récent à date, pour la trajectoire 2022-2025.

Ainsi, nous avons recalculé les trajectoires sur la base des clefs de répartition qui nous ont été fournies, et à partir du réalisé 2020 pour les sous-postes qui ne nous ont pas été justifiés, ce qui entraîne les ajustements suivants :

En M€ courants	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Bloc A - Fonctions Centrales SEI Réseau et Charges/Recettes des activités clientèles	68,4	71,6	71,5	69,6	71,5	69,8
(1) dont charges SEI Réseau des Fonctions centrales	14,7	16,0	14,9	15,1	15,3	15,6
- MO Réseau des fonctions centrales	-	4,0	-	-	-	-
- Achats DRP	-	7,2	-	-	-	-
- Achats PCN	-	4,8	-	-	-	-
(2) quote part SEI Réseau des Fonctions Communes + Charges/Recettes clientèle	53,7	54,2	56,5	54,5	56,1	54,2
(3) dont ajustement au titre des charges personnel Clifoc (cf. annexes de la demande)	-	1,4	-	-	-	-
Bloc B - Quote-Part SEI Réseau des prestations facturées par le Groupe relatives aux Fonctions Communes SEI	9,9	9,7	9,9	10,0	10,1	10,2
Bloc C - Charges SEI Réseau des Flux de Prestataires Internes	25,9	20,3	19,4	19,5	19,8	20,1
Dont achats internes DTEAM	3,1	-	-	-	-	-
Dont support mutualisés entre directions opérationnelles	0,3	-	-	-	-	-
dont direction des achats	0,4	0,4	0,1	0,1	0,0	0,0
dont EDF Assurance	2,6	2,8	2,6	2,7	2,7	2,8
Dont R&D	3,8	4,3	3,9	3,9	4,0	4,0
Dont Immobilier (projet "convergence")	-	0,2	-	-	-	-
Dont services partagés	15,7	12,6	12,7	12,9	13,1	13,3
Total trajectoire H3P 2022-2025	104,4	106,6	100,7	99,2	101,4	100,1
Trajectoire EDF SEI 2022-2025	98,5	106,6	110,0	115,5	118,1	113,0
Ecart	5,9	-	9,3	-16,3	-16,8	-12,9

Bloc A – Fonctions Centrales SEI Réseau et charges/recettes des activités clientèles :

(1) Les hypothèses de variations des charges EDF SEI Réseau des Fonctions Centrales ne nous ont pas été justifiées, nous avons donc décidé d'appliquer l'inflation prévisionnelle sur la base du réalisé 2020 ;

(2) Pour la quote-part EDF SEI Réseau des Fonctions Communes et Charges et Recettes clientèle, nous avons repris la trajectoire 2022-2025 présentée pour la société EDF SEI P+C et avons appliqué les variations prévisionnelles observées sur la trajectoire 2022-2025 EDF SEI P+C au réalisé 2020. Nous observons un écart de +7,5 M€ par rapport aux calculs d' EDF SEI;

(3) Cette ligne a été construite par EDF SEI pour corriger la trajectoire initiale de la ligne (2) basée sur le réel 2019 à partir du réel 2020. Compte tenu du fait que nous retenons comme point de départ le réalisé 2020, nous ne retenons pas cette ligne de la matrice tarifaire.

	En M€ courants	2022	2023	2024	2025	Total
EDF SEI	Bloc A - Fonctions Centrales SEI Réseau et Charges/Recettes des activités clientèles	74,4	78,6	80,5	74,9	308,4
	(1) dont charges SEI Réseau des Fonctions centrales	18,2	24,1	24,4	20,5	
	(2) quote part SEI Réseau des Fonctions Communes + Charges/Recettes clientèle	54,6	52,7	54,2	52,4	
	(3) dont ajustement au titre des charges personnel Clifoc (cf. annexes de la demande)	1,6	1,8	1,9	2,0	
H3P	Bloc A - Fonctions Centrales SEI Réseau et Charges/Recettes des activités clientèles	71,5	69,6	71,5	69,8	282,3
	(1) dont charges SEI Réseau des Fonctions centrales	14,9	15,1	15,3	15,6	
	(2) quote part SEI Réseau des Fonctions Communes + Charges/Recettes clientèle	56,5	54,5	56,1	54,2	
	(3) dont ajustement au titre des charges personnel Clifoc (cf. annexes de la demande)	-	-	-	-	
Ajustements Bloc A Trajectoire 2022-2025		- 2,9	- 9,0	- 9,0	- 5,1	- 26,1

Bloc B – Quote-Part SEI Réseau des Fonctions Communes (prestation directions support EDF SA) :

- Nous avons retenu la clef de répartition qui nous a été justifiée par EDF SEI et avons donc appliqué la part EDF SEI Réseau sur les Flux des Grands Prestataires EDF SEI P+C retenue en 2020 (soit 17,9%) à la trajectoire des Flux des Grands Prestataires retenue chez EDF SEI P+C pour la période 2022-2025. Nous constatons un écart de +0,7 M€ avec la demande faite par SEI sur ce sous-poste, lié à l'utilisation d'un ratio sur la base du réalisé 2020 plutôt que le réalisé

2019 utilisé par EDF SEI. Cependant, la trajectoire P+C retenue pour le calcul de la trajectoire SEI Réseau est à dire d'expert.

En M€ courants		2022	2023	2024	2025	Total
EDF SEI	Bloc B - Quote-Part SEI Réseau des prestations facturées par le Groupe relatives aux Fonctions Communes SEI	9,7	9,8	9,9	10,1	39,5
H3P	Bloc B - Quote-Part SEI Réseau des prestations facturées par le Groupe relatives aux Fonctions Communes SEI	9,9	10,0	10,1	10,2	40,2
Ajustements Bloc B Trajectoire 2022-2025		0,2	0,2	0,2	0,1	0,7

Bloc C – Charges SEI Réseau des flux de prestataires internes :

- La trajectoire EDF SEI des sous-postes achats DTEAM et supports mutualisés étant nulle sur la période 2022-2025, nous avons conservé cette trajectoire sur la période 2022-2025.
- La trajectoire de la direction des achats est en baisse continue sur la période 2018-2020. En l'absence d'éléments complémentaires, nous avons donc appliqué la même tendance à la baisse sur la période 2022-2025 en retenant l'évolution moyenne constatée sur la période 2018-2020, à savoir -47,6 % par an.
- Pour les assurances, la hausse observée entre 2020 et 2022 ne nous ayant pas été justifiée, nous avons choisi d'appliquer l'inflation prévisionnelle sur la base du réalisé 2020.
- Pour la trajectoire prévisionnelle de R&D, EDF SEI nous a fourni le détail selon les projets les plus importants de la période à venir. Cependant, ce détail ne nous a pas été expliqué par des éléments comptables ou financiers tangibles. Nous avons donc choisi d'appliquer l'inflation prévisionnelle retenue sur la base de la moyenne du réalisé sur la période 2018-2020 afin de tenir des comptes des variations à la baisse et à la hausse observées sur cette période ;
- Pour les Services Partagés, afin de tenir compte des baisses significatives anticipées par EDF SEI pour ce sous-poste, et en l'absence d'éléments justifiant la hausse entre 2018 et 2020 et la baisse significative observée entre 2020 et 2021, nous avons choisi d'appliquer l'inflation prévisionnelle retenue sur la base du montant révisé en 2021 ;
- Pour l'Immobilier, aucun élément justifiant des variations à la hausse sur la trajectoire 2022-2025 ne nous a été transmis. De plus, ce sous-poste était nul sur la période 2018-2020 ; c'est pourquoi, en l'absence d'éléments tangibles sur l'estimation de cette dépense, nous ne retenons pas cette ligne.

En M€ courants		2022	2023	2024	2025	Total
EDF SEI	Bloc C - Charges SEI Réseau des Flux de Prestataires Internes	22,2	23,3	24,0	24,2	93,7
	<i>Dont achats internes DTEAM</i>	0	0	0	0	
	<i>Dont support mutualisés entre directions opérationnelles</i>	0	0	0	0	
	<i>dont direction des achats</i>	0,4	0,4	0,4	0,4	
	<i>dont EDF Assurance</i>	2,8	2,8	2,8	2,8	
	<i>Dont R&D</i>	5,9	6,6	6,78	6,7	
	<i>Dont Immobilier (projet "convergence")</i>	0,5	0,7	1	1	
	<i>Dont services partagés</i>	12,6	12,8	13	13,3	
H3P	Bloc C - Charges SEI Réseau des Flux de Prestataires Internes	19,4	19,5	19,8	20,1	78,8
	<i>Dont achats internes DTEAM</i>	-	-	-	-	
	<i>Dont support mutualisés entre directions opérationnelles</i>	-	-	-	-	
	<i>dont direction des achats</i>	0,1	0,1	0,0	0,0	
	<i>dont EDF Assurance</i>	2,6	2,7	2,7	2,8	
	<i>Dont R&D</i>	3,9	3,9	4,0	4,0	
	<i>Dont Immobilier (projet "convergence")</i>	-	-	-	-	
	<i>Dont services partagés</i>	12,7	12,9	13,1	13,3	
Ajustements Bloc C Trajectoire 2022-2025		- 2,8	- 3,8	- 4,2	- 4,1	- 14,9

A la suite de nos travaux, nous préconisons de retenir la trajectoire suivante, soit un impact de – 55,3 M€ par rapport à la trajectoire proposée par EDF SEI sur la période 2022-2025, dont - 22,4 M€ liés à la correction des charges relatives au tarif agent.

En M€ courants	2022	2023	2024	2025	Total
Proposition EDF SEI	110,0	115,5	118,1	113,0	456,6
Proposition H3P	100,7	99,2	101,4	100,1	401,3
Ajustements	- 9,3	- 16,3	- 16,8	- 12,9	- 55,3

f) Contradictoire

(1) Commentaires EDF SEI

EDF SEI a apporté les commentaires suivants après la réunion contradictoire :

« D'un point de vue général, EDF SEI s'étonne que la trajectoire SEI 2022-2025 ne prenne pas en compte les modifications effectuées sur la trajectoire de la demande tarifaire, incluant la correction d'une erreur sur la localisation du tarif agent et d'un oubli concernant la trajectoire R&D. La trajectoire de référence de SEI (avant la mise à jour du 15/06) n'est ainsi pas lisible dans les tableaux (elle doit correspondre en réalité à la partie 2022-2025 de la ligne intitulée « total ». Cette ligne « Total » n'est par ailleurs pas homogène (pour la partie 2018-2020) à celle de la ligne « trajectoire EDFSEI 2018-2025. Enfin, la valeur pour 2021 de la ligne « total » est erronée : elle ne correspond pas au chiffre transmis par SEI et ce chiffre n'est pas la somme des cellules de la colonne. Le rapport gagnerait à être modifié sur cette base.

De même, la représentation graphique est trompeuse puisqu'elle montre la trajectoire EDF SEI erronée, pourtant corrigée par EDFSEI, qui est beaucoup plus proche de la trajectoire inflatée que la trajectoire initiale.

Par ailleurs, EDF SEI insiste sur trois points :

- Il a été expliqué lors des différents échanges au sujet des protocoles que le traitement du réalisé et du prévisionnel n'est pas analogue et qu'il n'est pas possible de construire un prévisionnel sur la base de l'outil de réalisé (qui gère la dissociation comptable automatiquement).
- Certains chiffres avancés par l'auditeur (incluant des éléments en lien avec le projet Compteur Numérique) sont totalement inconnus d'EDF SEI. Comme pour l'ensemble des thèmes, EDF SEI rappelle, que la trajectoire délibérée inflatée 2018-2020 est **le résultat des arbitrages réalisés par la CRE** sur lesquels nous n'avons pas de détail précis. Par ailleurs, le thème protocole est inclus dans un poste plus global incluant les consommations externes et les services systèmes et qu'il n'a pas été fait de répartition claire dans la délibération N° 2018-070
- En réponse à l'auditeur qui regrette de n'avoir pas l'assurance que les causes d'écart présentées sont exhaustives et réelles, EDF SEI indique d'une part que la recherche d'exhaustivité est illusoire sur ce type d'exercice, et demande d'autre part à l'auditeur de préciser les éléments qui le font douter de la réalité des éléments présentés.

Concernant le paragraphe c. Principales observations CNE 2018-2021 :

EDF SEI ignore comment la trajectoire de 294.3M€ incluant les charges du projet CN a été évalué et ne connaît pas ces chiffres.

EDF SEI a fait parvenir dans ses réponses à la question 142 le détail des coûts SI du PCN inclus dans les protocoles.

Concernant le paragraphe d. Méthode et hypothèses de trajectoire CNE 2022-2025 :

EDF SEI rappelle que le premier tableau n'est pas plus lisible que le précédent et que la valeur 2021 est erronée. Puisque la correction est explicitement mentionnée et chiffrée dans le texte, EDF SEI demande à ce que cela deviennent la référence et que les tableaux soient corrigés.

S'agissant du bloc A :

- Les explications relatives aux lignes DRP et PCN ont été apportées lors des réponses aux questions et 142.
- Les éléments d'explication de la variation de la ligne MO n'ont pas fait l'objet d'une question mais seront apportés au retour de congés des personnes en charge.
- Par ailleurs, en effet, la trajectoire des coûts réseau pour les îles du ponant a été omise et sera détaillée au retour des personnes en charge également. A priori, ~1,4 M€ en 2021 dont 30% pour le réseau.

S'agissant du Bloc C :

EDF SEI souligne que l'ensemble des trajectoires R&D, Immobilier et Services partagés ont été justifiées :

- La R&D par un mail (document pdf + excel) du directeur des programmes réseaux de la R&D
- L'immobilier par les CR de réunions entre EDF SEI et la DIG au sujet des programmes chiffrés pour trois des territoires dans la demande (deux ne sont pas encore chiffrés et sont estimés)
- Les services partagés dans les présentations (baisse de la clé de répartition P+C/Réseau au profit du réseau sur les outils communs)

Concernant le paragraphe e. Trajectoire H3P :

D'un point de vue général, EDF conteste l'approche de l'auditeur et ses ajustements.

Dans le détail :

S'agissant du Bloc A :

Contrairement à ce que l'auditeur écrit, une large partie des évolutions a été explicité, notamment lors des séances relatives au projet Compteur Numérique. Ces explications (notamment l'évolution SI, les formations, etc...) sont d'ailleurs prises en compte dans la partie Compteur Numérique mais pas dans cette partie du rapport.

Les « achats DRP » sont essentiellement en évolution en raison du projet de transformation SI qui est décrit de manière extensive dans la mise à jour envoyée à la CRE par EDF SEI le 15 juin. Compte tenu des modifications d'ampleur attendues, il avait été convenu lors des échanges que ce poste ne serait pas approfondi sur la base des premiers chiffres qui avait vocation à évoluer sensiblement. EDF a exposé aux auditeurs le 29/7 ainsi qu'en réponse à la question 191 les éléments sous-jacents à cette trajectoire.

Pour toutes ces raisons, EDF SEI conteste l'approche de l'auditeur qui, malgré les explications et la description des projets structurels en cours, incluant des modifications significatives par rapport à 2020 et la précédente période tarifaire (et dont l'impact se fera sentir sur la période tarifaire 2022-2025), considère que ce poste ne doit évoluer qu'avec l'inflation sur la base de 2020 (on rappelle que le projet de transformation SI va être lancé officiellement fin 2021 et n'existait pas en 2020). EDF SEI considère par conséquent que l'ajustement de 26.1M€ n'est pas justifié.

S'agissant du Bloc C :

EDF SEI rappelle que certains postes sont imposés à EDF SEI par la Direction Financière d'EDF SA (EDF assurances, direction des achats). Cela a été justifié par un mail de la DF détaillant les chiffres.

EDF SEI confirme que les trajectoires R&D, immobilier et Services partagés ont été justifiées comme détaillée infra.

EDF SEI conteste donc l'approche et le résultat conduisant à ajuster la trajectoire protocole de 14.9M€ sur le bloc C. »

Lors du contradictoire, l'opérateur nous a fourni des éléments complémentaires sur les ajustements principaux. A titre illustratif, ci-dessous les informations qui nous ont été transmises par sous-poste à la suite de la remise du rapport préliminaire :

Bloc A : Charges SEI Réseau des Fonctions Centrales

- Pour le focus PCN, l'opérateur nous a transmis des éléments quant à la trajectoire proposée sur la période 2022-2025, notamment les couts SI Enedis pour LinkyDep et LinkySat.
- Pour les achats DRP, l'opérateur nous a transmis le détail entre la partie socle et la partie transformation SI, ainsi que les hypothèses de calcul correspondantes.

Bloc C : Recherche et Développement

- L'opérateur nous a transmis le détail par année sur la période 2021-2025 des charges de protocoles liées à la R&D. La trajectoire a été construite par la Direction Programme Réseaux de la Recherche et Développement au sein de EDF SA. Celle-ci se construit en 3 axes principaux : Accompagner le développement des énergies renouvelables dans les systèmes électriques insulaires ; Préparer des réseaux et systèmes performants à fort taux d'ENR et d'Electronique de Puissance ; Promouvoir une demande énergétique flexible et bas carbone. La moyenne observée sur le réalisé 2018-2020 est de 3,8 M€. La moyenne observée sur la trajectoire 2022-2025 est de 6,5 M€, soit une augmentation de 70,1 %. La R&D prévisionnelle comprend des sujets déjà engagés qui se poursuivent, mais aussi de nouveaux sujets programmés. Nous remarquons que ces derniers concernent les lignes de coût qui présentent la plus forte augmentation sur la période, ce qui nous paraît cohérent.

Bloc C : Assurances et Direction des Achats

- L'opérateur nous a fait parvenir les charges des Fonctions Centrales facturés à EDF SEI Réseau et P+C de la part de EDF SA. Ce tableau fait figurer les charges liées aux Assurances et à la Direction des Achats.

(2) Réponse H3P

Bloc A : Charges SEI Réseau des Fonctions Centrales, Achats PCN Linky

- L'opérateur n'a pas apporté d'éléments calculatoires tangibles permettant d'apprécier l'évolution proposée par EDF SEI. Ainsi, nous conservons la trajectoire suivante pour les Achats PCN, correspondant aux flux OPEX SI SEI et ENEDIS :

En M€ courants	2021	2022	2023	2024	2025	Total
- Achats PCN H3P	4,8	3,8	7,6	6,4	3,4	21,2
- Achats PCN EDF SEI	4,8	4,3	8,6	8,5	4,0	25,4
Ajustement	-	0,5	1,0	2,1	0,6	4,2

L'ajustement total des achats PCN est donc de -4,2 M€ :

- -2,7 M€ liés aux ajustement détaillés dans la partie PCN ;
- -1,5 M€ liés au décalage entre le justificatif apporté par EDF SEI et la trajectoire présentée en réunion.

Bloc A : Charges SEI Réseau des Fonctions Centrales, Achats DRP

- Nous avons reçu des éléments de réponses concernant les hypothèses retenues pour les achats DRP sur la trajectoire 2022-2025. Nous comprenons que cette ligne est constituée d'un socle constant et des coûts de transformation SI. Seuls ces derniers nous ont été justifiés. Nous avons donc retiré les coûts correspondant au socle de la trajectoire proposée par l'opérateur.

Bloc A : Charges SEI Réseau des Fonctions Centrales, MO

- Nous n'avons pas reçu d'éléments permettant de challenger les hypothèses proposées par l'opérateur, nous avons reconstitué le montant du réalisé 2020 que nous avons inflaté sur la trajectoire 2022-2025.

En M€ courants		2022	2023	2024	2025	Total
EDF SEI	Bloc A - Fonctions Centrales SEI Réseau et Charges/Recettes des activités clientèles	74,4	78,6	80,5	74,9	308,4
	(1) dont charges SEI Réseau des Fonctions centrales	18,2	24,1	24,4	20,5	
	- MO Réseau des fonctions centrales	4,8	4,9	5,0	5,1	
	- Achats DRP	9,1	10,6	10,9	11,4	
	- Achats PCN	4,3	8,6	8,5	4,0	
	(2) quote part SEI Réseau des Fonctions Communes + Charges/Recettes clientèle	54,6	52,7	54,2	52,4	
	(3) dont ajustement au titre des charges personnel Clifoc (cf. annexes de la demande)	1,6	1,8	1,9	2,0	
H3P	Bloc A - Fonctions Centrales SEI Réseau et Charges/Recettes des activités clientèles	70,9	74,2	74,9	70,5	290,5
	(1) dont charges SEI Réseau des Fonctions centrales	14,3	19,7	18,8	16,3	
	- MO Réseau des fonctions centrales	4,7	4,8	4,8	4,9	
	- Achats DRP	5,8	7,3	7,5	8,0	
	- Achats PCN	3,8	7,6	6,4	3,4	
	(2) quote part SEI Réseau des Fonctions Communes + Charges/Recettes clientèle	56,5	54,5	56,1	54,2	
	(3) dont ajustement au titre des charges personnel Clifoc (cf. annexes de la demande)	-	-	-	-	
Ajustements Bloc A Trajectoire 2022-2025		- 3,5	- 4,4	- 5,6	- 4,4	- 17,9

Bloc C : Recherche et Développement

- Nous comprenons la nécessité d'une trajectoire R&D sur la période 2022-2025 au vu de la présentation des projets futurs sur la partie réseau. Cependant, même si la trajectoire nous a été détaillée par les différentes charges incluses dans les Axes 1, 2 et 3 de la recherche et développement, nous ne pouvons pas vérifier la valorisation par année qui a été faite, n'en ayant pas reçu les hypothèses de calcul détaillées. Toutefois, il ne nous semble pas cohérent

d'ajuster la trajectoire à 0,0 M€. Ainsi, nous avons décidé de retenir de façon arbitraire 50% du budget demandé par l'opérateur, soit un ajustement de 13,0 M€ sur la période 2022-2025.

Bloc C : Assurances et Direction des Achats

- L'opérateur nous a transmis les flux internes liés aux assurances et à la direction des achats qui vont être comptabilisés chez EDF SEI Réseau. Ces flux ont été réalisés par EDF SA, cependant, nous n'en avons pas reçu les hypothèses de calcul détaillées. Nous avons donc décidé de maintenir la méthodologie présentée plus haut, c'est-à-dire d'appliquer la baisse observée sur la période 2018-2020 à la Direction des Achats et l'inflation aux Assurances.

En M€ courants		2022	2023	2024	2025	Total
EDF SEI	Bloc C - Charges SEI Réseau des Flux de Prestataires Internes	22,2	23,3	24,0	24,2	93,7
	<i>Dont achats internes DTEAM</i>	0	0	0	0	
	<i>Dont support mutualisés entre directions opérationnelles</i>	0	0	0	0	
	<i>dont direction des achats</i>	0,4	0,4	0,4	0,4	
	<i>dont EDF Assurance</i>	2,8	2,8	2,8	2,8	
	<i>Dont R&D</i>	5,9	6,6	6,78	6,7	
	<i>Dont Immobilier (projet "convergence")</i>	0,5	0,7	1	1	
	<i>Dont services partagés</i>	12,6	12,8	13	13,3	
H3P	Bloc C - Charges SEI Réseau des Flux de Prestataires Internes	18,4	18,9	19,2	19,4	75,9
	<i>Dont achats internes DTEAM</i>	-	-	-	-	
	<i>Dont support mutualisés entre directions opérationnelles</i>	-	-	-	-	
	<i>dont direction des achats</i>	0,1	0,1	0,0	0,0	
	<i>dont EDF Assurance</i>	2,6	2,7	2,7	2,8	
	<i>Dont R&D</i>	3,0	3,3	3,4	3,4	
	<i>Dont Immobilier (projet "convergence")</i>	-	-	-	-	
	<i>Dont services partagés</i>	12,7	12,9	13,1	13,3	
Ajustements Bloc C Trajectoire 2022-2025		- 3,8	- 4,4	- 4,8	- 4,8	- 17,7

Notre trajectoire finale, post-contradictoire, se construit donc comme suit :

En M€ courants	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Bloc A - Fonctions Centrales SEI Réseau et Charges/Recettes des activités	68,4	71,6	70,9	74,2	74,9	70,5
<i>(1) dont charges SEI Réseau des Fonctions centrales</i>	14,7	16,0	14,3	19,7	18,8	16,3
- MO Réseau des fonctions centrales	-	4,0	4,7	4,8	4,8	4,9
- Achats DRP	-	7,2	5,8	7,3	7,5	8,0
- Achats PCN	-	4,8	3,8	7,6	6,4	3,4
<i>(2) quote part SEI Réseau des Fonctions Communes + Charges/Recettes clientèle</i>	53,7	54,2	56,5	54,5	56,1	54,2
<i>(3) dont ajustement au titre des charges personnel Clifoc (cf. annexes de la</i>	-	1,4	-	-	-	-
Bloc B - Quote-Part SEI Réseau des prestations facturées par le Groupe relatives aux Fonctions Communes SEI	9,9	9,7	9,9	10,0	10,1	10,2
Bloc C - Charges SEI Réseau des Flux de Prestataires Internes	25,9	20,3	18,4	18,9	19,2	19,4
<i>Dont achats internes DTEAM</i>	3,1	-	-	-	-	-
<i>Dont support mutualisés entre directions opérationnelles</i>	0,3	-	-	-	-	-
<i>dont direction des achats</i>	0,4	0,4	0,1	0,1	0,0	0,0
<i>dont EDF Assurance</i>	2,6	2,8	2,6	2,7	2,7	2,8
<i>Dont R&D</i>	3,8	4,3	3,0	3,3	3,4	3,4
<i>Dont Immobilier (projet "convergence")</i>	-	0,2	-	-	-	-
<i>Dont services partagés</i>	15,7	12,6	12,7	12,9	13,1	13,3
Total trajectoire H3P 2022-2025	104,4	106,6	99,2	103,1	104,2	100,1
Trajectoire EDF SEI 2022-2025	98,5	106,6	110,0	115,5	118,1	113,0
Ecart	5,9	-	- 10,9	- 12,4	- 13,9	- 12,8

Notre ajustement total sur les Protocoles est donc de -50,0 M€, dont -22,4 M€ liés à une correction de l'opérateur sur sa trajectoire présentée dans le plan d'affaires.

En M€ courants	2022	2023	2024	2025	Total
Proposition EDF SEI	110,0	115,5	118,1	113,0	456,6
Proposition H3P	99,2	103,1	104,2	100,1	406,6
Ajustements	- 10,9	- 12,4	- 13,9	- 12,8	- 50,0

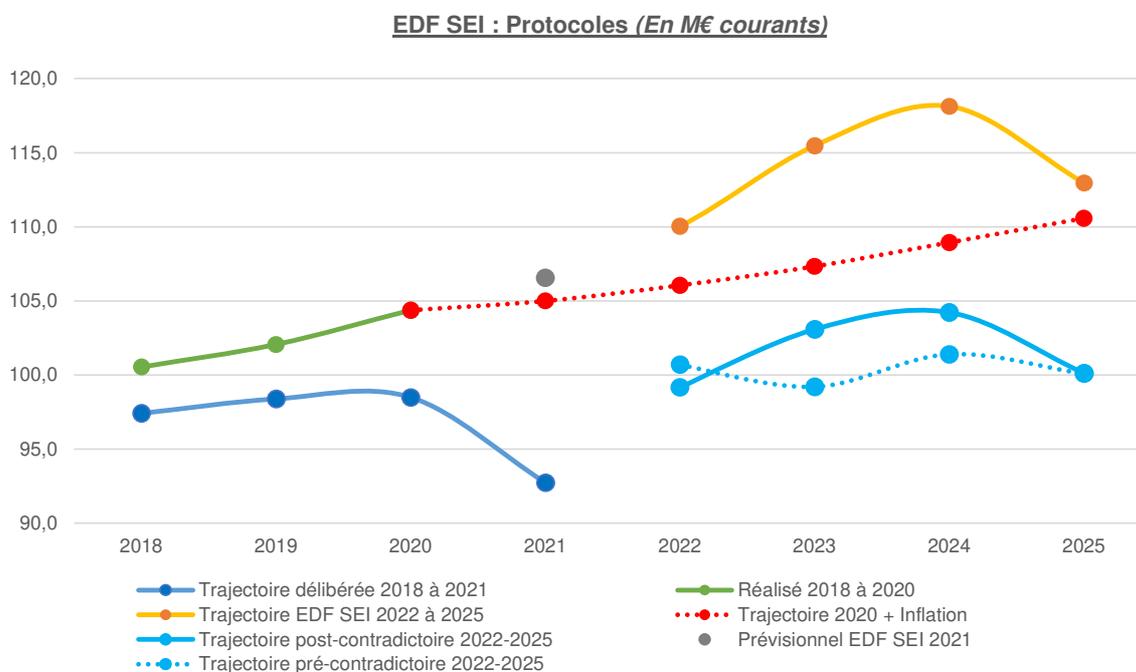
La phase contradictoire nous a conduit à revoir les hypothèses suivantes :

- Pour le Bloc A1, Fonctions Centrales SEI Réseau et Charges/Recettes des activités clientèles, nous avons retenus les éléments apportés par sous poste comme détaillé plus haut, soit un ajustement de +8,2 M€ par rapport à la version pré-contradictoire ;
- Pour le Bloc C, nous avons retenu la moitié de la R&D, soit un ajustement supplémentaire de - 2,9 M€ ;
- Le total des ajustements post contradictoire par rapport à la version pré contradictoire est donc de +5,3 M€.

Tableau - Trajectoire 2018-2025 du poste « Protocoles » post-contradictoire en M€ courants

En M€ courants	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Trajectoire délibérée 2018 à 2021	97,4	98,4	98,5	92,7				
Réalisé 2018 à 2020 et 2021 révisé	100,5	102,1	104,4	106,6				
Trajectoire 2022 à 2025					110,0	115,5	118,1	113,0
Ecart réalisé/ Trajectoire délibérée	-3,1	-3,7	-5,9					
Evolution annuelle		1,5%	2,3%	2,1%	3,3%	4,9%	2,3%	-4,4%
Ecart entre la moyenne 2018-2020 et la moyenne 2022-2025	11,8 (11,6%)							
Evolution entre 2020 et 2022	5,7 (5,4%)							
Evolution entre 2022 et 2025	2,9 (2,7%)							
Trajectoire 2020 + Inflation			104,4	105,0	106,1	107,3	108,9	110,6
Trajectoire pré-contradictoire 2022-2025					100,7	99,2	101,4	100,1
Trajectoire post-contradictoire 2022-2025					99,2	103,1	104,2	100,1
Ajustement post-contradictoire					-10,9	-12,4	-13,9	-12,8

Figure - Trajectoire 2018-2025 du poste « Protocoles » post-contradictoire en M€ courants



3. Services Systèmes

a) Descriptif du poste

Les services systèmes ont pour but d'assurer le maintien de la fréquence, de la tension et de manière globale, de la stabilité du réseau électrique.

b) Evolution du poste CNE réalisées 2018-2021 et trajectoire CNE 2022-2025

Le réalisé du poste « Services Systèmes » est en faible hausse de + 0,5% entre 2018 et 2020.

Le point de départ de la trajectoire CNE 2022-2025 marque une baisse de -8,2% (-0,7 M€) par rapport au réalisé 2020. Les hypothèses de volumes retenues par l'opérateur entraînent une baisse de la trajectoire sur la période 2022-2025.

Figure - Trajectoire 2018-2025 du poste « Services Systèmes » en M€ courants

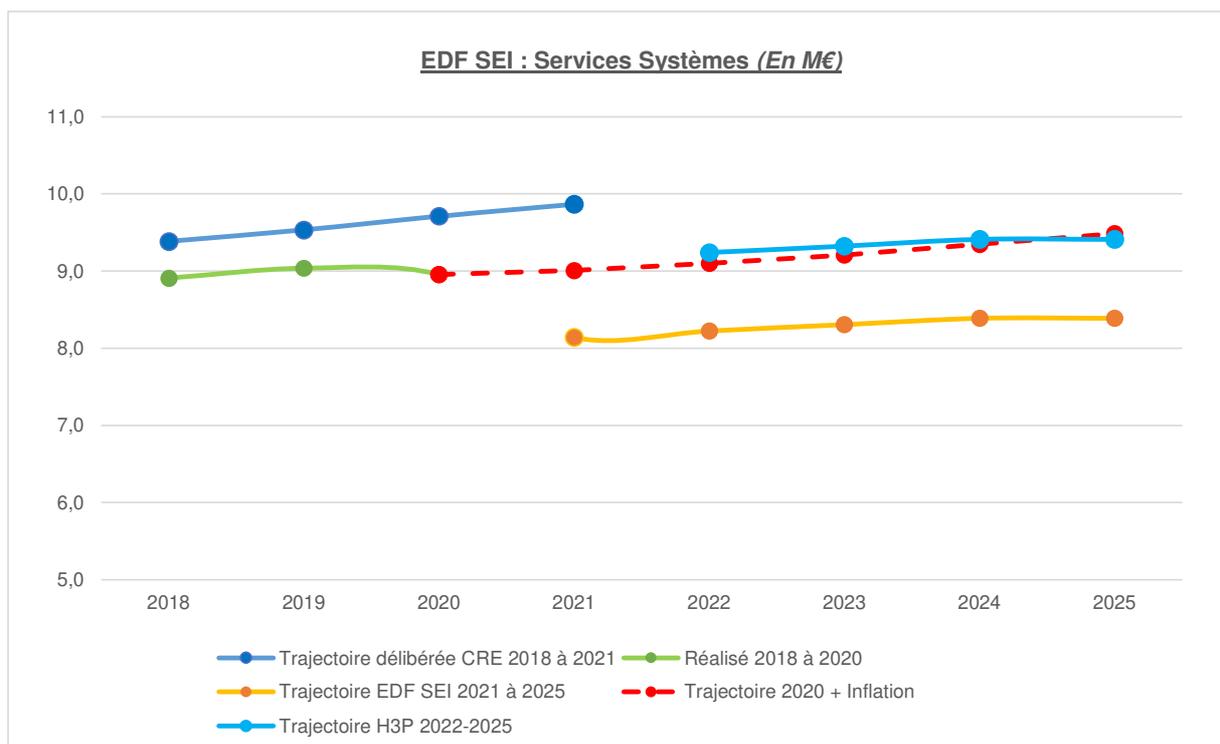


Tableau - Trajectoire 2018-2025 du poste « Services Systèmes » en M€ courants

En M€ courants	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Trajectoire délibérée CRE 2018 à 2021	9,4	9,5	9,7	9,9				
Réalisé 2018-2020 et 2021 révisé	8,9	9,0	9,0	8,1				
Trajectoire EDF SEI 2022-2025					8,2	8,3	8,4	8,4
Ecart réalisé/demande EDF SEI 2018-2020	0,5	0,5	0,8	1,7				
Evolution annuelle		1,4%	-0,9%	-9,1%	1,0%	1,0%	1,0%	0,0%
Ecart entre la moyenne 2018-2020 et la moyenne 2022-2025	-0,6 (-7,1%)							
Evolution entre 2020 et 2022	-0,7 (-8,2%)							
Evolution entre 2022 et 2025	+0,2 (+2,0%)							
Trajectoire 2020 + Inflation			9,0	9,0	9,1	9,2	9,3	9,5
Trajectoire H3P 2022-2025					9,2	9,3	9,4	9,4
Ajustement					1,0	1,0	1,0	1,0

c) Principales observations CNE 2018-2020

Nous avons cadré le bilan d'affaires fourni par EDF SEI pour la période 2018-2020 avec la comptabilité et n'avons pas relevé d'écart significatif.

Nous n'avons pas appliqué l'inflation réelle sur la trajectoire délibérée par la CRE car les services systèmes ne sont pas impactés par celle-ci.

La trajectoire délibérée 2018-2020 prévoyait un total de 28,6 M€. Le montant des dépenses réalisées est de 26,9 M€ soit une surperformance de 1,7 M€ représentant 6,0 % de la trajectoire initiale 2018-2020. Cette surperformance s'explique exclusivement par des volumes réalisés moins importants que prévus. Les écarts sur les volumes sont les suivants :

Volumes de production en GWh	2018	2019	2020
Total SEI - Prévisionnel	10 256	10 419	10 613
Total SEI - Réalisé	9 727	9 836	9 836
Ecart en volume	- 529	- 583	- 777

d) Méthode et hypothèse d'EDF SEI sur la trajectoire CNE 2022-2025

La trajectoire « services systèmes » pour la période 2022-2025 a été conçue par EDF SEI en prenant en compte des volumes erronés. Dans son calcul, EDF SEI a diminué à tort le volumes de production en prenant en compte le volume des pertes. Concernant le prix unitaire, EDF SEI indique que la valorisation est établie forfaitairement à 0,915 €/MWh HT depuis 2002.

La trajectoire d'EDF SEI est la suivante :

En M€ courants	R2020	E2021	P2022	P2023	P2024	P2025
Trajectoire EDF SEI	9,0	8,1	8,2	8,3	8,4	8,4

e) Trajectoire H3P

EDF SEI nous indique que la valorisation est établie forfaitairement à [CONFIDENTIEL].

EDF SEI nous a indiqué durant l'audit que sa trajectoire est erronée concernant les hypothèses de volume. Les volumes de production réalisés et prévisionnels sont les suivants :

Evolution des volumes de production En GWh	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Réalisé	9 727	9 836	9 836					
Prévisionnel				10 008	10 099	10 188	10 286	10 286
Evolution annuelle		1,1%	0,0%	1,7%	0,9%	0,9%	1,0%	0,0%

La trajectoire de volume 2021-2025 a été construite à l'été 2020. Elle comprenait des effets limités de la crise sanitaire en 2020 avec une reprise de la croissance prévue initialement en 2021. Il s'agit de la meilleure estimation à date par l'opérateur. Nous constatons que l'évolution annuelle de la production est relativement stable sur la période 2018 à 2025. Ainsi, nous prenons en compte ces hypothèses de volumes de production pour déterminer notre trajectoire qui ressort de la façon suivante :

[CONFIDENTIEL]

A la suite de nos travaux, nous préconisons de retenir la trajectoire suivante, soit un impact de + 4,1 M€ par rapport à la trajectoire proposée par EDF SEI sur la période 2022-2025.

En M€ courants	2022	2023	2024	2025	Total
Trajectoire EDF SEI	8,2	8,3	8,4	8,4	33,3
Trajectoire H3P	9,2	9,3	9,4	9,4	37,4
Ajustement	1,0	1,0	1,0	1,0	4,1

f) Contradictoire

(1) Commentaires EDF SEI

Néant.

(2) Réponse H3P

Néant.

G. Projet de Compteurs Numériques

1. Préambule

La délibération de la CRE N°2018-071 avait accordé à EDF SEI d'intégrer un rattrapage sur les charges liées au PCN sur la période 2014 à 2017 pour un montant de 5,3 M€ ainsi que les charges prévisionnelles pour la période 2018 à 2020 pour un montant 37,4 M€. La dotation accordée à EDF SEI pour le projet PCN s'établit donc à 42,7 M€. Le montant des charges prévisionnelles sur la période 2018-2020 se décomposait de la façon suivante :

Trajectoire délibérée en M€ Courant	Catégorie	2018	2019	2020	Total
Recyclage	Coûts supplémentaires	0,5	0,9	1,3	2,7
Expertise	Coûts supplémentaires	1,2	1,2	1,2	3,5
Formation et transformation	Coûts supplémentaires	1,3	1,2	0,4	2,9
Communication	Coûts supplémentaires	0,7	0,4	0,2	1,3
SI	Coûts supplémentaires	7,3	7,4	7,3	22,0
Maintenance matériels	Coûts supplémentaires	0,1	0,3	0,4	0,7
Coût d'exploitation des données collectées	Coûts supplémentaires	1,0	1,1	1,0	3,1
Relève	Charges évitées	0,0	0,2	0,4	0,6
Petites interventions / téléopérations	Charges évitées	0,0	-0,1	-0,4	-0,5
Evolution des coûts de FO/BO	Charges évitées	0,2	0,3	0,2	0,7
Pertes non-techniques	Charges évitées	0,0	-0,2	-0,7	-0,9
VNC des immobilisations démolies	VNC immos démolies	0,0	0,2	1,0	1,2
Total		12,3	12,9	12,2	37,4

La CRE a souhaité isoler les charges d'exploitation relatives au projet PCN et ces charges ont fait l'objet de la délibération 2018-071 dédiée à ce projet. Malgré cette dotation supplémentaire distincte des autres charges d'exploitation, EDF SEI n'a pas isolé spécifiquement les dépenses dans les comptes. Ces dépenses sont peu significatives au sein de son budget annuel (environ 2,7 % en 2020). Ainsi, l'opérateur n'a pas jugé nécessaire de gérer ces dépenses de façon analytique.

Ainsi, l'opérateur a reconstitué les dépenses afin de déterminer la trajectoire réalisée sur la période 2018 à 2020 du PCN. Les chiffres identifiables en comptabilité ont été agrégés tandis qu'une partie des dépenses a été reconstituée à dire d'expert. Aucune dépense n'est suivie de façon analytique.

Les dépenses d'expertise, de formation et transformation, de communication, de maintenance et d'exploitation des données ont été reconstituées principalement à dire d'expert.

L'opérateur indique qu'aucune charge évitée ne s'est réalisée sur la période 2018-2020. Par ailleurs, il n'aurait pas la capacité de les identifier. La trajectoire délibérée de la CRE prenait en compte la trajectoire de charges évitées suivante :

Charges évitées Trajectoire initiale en M€	2018	2019	2020	Total
Relève	0,0	0,2	0,4	0,6
Petites interventions / téléopérations	0,0	-0,1	-0,4	-0,5
Evolution des coûts de FO/BO	0,2	0,3	0,2	0,7
Pertes non-techniques	0,0	-0,2	-0,7	-0,9
Total	0,3	0,2	-0,6	-0,1

Il était donc prévu une baisse des charges de -0,1 M€.

EDF SEI indique que les économies des PNT permises par le déploiement des compteurs numériques conduisent à une diminution des pertes globales. Ces pertes sont matérialisées dans le poste « Pertes réseau ». Dans sa trajectoire 2022-2025, l'opérateur a imputé les gains attendus liés aux PNT directement dans la trajectoire du poste « Pertes réseau ».

Pour rappel, le transport et la distribution d'électricité génèrent des pertes, c'est-à-dire que la quantité d'électricité produite est nécessairement supérieure à la quantité d'électricité consommée, du fait des phénomènes physiques qui se produisent dans les différents éléments constitutifs des réseaux (pertes techniques), des imperfections des mesures et des fraudes (pertes non techniques).

Le poste « Pertes réseau » correspond aux achats d'énergie pour les pertes : les producteurs s'engagent à compenser au gestionnaire de réseau la quantité d'énergie correspondant aux pertes constatées sur le réseau de distribution. Ce coût est valorisé comme suit : Pertes (€) = (Volumes injectés — volumes consommés) * (Tarif régulé de vente (TRV)— TURPE — Coûts commerciaux).

Selon nous, la réduction des PNT devrait engendrer une hausse des volumes consommés via la baisse des fraudes et des imperfections de mesures. Ainsi, le raisonnement de l'opérateur nous semble cohérent en première analyse.

Il conviendra à l'opérateur de justifier plus en détail son raisonnement auprès de la CRE afin de valider ce postulat.

Concernant les autres charges évitées, l'opérateur précise qu'une dépense évitée ne peut pas être constatée en comptabilité. Nous sommes en accord cependant, il est tout fait possible d'analyser des variations de certaines dépenses et d'estimer de façon fine la raison de ces variations. Selon nous, les charges évitées devraient donc être identifiables et suivies sur l'ensemble de la période du projet.

De manière générale, l'opérateur n'est pas en mesure de chiffrer les charges liées du projet du fait d'une absence de comptabilité analytique. Ainsi, nous analysons dans cette section du rapport la trajectoire des charges estimées 2018-2020 (dite « réalisé ») ainsi que les meilleures prévisions à ce jour de la trajectoire prévisionnelle 2022-2025 des coûts d'exploitation du PCN. Nous intégrerons également une partie spécifique sur les charges évitées.

2. Avancement du déploiement

Le projet PCN a subi un retard en 2020 lié à la crise de la COVID-19. L'opérateur a revu son programme de pose pour prévoir le déploiement de l'ensemble des compteurs à fin 2024. La trajectoire de déploiement des compteurs intelligents est la suivante :

Nombre de compteurs posés par année (en unité)	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Volume réalisé	111 084	188 169	191 523				
Volume prévisionnel de pose				229 900	215 900	155 100	88 400
Cumul Réalisé 2018-2020 / Prévisionnel 2022-2024	111 084	299 253	490 776	720 700	936 600	1 091 700	1 180 100
Pourcentage d'avancement du projet en cumulé	9%	25%	42%	61%	79%	93%	100%
Pourcentage d'avancement cible - Trajectoire délibérée			23%		57%		83%

Par rapport aux hypothèses d'avancement validées par la trajectoire délibérée 2018-071 du 22 mars 2018, EDF SEI est en avance sur le déploiement des compteurs. Nous constatons que EDF SEI avait prévu une trajectoire de dépenses de 36,4 M€ pour atteindre un pourcentage de déploiement de 23% au 31 décembre 2020. Il s'avère que l'opérateur a dépensé seulement 23,5 M€ au 31 décembre 2020 en atteignant un déploiement de 42 % soit un déploiement environ 1,8 fois plus rapide que prévu.

3. Descriptif des charges d'exploitation du projet PCN hors charges évitées et VNC des immobilisations démolies

Les dépenses OPEX liées au Programme Compteur Numérique (PCN) représentaient initialement 10 à 12 M€ par an sur l'ensemble du projet sans prendre en compte les charges évitées et la VNC des immobilisations démolies :

Trajectoire initiale en M€									
Courant	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total
Recyclage	0,5	0,9	1,3	1,4	1,3	1,2	0,7	0,1	7,4
Expertise	1,2	1,2	1,2	1,2	1,3	1,3	1,3	1,4	10,0
Formation et transformation	1,3	1,2	0,4	0,4	0,4	0,4	0,1	0,0	4,2
Communication	0,7	0,4	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	1,7
SI	7,3	7,4	7,3	7,8	6,1	6,4	6,8	6,5	55,6
Maintenance matériels	0,1	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4	0,2	0,1	2,2
Cout d'exploitation des données collectées	1,0	1,1	1,0	1,0	1,0	1,1	1,2	1,2	8,6
Total	12,0	12,5	11,8	12,3	10,6	10,9	10,4	9,3	89,9

Ces données ont été établies lors de l'audit de la période 2018-2021 et approuvées par la CRE lors de la délibération N°2018-071.

Lors de l'établissement du budget d'EDF SEI pour la période 2022-2025, l'opérateur a révisé sa trajectoire pour prendre en compte les besoins réels observés sur la période 2018-2020.

La décomposition des Opex est la suivante sur les PCN :

Poste	Descriptif du poste	Rapprochement plan d'affaires
Recyclage	Il s'agit des dépenses de recyclage liées au remplacement des compteurs.	Poste "Autres achats et services"
Expertise	Les dépenses d'expertise et de supervision correspondent au coût de la main d'œuvre de surveillance du réseau de communication.	Poste "Charges de personnel"
Formation et transformation	Ces dépenses contiennent les coûts liés à la concertation, l'animation des réseaux RH, l'adaptation des organisations, la conception et le déploiement des formations destinées aux formateurs relais, poseurs internes, publics en charge des clients, équipes projets, superviseurs et technicien LAN et aux entreprises de pose.	Poste "Charges de personnel" et Poste "Autres achats et services"
Communication	Les dépenses de communication comprennent les frais de communication interne et externe ainsi qu'une quote-part du temps des équipes de communication.	Poste "Autres achats et services" et "Charges de personnel"
SI	Les dépenses de SI comprennent le coût des licences d'usage du système Linky, des coûts télécoms, des coûts d'exploitation et du maintien en condition opérationnelle du PCN, des contributions au programme E.quilibre.	Poste "Autres achats et services" et "APCO"
Maintenance matériels	Les dépenses de maintenance correspondent au coût global de la maintenance sur les compteurs numériques.	Poste "Autres achats et services"
Cout d'exploitation des données collectées	Les dépenses d'exploitation des données correspondent au coût de la main d'œuvre pour cette activité.	Poste "Charges de personnel"

L'opérateur rappelle sa difficulté à reconstituer le périmètre PCN et à l'affecter à des postes spécifiques. Il rappelle également que le programme fait partie de son activité opérationnelle. Le programme est diffus, mélangé avec les activités opérationnelles classiques des agents. Les chiffres ne représentent donc que la meilleure vision du périmètre reconstitué dans le cadre de l'audit mais n'existe pas en comptabilité.

4. Evolution de la trajectoire PCN réalisée 2018-2021 et trajectoire CNE 2022-2025 révisée hors charges évitées et VNC des immobilisations démolies

Les dépenses PCN augmentent de 0,4 M€ entre 2018 et 2020, soit une hausse de 5,0 %.

Le point de départ de la trajectoire CNE 2022-2025 marque une hausse de 30,2 % (+2,3 M€) par rapport au réalisé 2020. Sur l'ensemble de la trajectoire révisée, l'opérateur a prévu notamment une hausse importante des dépenses de SI sur les années 2023 et 2024.

Figure - Trajectoire 2018-2025 du projet « PCN » pré-contradictoire en M€ courant

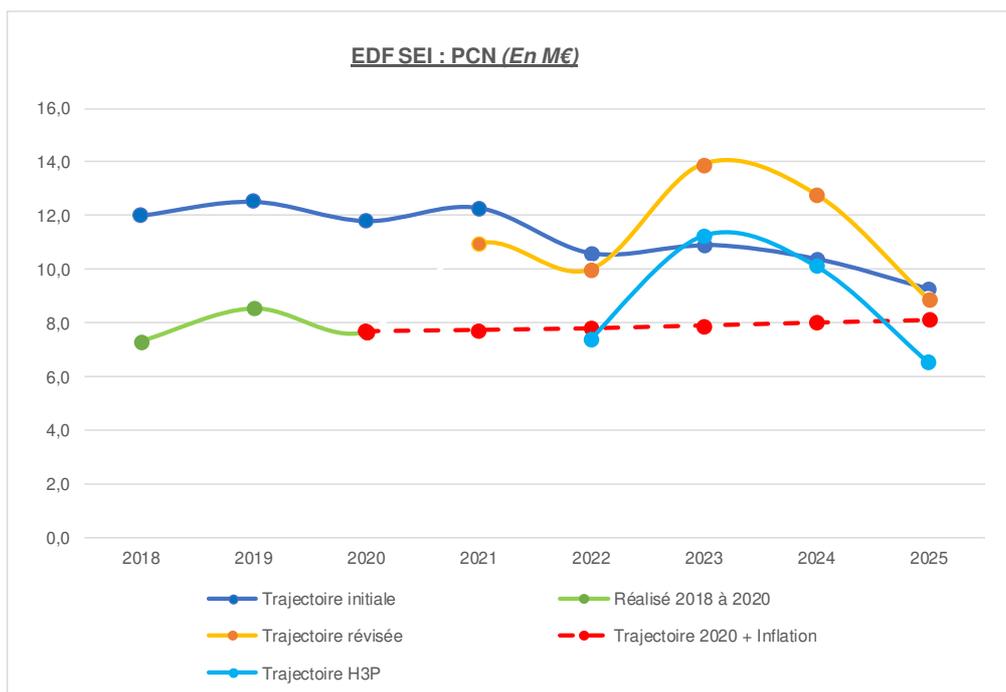


Tableau - Trajectoire 2018-2025 du projet « PCN » pré-contradictoire en M€ courants

En M€ Courant	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total
Trajectoire initiale	12,0	12,5	11,8	12,3	10,6	10,9	10,4	9,3	89,9
Réalisé 2018 à 2020	7,3	8,5	7,7						
Trajectoire révisée 2021 à 2025				10,9	10,0	13,9	12,8	8,9	80,1
Ecart réalisé/trajectoire initiale	4,7	4,0	4,1	1,4	0,6	-3,0	-2,4	0,4	
Evolution annuelle		16,8%	-10,1%	42,5%	-8,6%	39,1%	-8,0%	-30,5%	
Ecart entre la moyenne 2018-2020 et la moyenne 2022-2025					-3,6 (-45,3%)				
Evolution entre 2020 et 2022					+2,3 (+30,2%)				
Evolution entre 2022 et 2025					-1,1 (-11,1%)				
Trajectoire 2020 + Inflation			7,7	7,7	7,8	7,9	8,0	8,1	
Trajectoire H3P					7,4	11,2	10,1	6,5	
Ajustements					-2,6	-2,7	-2,7	-2,4	

5. Principales observations CNE 2018-2020 hors charges évitées et VNC des immobilisations démolies

La trajectoire délibérée 2018-2020 prévoyait un total de 36,4 M€ de charges d'OPEX. Le montant des dépenses PCN réalisées est de 23,5 M€ soit une surperformance de 12,8 M€ représentant 35,3 % de la trajectoire initiale 2018-2020.

Tableau – Ecart entre le réalisé et la trajectoire sur la période 2018-2020 par poste en M€

Trajectoire initiale en M€ Courant	2018	2019	2020	Total
Recyclage	0,5	0,9	1,3	2,7
Expertise	1,2	1,2	1,2	3,5
Formation et transformation	1,3	1,2	0,4	2,9
Communication	0,7	0,4	0,2	1,3
SI	7,3	7,4	7,3	22,0
Maintenance matériels	0,1	0,3	0,4	0,7
Cout d'exploitation des données collectées	1,0	1,1	1,0	3,1
Total	12,0	12,5	11,8	36,4

Trajectoire réalisée M€	2018	2019	2020	Total
Recyclage	0,0	0,0	0,0	0,1
Expertise	0,7	0,9	0,9	2,5
Formation et transformation	0,3	0,5	0,1	0,9
Communication	0,3	0,2	0,2	0,7
SI	5,7	6,2	5,8	17,7
Maintenance matériels	0,1	0,3	0,2	0,6
Cout d'exploitation des données collectées	0,2	0,5	0,4	1,1
Total	7,3	8,5	7,7	23,5

Ecart prévisionnel vs réalisé en M€ Courant	2018	2019	2020	Total
Recyclage	-0,5	-0,9	-1,3	-2,6
Expertise	-0,4	-0,3	-0,3	-1,0
Formation et transformation	-0,9	-0,7	-0,4	-2,0
Communication	-0,3	-0,2	-0,1	-0,6
SI	-1,6	-1,2	-1,5	-4,3
Maintenance matériels	-0,1	0,0	-0,1	-0,2
Cout d'exploitation des données collectées	-0,8	-0,7	-0,6	-2,0
Total	-4,7	-4,0	-4,1	-12,8

Nous n'avons pas pu cadrer les dépenses PCN fournies par EDF SEI pour la période 2018-2020 avec la comptabilité puisque ces dépenses ne sont pas suivies de façon spécifique en comptabilité.

La surperformance de 12,8 M€ sur la période 2018-2020 s'explique principalement par :

- Recyclage : EDF SEI avait prévu initialement des dépenses de recyclage. Il s'avère que ces dépenses ne se sont pas réalisées puisque les filières locales ont pu prendre en charge le recyclage sans coût supplémentaire soit une surperformance de 2,6 M€ ;
- Expertise : EDF SEI avait prévu initialement 13 ETP pour réaliser ces activités. L'opérateur estime qu'environ 10 ETP ont été mobilisés sur la période. EDF SEI explique que la mise en œuvre de ces ressources a été moins rapide que prévue initialement ce qui engendre une surperformance de 1,0 M€ ;
- Formation et transformation : EDF SEI avait prévu des dépenses de concertation, de conception des formations et de déploiement de celles-ci pour tous les métiers, en interne et en externe. Entre 2018 et 2020, l'ensemble des intervenants ont bien été formés et sont opérationnels à

ce jour. Cependant, l'ensemble des coûts n'ont pas été isolés en comptabilité et aucune feuille de temps ne permet de tracer les dépenses liées à ce sous-poste. L'opérateur n'est pas en mesure d'estimer les dépenses réalisées. Il présente donc une dépense sous-évaluée qui explique la surperformance de 2,0 M€ ;

- Communication : [CONFIDENTIEL];
- Système d'information : EDF SEI avait estimé ses coûts de SI sur la base d'un système opérationnel dès le début de l'année 2018. Un retard dans la livraison d'une version d'Eclid et le report du démarrage du programme relationnel E.quilibre génère un écart avec le budget prévisionnel. De plus, l'exploitation des données du compteur numérique sur cette période n'a pas été aussi importante que prévue. En effet, l'utilisation et l'exploitation des données ont été testées dans des modalités expérimentales sur quelques dizaines de compteurs dans chaque unité. Il s'agissait de tester les chaînes communicantes de bout en bout et les interfaces SI entre les applications cœur de Enedis qui reçoivent les datas et les applications d'EDF SEI. Sur la période 2018-2020, EDF SEI n'a exploité que le relevé d'index en temps réel à un pas bimestriel ou semestriel. EDF SEI prévoit progressivement, à partir de 2021, d'exploiter les données au pas horaire. Ces éléments expliquent la surperformance de 4,3 M€ sur la période.
- Maintenance : EDF SEI avait prévu des coûts de maintenance pour le financement des compteurs et des concentrateurs qui auraient nécessité un déplacement spécifique à la suite de leur remplacement soit dans 3% des cas. Sur la période 2018-2020, cette activité de maintenance prévue s'est réalisée de façon peu soutenue. Cependant, EDF SEI a fait face à d'autres interventions de maintenance sur les concentrateurs et les compteurs qui n'étaient pas initialement prévues. Ces dépenses ont été évaluées à dire d'expert pour estimer le réalisé. Ces causes expliquent la surperformance de 0,2 M€.

Exploitation des données : EDF SEI avait prévu que les coûts d'exploitation des données correspondraient à 2 ETP par centre soit 10 ETP. L'utilisation et l'exploitation des données ont été testées sur la période 2018-2020 dans des modalités expérimentales. EDF SEI estime qu'environ 4 ETP ont travaillé sur l'exploitation des données soit une surperformance de 2,0 M€.

6. Méthode et hypothèse d'EDF SEI sur la trajectoire CNE 2022-2025 hors charges évitées et VNC des immobilisations démolies

La trajectoire des dépenses du projet PCN sur la période 2022-2025 a été révisée par EDF SEI par rapport à la trajectoire initiale.

Les écarts entre la trajectoire initiale 2022-2025 et la trajectoire révisée par EDF SEI sont les suivants :

Trajectoire initiale en M€ (1)	2022	2023	2024	2025	Total
Recyclage	1,3	1,2	0,7	0,1	3,3
Expertise	1,3	1,3	1,3	1,4	5,3
Formation et transformation	0,4	0,4	0,1	0,0	0,9
Communication	0,1	0,1	0,1	0,0	0,3
SI	6,1	6,4	6,8	6,5	25,8
Maintenance matériels	0,4	0,4	0,2	0,1	1,1
Cout d'exploitation des données collectées	1,0	1,1	1,2	1,2	4,5
Total	10,6	10,9	10,4	9,3	41,2

(1) La trajectoire initiale prenait en compte l'inflation 2022-2025 au moment de la délibération de la CRE en 2018

Trajectoire révisée M€ Courant	2022	2023	2024	2025	Total
Recyclage	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Expertise	1,2	1,2	1,2	1,2	4,7
Formation et transformation	0,3	0,3	0,3	0,0	0,8
Communication	0,3	0,3	0,3	0,0	0,9
SI	6,7	10,6	9,5	6,1	32,8
Maintenance matériels	0,5	0,5	0,5	0,5	2,2
Cout d'exploitation des données collectées	1,1	1,1	1,1	1,1	4,2
Total	10,0	13,9	12,8	8,9	45,6

Ecart initiale vs révisée en M€	2022	2023	2024	2025	Total
Recyclage	-1,3	-1,2	-0,7	-0,1	-3,3
Expertise	-0,1	-0,1	-0,1	-0,2	-0,6
Formation et transformation	-0,1	-0,1	0,2	0,0	-0,1
Communication	0,2	0,2	0,2	0,0	0,6
SI	0,6	4,2	2,7	-0,4	7,0
Maintenance matériels	0,1	0,1	0,3	0,4	1,1
Cout d'exploitation des données collectées	0,1	-0,1	-0,2	-0,2	-0,3
Total	-0,6	3,0	2,4	-0,4	4,4

Nous constatons un écart global de +4,4 M€ sur la période 2022-2025 qui s'explique principalement par :

- Recyclage : EDF SEI n'a constaté aucune dépense sur la période 2018-2020 et n'en a donc pas prévu sur la trajectoire 2022-2025 ;
- Expertise : EDF SEI a conservé sa trajectoire initiale à savoir un besoin de 13 ETP pour ces activités de supervision. L'opérateur prévoit que la charge d'activité initiale sera atteinte dès 2022. Le montant annuel de la trajectoire révisée est identique de 2022 à 2025. L'opérateur indique que sa trajectoire est en euros courants incluant les hypothèses d'inflation et que par conséquent un effort de productivité est compris dans sa trajectoire ;
- Formation et transformation : EDF SEI prévoit 0,5 ETP pour concevoir les formations ainsi que 500 jours hommes de formations sur l'ensemble des 5 centres de 2022 à 2024. Il n'y aura plus de formation spécifique par la suite. Le montant annuel de la trajectoire révisée est identique de 2022 à 2024. L'opérateur indique que sa trajectoire est en euros courants incluant les

hypothèses d'inflation et que par conséquent un effort de productivité est compris dans sa trajectoire ;

- Communication : EDF SEI estime un besoin de [CONFIDENTIEL]ETP par centre pour la période 2022-2025 ainsi qu'une enveloppe de dépenses externes de [CONFIDENTIEL]. L'opérateur indique que sa trajectoire est en euros courants incluant les hypothèses d'inflation et que par conséquent un effort de productivité est compris dans sa trajectoire ;
- Système d'information : La trajectoire des dépenses SI sur la période 2018 à 2025 est la suivante :

SI en M€	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
OPEX SI SEI	0,10	0,30	0,20	1,20	0,80	0,90	1,00	0,80
OPEX SI Enedis	3,50	3,60	3,30	3,70	3,20	3,20	3,20	3,20
OPEX SI Enedis (prévision surcouts LinkyDep)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,40	4,20	3,00	0,00
APCO Enedis	1,10	1,50	1,60	1,60	1,60	1,60	1,60	1,60
Protocole DSIT	1,00	0,90	0,80	0,50	0,60	0,60	0,60	0,50
Total des dépenses SI	5,70	6,30	5,90	7,00	6,60	10,50	9,40	6,10

L'opérateur présente les hypothèses sous-jacentes de sa trajectoire comme suit :

- o Une augmentation liée aux coûts de surveillance de la qualité des données produites par le compteur en vue de leur consommation par d'autres métiers ;
 - o Une augmentation des coûts de développement complémentaires sur le data Lake ainsi que pour accélérer le programme relationnel E.quilibre ainsi que pour satisfaire aux obligations réglementaires de publications des données aux clients finaux;
 - o La montée en puissance progressive de l'outil LinkySat, plus adapté pour finaliser le déploiement du projet ;
 - o Une augmentation liée à la renégociation du contrat [CONFIDENTIEL]. En effet, ce contrat doit être renouvelé pour la période [CONFIDENTIEL]. [CONFIDENTIEL]
- Maintenance : EDF SEI a révisé sa trajectoire sur la base de 1000 interventions sur les compteurs et de 100 interventions sur les concentrateurs par centre et par an. Cette réévaluation engendre une augmentation de 1,1 M€ ;
 - Exploitation des données : EDF SEI prévoit [CONFIDENTIEL] ETP par centre ainsi qu'une enveloppe globale de [CONFIDENTIEL] pour effectuer des achats de SI et prestations. Le montant annuel de la trajectoire révisée est identique de 2022 à 2025. L'opérateur indique que sa trajectoire est en euros courants incluant les hypothèses d'inflation et que par conséquent un effort de productivité est compris dans sa trajectoire.

7. Trajectoire H3P

Recyclage : Nous n'avons pas de remarque concernant la trajectoire nulle sur la période 2022-2025. Nous conservons la trajectoire de l'opérateur sur ce poste.

Expertise : L'opérateur prévoit un besoin de 13 ETP sur cette ligne de coût alors que seulement 10 ETP ont été nécessaires sur la période 2018-2020. L'opérateur justifie cette hausse d'ETP car il reste une

charge de travail importante pour permettre aux compteurs d'être communicants et pour analyser les dysfonctionnements.

Nous appuyons sur le fait que l'opérateur n'a pas suivi ces coûts en détail et que ces 10 ETP correspondent seulement à une estimation. L'opérateur a surperformé pour 1,1 M€ sur la période 2018-2020.

Les explications de l'opérateur semblent cohérentes cependant aucun chiffrage n'a été effectué afin de déterminer le besoin en ETP. Afin de chiffrer ce besoin, l'opérateur pourrait fournir à la CRE l'estimation des effectifs sur la période 2018-2020 et le nombre de compteurs rendus communicants pendant la même période afin d'analyser un ratio entre ces deux paramètres.

A ce jour, le besoin en effectif de [CONFIDENTIEL] ETP est à dire d'expert. L'opérateur ne nous a pas apporté d'éléments nous permettant de valider ce besoin. Ainsi, nous recommandons donc de retenir le nombre estimé sur la période 2018-2020 soit 10 ETP.

Trajectoire H3P Expertise en M€ courant	P2022	P2023	P2024	P2025
Coût moyen d'un ETP	0,1	0,1	0,1	0,1
Nombre d'ETP	10	10	10	10
Coût	0,9	0,9	0,9	0,9

Nous appliquons nos hypothèses de coût moyen sur la période 2022-2025 présentées dans la partie « Charges de personnel ». Ainsi, nos travaux engendrent un ajustement de – 1,1 M€.

Formation et transformation : Les hypothèses retenues par l'opérateur sont à dire d'expert. Le suivi des coûts spécifiques n'a pas été réalisé. Le suivi du nombre d'heures de formation spécifique au PCN n'a pas été réalisé non plus. Nous ne pouvons pas challenger les hypothèses de [CONFIDENTIEL] ETP et de [CONFIDENTIEL] de formation sur la période 2022-2025. Les dépenses prévisionnelles étant en baisse par rapport à 2018 et 2019, nous conservons la trajectoire de l'opérateur.

Communication : L'opérateur a surperformé pour 0,5 M€ sur la période 2018-2020. Nous n'avons pas pu apprécier les hypothèses d'augmentation de l'opérateur qui sont à dire d'expert. Ainsi, nous retenons le réalisé 2020, appliqué de l'inflation pour déterminer notre trajectoire 2022-2025.

Trajectoire H3P Communication en M€ courant	P2022	P2023	P2024	P2025
Base 2020 + inflation	0,2	0,2	0,2	0,2

Ainsi, nos travaux engendrent un ajustement de – 0,1 M€.

SI :

Nous avons retracé les dépenses de SI sur la trajectoire 2018-2025 dans le tableau ci-dessous :

Trajectoire H3P - SI en M€	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
OPEX SI SEI	0,1	0,3	0,2	1,2	0,2	0,2	0,2	0,2
OPEX SI Enedis hors LinkyDep	2,6	2,9	2,7	3,2	2,7	2,7	2,8	2,8
OPEX SI Enedis - LinkyDep	0,9	0,8	0,7	0,6	0,4	4,2	3,0	0,0
Opex SI Enedis - LinkySat								
APCO Enedis	1,1	1,5	1,6	1,6	1,6	1,6	1,6	1,6
Protocole DSIT	1,0	0,9	0,8	0,5	0,6	0,6	0,6	0,5
Total des dépenses SI	5,7	6,3	5,9	7,0	5,5	9,3	8,2	5,1

- Ligne OPEX SI SEI : l'opérateur a retenu une trajectoire à la hausse à dire d'expert. Nous retenons donc le réalisé 2020 appliqué de l'inflation pour déterminer notre trajectoire 2022-2025 sur cette ligne ;
- Ligne OPEX SI Enedis Hors Linkydep : Nous avons distingué la ligne « Opex SI Enedis » de l'opérateur en deux lignes afin d'isoler les dépenses spécifiques à l'outil LinkyDep. A la suite de cette distinction, nous constatons que le réalisé 2020 de la ligne « Opex SI Enedis » de l'opérateur s'élève à 3,3 M€ contre 2,7 M€ sur notre ligne. Une augmentation des dépenses de SI est prévue par l'opérateur concernant la conception et le maintien en condition opérationnelle de l'outil [CONFIDENTIEL]. L'opérateur ne nous a fait parvenir aucune estimation chiffrée de ces dépenses. Cette hypothèse à la hausse est à dire d'expert. Ainsi, nous retenons le réalisé 2020 appliqué de l'inflation pour déterminer notre trajectoire 2022-2025 sur cette ligne ;
- Opex SI Enedis LinkyDep : L'opérateur nous a fait parvenir un extrait d'un échange avec Enedis mentionnant que les coûts de maintien de l'outil après 2022 sont estimés à environ [CONFIDENTIEL]. L'opérateur précise qu'il s'agit du coût global de l'outil qui était auparavant partagé avec Enedis. Cet outil sera totalement supporté par EDF SEI en 2023 et en 2024. Nous conservons la trajectoire de l'opérateur sur cette ligne ;
- Ligne APCO Enedis : L'opérateur maintient la trajectoire stable à partir du réalisé 2020. Nous conservons la trajectoire de l'opérateur sur cette ligne ;
- Ligne Protocole DSIT : L'opérateur prévoit une baisse de la trajectoire par rapport au réalisé 2020. Nous conservons la trajectoire de l'opérateur sur cette ligne ;

Ainsi, nos travaux engendrent un ajustement de – 4,7 M€ sur la trajectoire 2022-2025.

Maintenance : Durant l'audit, l'opérateur nous a fait parvenir des statistiques sur les opérations de maintenance réalisées sur les concentrateurs (K) et sur les compteurs (C) sur la période 2018-2020.

Coûts de maintenance des Concentrateurs (K) en €	2018	2019	2020
Total interventions sur les concentrateurs	124	483	650
Coûts interventions	22 320	86 940	117 000
Coût unitaire intervention	180,00	180,00	180,00

Coûts maintenance Compteurs (C) en €	2018	2019	2020
Nombre interventions maintenance (réalisé et interventions urgentes prévues)	2 300	2 312	2 705
Coûts maintenance compteurs	158 700,00	176 068,00	224 723,00
Coût unitaire intervention	69,00	76,15	83,08

Le nombre d'interventions réelles pour les concentrateurs en 2020 est de 650 contre une hypothèse de 500 interventions retenue par EDF SEI à dire d'expert.

Le nombre d'interventions réelles pour les compteurs en 2020 est de 2705 contre une hypothèse de 5000 interventions retenue par EDF SEI à dire d'expert.

Au regard des interventions réalisées, il semble donc que les interventions sur les compteurs soient surévaluées. Nous observons que le ratio « Nombre d'interventions / Nombre total de compteurs posés » sur la période 2018-2020 sont les suivants :

Maintenance et pose de compteurs	2018	2019	2020
Cumul des compteurs posés	111 084	299 253	490 776
% intervention Concentrateurs / nb total de compteurs	0,11%	0,16%	0,13%
% intervention Compteurs / nb total de compteurs	2,07%	0,77%	0,55%

Le ratio concernant les concentrateurs est stable sur la période 2018-2020. Le ratio concernant les compteurs est en baisse constante sur la période 2018-2020. Il semble difficile de prévoir un pourcentage d'évolution sur les années à venir à partir de ces seuls ratios. Il conviendrait de calculer ce même ratio à partir des compteurs posés et communiquant ainsi que d'analyser si les interventions réalisées sont faites principalement sur les compteurs mis en service dans l'année ou si les interventions sont générales sans lien avec la mise en service.

A défaut de ces analyses complémentaires, nous retenons le nombre d'interventions réalisées en 2020 ainsi que les coûts unitaires réels des interventions auxquels nous appliquons l'inflation pour établir notre trajectoire :

Trajectoire H3P Maintenance	R2018	R2019	R2020	E2021	P2022	P2023	P2024	P2025
Coût maintenance K en € courant	180	180	180	181	183	185	188	191
Coût maintenance C en € courant	69,0	76,2	83,1	83,6	84,4	85,4	86,7	88,0
650 opérations sur K	124	483	650	650	650	650	650	650
2705 opérations sur C	2 300	2 312	2 705	2 705	2 705	2 705	2 705	2 705
Trajectoire en Euros					347 211	351 378	356 648	361 998
Trajectoire en M€ courant					0,3	0,4	0,4	0,4

Ainsi, nos travaux engendrent un ajustement de – 0,7 M€ sur la trajectoire 2022-2025.

Exploitation des données : Les hypothèses retenues par l'opérateur sur la trajectoire 2022-2025 sont à dire d'expert. L'opérateur indique que toutes les fonctionnalités du compteur numérique ne sont pas encore livrées aux métiers. Ces nouvelles fonctionnalités engendreront une augmentation de l'activité.

Les explications de l'opérateur semblent cohérentes cependant, il n'a pas présenté les travaux lui ayant permis de déterminer un besoin de [CONFIDENTIEL]ETP ni le chiffrage d'une enveloppe de [CONFIDENTIEL]M€.

Ainsi, nous retenons le niveau d'ETP observé par l'opérateur en 2020 soit 4 ETP pour cette activité.

Trajectoire H3P Exploitation des données en M€ courant	P2022	P2023	P2024	P2025
Coût moyen d'un ETP	0,09	0,09	0,09	0,09
Nombre d'ETP	4	4	4	4
Coût	0,3	0,4	0,4	0,4

Ainsi, nos travaux engendrent un ajustement de – 2,8 M€ sur la trajectoire 2022-2025.

De manière générale, l'opérateur précise que des efforts de productivité sont inclus dans sa trajectoire. Nous ne jugeons pas pertinent de prévoir des efforts de productivité sur des lignes de coûts où l'opérateur n'a pas de suivi analytique en comptabilité et qu'il estime ses dépenses prévisionnelles principalement sur la base de dire d'expert.

Nous présentons dans les tableaux ci-dessous la trajectoire EDF SEI révisée, notre proposition de trajectoire et l'écart entre les deux trajectoires.

Trajectoire EDF SEI révisée M€ courant	2022	2023	2024	2025	Total
Recyclage	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Expertise	1,2	1,2	1,2	1,2	4,7
Formation et transformation	0,3	0,3	0,3	0,0	0,8
Communication	0,3	0,3	0,3	0,0	0,9
SI	6,7	10,6	9,5	6,1	32,8
Maintenance matériels	0,5	0,5	0,5	0,5	2,2
Cout d'exploitation des données collectées	1,1	1,1	1,1	1,1	4,2
Total	10,0	13,9	12,8	8,9	45,6

Trajectoire H3P M€ courant	2022	2023	2024	2025	Total
Recyclage	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Expertise	0,9	0,9	0,9	0,9	3,6
Formation et transformation	0,3	0,3	0,3	0,0	0,8
Communication	0,3	0,3	0,3	0,0	0,9
SI	5,5	9,3	8,2	5,1	28,1
Maintenance matériels	0,3	0,4	0,4	0,4	1,4
Cout d'exploitation des données collectées	0,3	0,4	0,4	0,4	1,4
Total	7,6	11,5	10,4	6,8	36,2

Ecart révisée vs H3P en M€	2022	2023	2024	2025	Total	Imputation de l'ajustement
Recyclage	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Expertise	-0,3	-0,3	-0,3	-0,3	-1,1	Charges de personnel
Formation et transformation	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Communication	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,1	Charges de personnel
SI	-1,2	-1,2	-1,3	-1,0	-4,7	Protocoles
Maintenance matériels	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2	-0,7	Conso Externes
Cout d'exploitation des données collectées	-0,7	-0,7	-0,7	-0,7	-2,8	Charges de personnel
Total	-2,4	-2,4	-2,4	-2,1	-9,3	

A la suite de nos travaux, nous préconisons de retenir une trajectoire présentant un montant de 35,2 M€, soit un impact de – 9,3 M€ par rapport à la trajectoire proposée par EDF SEI sur la période 2022-2025.

Ces ajustements seront pris en compte dans chacun des postes (Charges de personnel, Protocole et consommations externes). La présentation ci-dessus permet d'avoir une vision globale sur le projet PCN.

Par ailleurs nous souhaiterions mettre en avant le point ci-dessous :

Le projet PCN est financé via une dotation complémentaire (délibération de la CRE N°2018-071) qui s'est élevée à 37,6 M€ pour la période 2018-2020. Le montant des charges réalisées pour cette période au titre du projet s'est élevé à 23,5 M€ soit une surperformance de 14,1 M€. Cette surperformance s'explique principalement par une surestimation des charges, par des charges qui n'ont pas eu lieu ou par un report de certaines charges dans le temps.

Nous ne recommandons pas d'effectuer une régularisation au regard de la surperformance réalisée. Cependant, cette surperformance vient conforter notre recommandation de trajectoire à la baisse.

8. Charges opérationnelles évitées

La trajectoire des charges opérationnelles évitées n'a pas été révisée par l'opérateur par rapport à sa trajectoire initiale.

Charges opérationnelles évitées en M€ courants	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Réalisé	0,0	0,0	0,0					
Trajectoire délibérée CRE 2018	0,3	0,2	-0,6	-2,7				
Trajectoire EDF 2022-2025					-2,5	-4,6	-7,9	-11,2
Ecart	0,3	0,2	-0,6					

Sur la période 2018-2020, l'opérateur n'a pas observé de charges évitées ni de charges supplémentaires ce qui explique les écarts entre la trajectoire délibérée et le réalisé. Pour rappel, l'opérateur ne suit pas de manière analytique les dépenses du projet PCN. Il semble donc difficile qu'il soit en mesure de pouvoir analyser les charges évitées sur l'ensemble du projet.

L'opérateur nous a présenté la décomposition des charges opérationnelles évitées sur la période 2022-2025 et les hypothèses de gains retenues à l'issue du projet en 2025 :

Charges opérationnelles évitées prévisionnelles en M€ courants	2022	2023	2024	2025
Relève	0,1	-0,3	-1,4	-3,1
Petites interventions / téléopérations	-2,1	-3,5	-5,0	-6,2
Evolution des coûts de FO/BO	-0,5	-0,9	-1,5	-2,0
Total	-2,5	-4,6	-7,9	-11,2
Hypothèses retenues EDF SEI				
Baisse ETP (tous métiers confondus)	0,0	0,0	2,3	6,8
Réductions des achats	2,5	4,6	5,7	4,5
Total	2,5	4,6	7,9	11,2

Ces hypothèses sont celles du BP « Compteur Numérique validé avec la CRE lors de l'engagement du programme. L'opérateur rappelle que ces hypothèses ont été calculées par différence à un plan d'affaires « Business As Usual » (BAU). Ces charges opérationnelles évitées correspondent aux charges d'exploitation qu'auraient supportées EDF SEI sans le déploiement des compteurs évolués et qui peuvent être évités grâce à ce dernier.

L'opérateur prévoit [CONFIDENTIEL]. Il estime également une baisse des achats de l'ordre de 4,5 M€ à horizon 2025. Ces estimations sont à dire d'expert. Nous constatons des incohérences sur l'année 2023 et 2024 concernant la baisse des achats qui sont supérieures à celle prévue en 2025.

A ce jour, l'opérateur n'a pas précisé comment l'imputation des charges évitées est répartie dans sa demande 2022-2025.

9. Contradictoire

a) Commentaires EDF SEI

EDF SEI a apporté les commentaires suivants à la suite de la réunion contradictoire :

« D'une manière générale, EDF SEI conteste les propositions d'ajustement de l'auditeur qui ne tient pas compte des explications données et de la trajectoire prévisionnelle explicitée et défendue à partir du moment où celles-ci sont à dire d'expert, alors même qu'il est impossible d'apporter des réponses certaines, le futur étant incertain sur un projet unique en son genre et en cours de mise en œuvre. Dans ce cas-là, l'auditeur annule systématiquement la demande en la figeant au niveau de 2020, sans proposer de trajectoire alternative qui reconnaîtrait l'existence d'une évolution dans les années 2022-2025 :

- C'est le cas pour l'outil SI Linky Sat, dont l'utilisation est critique pour la fin du projet et qui doit être configuré et maintenu par Enedis pour les besoins exclusifs de SEI, ainsi que pour la surveillance de la qualité des données, dont l'augmentation des coûts est liée à la volonté de SEI d'améliorer la performance de la chaîne SI PCN dans un contexte d'augmentation des volumes de données et du renforcement probable des exigences de la CRE en terme de régulation incitative.
- C'est le cas pour la maintenance des compteurs et des concentrateurs, que l'auditeur dimensionne sur le nombre absolu d'actes de maintenance réalisés en 2020 alors que le parc de compteurs va être multiplié par 2.5 d'ici 2025,
- C'est le cas pour les activités d'expertise qui répondent à des exigences réglementaires
- Et c'est le cas pour l'exploitation des données qui n'ont pas atteint leur régime de croisière en raison du retard pris sur la période précédente.

EDF SEI rappelle que des propositions à la baisse justifiées également à dire d'expert ont été faites par ses soins, et que ces propositions à la baisse ont été acceptées par l'auditeur.

Plus précisément, sur la partie Compteurs numériques, EDF SEI rappelle que l'activité compteur numérique fait partie de son activité globale. Cette imbrication optimise par ailleurs les coûts par foisonnement des activités, mais complique en effet le reporting en comptabilité. En effet, le projet impliquant de manière diffuse des intervenants très divers au sein des centres, ils ne peuvent pas imputer heure par heure leur contribution. Il n'y a ainsi pas de comptabilité analytique, en revanche pour les besoins de l'audit et à la demande de la CRE, les coûts ont été reconstitués, pour la plupart à dire d'expert, pour certains, bien isolés via la comptabilité.

Sur le paragraphe 2. Avancement du déploiement

Le raisonnement qui conduit à indiquer que le déploiement est environ 1.8 fois plus rapide que prévu est inexact

En effet, les trajectoires comparées sont différentes.

Les trajectoires cible CRE (délibération 2018-071 §4.2.régulation incitative) concernent le taux de compteurs numériques ouverts au service, c'est-à-dire posés et communicants comme indiqués dans la délibération. Il est d'ailleurs indiqué dans ce paragraphe que le dernier jalon en 2024 à 83,2% (posés et communicants) correspond à un taux de « compteurs posés mais non nécessairement communicants de 90,7% ». A date, il est indiqué dans le bilan qu'un tiers de compteurs communicants ont été posés fin 2020 (et non 42% qui sont les compteurs posés mais pas forcément communicants).

La question 3 posée par l'auditeur, à laquelle nous avons répondu, portait uniquement sur la trajectoire de pose.

Par ailleurs, nous ne reconnaissons pas les chiffres financiers avancés. Les dépenses d'investissement du projet compteur numérique fin 2020 s'élèvent à 94 M€ cumulés pour un montant CRE de 107M€ comme détaillé dans le bilan transmis dans la demande tarifaire.

Les ratios et la performance opérationnelle de déploiement avancée sont ainsi faussés.

SEI maintient par ailleurs son estimation de point de sortie financier présentée à -7 M€ à fin 2024 par rapport au prévisionnel (cf présentation du programme dans la demande FPE).

Sur le paragraphe 3. Descriptif des charges d'exploitation

Les valeurs du total du premier tableau (et de ceux qui en découlent) ne correspondent pas tout à fait aux chiffres de la délibération si l'on considère une trajectoire hors charges évités et VNC comme il est indiqué dans la phrase au-dessus.

Les valeurs sont lisibles dans la deuxième ligne du tableau de la page 19 de la délibération 2018-071 :

2018 : 17,3 (dont 5,3) soit 12 ; 2019 : 12,6 ; 2020 : 12 ; 2021 : 12,4

S'agissant du graphique, EDF SEI rappelle que l'activité a été impactée par la crise sanitaire. Une trajectoire inflatée à partir de 2019 serait plus représentative.

Sur le paragraphe 7. Trajectoire H3P

S'agissant des travaux d'expertise, EDF SEI conteste la proposition d'ajustement qui consiste à annuler la demande et maintient sa demande de [CONFIDENTIEL]: Fin 2020, EDF SEI a équipé (seulement) 1/3 du parc de compteurs communicants. Il reste une charge importante d'activité pour « réconcilier » les compteurs (= rendre communicant), et analyser les cas techniques de dysfonctionnements des grappes de compteurs. Les années 21-24 sont les années clés dans le programme et nécessitent d'accroître ces ressources-là à ce moment-là.

A titre d'illustration, les années 18-20 ont vu une moyenne de 163000 compteurs posés par an, les années 21-23 verront une moyenne de 200 000 compteurs posés par an : renoncer à gréer [CONFIDENTIEL]aurait un impact direct sur la qualité de service de la chaîne communicante (absence de réconciliation et la saturation des grappes, fonctionnement sous optimal des télé-prestations). [CONFIDENTIEL].

S'agissant des actions de communication, EDF SEI a étayé lors des présentations et des questions cette hypothèse par des objectifs précis : elle intègre la rénovation du site internet et des applications et permet d'accompagner les clients dans la prise en main digitale des nouvelles fonctionnalités offerte par le compteur communicant (cf dossier présenté, 175 k€ prévus pour renforcer les contenus digitaux et inciter aux usages à des fins pratiques (lire son compteur, rétablir le contrat en cas de panne, incitation à la visualisation des consommations dans E.quilibre...))

S'agissant du SI, EDF conteste formellement l'ajustement de 4.7M€ proposé par l'auditeur.

- Sur la ligne OPEX SI SEI, EDF rappelle que les « dires d'expert » que refuse l'auditeur reposent sur le fait qu'à partir de 2021, l'augmentation du poste SI SEI finance le service de visualisation des données CN (accès à la visualisation des courbes de charges). Cette visualisation est réglementaire, SEI demande le maintien de sa trajectoire initiale de dépenses.

- EDF SEI a mentionné à plusieurs reprises que le contrat Laas était en cours de négociation avec Enedis. L'ensemble du chiffrage n'est donc pas stabilisé (sinon la négociation serait terminée). Cependant, le chiffrage des coûts de LinkySat a été réalisé sur la base de travaux conjoints réalisés par SEI et Enedis afin de définir le périmètre fonctionnel et le niveau de service attendu. Une nouvelle chaîne SI nécessite un niveau de surveillance et de maintenance supérieur à celui d'un SI mature. Des éléments ont été fournis en réponse à la question 184.

Par ailleurs, notre trajectoire tient compte également d'une augmentation du renforcement de la surveillance de la chaîne applicative dans un contexte d'augmentation du volume des données surveillées. Actuellement, les standards de qualité de la chaîne communicante sont très bas au regard des niveaux exigibles pour la régulation incitative et nous allons demander à Enedis un renforcement de la surveillance de la chaîne SI. Cela entraîne un coût estimé à environ 200 k€/an.

- Ainsi, la valeur retenue pour 2021 (3,2M€), qui intègre la conception « spécifique SEI » de l'outil Linky Sat et l'amélioration de la surveillance de la qualité des données doit être maintenue au même niveau pour les années suivantes pour permettre d'assurer la maintenance en conditions opérationnelles de cet outil et la fonctionnalité essentielle pour l'utilisation des données par les autres fonctionnalités sur les années suivantes. Ce sont des coûts de socle. EDF SEI demande le rétablissement de la trajectoire SI demandée.

- S'agissant de la maintenance, la prise en compte d'un nombre absolu d'interventions basé sur le chiffre 2020 alors que le parc de compteurs est multiplié par 2.5 entre 2020 et 2024 n'est pas pertinente. Ainsi les ratios suivants montrent que les hypothèses de 5000 interventions sur le parc sur les années qui viennent illustrent une baisse du ratio d'interventions rapportées au pourcentage de compteurs communicants posés.

$$2020 = 2705/33 = 82$$

$$2022 = 5000 /64.5= 77.5$$

$$2024 = 5000/85.3= 59$$

EDF SEI maintient son chiffrage sur les interventions sur les compteurs.

Concernant les concentrateurs, nous confirmons également l'estimation du traitement d'environ 500 affaires par an pour les 5 centres. Cette estimation est issue des chiffres remontés initialement et qui étaient fondés sur l'analyse des interventions réalisées par les bases opérationnelles.

Nous avons transmis sur la box les requêtes justifiant ces chiffres.

- Sur l'exploitation des données, EDF SEI demande que les [CONFIDENTIEL] ETP prévus soient conservés et non [CONFIDENTIEL]. EDF SEI rappelle, comme cela a été présenté en réunion, et noté au CR, que les cas d'usage « réseau » (supervision du réseau BT, ping Groupe, excursion de tension, mesure des PNT) ne sont pas encore livrés aux métiers (en 2021), ce qui explique le retard du grément sur la première période du programme. On rappelle également que le volume de données traité sera

multiplié par plus de 1000 nécessitant un traitement industriel à développer et à mettre en place (et nécessitant du SI et des prestations à hauteur de 0.4M€)

Conserver la valeur 2020 ne correspond pas à la réalité de l'activité. SEI maintient sa demande de [CONFIDENTIEL]

Enfin, l'auditeur laisse entendre que la « sur-performance » constatée sur la période précédente conforte ses recommandations de baisse pour la période suivante. EDF SEI rappelle tout d'abord que déroulement de la période 2018-2020 qui a été décrite et expliquée, et qui a d'ailleurs conduit à un abandon ou une baisse de charges sur certains postes, ne préjuge pas de ce qui doit se passer sur la période à venir, qui a également été décrit dans le projet présenté par EDF SEI. Ensuite, EDF SEI souligne que sur d'autres postes, malgré la sous performance constatée indépendante de la volonté de EDF SEI, EDF SEI ne demande pas la régularisation (par exemple sur les impôts et taxes)...

S'agissant des charges évitées, EDF SEI rappelle ce qui a été mentionné plusieurs fois :

Malgré la difficulté à exhiber des charges évitées (toutes choses égales par ailleurs) EDF SEI s'est tout de même astreint à matérialiser des économies « visibles » entre l'année 2025 et 2022, mais sans passage formalisé sur chacune des années, sachant que ces gains de charges évitées sont à évaluer par rapport à une trajectoire BAU depuis 2018-2019, incluant l'inflation. Ainsi ces gains ne sont en aucun cas à retrancher d'une trajectoire incluant le projet compteur numérique, et en particulier pas d'une trajectoire d'achat comme cela est proposé ici pour chaque année. »

b) Réponse H3P

Avancement du déploiement :

La trajectoire exposée dans la partie « 2.Avancement du déploiement » n'est pas à isopérimètre. La trajectoire délibérée faisait référence aux « compteurs posés et communicants » alors que le réalisé correspondait uniquement aux « compteurs posés » dans notre rapport. La trajectoire des « compteurs posés et communicants » sur la période 2018-2020 est la suivante :

Nombre de compteurs posés et communicants par année (en unité)	2018	2019	2020
Volume réalisé - posés et communicants	79 578	152 101	181 990
Cumul Réalisé 2018-2020 - posés et communicants	79 578	231 679	413 669
Pourcentage d'avancement du projet en cumulé - posé et communicant	7%	20%	35%
Pourcentage d'avancement cible - Trajectoire délibérée			23%

Par rapport aux hypothèses d'avancement validées par la trajectoire délibérée 2018-071 du 22 mars 2018, EDF SEI est en avance sur le déploiement des compteurs. Nous constatons que EDF SEI avait prévu une trajectoire de dépenses d'exploitation de 36,4 M€ pour atteindre un pourcentage de déploiement de 23% au 31 décembre 2020. Il s'avère que l'opérateur a dépensé 23,5 M€ au 31 décembre 2020 en atteignant un déploiement de 35 % soit un déploiement environ 1,5 fois plus rapide que prévu.

L'opérateur rappelle que les dépenses d'investissement réalisées du projet compteur numérique s'élèvent à 94M€ en cumulé à fin 2020 contre un montant prévisionnel de la CRE de 107M€ et donc

que notre analyse est faussée. L'opérateur aurait dû atteindre 23% d'avancement avec un montant d'investissement de 107 M€ or il a atteint 35% avec seulement 97 M€ d'investissement. Le pourcentage d'avancement réalisé est donc bien plus élevé que celui prévu et avec des investissements moindres. L'analyse exposée ci-dessus est donc confortée par la trajectoire d'investissement contrairement à ce qu'indique l'opérateur.

Expertise : Concernant l'hypothèse relative à l'activité d'expertise, l'opérateur avait initialement prévu un besoin [CONFIDENTIEL]ETP. Sur la période 2018-2020, l'opérateur estime qu'un besoin de 10 ETP a été nécessaire. Ces ressources ont permis de réaliser les activités de supervision et d'expertise pour 35% des compteurs communicants. Au regard de l'évolution de la trajectoire de compteurs sur la période 2022-2025, nous rejoignons l'opérateur sur le fait que l'activité sera en augmentation. L'opérateur ne nous ayant pas fait parvenir le détail de ses calculs ayant permis de déterminer cette évolution à dire d'expert, nous n'avons pas pu la vérifier. Ainsi, nous avons décidé d'ajuster de façon arbitraire 50% de l'évolution demandé par l'opérateur soit [CONFIDENTIEL]. Cette hypothèse entraîne un ajustement de -0,6 M€ sur la période 2022-2025.

Communication : Concernant l'hypothèse relative à l'activité de communication, l'opérateur a revu une trajectoire légèrement à la hausse par rapport à sa trajectoire initiale. Il prévoit des dépenses en hausse par rapport au réalisé 2019-2020 notamment concernant les dépenses externes. L'opérateur ne nous ayant pas fait parvenir le détail de ses calculs ayant permis de déterminer cette évolution à dire d'expert, nous n'avons pas pu la vérifier. Au regard de l'évolution de la trajectoire de compteurs sur la période 2022-2025, il semble probable que des dépenses de communication supplémentaires soient à prévoir pour former les utilisateurs et les inciter à utiliser ces nouvelles données. La trajectoire de l'opérateur est proche de la moyenne des dépenses de communication observées sur la période réalisée 2018-2020. Cette trajectoire nous semble cohérente. Ainsi, nous conservons la trajectoire à dire d'expert de l'opérateur sur ce sous-poste.

SI : Concernant l'hypothèse relative aux dépenses SI, l'opérateur a revu sa trajectoire à la hausse par rapport à la trajectoire prévisionnelle. Cette hausse est en lien avec l'utilisation d'outils informatiques indispensables au projet PCN à savoir LinkyDep et LinkySat. Le chiffrage de l'augmentation liée à LinkySat n'est pas justifiable à ce jour puisque l'opérateur est au début de la phase de renégociation du contrat Laas avec Enedis. En comparaison avec l'outil LinkyDep, l'estimation des dépenses prévisionnelles pour cet outil ne semble pas démesurée. Ainsi, nous retenons l'estimation à dire d'expert de l'opérateur sur cette ligne de dépense.

Concernant la ligne Opex SI Enedis hors Linkydep, l'opérateur indique qu'il faut retenir le coût de 2021 comme étant un socle. Cependant, le coût de l'année 2021 est un coût estimé et l'opérateur n'a pas étayé l'évolution entre 2020 et 2021 sur cette ligne. Nous conservons donc notre hypothèse pour cette ligne.

Notre ajustement s'élève donc à -2,9 M€ sur l'ensemble de ce sous-poste. Notre trajectoire relative aux dépenses SI est donc la suivante :

Trajectoire H3P - SI en M€	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
OPEX SI SEI	0,1	0,3	0,2	1,2	0,2	0,2	0,2	0,2
OPEX SI Enedis hors LinkyDep	2,6	2,9	2,7	3,2	2,7	2,7	2,8	2,8
OPEX SI Enedis - LinkyDep	0,9	0,8	0,7	0,6	0,4	4,2	3,0	0,0
Opex SI Enedis - LinkySat					0,5	0,5	0,4	0,4
APCO Enedis	1,1	1,5	1,6	1,6	1,6	1,6	1,6	1,6
Protocole DSIT	1,0	0,9	0,8	0,5	0,6	0,6	0,6	0,5
Total des dépenses SI	5,7	6,3	5,9	7,0	6,0	9,8	8,6	5,5

Maintenance : Concernant l'hypothèse relative à l'activité de maintenance, les ratios d'intervention de maintenance sur le nombre de compteurs posés et communicants sur la période 2018-2020 sont les suivants :

Maintenance sur compteurs posés et communicants	2018	2019	2020	Moyenne 2019/2020
Cumul des compteurs posés et communicants	79 578	231 679	413 669	-
% intervention Concentrateurs / nb total de compteurs	0,16%	0,21%	0,16%	0,18%
% intervention Compteurs / nb total de compteurs	2,89%	1,00%	0,65%	0,83%

Nous n'avons pas la trajectoire 2022-2025 des compteurs qui seront posés et communicants. Cependant, en retenant une hypothèse d'évolution identique à 2020 et en appliquant le ratio moyen observé sur les concentrateurs et sur les compteurs en 2019 et 2020, nous obtenons les résultats suivants :

Maintenance sur compteurs posés et communicants	R2018	R2019	R2020
Cumul des compteurs posés et communicants - Réalisé	79 578	231 679	413 669
Cumul des compteurs posés et communicants - Estimation base 2020			
% intervention Concentrateurs / nb total de compteurs - Réalisé / Estimation	0,16%	0,21%	0,16%
% intervention Compteurs / nb total de compteurs - Réalisé / Estimation	2,89%	1,00%	0,65%
Total interventions sur les concentrateurs - Réalisé / Estimation	124	483	650
Total interventions sur les compteurs - Réalisé / Estimation	2 300	2 312	2 705

Maintenance sur compteurs posés et communicants	E2021	E2022	E2023	E2024	Moyenne 2021/2024
Cumul des compteurs posés et communicants - Réalisé					
Cumul des compteurs posés et communicants - Estimation base 2020	595 659	777 649	959 639	1 141 629	
% intervention Concentrateurs / nb total de compteurs - Réalisé / Estimation	0,16%	0,16%	0,16%	0,16%	
% intervention Compteurs / nb total de compteurs - Réalisé / Estimation	0,65%	0,65%	0,65%	0,65%	
Total interventions sur les concentrateurs - Réalisé / Estimation	936	1 222	1 508	1 794	1 365
Total interventions sur les compteurs - Réalisé / Estimation	3 895	5 085	6 275	7 465	5 680

La trajectoire 2022-2025 des interventions à partir de ce ratio montre une forte augmentation des interventions sur les compteurs et les concentrateurs. Ce ratio est une première analyse qui permet d'identifier une évolution à la hausse avec une moyenne d'intervention supérieure à 1000 pour les concentrateurs et supérieure à 5000 pour les compteurs. Il conviendrait cependant d'analyser de façon plus détaillée l'origine des défaillances pour déterminer une trajectoire d'intervention plus robuste. L'opérateur ne nous ayant pas fait parvenir le détail de ses calculs ayant permis de déterminer sa trajectoire d'intervention à dire d'expert, nous n'avons pas pu la vérifier. Cependant, les hypothèses à la hausse retenues par EDF SEI semblent cohérentes au regard de l'analyse exposée ci-dessus. Ainsi, nous conservons la trajectoire à dire d'expert de l'opérateur sur ce sous-poste.

Coût d'exploitation des données : Concernant l'hypothèse relative à l'activité d'exploitation des données, l'opérateur avait initialement prévu un besoin de [CONFIDENTIEL] ETP soit [CONFIDENTIEL] ETP par centre. Sur la période 2018-2020, l'opérateur estime qu'un besoin de [CONFIDENTIEL] ETP a été nécessaire. L'hypothèse de [CONFIDENTIEL] ETP ne nous a pas été présentée.

Ces ressources ont permis de réaliser les activités d'exploitation des données pour 35% des compteurs communicants. Au regard de l'évolution de la trajectoire de compteurs sur la période 2022-2025, nous rejoignons l'opérateur sur le fait que l'activité sera en augmentation. L'opérateur ne nous ayant pas fait parvenir le détail de ses calculs ayant permis de déterminer cette évolution à dire d'expert, nous n'avons pas pu la vérifier. Ainsi, nous avons décidé d'ajuster de façon arbitraire 50% de l'évolution du nombre d'ETP demandé par l'opérateur soit [CONFIDENTIEL]. L'enveloppe de 0,4 M€ par an pour effectuer des achats n'étant toujours pas étayée par l'opérateur, nous ne la retenons pas dans notre

trajectoire. Notre ajustement sur cette ligne s'élève donc à -2,1 M€ sur l'ensemble de ce sous-poste donc -1,5 M€ sont affectés au poste « Consommations externes » et 0,6 M€ au poste « Charges de personnel ».

Nous présentons dans les tableaux ci-dessous la trajectoire EDF SEI révisée, notre proposition de trajectoire et l'écart entre les deux trajectoires.

Trajectoire EDF SEI révisée M€ courant	2022	2023	2024	2025	Total
Recyclage	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Expertise	1,2	1,2	1,2	1,2	4,7
Formation et transformation	0,3	0,3	0,3	0,0	0,8
Communication	0,3	0,3	0,3	0,0	0,9
SI	6,7	10,6	9,5	6,1	32,8
Maintenance matériels	0,5	0,5	0,5	0,5	2,2
Cout d'exploitation des données collectées	1,1	1,1	1,1	1,1	4,2
Total	10,0	13,9	12,8	8,9	45,6

Trajectoire H3P M€ courant	2022	2023	2024	2025	Total
Recyclage	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Expertise	1,0	1,0	1,0	1,1	4,1
Formation et transformation	0,3	0,3	0,3	0,0	0,8
Communication	0,3	0,3	0,3	0,0	0,9
SI	6,0	9,8	8,6	5,5	29,9
Maintenance matériels	0,5	0,5	0,5	0,5	2,2
Cout d'exploitation des données collectées	0,5	0,5	0,5	0,5	2,1
Total	8,6	12,5	11,3	7,6	40,0

Ecart révisée vs H3P en M€	2022	2023	2024	2025	Total	Imputation de l'ajustement
Recyclage	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Expertise	-0,2	-0,2	-0,1	-0,1	-0,6	Charges de personnel
Formation et transformation	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Communication	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
SI	-0,6	-0,8	-0,8	-0,6	-2,9	Protocoles
Maintenance matériels	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Cout d'exploitation des données collectées	-0,5	-0,5	-0,5	-0,5	-2,1	Consommations externes & Charges de personnel
Total	-1,4	-1,5	-1,5	-1,3	-5,6	

A la suite de nos travaux, nous préconisons de retenir une trajectoire présentant un montant de 40,0 M€, soit un impact de - 5,6 M€ par rapport à la trajectoire proposée par EDF SEI sur la période 2022-2025.

La phase contradictoire nous conduit à revoir les hypothèses suivantes :

- Concernant la ligne « expertise », nous avons retenu une évolution de + 1,5 ETP contre une évolution nulle dans la version pré-contradictoire soit une hausse de + 0,5 M€ par rapport la version pré-contradictoire,
- Concernant la ligne « communication », nous avons retenu l'hypothèse de l'opérateur soit une hausse de + 0,1 M€ par rapport la version pré-contradictoire,
- Concernant la ligne « SI », nous avons retenu notamment les hypothèses d'estimation relatives aux coûts des outils LinkyDep et Linkysat soit une hausse de +1,8 M€ par rapport à la version pré-contradictoire,

- Concernant la ligne « Maintenance matériel », nous avons retenu l'hypothèse de base d'EDF SEI soit une hausse de + 0,7 M€ par rapport à la version pré-contradictoire,
- Concernant la ligne « coût d'exploitation des données collectées », nous avons retenu une évolution de + 1,75 ETP contre une évolution nulle dans la version pré-contradictoire soit une hausse de -0,7 M€ par rapport la version pré-contradictoire.

Figure - Trajectoire 2018-2025 du projet « PCN » post-contradictoire en M€

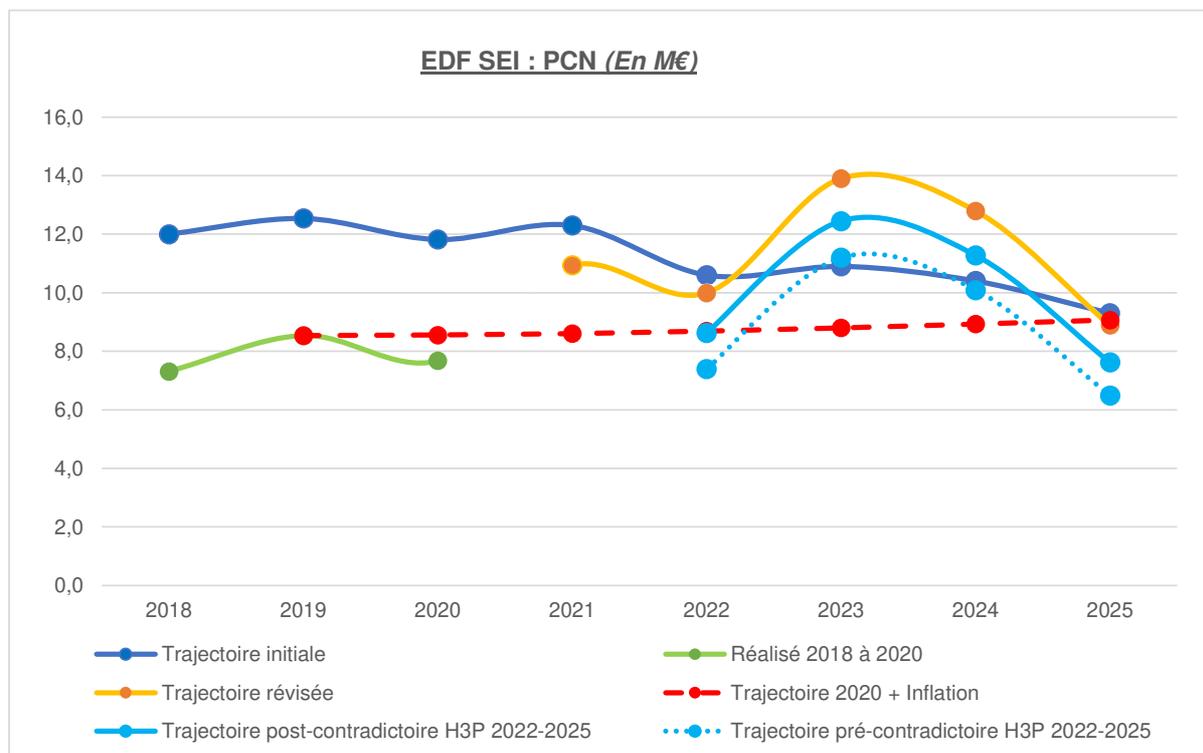


Tableau - Trajectoire 2018-2025 du projet « PCN » post-contradictoire en M€

En M€ Courant	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total
Trajectoire initiale	12,0	12,5	11,8	12,3	10,6	10,9	10,4	9,3	89,9
Réalisé 2018 à 2020	7,3	8,5	7,7						
Trajectoire révisée 2021 à 2025				10,9	10,0	13,9	12,8	8,9	80,1
Ecart réalisé/trajetoriaire initiale	4,7	4,0	4,1	1,4	0,6	-3,0	-2,4	0,4	
Evolution annuelle		16,8%	-10,1%	42,5%	-8,6%	39,1%	-8,0%	-30,5%	
Ecart entre la moyenne 2018-2020 et la moyenne 2022-2025	+3,6 (+45,3%)								
Evolution entre 2020 et 2022	+2,3 (+30,2%)								
Evolution entre 2022 et 2025	-1,1 (-11,1%)								
Trajectoire 2019 + Inflation		8,5	8,6	8,6	8,7	8,8	8,9	9,1	
Trajectoire pré-contradictoire H3P 2022-2025					7,4	11,2	10,1	6,5	
Trajectoire post-contradictoire H3P 2022-2025					8,6	12,5	11,3	7,6	
Ajustements post-contradictoire					-1,4	-1,5	-1,5	-1,3	

VII. Charges et Recettes d'Exploitation Non Incités

A. Redevances de Concession

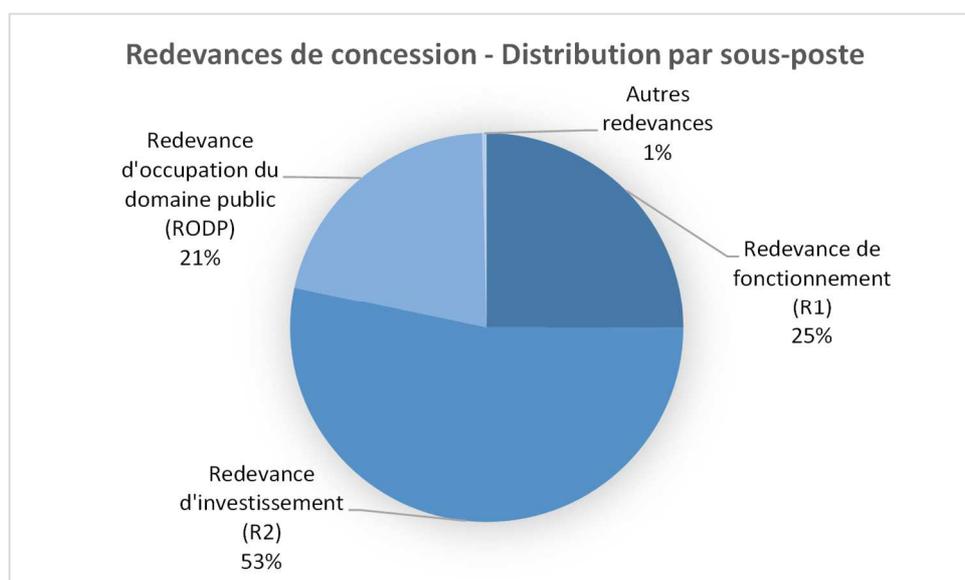
1. Descriptif du poste

Ce poste est composé des redevances contractuelles prévues dans les cahiers des charges de concessions (R1 et R2) ainsi que la RODP :

- La R1 est une redevance de « fonctionnement » dont le calcul est basé sur les caractéristiques de la concession (population, longueurs de réseaux...);
- La R2 est une redevance « d'investissement » qui rémunère l'utilisation par le concessionnaire des réseaux construits par l'autorité concédante. Elle est assise sur le montant des travaux réalisés par les autorités concédantes;
- La redevance d'occupation du domaine public (RODP) est prévue dans la loi : c'est une redevance annuelle perçue par les communes pour la mise à disposition d'une partie de leur domaine public pour l'installation d'ouvrages du réseau électrique;
- Autres redevances.

A titre illustratif, vous trouverez ci-dessous la répartition du poste redevances de concession sur la base du réalisé 2020 :

En M€ courants	R2020	En %
Redevance de fonctionnement (R1)	1,4	25,0%
Redevance d'investissement (R2)	3,1	53,3%
Redevance d'occupation du domaine public (RODP)	1,2	21,3%
Autres redevances	0,0	0,4%
Total Réalisé	5,8	100%



2. Evolution du poste CNE réalisées 2018-2021 et trajectoire CNE 2022-2025

L'évolution des Redevances de concession sur la période 2018-2025 selon EDF SEI se présente comme suit :

En M€ courants	R2018	R2019	R2020	E2021	P2022	P2023	P2024	P2025
Redevance de fonctionnement (R1)	[CONFIDENTIEL]							
Redevance d'investissement (R2)								
Redevance d'occupation du domaine public (RODP)								
Autres redevances								
Total réalisé et estimé 2021								
Trajectoire délibérée et prévisionnelle 2022-2025								
<i>Ecart</i>								

Le réalisé du poste Redevances de concession est stable entre 2018 et 2020. Nous observons néanmoins une variation à la baisse de -0,8 M€ en 2019 par rapport au réalisé 2018, puis une hausse de +0,9 M€ en 2020.

[CONFIDENTIEL]

Figure - Trajectoire 2018-2025 du poste « Redevances de concession » pré-contradictoire en M€ courants

Tableau - Trajectoire 2018-2025 du poste « Redevances de concession » pré-contradictoire en M€ courants

En M€ courants	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Trajectoire délibérée CRE inflatée 2018 à 2021	[CONFIDENTIEL]							
Réalisé 2018 à 2020 et 2021 estimé								
Trajectoire EDF SEI 2022-2025								
Ecart réalisé/délibéré 2018-2020								
Evolution annuelle								
Ecart entre la moyenne 2018-2020 et la moyenne 2022-2025								
Evolution entre 2020 et 2022								
Evolution entre 2022 et 2025								
Trajectoire 2020 + inflation								
Trajectoire H3P 2022-2025								
Ajustement								

3. Principales observations CNE 2018-2020

La trajectoire délibérée inflatée 2018-2020 prévoyait un total de 18,8 M€. Le montant des Redevances de concession réalisé est de 16,4 M€, soit une surperformance de 2,4 M€ représentant 12,7 % de la trajectoire initiale 2018-2020.

Tableau – Ecart entre le réalisé et la trajectoire délibérée inflatée sur la période 2018-2020 en M€ courants

En M€ courants	2018	2019	2020	Total
Redevance de fonctionnement (R1)	1,3	1,4	1,4	4,1
Redevance d'investissement (R2)	3,3	2,3	3,1	8,6
Redevance d'occupation du domaine public (RODP)	1,1	1,2	1,2	3,6
Autres redevances	0,0	0,0	0,0	0,1
Total Réalisé	5,7	4,9	5,8	16,4
Trajectoire délibérée inflatée 2018-2020	6,3	6,3	6,2	18,8
Ecart	-0,6	-1,4	-0,4	-2,4

Nous avons comparé le bilan d'affaires fourni par EDF SEI pour la période 2018-2020 avec la comptabilité et n'avons pas relevé d'écart.

Les variations observées sur la période 2018-2020 s'expliquent principalement par des régularisations de factures en 2019 pour les redevances d'investissement. En effet, l'opérateur nous a indiqué être dépendant des Autorités Organisatrices de la Distribution d'Electricité (AODE) en ce qui concerne le versement de la redevance d'investissement. EDF SEI a des difficultés à anticiper le montant des redevances d'investissement du fait de l'irrégularité de certaines AODE, notamment dans l'envoi des éléments justificatifs. L'année 2019 a ainsi connu d'importantes régularisations :

- Réunion : régularisation d'une surfacturation en 2017 pour un montant de -0,4 M€ et régularisation par rapport à 2018 pour un montant de -0,3 M€, soit un total de -0,7 M€.
- Guyane : régularisation de -0,1 M€.
- L'écart résiduel pour les redevances d'investissement entre 2019 et 2018 est donc de 0,2 M€. Celui-ci ne nous a pas été expliqué.

L'opérateur explique la surperformance de 2,4 M€ par un manque de visibilité lié principalement aux redevances d'investissement, comme expliqué précédemment.

A noter, l'opérateur nous a présenté la cause qu'il avait identifiée pour justifier l'écart entre la trajectoire CNE 2018-2020 et le réalisé 2018-2020. Toutefois, EDF SEI nous a indiqué ne pas avoir le détail et les hypothèses sous-jacentes de la trajectoire délibérée inflatée 2018-2020 par poste et sous-poste. Ainsi, l'opérateur n'a pas été en mesure de nous présenter des éléments précis et quantifiés permettant de nous assurer que la cause présentée est exhaustive et réelle.

4. Méthode et hypothèse d'EDF SEI sur la trajectoire CNE 2022-2025

La trajectoire du poste pour la période 2022-2025 a été conçue en prenant en compte [CONFIDENTIEL]. La trajectoire est issue du PMT 2021-2023. [CONFIDENTIEL].

L'opérateur est en cours de négociation d'un accord-cadre avec la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) en vue d'établir un nouveau modèle de cahier des charges de concession qui servira aux prochaines signatures ou renouvellements. L'opérateur projette d'appliquer les mêmes formules de calcul de redevances que le modèle « métropole continentale » qui a fait l'objet d'un accord-cadre entre ENEDIS et la FNCCR fin 2017.

La trajectoire 2022-2025 détaillée par EDF SEI se présente comme suit :

En M€ courants	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Redevance de fonctionnement (R1)	1,4					
Redevance d'investissement (R2)	3,1					
Redevance d'occupation du domaine public (RODP)	1,2					
Autres redevances	0,0					
Total	5,8	6,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Trajectoire EDF SEI 2022-2025	6,2	6,2	6,4	6,4	6,4	6,3
<i>Ecart</i>	<i>-0,4</i>	<i>-0,1</i>	<i>-6,4</i>	<i>-6,4</i>	<i>-6,4</i>	<i>-6,3</i>

L'opérateur nous a indiqué [CONFIDENTIEL]. Cependant, pour les 3 autres sous-postes, l'opérateur ne nous a pas fourni le détail de sa trajectoire 2022-2025.

L'augmentation de 0,6 M€ entre le réalisé 2020 et le prévisionnel 2022 ne nous a pas été justifiée.

- Redevances de fonctionnement (R1) : L'hypothèse principale retenue par l'opérateur est le renouvellement des contrats avec les AODE et le nouveau modèle de cahier des charges. La plupart des contrats ont des échéances lointaines (2030-2038) à l'exception d'une AODE en Corse (2023) et cela dépendra de la volonté politique des AODE de s'engager dans le nouveau modèle. [CONFIDENTIEL].
- Redevances d'investissement (R2) : l'assiette d'application de la redevance n'est pas stable selon l'opérateur, et il indique ne pas avoir de visibilité sur les travaux prévus par les AODE et ne pas pouvoir bénéficier, dans ses estimations, de l'effet volume d'ENEDIS pour limiter le risque d'erreur.
- Pour conclure sur les redevances contractuelles (R1+R2), l'opérateur indique que la trajectoire [CONFIDENTIEL]. L'opérateur nous a indiqué qu'il n'avait « pas fait d'hypothèses à la hausse sur ce poste en considérant qu'il resterait au CRCP ». Cela signifie qu'aucune hypothèse de hausse n'est prise en compte au-delà de 2022.
- Quant à la RODP, elle devrait suivre une évolution légèrement croissante selon EDF SEI, du fait de l'augmentation de la taille du réseau exploité par EDF SEI.

5. Trajectoire H3P

Nous avons demandé à EDF SEI de nous justifier les variations ainsi que les hypothèses retenues pour aboutir à la trajectoire 2022-2025. Nous n'avons cependant pas pu obtenir le détail de la trajectoire par sous-poste. Nous avons recalculé les trajectoires en prenant en compte les hypothèses justifiées par EDF SEI sur la base du réalisé 2020, ce qui entraîne les ajustements suivants :

En M€ courants	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Redevance de fonctionnement (R1)	[CONFIDENTIEL]					
Redevance d'investissement (R2)						
Redevance d'occupation du domaine public (RODP)						
Autres redevances						
Total trajectoire H3P 2022-2025						
Trajectoire EDF SEI 2022-2025						
<i>Ecart</i>						

En M€ courants	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Redevance de fonctionnement (R1)	1,4		1,5	1,5	1,5	1,5
Redevance d'investissement (R2)	3,1		3,1	3,2	3,2	3,3
Redevance d'occupation du domaine public (RODP)	1,2		1,3	1,3	1,3	1,3
Autres redevances	0,0		0,0	0,0	0,0	0,0
Total trajectoire H3P 2022-2025	5,8	6,1	5,9	6,0	6,0	6,1
Trajectoire EDF SEI 2022-2025	6,2	6,1	6,4	6,4	6,4	6,3
<i>Ecart</i>	<i>-0,4</i>	<i>0,0</i>	<i>-0,5</i>	<i>-0,5</i>	<i>-0,3</i>	<i>-0,2</i>

Nous comprenons que l'opérateur est en phase de négociation de renouvellement des contrats avec les AODE. L'opérateur nous a apporté des éléments de réponse sur le calcul de la redevance de fonctionnement sur la période 2022-2025. A la suite de l'utilisation [CONFIDENTIEL]. Nous avons posé des questions supplémentaires afin de vérifier les calculs proposés par l'opérateur. Dans l'attente de ces réponses, nous avons appliqué l'inflation prévisionnelle à partir du réalisé 2020 pour les redevances de fonctionnement (R1).

Compte tenu du manque de visibilité de l'opérateur concernant les redevances d'investissement (R2) et l'absence d'éléments tangibles justifiant les hypothèses de l'opérateur, nous avons appliqué l'inflation prévisionnelle à partir du réalisé 2020 pour ce sous-poste.

Concernant les Redevances d'Occupation du Domaine Public, nous considérons que l'évolution de celle-ci est corrélée à la taille du parc, c'est-à-dire au réseau géré et administré par EDF SEI. En effet, plus le réseau s'agrandit, plus la part de redevance d'occupation du domaine public sera grande, ce qui entraîne mécaniquement une hausse des redevances à verser aux communes concernées. Nous avons appliqué au réalisé 2020 des RODP les hypothèses d'évolution de la taille du réseau occupé par EDF SEI comme présentées ci-dessous :

Evolution de la taille de réseau	2020	2022	2023	2024	2025
Kilomètres de ligne	35 913	37 132	37 759	38 396	39 045
Variations		3,4%	1,7%	1,7%	1,7%

Pour les autres redevances, l'opérateur ne nous a pas présenté d'hypothèse sur la trajectoire 2022-2025. Nous avons donc appliqué l'inflation prévisionnelle à partir du réalisé 2020 pour ce sous-poste.

A la suite de nos travaux, nous préconisons de retenir la trajectoire suivante, soit un impact de – 1,5 M€ par rapport à la trajectoire proposée par EDF SEI sur la période 2022-2025.

En M€ courants	2022	2023	2024	2025	Total
Proposition EDF SEI	6,4	6,4	6,4	6,3	25,5
Proposition H3P	5,9	6,0	6,0	6,1	24,0
Ajustements	-0,5	-0,5	-0,3	-0,2	-1,5

6. Contradictoire

a) Commentaires EDF SEI

EDF SEI a apporté les commentaires suivants après la réunion contradictoire :

« Le tableau initial ne reprend pas stricto sensu les valeurs de la délibération de 2018 pour 2020 et 2021. Les sous-jacents de la trajectoire de la délibération CRE N° 2018-070 ne sont pas détaillés dans la délibération. Les redevances ont constamment augmenté dans la période 2014-2016 ce qui a dû contribuer à embarquer ce niveau de dotation. EDF SEI rappelle que cette valeur est au CRCP justement parce qu'elle est incertaine et qu'EDF SEI n'a aucun levier sur sa maîtrise.

EDF SEI rappelle que l'exhaustivité par rapport à une référence non précisément définie et incertaine est illusoire et demande à l'auditeur de préciser les éléments qui le font douter de la réalité de nos explications.

EDF SEI souligne qu'il n'est pas tout à fait exact de dire qu'aucune justification sur la trajectoire 22-25 n'a été apportée. Il est indiqué dans la réponse à la question 115 que [CONFIDENTIEL].

Par ailleurs, les raisons conduisant à l'augmentation sont très détaillées dans la réponse à la question 115 et d'ailleurs par l'auditeur dans plusieurs des paragraphes explicatifs.

Au final, la trajectoire proposée, dont EDF SEI demande le maintien au CRCP est constante par rapport à la précédente trajectoire 2018-2021. EDF SEI confirme que [CONFIDENTIEL].

La description exacte du calcul à réaliser a été transmise à l'auditeur. La feuille de calcul incluant les paramètres le sera lorsque la personne en charge rentrera de congés »

b) Réponse H3P

Pendant la phase contradictoire, l'opérateur nous a fait parvenir ses calculs pour la redevance de fonctionnement. L'opérateur avait retenu une hypothèse de [CONFIDENTIEL]. A partir des éléments fournis par l'opérateur, cette augmentation nous semble cohérente. Cependant, en appliquant ces calculs, nous obtenons un ajustement de 0,6 M€ comparé à la proposition globale du poste faite par l'opérateur. En effet, ce dernier ne nous a pas transmis le détail de sa trajectoire par sous poste, nous avons donc construit notre trajectoire sur les éléments que nous avons à disposition, c'est-à-dire le réalisé 2018-2020.

Nous avons recalculé les trajectoires en prenant en compte les hypothèses justifiées par EDF SEI lors du contradictoire sur la base du réalisé 2020, ce qui entraîne les ajustements suivants :

En M€ courants	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Redevance de fonctionnement (R1)	[CONFIDENTIEL]					
Redevance d'investissement (R2)						
Redevance d'occupation du domaine public (RODP)						
Autres redevances						
Total trajectoire H3P 2022-2025						
Trajectoire EDF SEI 2022-2025						
<i>Ecart</i>						

En M€ courants	2022	2023	2024	2025	Total
Proposition EDF SEI	[CONFIDENTIEL]				
Proposition H3P					
Ajustements					

Figure - Trajectoire 2018-2025 du projet « Redevances de concession » post-contradictoire en M€

[CONFIDENTIEL]

Tableau - Trajectoire 2018-2025 du projet « Redevances de concession » post-contradictoire en M€

En M€ courants	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Trajectoire délibérée CRE inflatée 2018 à 2021	[CONFIDENTIEL]							
Réalisé 2018 à 2020 et 2021 estimé								
Trajectoire EDF SEI 2022-2025								
Ecart réalisé/délibéré 2018-2020								
Evolution annuelle								
Ecart entre la moyenne 2018-2020 et la moyenne 2022-2025								
Evolution entre 2020 et 2022								
Evolution entre 2022 et 2025								
Trajectoire 2020 + Inflation								
Trajectoire pré-contradictoire 2022-2025								
Trajectoire post-contradictoire 2022-2025								
Ajustement post-contradictoire								

XX

B. VNC Immobilisations Démolies

1. Descriptif du poste

Ce poste est composé des mises au rebut et VNC démolies. Une mise au rebut consiste à accélérer l'amortissement d'une immobilisation afin de la sortir des actifs. Les VNC démolies sont sorties du bilan avec un amortissement exceptionnel, tout comme les mises au rebut, la seule différence étant que la cause de la sortie de l'immobilisation provient d'un sinistre. Ainsi, l'opérateur percevra une indemnité d'assurance liée au sinistre. Les raisons de reprise du bilan d'immobilisations avant leur fin de vie technique sont les suivantes :

- Dégradation plus rapide que prévue, notamment à cause des conditions climatiques des territoires, plus difficiles qu'en métropole ;
- Modifications et déplacements d'ouvrages à la demande de tiers. Les Autorités Organisatrices de la Distribution d'Electricité (AODE), propriétaires du réseau public de distribution d'électricité, peuvent demander des embellissements ou travaux d'urbanisme pouvant conduire à déposer un actif avant sa fin de vie sans possibilité de le réutiliser ailleurs ;
- Evènements climatiques comme IRMA et MARIA, qui ont détruit de nombreux ouvrages du réseau (la fin des VNC démolies liées à ces deux tempêtes est prévue en 2021).
- L'opérateur avait prévu pour sa trajectoire 2018-2020 des VNC démolies liées au Projet de Compteurs Numériques, pour un montant total de 1,2 M€ courants. Il nous a indiqué ne pas

avoir enregistré de VNC démolies sur le PCN pour le réalisé 2018-2020. Toutefois, EDF SEI a pu identifier « 1,0 M€ de compteurs et concentrateurs défailants, enregistrés en magasins M9999 car en attente de traitement ». Ils n'apparaissent donc pas dans le réalisé 2020. Nous partons du principe que cette VNC démolie de 1,0 M€ étant en attente de traitement depuis le 31/12/2020, sera enregistré au cours de l'exercice 2021. Nous ne l'avons donc pas intégré à notre trajectoire.

A titre illustratif, vous trouverez ci-dessous la répartition des postes du chapitre VNC démolies sur la base du réalisé 2020 :

En M€ courants	R2020	En %
Mises au rebut	1,1	99,6%
VNC démolies	0,0	0,4%
Total Réalisé	1,1	100%

2. Evolution du poste CNE réalisées 2018-2021 et trajectoire CNE 2022-2025

L'évolution des VNC démolies sur la période 2018-2025 selon EDF SEI se présente comme suit :

En M€ courants	R2018	R2019	R2020	E2021	P2022	P2023	P2024	P2025
Mises au rebut	0,8	1,3	1,1					
VNC démolies	0,3	0,0	0,0					
Total	1,1	1,3	1,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Trajectoire EDF SEI 2018-2025	1,8	2,1	2,8	3,1	6,4	0,8	0,8	0,8
<i>Ecart</i>	<i>-0,7</i>	<i>-0,7</i>	<i>-1,7</i>	<i>-3,1</i>	<i>-6,4</i>	<i>-0,8</i>	<i>-0,8</i>	<i>-0,8</i>

Le réalisé du poste VNC démolies et mises au rebut est stable entre 2018 et 2020. Nous observons néanmoins une variation à la hausse de 0,2 M€ en 2019 par rapport au réalisé 2018, puis une baisse de -0,2 M€ en 2020.

Le point de départ de la trajectoire CNE 2022-2025 marque une hausse de 478,8 % (+5,3 M€) par rapport au réalisé 2020. L'opérateur a prévu une hausse des VNC démolies au titre de la déconstruction de SACOI (zone parc à fioul actuellement située à l'emplacement de l'ancienne centrale de Lucciana). L'opérateur n'a pas été en mesure de nous fournir le détail de la trajectoire 2022-2025 par sous-poste.

Figure - Trajectoire 2018-2025 du poste « VNC démolies » pré-contradictoire en M€ courants

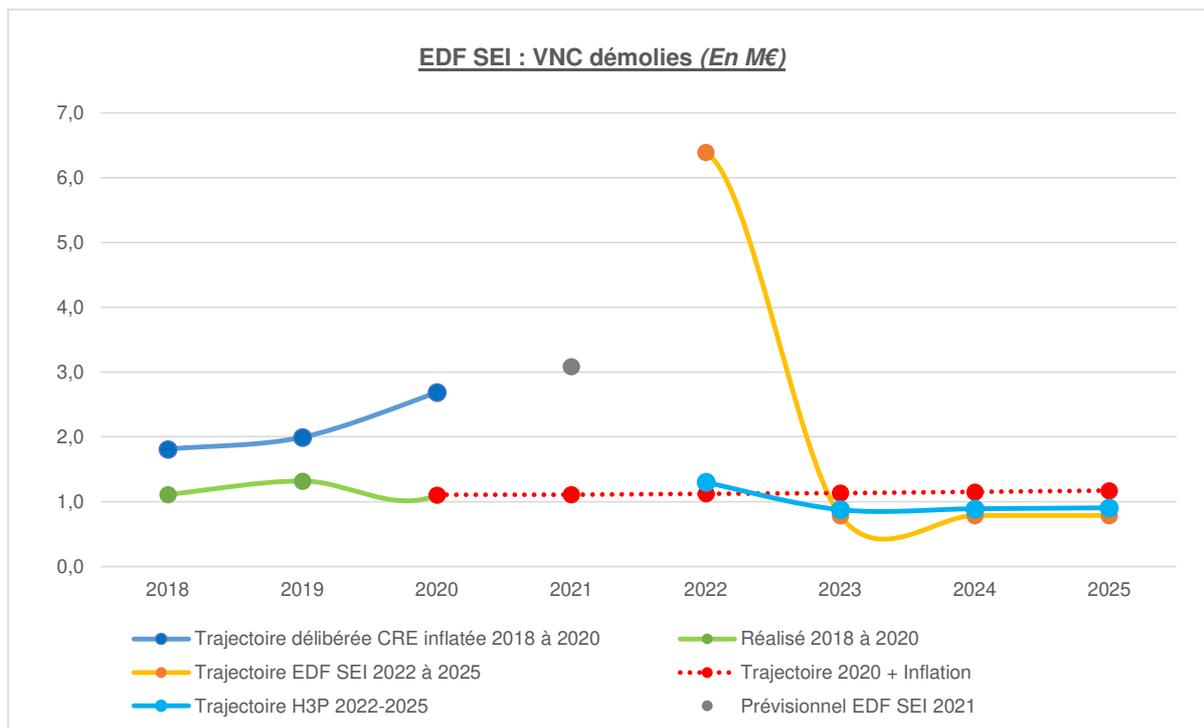


Tableau - Trajectoire 2018-2025 du poste « VNC démolies » pré-contradictoire en M€ courants

En M€ courants	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Trajectoire délibérée CRE inflatée 2018 à 2020	1,8	2,0	2,7					
Réalisé 2018 à 2020 et 2021 révisé	1,1	1,3	1,1	3,1	6,4	0,8	0,8	0,8
Ecart réalisé/demande EDF SEI 2018-2020	-0,7	-0,7	-1,6					
Evolution annuelle		18,5%	-16,3%	179,8%	106,9%	-87,7%	0,0%	0,0%
Ecart entre la moyenne 2018-2020 et la moyenne 2022-2025	1,0 (85,7%)							
Evolution entre 2020 et 2022	5,3 (478,8%)							
Evolution entre 2022 et 2025	-5,6 (-87,7%)							
Trajectoire 2020 + Inflation			1,1	1,1	1,1	1,1	1,2	1,2
Trajectoire H3P 2022-2025					1,3	0,9	0,9	0,9
Ajustement					-5,1	0,1	0,1	0,1

3. Principales observations CNE 2018-2020

La trajectoire délibérée inflatée 2018-2020 prévoyait un total de 6,7 M€, dont 1,2 M€ liés au Projet Compteurs Numériques. Le montant des VNC démolies réalisé est de 3,5 M€, soit une surperformance de 3,2 M€ représentant 47,2 % de la trajectoire initiale 2018-2020.

Tableau – Ecart entre le réalisé et la trajectoire délibérée inflatée sur la période 2018-2020 en M€ courants

En M€ courants	2018	2019	2020	Total
Mises au rebut	0,8	1,3	1,1	3,2
VNC démolies	0,3	0,0	0,0	0,4
Total Réalisé	1,1	1,3	1,1	3,5
Trajectoire délibérée inflatée 2018-2020	1,8	2,1	2,8	6,7
<i>Ecart</i>	<i>-0,7</i>	<i>-0,7</i>	<i>-1,7</i>	<i>-3,2</i>

Nous avons comparé le bilan d'affaires fourni par EDF SEI pour la période 2018-2020 avec la comptabilité et n'avons pas relevé d'écart.

Les variations sur la période 2018-2020 s'expliquent en partie par les mises au rebut dans les centres impactés par les tempêtes IRMA et MARIA, comme illustré ci-dessous :

- Mises au rebut : augmentation de 0,5 M€ en 2019 par rapport à 2018, soit une hausse de 66,8%. Celle-ci est due aux mises au rebut de la Martinique, Réunion et Guyane, qui n'avaient été que très peu comptabilisées en 2018.
- VNC démolies : en 2018, celles-ci concernent des équipements du centre Guadeloupe. Elles sont très faibles en 2019 et 2020.

La surperformance de 3,2 M€ sur la période 2018-2020 s'explique en partie par le fait que l'opérateur avait intégré à sa trajectoire pour la période 2018-2020 1,2 M€ courants pour le Projet de Compteurs Numériques, qui ne se sont finalement pas réalisés. Toutefois, excepté cette information, l'opérateur ne nous a pas présenté les causes qu'il avait identifiées pour justifier l'écart entre la trajectoire CNE 2018-2020 et le réalisé 2018-2020. En effet, EDF SEI nous a indiqué ne pas avoir le détail et les hypothèses sous-jacentes de la trajectoire délibérée inflatée 2018-2020 par poste et sous-poste. Ainsi, l'opérateur n'a pas été en mesure de nous présenter des éléments précis et quantifiés permettant de nous assurer que les causes présentées sont exhaustives et réelles.

4. Méthode et hypothèse d'EDF SEI sur la trajectoire CNE 2022-2025

La trajectoire du poste pour la période 2022-2025 a été conçue en prenant en compte la fin des VNC démolies liées aux tempêtes IRMA et MARIA mais aussi la déconstruction d'un poste source pour le projet SACOI (ancienne centrale de Lucciana).

Selon EDF SEI, il est très difficile de faire une prévision du poste VNC démolies à cause du peu de visibilité, il n'y a aucun foisonnement et le risque est entièrement porté par SEI en cas d'évènement climatique d'ampleur. Compte tenu de ces éléments, l'opérateur demande le maintien de ce poste au CRCP pour la prochaine période tarifaire.

Cependant, nous recommandons d'intégrer ce poste aux charges incitées pour la prochaine période 2022-2025. En effet, une partie des VNC démolies et des mises au rebut sont liées à des aléas climatiques dont les indemnités versées en cas de dégradation sont dans les charges nettes d'exploitation. Il nous paraît donc cohérent que le poste des VNC Démolies y soit aussi. De plus, l'autre explication des variations de ce poste est liée à un projet pour lequel des infrastructures doivent être détruites. Nous considérons que l'opérateur pourra effectuer des actions de performances afin de maîtriser au mieux les VNC démolies.

La trajectoire 2022-2025 détaillée par EDF SEI se présente comme suit :

En M€ courants	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Mises au rebut	1,1					
VNC démolies	0,0					
Total	1,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Trajectoire EDF SEI 2022-2025	2,8	3,1	6,4	0,8	0,8	0,8
<i>Ecart</i>	<i>-1,7</i>	<i>-3,1</i>	<i>-6,4</i>	<i>-0,8</i>	<i>-0,8</i>	<i>-0,8</i>

L'opérateur ne nous a pas fourni le détail par sous-poste de sa trajectoire 2022-2025.

En 2022, EDF SEI enregistre des travaux de démolition d'un poste source (transformateur HTA) encore non totalement amorti pour faire de la place au projet SACOI (renouvellement de la liaison Sardaigne-Corse-Italie) et enregistrera à ce titre des VNC démolies pour un montant estimé à 1,3 M€. La demande tarifaire comportait une erreur sur le montant de la VNC démolie du projet SACOI attribuée au FPE : une partie des travaux de démolition nécessaires au projet SACOI concerne également des cuves de stockage de fioul sur le site de l'ex-centrale thermique de Lucciana voisine, qui alimentent actuellement les turbines à combustion. Cependant, ces coûts de VNC démolies (5,1 M€) seront portés par le projet de Post Exploitation de la centrale Lucciana. Ce sont ces coûts qui ont été pris en compte dans la trajectoire 2022 de la demande tarifaire, en lieu et place de ceux relatifs à la VNC du poste source. Toutefois, le montant de cette VNC de 1,3 M€ ne nous a pas été justifié.

Pour les années suivantes, l'opérateur a retenu un montant de 0,8 M€, toutefois, ce montant reconduit de 2023 à 2025 de 0,8 M€ ne nous a pas été justifié.

5. Trajectoire H3P

Les variations du poste des VNC démolies sont difficilement prévisibles, et celui-ci a été porté par des événements exceptionnels sur la période du réalisé 2018-2020, notamment les tempêtes IRMA et MARIA. C'est pourquoi, pour la trajectoire 2022-2025, nous avons décidé d'utiliser le montant du réalisé 2018, déduit des événements exceptionnels de 0,3 M€. Nous avons retenu l'année 2018 parce qu'il s'agit du seul exercice sur lequel nous avons pu isoler les événements exceptionnels, et donc de les retraiter afin d'obtenir un montant de VNC d'immobilisations démolies représentatif de l'activité de EDF SEI.

Nous avons demandé à EDF SEI de nous justifier les variations ainsi que les hypothèses retenues pour aboutir à la trajectoire 2022-2025. Nous n'avons cependant pas pu obtenir le détail de la trajectoire par sous-poste. Nous avons recalculé les trajectoires en prenant en compte les hypothèses justifiées par EDF SEI sur la base du réalisé 2018, retraité des événements exceptionnels, ce qui entraîne les ajustements suivants :

En M€ courants	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Mises au rebut	1,1					
VNC démolies	0,0					
Total trajectoire H3P 2022-2025	1,1	0,0	1,3	0,9	0,9	0,9
Trajectoire EDF SEI 2022-2025	2,7	3,1	6,4	0,8	0,8	0,8
<i>Ecart</i>	<i>-1,6</i>	<i>-3,1</i>	<i>-5,1</i>	<i>0,1</i>	<i>0,1</i>	<i>0,1</i>

- Pour l'année 2022, nous avons repris 1,3 M€ liés à la VNC du poste source pour le projet SACOI.
- Pour les années 2023 à 2025, nous avons pris le réalisé 2018 hors événements exceptionnels auquel nous avons appliqué l'inflation prévisionnelle.

À la suite de nos travaux, nous préconisons de retenir la trajectoire suivante, soit un impact de - 4,8 M€ par rapport à la trajectoire proposée par EDF SEI sur la période 2022-2025 (dont - 5,1 M€ d'ajustements liés à une correction de la trajectoire pour 2022 apportée par l'opérateur).

En M€ courants	2022	2023	2024	2025	Total
Proposition EDF SEI	6,4	0,8	0,8	0,8	8,8
Proposition H3P	1,3	0,9	0,9	0,9	4,0
Ajustements	-5,1	0,1	0,1	0,1	-4,8

6. **Contradictoire**

a) Commentaires EDF SEI

EDF SEI a apporté les commentaires suivants après la réunion contradictoire :

« EDF SEI insiste une nouvelle fois sur l'imprévisibilité de ce poste et confirme qu'il est difficile de trouver une année représentative et pérenne. EDF SEI réitère sa demande de conserver ce poste au CRCP. EDF SEI souligne également que la VNC démolie relative à IRMA qui devrait s'établir autour de 6M€ sera finalement étalée jusqu'en 2022 ou 2023 en raison des difficultés et des retards déjà explicités sur le projet Ile du Nord, modifiant de fait la trajectoire affichée »

b) Réponse H3P

Nous maintenons la trajectoire proposée dans la partie 5.

Figure - Trajectoire 2018-2025 du poste « VNC démolies » post-contradictoire en M€ courants

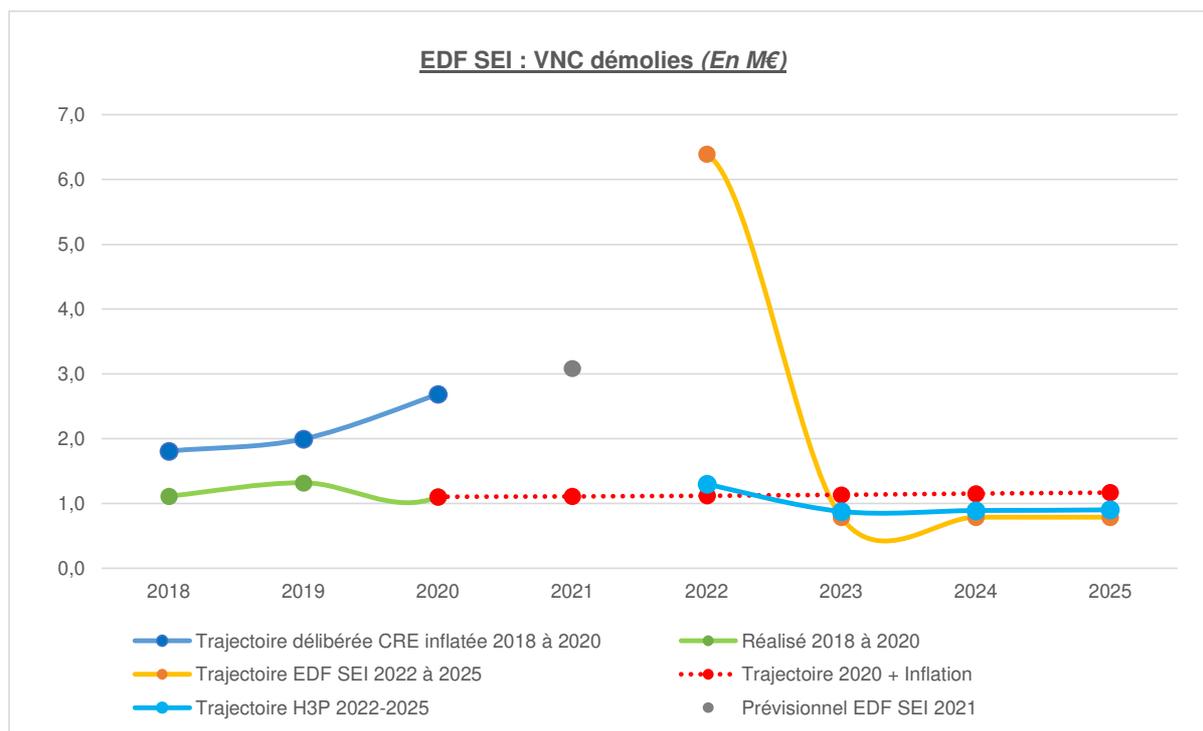


Tableau - Trajectoire 2018-2025 du poste « VNC démolies » post-contradictoire en M€ courants

En M€ courants	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Trajectoire délibérée CRE inflatée 2018 à 2020	1,8	2,0	2,7					
Réalisé 2018 à 2020 et 2021 révisé	1,1	1,3	1,1	3,1	6,4	0,8	0,8	0,8
Ecart réalisé/demande EDF SEI 2018-2020	-0,7	-0,7	-1,6					
Evolution annuelle		18,5%	-16,3%	179,8%	106,9%	-87,7%	0,0%	0,0%
Ecart entre la moyenne 2018-2020 et la moyenne 2022-2025	1,0 (85,7%)							
Evolution entre 2020 et 2022	5,3 (478,8%)							
Evolution entre 2022 et 2025	-5,6 (-87,7%)							
Trajectoire 2020 + Inflation			1,1	1,1	1,1	1,1	1,2	1,2
Trajectoire H3P 2022-2025					1,3	0,9	0,9	0,9
Ajustement					-5,1	0,1	0,1	0,1

VIII. Analyse TOTEX

Ce chapitre est consacré à la présentation de la trajectoire TOTEX des postes suivants :

- Systèmes d'information ;
- Véhicules ;
- Immobilier.

Il a pour but de donner une vision complète et de présenter l'évolution de ces postes. En effet, pour ces postes, le niveau des dépenses d'OPEX sont à analyser au regard des dépenses de CAPEX et des charges de capital afin de corréliser les variations d'OPEX avec la trajectoire de CAPEX.

La charge de capital normative est égale à la somme des amortissements et de la rémunération du capital.

A noter, selon EDF SEI, l'analyse TOTEX concerne uniquement les dépenses d'OPEX et de CAPEX et n'inclut donc pas les charges de capital. Ainsi, ce chapitre présente l'évolution des charges d'exploitations (OPEX) et des investissements (CAPEX) sur la période 2018-2025 sans tenir compte des charges de capital.

1. Systèmes d'information

A ce jour, EDF SEI ne nous a pas fait parvenir sa trajectoire TOTEX relative aux systèmes d'informations.

2. Véhicules

La trajectoire TOTEX du poste véhicule d'EDF SEI se présente comme suit :

En M€ courants	R2018	R2019	R2020	E2021	P2022	P2023	P2024	P2025
OPEX - Véhicules	4,2	5,0	4,3	4,5	4,3	4,2	4,0	3,9
CAPEX - Véhicules	2,0	4,4	3,0	4,5	4,0	4,2	4,1	3,8
TOTEX - Véhicules	6,2	9,4	7,3	9,0	8,4	8,4	8,1	7,7

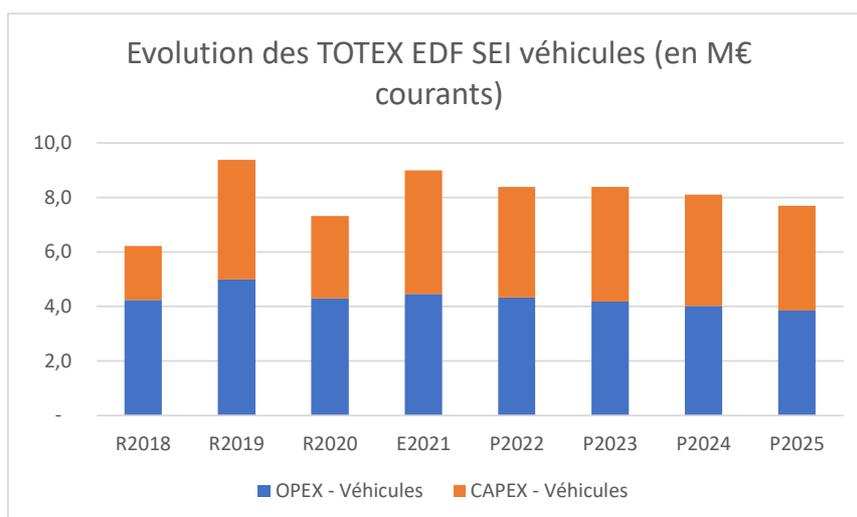
Les dépenses réelles de TOTEX du poste véhicule passent de 6,2 M€ en 2018 à 7,3 M€ en 2020, soit une augmentation de 18% qui s'explique principalement par la forte hausse des dépenses d'investissements sur cette période (+53%) alors que les charges d'exploitations restent stables (+1%). Il convient également de noter que le réalisé 2019 présente un pic à la fois au niveau des dépenses d'OPEX que de CAPEX.

Nous avons reconstruit la trajectoire prévisionnelle d'EDF SEI sur la période 2018-2020 à partir du rapport d'audit de la période précédente et l'avons comparée avec le réalisé 2018-2020, les écarts se présentent comme suit :

En M€ courants	R2018	R2019	R2020	Total
TOTEX Réalisé 2018-2020	6,2	9,4	7,3	22,9
TOTEX Trajectoire EDF SEI 2018-2020	7,7	7,8	7,9	23,4
<i>Ecart</i>	<i>1,5</i>	<i>-</i>	<i>1,6</i>	<i>0,5</i>

Sur la période 2018-2020, l'opérateur a surperformé de 0,5 M€ par rapport sa trajectoire prévisionnelle. Aucune analyse de cet écart ne nous a été transmise.

Sur la trajectoire 2022-2025, nous constatons une hausse des TOTEX de +14% entre le réalisé 2020 et le prévisionnel 2022. Cette hausse provient principalement des dépenses d'investissements qui augmentent de +34% contre +1% pour les charges d'exploitation. Puis à compter de 2023, EDF SEI prévoit une baisse continue des TOTEX véhicules pour atteindre un total de 7,7 M€ en 2025 contre 8,4 M€ en 2022. Cette baisse continue s'explique par une baisse des charges d'exploitations de -11% et des dépenses d'investissements de -5% entre 2022 et 2025. Cette baisse est principalement liée au projet Convergence dans lequel EDF SEI a pour objectif de réduire sa flotte de véhicule de 2% par an à partir de 2022.



b) Capex

La trajectoire de CAPEX relative au poste véhicules d'EDF SEI sur la période 2018-2025 se présente comme suit :

En M€ courants	R2018	R2019	R2020	E2021	P2022	P2023	P2024	P2025
CAPEX - Véhicules	2,0	4,4	3,0	4,5	4,0	4,2	4,1	3,8

Les dépenses réelles d'investissements du poste véhicules passent de 2,0 M€ en 2018 à 3,0 M€ en 2020, soit une augmentation de 53%. Nous constatons également que le réalisé 2019 s'élève à 4,4 M€. Nous n'avons pas obtenu d'information concernant l'évolution des dépenses réelles de CAPEX sur la période 2018-2020.

Nous avons reconstruit la trajectoire prévisionnelle d'EDF SEI sur la période 2018-2020 à partir du rapport d'audit de la période précédente et l'avons comparée avec le réalisé 2018-2020, les écarts se présentent comme suit :

En M€ courants	R2018	R2019	R2020	Total
CAPEX Réalisé 2018-2020	2,0	4,4	3,0	9,4
CAPEX Trajectoire EDF SEI 2018-2020	1,5	1,5	1,5	4,5
<i>Ecart</i>	- 0,5	- 2,9	- 1,5	- 4,9

Sur la période 2018-2020, l'opérateur a sous-performé de -4,9 M€ par rapport sa trajectoire prévisionnelle. Aucune analyse de cet écart ne nous a été transmise.

Sur la trajectoire 2022-2025, nous constatons une hausse des CAPEX de +34% entre le réalisé 2020 et le prévisionnel 2022, puis à compter de 2023, EDF SEI prévoit une baisse progressive des dépenses d'investissements du poste véhicules pour atteindre un total de 3,8 M€ en 2025 contre 4,0 M€ en 2022.

La hausse constatée entre le réalisé 2020 et le prévisionnel 2022 et qui se poursuit en 2023 s'explique par le lancement du programme de rajeunissement et d'électrification de la flotte. Ce programme a pour objectif, selon l'opérateur, de « maîtriser les TOTEX dans la durée avec une diminution des OPEX passant transitoirement par un investissement plus important. L'objectif est donc de renouveler progressivement la flotte de véhicules en faisant passer le mix véhicule thermique / véhicule électrique à 70/30 en faveur de l'électrique contre un ratio de 7% de véhicules électriques pour 93% de véhicules thermiques à fin 2020. A ce programme, s'ajoute, dans le cadre du projet Convergence, un objectif de diminution de la flotte de 2% par an à compter de 2022. Ainsi, l'opérateur prévoit le remplacement progressif des véhicules thermiques par des véhicules électriques tout en ne remplaçant pas la totalité de la flotte pour atteindre les objectifs fixés dans le cadre du projet Convergence.

La trajectoire du nombre de véhicules d'EDF SEI intègre ces évolutions comme présentée ci-dessous :

Nbre de Véhicules	R2018*	R2019	R2020	E2021	P2022	P2023	P2024	P2025
Véhicules Electriques		49	93	174	280	364	455	537
Véhicules Thermiques		1 290	1 300	1 219	1 050	943	824	713
Total Véhicules		1 339	1 393	1 393	1 330	1 307	1 279	1 250
Evolution			4%	0%	-5%	-2%	-2%	-2%
Part électrique / Total Véhicules		4%	7%	12%	21%	28%	36%	43%

*Aucune donnée ne nous a été fournie pour le réalisé 2018

Sur la base de la variation annuelle du nombre de véhicules et de la trajectoire de CAPEX d'EDF SEI, nous avons calculé le coût unitaire d'acquisition des véhicules pour chacune des années pour lesquelles l'information est disponible. Il ressort le tableau suivant :

En M€ courants	R2018*	R2019*	R2020	E2021	P2022	P2023	P2024	P2025
Acquisition Véhicules Thermiques - En Nbr.	-	-	10	-	-	-	-	-
Acquisition Véhicules Electriques - En Nbr.	-	-	44	81	106	84	91	82
Total Acquisition Véhicules en Nbr.	-	-	54	81	106	84	91	82
CAPEX - Véhicules	2,0	4,4	3,0	4,5	4,0	4,2	4,1	3,8
Coût unitaire	-	-	0,056	0,056	0,038	0,050	0,045	0,047

*Données non disponibles

Nous constatons que le coût unitaire d'un véhicule passe de 56 K€ en 2020 à 47 K€ en 2025, soit une baisse de -16%. Cette baisse nous semble incohérente puisque, selon nous, un véhicule thermique présente un coût d'acquisition inférieur à celui d'un véhicule électrique et que le réalisé 2020 se compose d'acquisitions de véhicules thermiques et électriques contre uniquement des véhicules électriques en 2025. Par ailleurs, nous constatons que sur la période 2022-2025, le coût unitaire d'acquisition d'un véhicule oscille entre 38 K€ et 50 K€ alors qu'il s'agit uniquement de véhicules électriques.

Ces éléments nous conduisent à nous interroger sur la cohérence de la trajectoire présentée par l'opérateur. En effet, les hypothèses de construction de cette trajectoire présentent des contradictions avec son évolution. Nous nous attendions à voir un coût unitaire des véhicules augmenter entre 2020 et 2022 pour tenir compte de la différence de coût d'acquisition entre un véhicule thermique et un véhicule électrique, puis de voir une hausse continue corrélée à l'inflation de ce coût unitaire entre 2022 et 2025.

EDF SEI nous a, par ailleurs, indiqué qu'il « continuera d'acquérir des véhicules thermiques, même à terme, de façon à préserver ses capacités de déplacements en cas d'incidents réseau, notamment en période cyclonique, avec un fort besoin de souplesse pour le dépannage. Le tableau transmis ne fait pas apparaître les acquisitions de véhicules thermiques des années à venir. L'équilibre entre véhicules

électriques et véhicules thermiques s'établira à 70%-30%. Par ailleurs, des travaux d'infrastructure de recharge des véhicules électriques sont nécessaires et sont intégrés dans les CAPEX des premières années et notamment à partir de 2021 ». Néanmoins, ces explications ne permettent pas de comprendre pourquoi le coût unitaire observé en 2020 est supérieur à celui observé sur la période 2022-2025, ni les fluctuations de ce coût unitaire sur la période 2022-2025.

Ainsi, nous nous interrogeons sur l'exhaustivité des hypothèses présentées par l'opérateur ou sur le bien-fondé de sa trajectoire 2022-2025.

c) Opex

La trajectoire d'OPEX relative au poste véhicules d'EDF SEI sur la période 2018-2025 se présente comme suit :

En M€ courants	R2018	R2019	R2020	E2021	P2022	P2023	P2024	P2025
OPEX - Véhicules	4,2	5,0	4,3	4,5	4,3	4,2	4,0	3,9

Les dépenses réelles d'exploitation du poste véhicules passent de 4,2 M€ en 2018 à 4,3 M€ en 2020, soit une augmentation de 1%. Nous constatons également que le réalisé 2019 s'élève à 5,0 M€. Selon EDF SEI, le pic du réalisé 2019 concernant les charges d'exploitations du poste véhicules s'explique par :

- Une augmentation des réparations de véhicules et d'engins lourds (casse de boîtes de vitesse, réparations de porteurs GE vieillissants, renouvellement important de pneumatiques, ...). Une partie de ces dépenses aurait dues être réalisée en 2018 et a été reportée en 2019 avec un niveau de dépenses 2018 trop faible.
- Une augmentation des coûts de carburants.

Toutefois, ces explications n'ont pas été accompagnées de données chiffrées afin de nous assurer de leur exhaustivité ou d'identifier les coûts engendrés par chacun de ces facteurs.

Nous avons reconstruit la trajectoire prévisionnelle d'EDF SEI sur la période 2018-2020 à partir du rapport d'audit de la période précédente et l'avons comparée avec le réalisé 2018-2020, les écarts se présentent comme suit :

En M€ courants	R2018	R2019	R2020	Total
OPEX Réalisé 2018-2020	4,2	5,0	4,3	13,5
OPEX Trajectoire EDF SEI 2018-2020	6,2	6,3	6,4	18,9
<i>Ecart</i>	<i>2,0</i>	<i>1,3</i>	<i>2,1</i>	<i>5,4</i>

Sur la période 2018-2020, l'opérateur a surperformé de 5,4 M€ par rapport à sa trajectoire prévisionnelle. Aucune analyse de cet écart ne nous a été transmise, néanmoins, il semble que la hausse du coût des carburants constatée en 2019 soit venue limiter la surperformance de l'opérateur.

Sur la trajectoire 2022-2025, nous constatons une baisse des dépenses d'OPEX de 10% entre le réalisé 2020 et le prévisionnel 2025. Cette baisse est cohérente avec l'évolution totale de la flotte de véhicules qui passe de 1393 en 2020 à 1250 en 2025, soit une baisse de 10%. Toutefois, nous notons que la trajectoire de l'opérateur ne prend pas en compte l'évolution du mix de véhicules qui renforce le poids des véhicules électriques dans le total de la flotte au fil des années. Cette évolution devrait conduire à une baisse des dépenses d'OPEX supérieure à la baisse du total de la flotte puisque les véhicules électriques présentent un coût en OPEX inférieur aux véhicules thermiques (notamment pour le coût du carburant).

EDF SEI estime avoir bien pris en compte la baisse des OPEX liée à l'évolution du mix énergétique, toutefois, il estime que « le parc de véhicules thermiques, déjà vieillissant (environ 6-7 ans) et soumis aux conditions climatiques locales (vieillesse prématurée), devra continuer à être entretenu et réparé, malgré l'arrivée des véhicules électriques » et qu' « étant donné le peu de recul concernant l'entretien d'une flotte de véhicules électriques (remplacement des batteries, usure plus rapide des plaquettes de frein...) une hypothèse prudente où la prise en compte d'une marge pour aléas semble nécessaire ». Nous comprenons, ainsi, que, selon l'opérateur, la baisse des OPEX liée à l'évolution du mix énergétique est compensée par une marge prise par l'opérateur sur l'entretien des véhicules électriques compte tenu du peu de recul d'EDF SEI sur ces véhicules. Toutefois, cette marge ne nous a pas été documentée ni quantifiée et nous semble infondée puisqu'il est admis que les coûts d'entretien d'un véhicule électrique sont en moyenne inférieurs de 25% à ceux d'un véhicule thermique.

Ainsi, notre trajectoire d'OPEX du poste Véhicules présentée dans le chapitre Consommations Externes reflète cette baisse liée à l'évolution du mix énergétique de la flotte de véhicule tout en tenant compte de sa baisse globale.

d) Conclusion

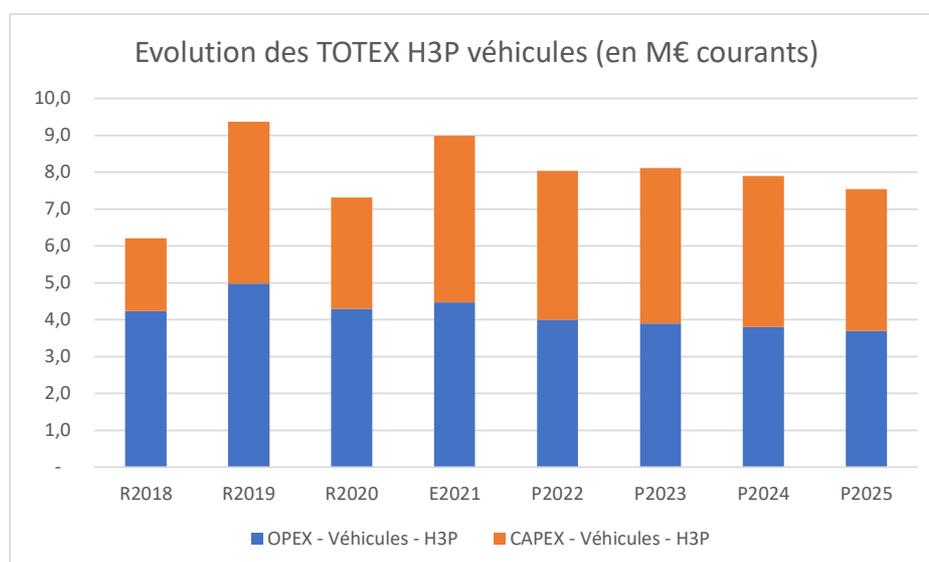
Suite à nos travaux dans le chapitre consommation externe, nous recommandons d'ajuster la trajectoire d'OPEX des véhicules pour tenir compte de l'évolution du mix véhicule thermique / véhicule électrique comme suit :

En M€ courants - H3P	R2018	R2019	R2020	E2021	P2022	P2023	P2024	P2025
OPEX - Véhicules - H3P	4,2	5,0	4,3	4,5	4,0	3,9	3,8	3,7
CAPEX - Véhicules - H3P	2,0	4,4	3,0	4,5	4,0	4,2	4,1	3,8
TOTEX - Véhicules - H3P	6,2	9,4	7,3	9,0	8,0	8,1	7,9	7,5

Notre trajectoire de TOTEX intègre un ajustement de -1,0 M€ lié à la prise en compte d'un gain sur le coût des carburants compte tenu de l'évolution du mix véhicule thermique / véhicule électrique sur la période 2022-2025 (cf. chapitre consommation externe) qui se présente comme suit :

En M€ courants - H3P	P2022	P2023	P2024	P2025	Total
TOTEX - Véhicules - EDF SEI	8,4	8,4	8,1	7,7	32,6
TOTEX - Véhicules - H3P	8,0	8,1	7,9	7,5	31,6
Ajustement	- 0,3	- 0,3	- 0,2	- 0,2	- 1,0

Notre trajectoire TOTEX du poste véhicules se présente comme suit :



3. Immobilier

La trajectoire TOTEX du poste Immobilier d'EDF SEI se présente comme suit :

En M€ courants	R2018	R2019	R2020	E2021	P2022	P2023	P2024	P2025
OPEX - Charges d'exploitation immobilier	1,9	2,4	2,2	2,1	2,1	2,1	2,0	2,0
OPEX - Flux DIG via protocole	13,9	15,2	14,6	15,7	16,3	16,7	17,3	17,5
CAPEX - immobilier	0,3	0,7	1,3	1,3	2,5	1,1	1,0	1,0
TOTEX - Immobilier	16,1	18,3	18,0	19,1	20,9	19,9	20,3	20,5

Les charges d'exploitation comprennent les contrats de Facility Management technique (entretien des ascenseurs, contrôles techniques...) et occupant (entretien des espaces verts, nettoyage, gardiennage...).

Les Flux DIG correspondent à la refacturation de la quote-part des espaces utilisés par EDF SEI par EDF SA dans le cadre des protocoles. Cette ligne de coût est incluse dans les blocs A et B du chapitre Protocoles.

Les Capex Immobilier sont soit liés à de faibles dépenses d'aménagement (en dessous de 20k€), soit aux travaux d'aménagements répondant à un besoin industriel (ex : dispatching et futur site d'EDF en Guadeloupe).

Les dépenses réelles de TOTEX du poste immobilier passent de 16,1 M€ en 2018 à 18,0 M€ en 2020, soit une augmentation de 12% qui s'explique principalement par la forte hausse des dépenses d'investissements sur cette période qui passe de 0,3 M€ à 1,3 M€ (+333%) alors que les charges d'exploitation immobilier et les flux DIG augmentent respectivement de +14% et +5%. Il convient également de noter que le réalisé 2019 présente un pic au niveau des TOTEX qui s'explique par un pic sur les flux DIG et les charges d'exploitation immobilier.

Nous n'avons pas obtenu d'information concernant l'évolution des dépenses réelles de CAPEX sur la période 2018-2020.

EDF SEI nous a indiqué que l'évolution des charges d'exploitation immobilier entre le réalisé 2018 et le réalisé 2019 s'expliquait pour 0,2 M€ par « la réalisation de travaux spécifiques à la réunion correspondant à des prestations en lien avec l'évacuation, le transport et le traitement de 300 cellules HTA SF6 ». L'opérateur n'a ainsi expliqué que partiellement l'évolution constatée, de plus, nous ne comprenons pas le lien entre l'explication transmise et le poste charges d'exploitation immobilier.

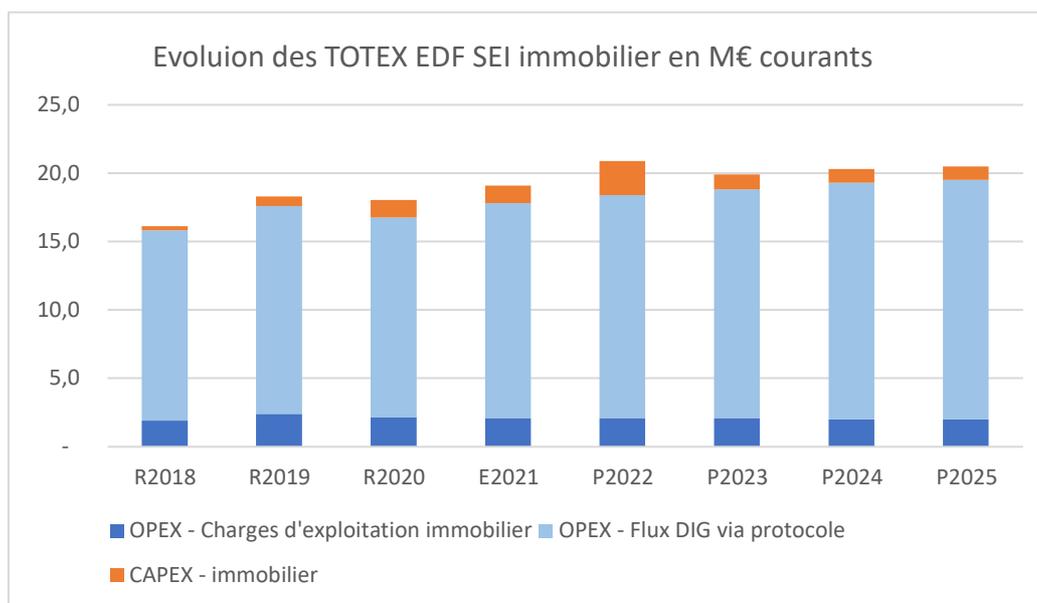
Concernant les flux DIG, l'opérateur ne nous a apporté aucune information concernant l'évolution constatée sur la période 2018-2020.

Nous avons reconstruit la trajectoire prévisionnelle d'EDF SEI sur la période 2018-2020 à partir du rapport d'audit de la période précédente et l'avons comparée avec le réalisé 2018-2020, les écarts se présentent comme suit :

En M€ courants	R2018	R2019	R2020	Total
TOTEX Réalisé 2018-2020	16,1	18,3	18,0	52,5
TOTEX Trajectoire EDF SEI 2018-2020	16,8	18,0	18,2	53,0
<i>Ecart</i>	<i>0,7</i>	<i>- 0,3</i>	<i>0,2</i>	<i>0,5</i>

Sur la période 2018-2020, l'opérateur a surperformé de 0,5 M€ par rapport sa trajectoire prévisionnelle. Aucune analyse de cet écart ne nous a été transmise.

Sur la trajectoire 2022-2025, nous constatons une hausse des TOTEX de +16% entre le réalisé 2020 et le prévisionnel 2022. Cette hausse provient principalement des dépenses d'investissements qui augmentent de +92% contre -3% pour les charges d'exploitations immobilières et +12% pour les flux DIG. Entre 2022 et 2023, EDF SEI prévoit une baisse des TOTEX immobilières qui passent de 20,9 M€ en 2022 à 19,9 M€ en 2023 puisque le prévisionnel 2022 présente une année exceptionnelle concernant les dépenses d'investissements liées à l'aménagement du futur site d'EDF en Guadeloupe. A compter de 2023, la trajectoire TOTEX immobilières présente une hausse continue jusqu'à 2025 pour atteindre 20,5 M€.



a) Capex

- La trajectoire de CAPEX relative au poste immobilier d'EDF SEI sur la période 2018-2025 se présente comme suit :

En M€ courants	R2018	R2019	R2020	E2021	P2022	P2023	P2024	P2025
CAPEX - immobilier	0,3	0,7	1,3	1,3	2,5	1,1	1,0	1,0

Les dépenses réelles d'investissements du poste immobilier passent de 0,3 M€ en 2018 à 1,3 M€ en 2020, soit une augmentation de 333%. EDF SEI nous a indiqué que cette évolution est essentiellement liée à des travaux d'entretien et de réparation plus nombreux compte tenu de la vétusté des sites immobiliers.

Nous avons reconstruit la trajectoire prévisionnelle d'EDF SEI sur la période 2018-2020 à partir du rapport d'audit de la période précédente et l'avons comparée avec le réalisé 2018-2020, les écarts se présentent comme suit :

En M€ courants	R2018	R2019	R2020	Total
CAPEX Réalisé 2018-2020	0,3	0,7	1,3	2,3
CAPEX Trajectoire EDF SEI 2018-2020	-	-	-	-
Ecart	- 0,3	- 0,7	- 1,3	- 2,3

Sur la période 2018-2020, l'opérateur n'ayant pas présenté de trajectoire de CAPEX immobilier, l'écart entre le réalisé et le prévisionnel correspond au total réalisé sur cette période soit 2,3 M€.

Sur la trajectoire 2022-2025, nous constatons une hausse des CAPEX de 92% entre le réalisé 2020 et le prévisionnel 2022, puis une baisse de -56% entre 2022 et 2023, puis une légère baisse jusqu'en 2025 pour atteindre un montant de 1,1 M€ en 2025.

Nous comprenons que la hausse exceptionnelle des dépenses de CAPEX sur le prévisionnel 2022 correspond à [CONFIDENTIEL].

EDF SEI nous a également indiqué qu'un nouveau bail à horizon 2023 serait signé pour « libérer un site vétuste (Collery) en Guyane dont l'actif mobile représente 0,1 M€.

Nous notons une incohérence entre les explications présentées par l'opérateur et sa trajectoire puisque sur 2023, la trajectoire de CAPEX est de 1,1 M€ ce qui est inférieur au 2,0 M€ (1,9 M€ en Guadeloupe et 0,1 M€ en Guyane) présentée.

A compter de 2024, les dépenses de CAPEX retrouvent un niveau (1,0 M€) proche à celui réalisé en 2020 (1,3 M€), aucune précision complémentaire n'a été transmise par l'opérateur.

b) Opex

La trajectoire de OPEX relative au poste immobilier d'EDF SEI sur la période 2018-2025 se présente comme suit :

En M€ courants	R2018	R2019	R2020	E2021	P2022	P2023	P2024	P2025	Var en % 2018-2020
OPEX - Charges d'exploitation immobilier	1,9	2,4	2,2	2,1	2,1	2,1	2,0	2,0	14%
OPEX - Flux DIG via protocole	13,9	15,2	14,6	15,7	16,3	16,7	17,3	17,5	5%
OPEX - Immobilier	15,8	17,6	16,7	17,8	18,4	18,8	19,3	19,5	6%

Les dépenses réelles d'exploitation du poste immobilier passent de 15,8 M€ en 2018 à 16,7 M€ en 2020, soit une augmentation de 6% qui s'explique par une hausse de 5% des flux DIG et de 14% des charges d'exploitation immobilier. Nous constatons également que le réalisé 2019 s'élève à 17,6 M€ et correspond à un pic sur la période 2018-2020. Ce pic s'explique principalement par le flux DIG qui s'élève à 15,2 M€ en 2019.

EDF SEI nous a indiqué que l'évolution des charges d'exploitation immobilier entre le réalisé 2018 et le réalisé 2019 s'expliquait pour 0,2 M€ par « la réalisation de travaux spécifiques à la réunion correspondant à des prestations en lien avec l'évacuation, le transport et le traitement de 300 cellules HTA SF6 ». L'opérateur n'a ainsi expliqué que partiellement l'évolution constatée, de plus, nous ne comprenons pas le lien entre l'explication transmise et le poste charges d'exploitation immobilier.

Concernant les flux DIG, l'opérateur ne nous a apporté aucune information concernant l'évolution constatée sur la période 2018-2020.

Nous avons reconstruit la trajectoire prévisionnelle d'EDF SEI sur la période 2018-2020 à partir du rapport d'audit de la période précédente et l'avons comparée avec le réalisé 2018-2020, les écarts se présentent comme suit :

En M€ courants	R2018	R2019	R2020	Total
OPEX Réalisé 2018-2020	15,8	17,6	16,7	50,2
OPEX Trajectoire EDF SEI 2018-2020	16,8	18,0	18,2	53,0
Ecart	1,0	0,4	1,5	2,8

Sur la période 2018-2020, l'opérateur a surperformé de 2,8 M€ par rapport sa trajectoire prévisionnelle. Aucune analyse de cet écart ne nous a été transmise.

Sur la trajectoire 2022-2025, nous constatons une hausse des dépenses d'OPEX de 16% entre le réalisé 2020 et le prévisionnel 2025 qui correspond à la baisse de 7% des charges d'exploitations d'immobilier et à la hausse de 20% des flux DIG.

La baisse prévisionnelle des charges d'exploitation immobilier s'explique, selon l'opérateur, par une optimisation des sites à l'occasion des travaux liés au projet Convergence et du renouvellement du siège EDF en Guadeloupe.

EDF SEI nous a précisé que « les sites immobiliers tertiaires sont relativement vétustes sur l'ensemble des territoires SEI et nécessitent une remise à niveau. Des travaux de réfections importants vont être réalisés et induire une hausse des loyers unitaires refacturés par la DIG. La hausse des loyers payée par SEI sera en revanche légèrement atténuée par une densification des espaces à l'occasion de travaux liés au projet Convergence ou du renouvellement du siège EDF en Guadeloupe ». Compte tenu de la trajectoire présentée, nous comprenons donc que la période 2022-2025 sera marquée par des travaux de réfection continus et que ces travaux engendreront une hausse continue du flux DIG sur la période. Néanmoins, la trajectoire du flux DIG présentée dans le cadre des TOTEX immobilier par EDF SEI ne correspond pas à celle présentée de façon globale dans le chapitre protocole. En effet, les flux DIG sont inclus dans les blocs A et B dont les évolutions prévisionnelles présentées par l'opérateur ne correspondent pas à celles présentées dans le cadre des TOTEX. En appliquant les évolutions présentées sur les blocs A et B dans le chapitre Protocoles, nous obtenons une trajectoire du flux DIG qui se présente comme suit :

En M€ Courants	P2022	P2023	P2024	P2025	Total
Evolution EDF SEI Bloc A et B protocoles vs réel 2020	4%	4%	1%	-5%	NA
OPEX - Flux DIG selon trajectoire protocole	15,2	15,8	16,0	15,2	62,1
OPEX - Flux DIG selon TOTEX immobilier	16,3	16,7	17,3	17,5	67,8
Ecart	- 1,1	- 0,9	- 1,3	- 2,3	- 5,7

La trajectoire présentée en TOTEX est supérieure à celle présentée dans le chapitre Protocoles de 5,7 M€ sur la période 2022-2025.

c) Conclusion

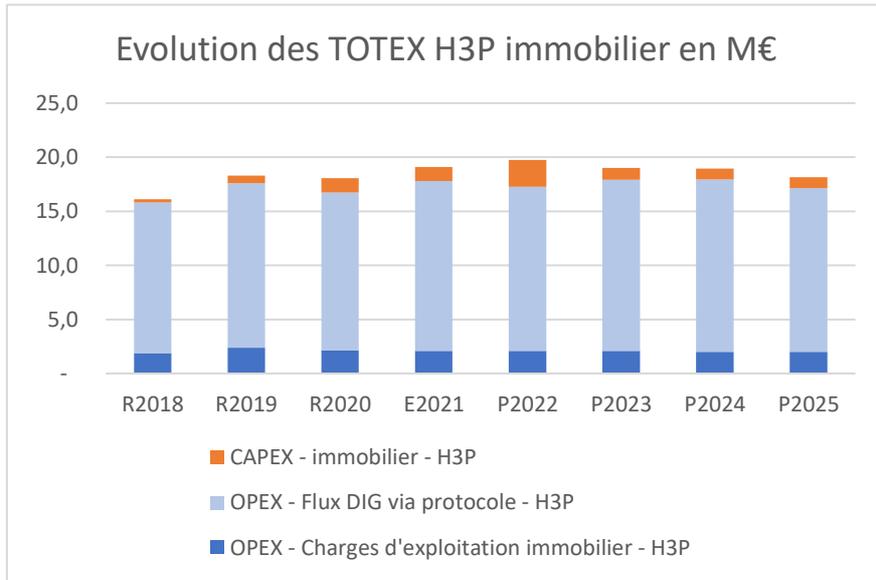
Suite à nos travaux, nous recommandons d'ajuster la trajectoire des flux DIG conformément à notre trajectoire des blocs A et B du chapitre Protocoles. Notre trajectoire de TOTEX immobilier se présente comme suit :

En M€ courants - H3P	R2018	R2019	R2020	E2021	P2022	P2023	P2024	P2025
OPEX - Charges d'exploitation immobilier - H3P	1,9	2,4	2,2	2,1	2,1	2,1	2,0	2,0
OPEX - Flux DIG via protocole - H3P	13,9	15,2	14,6	15,7	15,2	15,8	16,0	15,2
CAPEX - immobilier - H3P	0,3	0,7	1,3	1,3	2,5	1,1	1,0	1,0
TOTEX - Immobilier - H3P	16,1	18,3	18,0	19,1	19,8	19,0	19,0	18,2

Cette trajectoire TOTEX présente un ajustement de -5,7 M€, provenant uniquement de nos ajustements sur le chapitre Protocoles, par rapport la trajectoire 2022-2025 d'EDF SEI qui se présente comme suit :

En M€ courants - H3P	P2022	P2023	P2024	P2025	Total
TOTEX - immobilier - EDF SEI	20,9	19,9	20,3	20,5	81,6
TOTEX - immobilier - H3P	19,8	19,0	19,0	18,2	75,9
Ajustement	- 1,1	- 0,9	- 1,3	- 2,3	- 5,7

Notre trajectoire TOTEX du poste immobilier se présente comme suit :



4. **Contradictoire**

a) **Commentaires EDF SEI**

EDF SEI a apporté les commentaires suivants après la réunion contradictoire :

i. Véhicules

« S'agissant de Totex véhicules, EDF SEI conteste les ajustements proposés qui ne tiennent pas compte de la spécificité de l'activité en ZNI et des explications apportées.

EDF SEI rappelle les points suivants :

- *Une partie significative du parc de véhicules restera thermique pour les raisons déjà évoquées plusieurs fois : nécessité de disposer de véhicules thermiques en cas de black out électrique, inadéquation des types de véhicules électriques disponibles aux conditions météo et géographiques. S'agissant des « gros véhicules », la consommation de carburant des plus gros véhicules est la plus significative et ce sont ceux qui seront conservés, l'allongement de la durée de vie de ces véhicules thermiques engendrera également une maintenance plus importante sur de gros véhicules.*

- *EDF SEI n'est pas en mesure d'apporter à ce stade plus de détail sur les acquisitions de véhicules, (véhicules par véhicules) en revanche, la nature même des achats de renouvellement peut faire varier le cout unitaire en fonction du type de véhicule qui est renouvelé, ce qui peut expliquer les variations.*

- *Par ailleurs, le développement de la prise de travail sur chantier qui se développe engendrera automatiquement des kms parcourus supplémentaires puisque les agents partiront chez eux avec le véhicule de service le soir pour aller sur le chantier depuis leur domicile ce qui conduira également à des maintenances supplémentaires*

Tout ceci compense la baisse du cout du carburant sur les petits véhicules qui auront migrés vers l'électrique.

Pour finir, étant donné le peu de recul qui existe concernant l'entretien d'une flotte de VE de cette taille sous de tels climats (remplacement des batteries, usure plus rapide des plaquettes de frein...) une hypothèse prudente ou la prise en compte d'une marge pour aléas semble en effet nécessaire et EDF SEI maintient sa trajectoire, et rappelle qu'elle est à la baisse. »

ii. Immobilier

« S'agissant des Totex immobilier, EDF SEI rappelle que l'évolution des CAPEX entre 2018 et 2020 est essentiellement liée à des travaux d'entretien et de réparation plus nombreux compte tenu de la vétusté du parc, voire parfois de la nécessité de la mise aux normes. Par ailleurs, dès 2021, des actifs mobiles (CAPEX) seront dépensés suites aux premiers travaux « Convergence ».

Sur la période 2022-2025, les hypothèses sous-jacentes de ces trajectoires sont les suivantes :

1. Pour 4/5 des flux DIG vers SEI il s'agit de la refacturation interne des loyers (contrat de bail commercial, majoritairement sur des engagements de 3, 6 et 9 ans) indexés sur l'indice de référence des baux (Indice de Loyer des Activités Tertiaires),

2. Une recherche d'optimisation globale des occupations immobilières d'EDF SEI pour le moyen/long terme qui se traduisent par :

i. La nécessité de nouvelles prises à bail, tout en libérant des sites vétustes qui nécessiteraient de gros investissements principalement en Guadeloupe (Bergevin) et en Guyane (Collery),

ii. De l'amortissement (par dixième) des travaux d'adaptation des sites actuels aux transformations métiers de SEI (exemple : Projets « Convergence ») qui sont portés sur CAPEX EDF DIG

*Ces coûts sont à ramener aux 80.200m² occupé par SEI, soit un **coût immobilier ressortant entre 200€ et 230€ par m²** et optimisés en regard du marché immobilier local.*

*En synthèse, compte tenu des tensions dans le domaine de l'immobilier dans les DOM et des enjeux d'adaptation du parc, **les trajectoires sont nécessairement orientées à la hausse.** »*

b) Réponse H3P

i. Véhicules

Les éléments apportés par l'opérateur n'ont pas été assez étayés pour que nous puissions modifier notre proposition de trajectoire. Nous conservons donc notre recommandation d'ajustement proposée sur le poste « Consommations externes ».

ii. Immobilier

L'ajustement qui est préconisé sur les OPEX immobilier résulte uniquement de la construction faite par l'opérateur du poste protocole pour lequel aucun sous-détail par flux n'est présenté. Ainsi, nous avons simplement suivi la démarche de l'opérateur concernant la construction des blocs A et B pour démontrer qu'avec une analyse par flux la trajectoire des protocoles serait sensiblement différente

IX. Indicateurs de performance

Nous avons réalisé des analyses complémentaires afin de juger de l'évolution de l'efficacité du niveau des charges. Pour ce faire, notre étude se base sur les charges incitées pour lesquelles l'opérateur peut effectuer des actions de performance. Les postes concernés sont les suivants :

- Autres produits d'exploitation
- Autres charges d'exploitation
- Charges de personnel
- Impôts et taxes
- Produits extratarifaires
- Produits stockés immobilisés
- Autres achats et services

Notre analyse porte sur la période 2018 à 2020 pour laquelle nous comparons la trajectoire délibérée réinflatée avec la trajectoire réalisée. Afin de comparer les deux trajectoires, nous avons effectué des retraitements. Ces retraitements portent sur les éléments suivants :

- Nous avons incorporé dans la trajectoire délibérée les charges en lien avec le projet de compteurs évolués
- Nous avons retiré de la trajectoire délibérée les charges liées aux contributions de raccordement

Nous avons également analysé les indicateurs sur la période 2022 à 2025 de la trajectoire présentée par l'opérateur puis de la trajectoire que nous recommandons afin d'en juger de l'efficacité.

1. Indicateurs de performance sur la période 2018-2020 et par centre

a) Période 2018 à 2020

Le montant des charges incitées se présente comme suit :

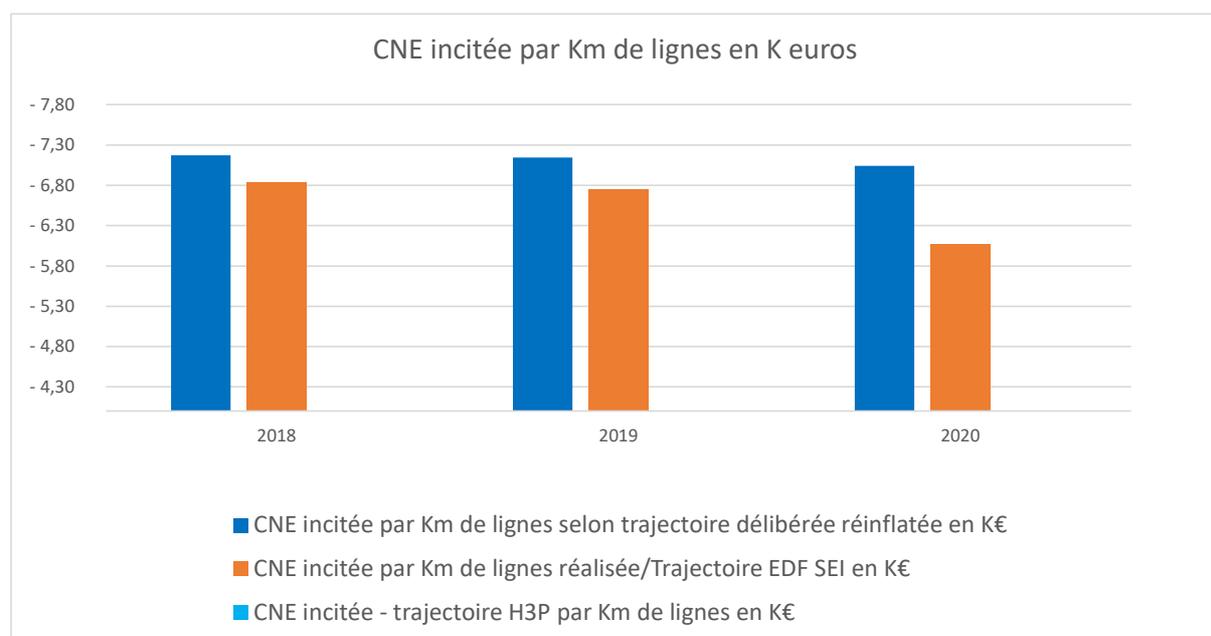
En M€ courants	2018	2019	2020
CNE incitée trajectoire délibérée	- 266,1	- 269,1	- 269,3
CNE incitée trajectoire réalisée	- 253,7	- 254,3	- 232,1
CNE incitée trajectoire H3P			
Ecart	- 12,5	- 14,8	- 37,2

Nous avons comparé ces deux trajectoires en fonction des éléments suivants pour calculer les indicateurs de performance :

- Le nombre de kilomètre de ligne
- L'énergie facturée
- Le nombre de clients

Le tableau ci-dessous fait ressortir les trajectoires de charges en fonction du nombre de kilomètre de ligne :

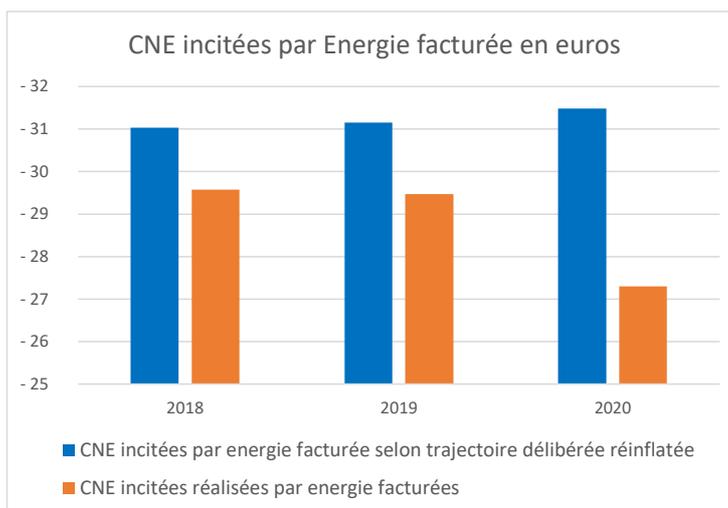
En K euros	2018	2019	2020
HTB (km)	2 327	2 327	2 327
HTA (km)	14 330	14 532	14 832
BT (km)	20 450	20 802	21 078
Total Km de ligne	37 107	37 661	38 237
CNE incitée par Km de lignes selon trajectoire délibérée réinflatée en K€	- 7,17	- 7,14	- 7,04
CNE incitée par Km de lignes réalisée/Trajectoire EDF SEI en K€	- 6,84	- 6,75	- 6,07



On constate que le montant de charge par kilomètre de ligne est nettement inférieur sur la trajectoire réalisée par rapport à la trajectoire délibérée. Par ailleurs, le niveau de cet indicateur est en légère baisse entre 2018 et 2019 et une baisse plus importante entre 2019 et 2020. Nous considérons que la diminution constatée entre 2019 et 2020 est essentiellement dû à la crise sanitaire.

Le tableau ci-dessous fait ressortir les trajectoires de charges en fonction de la quantité d'énergie facturée :

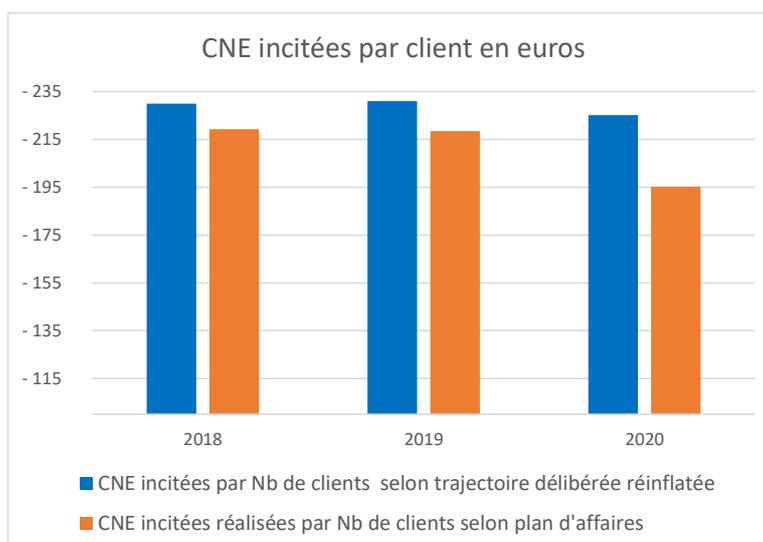
En euros par MWh	2018	2019	2020
Energie facturée en MWh	8 576 725	8 626 818	8 501 053
CNE incitée par energie facturée selon trajectoire délibérée réinflatée	- 31	- 31	- 32
CNE incitée réalisée par energie facturées	- 30	- 29	- 27



Le constat est identique, on note une surperformance entre la trajectoire délibérée et la trajectoire réalisée.

Le tableau ci-dessous fait ressortir les trajectoires de charges en fonction du nombre de client :

En euros	2018	2019	2020
Nb clients	1 157 028	1 163 378	1 189 038
CNE incitée par Nb de clients selon trajectoire délibérée réinflatée	- 230	- 231	- 227
CNE incitée par Nb de clients selon plan d'affaires	- 219	- 219	- 195



La trajectoire délibérée prévoyait une stabilité sur les années 2018 et 2019 et une diminution sur l'année 2020. La trajectoire réalisée suit la même tendance mais à un niveau plus bas.

En conclusion, sur la période 2018 à 2020, les indicateurs de performance mettent en évidence la surperformance constatée dans les chapitres précédents entre la trajectoire délibérée et la trajectoire réalisée. Globalement, cette surperformance est d'environ 5% pour les années 2018 et 2019 et de 13% sur l'année 2020.

Comme indiqué précédemment, l'année 2020 est particulièrement marquée par la crise sanitaire ce qui explique partiellement cette surperformance.

b) Indicateur de performance par centre sur la période 2018 à 2020

L'opérateur tient un suivi analytique de ces charges en fonction de la zone géographique. Les cinq zones géographiques sont les suivantes :

- La réunion
- La Corse
- La Guadeloupe
- La Martinique
- La Guyane

La contribution des CNE par centre et par année est la suivante :

[CONFIDENTIEL]

La contribution de chaque centre au CNE sur la période 2018 à 2020 varie entre [CONFIDENTIEL]

Afin de juger de la performance de chacun des centres, nous avons calculé les CNE par ETP sur chacun d'entre eux. Nous obtenons les résultats suivants :

[CONFIDENTIEL]

La performance est difficilement comparable entre chacun des centres. On note, tout de même, que la [CONFIDENTIEL].

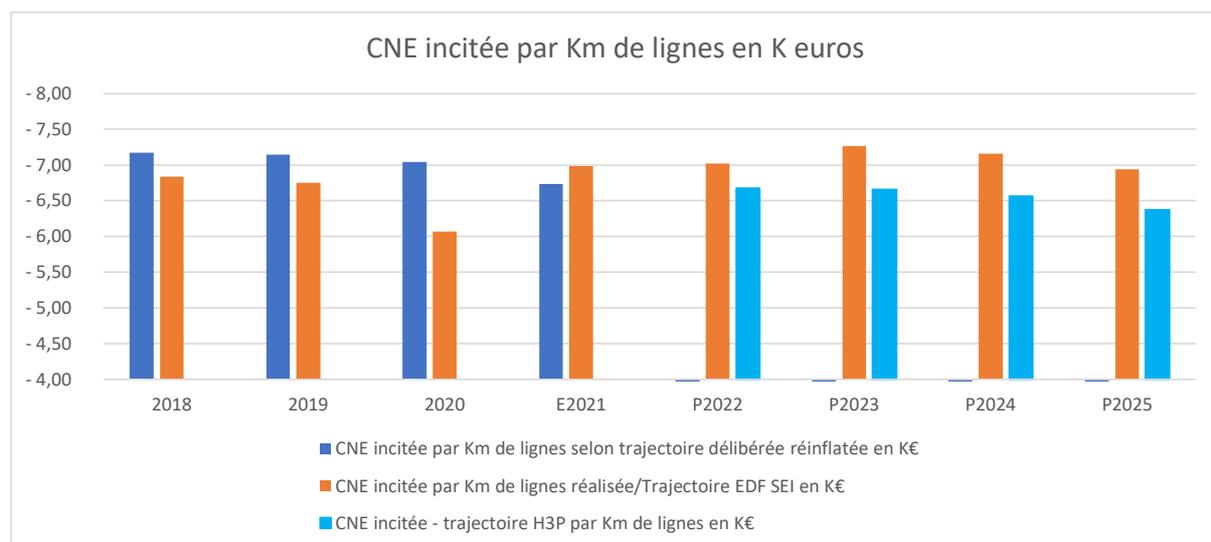
On constate également que [CONFIDENTIEL].

2. Indicateurs de performance sur la trajectoire CNE 2022-2025

Nous présentons, ci-après, notre analyse sur les indicateurs de performance sur la période 2018 à 2020 pour le réalisé et sur la période 2022 à 2025 pour la trajectoire estimée. Nous avons retenu comme indicateur les CNE incitées par rapport au nombre de kilomètre de lignes.

La trajectoire CNE incitées par kilomètre de lignes se présente comme suit :

En K euros	2018	2019	2020	E2021	P2022	P2023	P2024	P2025
HTB (km)	2 327	2 327	2 327	2 338	2 338	2 350	2 358	2 358,20
HTA (km)	14 330	14 532	14 832	15 126	15 426	15 732	16 044	16 362,87
BT (km)	20 450	20 802	21 078	21 389	21 704	22 024	22 349	22 679,61
Total Km de ligne	37 107	37 661	38 237	38 853	39 468	40 106	40 752	41 401
CNE incitée par Km de lignes selon trajectoire délibérée réinflatée en K€	7,17	7,14	7,04	6,74	-	-	-	-
CNE incitée par Km de lignes réalisée/Trajectoire EDF SEI en K€	6,84	6,75	6,07	6,99	7,02	7,26	7,16	6,94
CNE incitée - trajectoire H3P par Km de lignes en K€	-	-	-	-	6,68	6,66	6,57	6,37



Le niveau de CNE moyen sur la période 2018 à 2019 s'établit à 6,79 K€ par kilomètre de lignes avec un niveau de 6,75 K€ en 2019. L'année 2020 étant une année particulière à la suite de la crise sanitaire nous ne la retenons pas pour le calcul de la moyenne. La trajectoire proposée par EDF SEI fait apparaître un CNE moyen de 7,1 K€ par kilomètre de ligne soit une hausse de 4,45% [CONFIDENTIEL] et un niveau de 7,02 K€ en 2022 (soit une perte de performance de -4% par rapport à 2019). La trajectoire que nous recommandons sur la période 2022 à 2025 fait apparaître un CNE moyen de 6,57 K€ par kilomètre de lignes soit une baisse de 3,24% en moyenne par an et prévoit un gain de performance continu année par année incluant un gain de 1,04% en 2022 par rapport au réalisé 2019.

Conclusion

L'indicateur de performance fait apparaître une tendance à la hausse sur la trajectoire proposée par EDF SEI. Cette hausse est de 4,45% [CONFIDENTIEL]. Cela démontre une perte d'efficacité sur la trajectoire 2022 à 2025.

La trajectoire que nous proposons, fait apparaître des gains de performance sur la période 2022 à 2025. Ces gains de performance sont de 3,24% en moyenne par an. Ces constats sont des éléments supplémentaires permettant de confirmer le niveau de CNE que nous proposons dans notre trajectoire. Nous ne recommandons pas d'ajustement supplémentaire en lien avec les indicateurs de performance.

101 - 109 rue Jean Jaurès
92300 Levallois-Perret
jean-benoit.monnois@h3p.com
www.h3p.com

